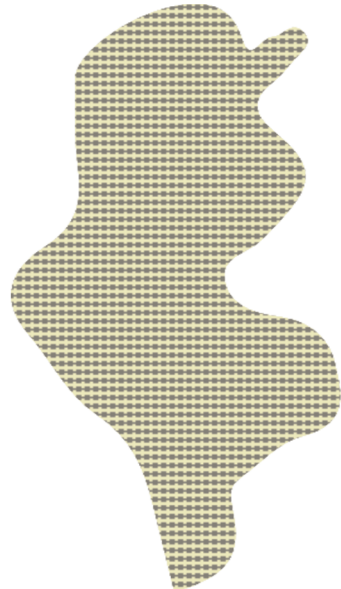


Synergies Tunisie

Revue du GERFLINT

Lectures dans la tradition grammaticale arabe

Coordonné par Béchir Ouerhani



Synergies Tunisie

n°5 / 2022

Lectures dans la tradition grammaticale arabe

Coordonné par Béchir Ouerhani



REVUE DU GERFLINT
2022

POLITIQUE EDITORIALE

Synergies Tunisie est une revue francophone de recherches en sciences humaines particulièrement ouverte aux thématiques culturelles et linguistiques, à la lexicologie, aux champs de la terminologie et de la traduction.

Sa vocation est de mettre en œuvre, en Tunisie, le *Programme Mondial de Diffusion Scientifique Francophone en Réseau* du GERFLINT, Groupe d'Études et de Recherches pour le Français Langue Internationale. C'est pourquoi elle publie essentiellement des articles dans cette langue mais sans exclusive linguistique et accueille, de façon majoritaire, les travaux issus de la pensée scientifique des chercheurs francophones de son espace géographique dont le français n'est pas la langue première. Comme toutes les revues du GERFLINT, elle poursuit les objectifs suivants : défense de la recherche scientifique francophone dans l'ensemble des sciences humaines, promotion du dialogue entre les disciplines, les langues et les cultures, ouverture sur l'ensemble de la communauté scientifique, adoption d'une large couverture disciplinaire, aide aux jeunes chercheurs, formation à l'écriture scientifique francophone, veille sur la qualité scientifique des travaux.

Libre Accès et Copyright : © *Synergies Tunisie* est revue française éditée par le GERFLINT qui se situe dans le cadre du libre accès à l'information scientifique et technique. Sa commercialisation est interdite. Sa politique éditoriale et ses articles peuvent être directement consultés et étudiés dans leur intégralité en ligne. Le mode de citation doit être conforme au Code français de la Propriété Intellectuelle. La Rédaction de *Synergies Tunisie*, partenaire de coopération scientifique du GERFLINT, travaille selon les dispositions de la Charte éthique, éditoriale et de confidentialité du Groupe et de ses normes les plus strictes. Les propos tenus dans ses articles sont conformes au débat scientifique et n'engagent que la responsabilité de l'auteur. Conformément aux règles déontologiques et éthiques du domaine de la Recherche, toute fraude scientifique (plagiat, auto-plagiat, retrait inopiné de proposition d'article sans en informer dûment la Rédaction) sera communiquée à l'entourage universitaire et professionnel du signataire de la proposition d'article. Toute procédure irrégulière entraîne refus systématique du texte et annulation de la collaboration.

Périodicité : Annuelle

ISSN 2105-1054 / ISSN en ligne 2257-8390

Directeur de publication

Jacques Cortès, Professeur honoraire, Université de Rouen Normandie, France

Coordination éditoriale générale et révision du numéro

Sophie Aubin, Universitat de València, Espagne

Rédacteur en chef

Salah Mejri, Professeur, Sorbonne Paris Nord, France

Rédacteurs en chef adjoints

Thouraya Ben Amor, Université de la Manouba, Tunisie

Béchir Ouerhani, Université de Sousse, Tunisie

Inès Sfar, Sorbonne Université, France

Titulaire et Éditeur : GERFLINT

Siège en France

GERFLINT

17, rue de la Ronde mare

Le Buisson Chevalier

27240 Sylvains les Moulins - France

www.gerflint.fr

gerflint.edition@gmail.com

Siège de la rédaction en Tunisie

Contact : synergies.tunisie.redaction@gmail.com

Comité scientifique

Hassan Annabi (Université de Tunis, Tunisie), Taieb Baccouche (Université de Carthage, Tunisie), Xavier Blanco Escoda (Université Autonome de Barcelone, Espagne), Jean-Pierre Colson (Université Catholique de Louvain, Belgique), Gaston Gross (Sorbonne Paris Nord, France), Fredj Lahouar (Université de Sousse, Tunisie), Sonia Mehiri (Université de Tunis, Tunisie), Soumaya Mejri (Université de Tunis, Tunisie), Igor Mel'cuk (Université de Montréal, Canada), Abdellatif Mrabet (Université de Sousse, Tunisie), Franck Neveu (Sorbonne Université, France), Antonio Pamies Bertrán (Université de Grenade, Espagne), Jean Pruvost (Université de Cergy-Pontoise, France).

Comité de lecture

Monia Bouali (Université de Gafsa, Tunisie), Pierre-André Buvet (Sorbonne Paris Nord, France), Abdellatif Chekir (Université de Carthage, Tunisie), Pierre-Patrick Haillet (Université de Cergy-Pontoise, France), Néji Kouki (Sorbonne Paris Nord, France), Dhouha Lajmi (Université de Sfax, Tunisie), Luis Meneses Lerin (Université d'Artois, France), Lichao Zhu (Sorbonne Paris Nord, France).

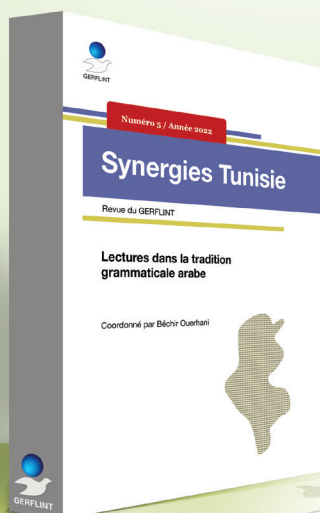
Patronages et partenariats

Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris (FMSh, Pôle Recherche & prospective), Sciences Po Lyon (Partenariat institutionnel avec Mir@bel), EBSCO Publishing, ProQuest, Zenodo (CERN, OpenAIRE).

Numéro financé par le GERFLINT.

PROGRAMME MONDIAL DE DIFFUSION SCIENTIFIQUE FRANCOPHONE EN RÉSEAU

Synergies Tunisie
<https://gerflint.fr/synergies-tunisie>



Indexations et référencement

ABES (SUDOC)

Data.bnf.fr

Ent'revues

EBSCO :

. Humanities International Index ;

. Humanities Source

Index Islamicus

ISSN Portal / ROAD

HAL

JournalSeek

Linguistic Bibliography

MIAR

Mir@bel

SHERPA-RoMEO

Ulrichsweb

ZDB

Zenodo

Disciplines couvertes par la revue

- Ensemble des Sciences Humaines et Sociales
- Culture et communication internationales
- Sciences du langage
- Littératures francophones
- Didactologie-didactique de la langue-culture française et des langues-cultures
- Éthique et théorie de la complexité

Lectures dans la tradition grammaticale arabe

Coordonné par Béchir Ouerhani



Sommaire



Béchir Ouerhani	7
Présentation	
Mohamed Sahbi Baazaoui (Traduit de l'arabe par Béchir Ouerhani)	9
Les catégories et les traits inhérents à la forme « أفعل » (ʔafʕala)	
Romdhane Ben Mansour	35
L'ἀπορία (aporie) entre le texte grec et la version arabe de la <i>Métaphysique</i> d'Aristote selon Averroès	
Abdellatif Chekir	51
L'apport de la terminologie dans la grammatisation de la langue arabe	
Taufik Grira	61
La relation entre procès et temps dans la définition du verbe chez Sibawayhi : les fondements d'une morphologie schématique	
Neji Kouki	87
La prédication de second ordre dans la structure binaire en arabe : Le cas de l'expression de la cause sous-jacente à la notion de la condition	
Béchir Ouerhani	107
La problématique de la néologie dans la tradition grammaticale arabe	
<i>Varia</i>	
Soumaya Mejri	127
Proposition d'une démarche informatique linguistique pour l'étude d'une problématique managériale : approche discursive	
Jan Goes	143
Quand adjectif et adverbe se rencontrent	
Fredj Lahouar	155
L'érotisme entre lexicographie et littérature	
Asma Mejri	173
Le traitement de la phrase complexe dans la tradition grammaticale	
Béchir Ouerhani	189
Les collocations dans le Coran : structures et traductions	

Comptes rendus de lecture

Sana Abdelhamid Teresa Muryn, Salah Mejri (éds.). <i>Linguistique du discours : de l'intra-à l'interphrastique</i> . Peter Lang, 2015. 265 p.	209
Thouraya Ben Amor Chédliá Kéchaou. <i>Typologie des prédicats nominaux autonomes en construction avec les verbes supports : donner, prendre et mettre</i> . Thèse de doctorat, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse, 2016, 287 p.	215
Leila Hosni Sonia Gómez-Jordana, Jean-Claude Anscombe (dir), « Dire et ses marqueurs », <i>Langue Française</i> , N° 186, Juin 2015, 140 p.	219
Néji Kouki <i>Les Cahiers du dictionnaire</i> , n° 6, 2014, <i>Dictionnaires électronique et dictionnaires en ligne</i> . Paris, Classiques Garnier	223
Lassaâd Oueslati <i>Les Cahiers du dictionnaire 2019</i> , n° 11, <i>Dictionnaire et figement</i> . Hommage à Salah Mejri Dictionnaires et encyclopédies. Hommage à Alain Rey, 448 p.	227
Béchir Ouerhani Fredj Lahouar, <i>Il était une fois... Roman. Dictionnaire encyclopédique raisonné de la révolution tunisienne</i> . 2016, Arabesques, Tunis, (Préface de Salah Mejri), 518 p.	239
Imen Mizouri Présentation de la thèse <i>L'enchaînement polylexical (Du prédicat à la polylexicalité)</i> . 2021, Sorbonne Paris Nord	247
Thouraya Ben Amor « Les proverbes in situ » d'Anissa Zrigue, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Kairouan, Imprimerie La Victoire, octobre 2021	255
Leila Hosni Lassaâd Oueslati, Jacqueline Bacha (dir), « Autour de la parenthèse », <i>Les cahiers de Friga</i> , N° 1, 2019	259
Lassaâd Oueslati <i>Dictionnaire historique de l'adjectif-adverbe</i> de Martin Hummel et Anna Gazdik, publié en 2021 par Walter de GruyterGmb, Berlin/Boston	265
Imen Mizouri <i>Linguistique du défigement</i> , Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de la Manouba, Imprimerie Nationale de la République Tunisienne, Thouraya Ben Amor, 2021	269

Annexes

Profils des contributeurs	277
Projet pour le numéro 6 - Année 2023	281
Consignes aux auteurs.....	285
Publications du GERFLINT.....	289



ISSN 2105-1054

ISSN en ligne 2257- 8390

Présentation

Béchir Ouerhani

Université de Sousse, Tunisie

bechir.ouerhani@gmail.com

<https://orcid.org/0000-0001-7244-9868>

Ce numéro 5 de la revue *Synergies Tunisie* comporte trois parties : une partie thématique, une partie *varia* et des comptes rendus.

La partie thématique aborde des aspects différents de la langue arabe en croisant les acquis de la tradition grammaticale arabe et les approches linguistiques modernes. Elle revêt, forcément, de ce fait, des dimensions historique, terminologique et normative, explicitées chez les uns et inférées chez les autres. L'une des spécificités de la tradition grammaticale arabe est qu'elle est omniprésente dans la production linguistique arabe actuelle, et ce aussi bien par le biais de ses analyses que par celui de sa terminologie, du moins partiellement. Dans le domaine de l'enseignement, l'essentiel des analyses et approches proposées par les grammairiens d'il y a plus de dix siècles sont reprises telles quelles et enseignées actuellement à l'école et au lycée. Se pose alors la problématique de la place des contenus conceptuels issus de la tradition grammaticale et l'adéquation des termes qui les expriment avec l'apport de la linguistique moderne. C'est dans cette perspective que la tradition grammaticale arabe ne cesse d'être revisitée et questionnée sur une multitude de problématiques dont certaines sont posées ici. Ainsi, toutes les contributions de la partie thématique s'inscrivent naturellement, d'une manière ou d'une autre, dans le mouvement de réinterprétation du patrimoine grammatical et linguistique arabe en vue de son intégration dans le mouvement de la recherche moderne.

Le premier axe qui se dégage des contributions des auteurs est celui qui croise tradition grammaticale et tradition logico-philosophique (un lien débattu par les spécialistes et qui semble être attesté dès le troisième siècle de l'hégire, VII^e/IX^e siècle de l'ère chrétienne). Trois contributions traitent respectivement de l'œuvre de Sibawajh dans le domaine de la morphologie notamment dans le cadre de l'expression du procès entre les deux catégories nominales et verbales (T. Grira), de la traduction par les arabes du concept philosophique d'aporie à partir des textes d'Aristote (Benmansour), et de la grammatisation de la langue arabe à l'époque de l'élaboration des deux écoles grammaticales de Basra et Koufa (Chékir).

Le deuxième axe comporte deux contributions consacrées à deux thèmes en lien étroit avec la terminologie : le rôle du schème de la morphologie verbale arabe, [أفعل] (*ʔafʕala*), dans l'expression de la causativité ou l'agentivité (Baazaoui), et une synthèse de la littérature classique portant sur la problématique de la néologie et ses implications dans la conception de la norme de l'arabe classique jusqu'à nos jours (Ouerhani).

Le troisième axe traite de l'expression de la cause dans la tradition grammaticale et la compare à celle de l'analyse prédicative en termes de prédication de second ordre (N. Kouki). Cette approche comparée permet de mettre en perspective des thématiques à la fois anciennes et actuelles, relevant aussi bien de la linguistique générale que de celle de la langue arabe.

La partie *Varia* se distingue par une diversité linguistique et une pluralité thématique. Le versant linguistique concerne les langues traitées : les contributions analysent soit la langue arabe, soit la langue française, soit plusieurs langues à la fois. Pour ce qui est des thématiques, elles sont aussi diverses que variées :

- Certains aspects syntaxiques : l'article de Jan Goes traite des deux parties du discours apparentées que sont l'adverbe et l'adjectif ; il en analyse la productivité régie par les règles et celle qui les transgresse. Asma Mejri présente une analyse prédicative de la phrase complexe en revisitant la distinction traditionnelle entre proposition principale et propositions subordonnées à la lumière de la notion de hiérarchie prédicative.
- Le traitement automatique de données textuelles : Soumaya Mejri présente toute la chaîne de traitement de données collectées à partir d'internet allant de la constitution de corpus jusqu'à la présentation des résultats et de leur évaluation, mettant ainsi à contribution la linguistique et l'informatique pour une meilleure exploitation des données qualitatives dans la gestion de certains secteurs économiques, en l'occurrence le tourisme ;
- Le discours lexicographique : Fredj Lahouar nous invite à une déambulation en territoire érotique et ce en interrogeant les concepts essentiels du domaine tels qu'ils figurent dans les textes littéraires et les références lexicographiques arabes ;
- La dimension phraséologique : Béchir Ouerhani aborde le texte coranique comme source de phraséologismes pour la langue arabe après l'avènement de l'Islam et comme discours ayant hérité lui-même de la phraséologie disponible à l'époque parmi les parlers arabes ; ce qui pose des problèmes épineux pour la traduction.

La partie des comptes rendus renferme des textes portant soit sur des ouvrages de linguistique, soit des thèses, soit encore des numéros de revue.



ISSN 2105-1054

ISSN en ligne 2257- 8390

Les catégories et les traits inhérents à la forme « أَفْعَل » (?afʕala)

Mohamed Sahbi Baazaoui

Université de Kairouan, Tunisie

baazaouimed72@gmail.com

Traduit de l'arabe par **Béchir Ouerhani**

Université de Sousse, Tunisie

bechir.ouerhani@gmail.com

Reçu le 27-12-2021 / Évalué le 15-01-2022 / Accepté le 16-03-2022

Résumé

Cette contribution se propose de revisiter la forme verbale أَفْعَل /ʔafʕala/ dans la grammaire arabe, d'une part à travers l'examen des traits syntactico-sémantiques et des catégories grammaticales qu'elle incorpore, et d'autre part par la prise en considération de ses liens possibles avec d'autres formes verbales. Notre étude tire profit des acquis des théories linguistiques modernes et essaye de montrer que la notion de « causativité » régit l'ensemble des traits qui découlent de la forme en question, lesquels traits sont présentés ainsi, non plus comme des éléments spécifiques à la forme en question, mais plutôt comme un faisceau transversal qui associe plus d'une forme concernée par l'expression d'une catégorie donnée.

Mots-clés : causativité, tête morphologique, trait, catégorie, forme morphologique

Categories and features inherent in the form « أَفْعَل » (?afʕala)

Abstract

This research paper attempts to investigate the form of /ʔafʕala/ in the Arabic grammar, presenting the syntactic and semantic issues. It also presents the features, values and categorizations which specify this form and its relationship with other verbal forms. When investigating these issues, the description and classification of this form are done so with some modern linguistic approaches. As a result of this investigation, we highlight the importance of categories and the clear role they play in the classifications of the verbal forms.

Keywords: semantic features, categorizations, grammatical category, classifications, morphological forms

Introduction

Il s'agit dans cette contribution de revisiter la forme verbale « أَفْعَل » (?afʕala) dans la langue arabe et de décrire ses propriétés syntactico-sémantiques. Les travaux qui ont porté sur cette forme ne nous semblent pas satisfaisants ni sur le plan de la

caractérisation de ses propriétés, ni sur celui de la lecture des analyses proposées par les grammairiens arabes.

Les différentes descriptions à cet égard peuvent être ramenées aux points suivants :

- celles qui voient dans la forme « أفعل » (*?afçala*) une forme augmentée de « فعل » (*façala*)
- celles qui considèrent que les structures syntaxiques construites autour de « أفعل » (*?afçala*) véhiculent le sens de la [causativité] puisque celle-ci est une signification lexico-syntaxique¹ ;
- d'autres encore établissent automatiquement un lien entre l'augmentation des éléments dans la forme « أفعل » (*?afçala*) et l'ajout de positions dans la structure syntaxique dont elle est le pivot².

Nous avons essayé, à partir de l'examen de ces différents points de vue, de dégager les éléments qui caractérisent la forme verbale en question et qui seraient en mesure de déterminer les catégories logico-conceptuelles qui y sont intégrées, ainsi que la classe de verbes à laquelle les grammairiens arabes l'ont rattachée.

Notre analyse prendra en compte les éventuelles intersections entre la forme en question et d'autres formes connexes, notre objectif étant de fournir quelques éléments d'analyse qui seraient en mesure de contribuer à l'effort de relecture et de revalorisation de la tradition grammaticale arabe. Ainsi, notre contribution ne se limitera pas à la simple lecture critique de ce qui a été réalisé, elle essaiera de s'inscrire dans un contexte général en sciences du langage arabes à lumière des avancées réalisées dans les autres langues, lequel contexte pose aujourd'hui de manière persistante, entre autres problématiques, celle de la catégorisation du lexique verbal, et plus particulièrement en rapport avec la notion de [causativité³].

Par ailleurs, le traitement que nous proposons prend en considération la dichotomie *langue/emploi*. En effet, il est établi que certaines formes existent à la fois dans la langue et dans l'emploi, alors que d'autres font partie du système de la langue mais ne figurent pas dans l'emploi⁴. D'autres encore figurent dans l'emploi par le biais du mécanisme d'analogie et par la prise en considération des règles morphosyntaxiques⁵. Cette propriété classificatoire (\pm existant) est une donnée principale à prendre en compte dans le traitement de la forme « أفعل » (*?afçala*), que Al-çali:l (II^e/ VIII^e s.) considère, de ce point de vue, comme une réalisation nettement distincte de la forme simple⁶ (« فعل » *façala*).

Nous formulons deux hypothèses dans cette contribution : la première consiste à avancer que la forme « أفعل » (*?afçala*) serait une forme tout à fait originale au même rang que la forme simple « فعل » (*façala*), et que, de ce fait, la préfixation sur le plan

formel dans « أفعل » (?afʕala) ne signifierait en aucun cas qu'il s'agit de la résultante de l'ajout du préfixe « hamza » à la forme simple « فعل » (faʕala). À cet égard, le fait que les verbes trilitères simples prennent la forme du schème (« فعل » (faʕala)- selon la règle d'antériorité de la signification morphologique à celle véhiculée par la matière lexicale⁷ - aurait poussé les chercheurs à considérer les formes dites « augmentées » comme dérivées des formes simples, ce qui revient à dire que « فعل » (faʕala) serait la base de dérivation de « أفعل » (?afʕala). Cette analyse nous semble émaner d'une généralisation inappropriée à la logique du système de dérivation dans la tradition grammaticale et à la manière dont les grammairiens arabes ont traité les différentes formes morphologiques.

Notre deuxième hypothèse consiste à considérer la [causativité] comme une catégorie relevant fondamentalement de la flexion et non de la sémantique, et jouant un rôle primordial dans la différenciation d'un nombre important de formes morphologiques en tant qu'entités de la langue. C'est ainsi qu'on serait en mesure d'expliquer la relation entre les traits sémantiques de la forme « أفعل » (?afʕala) et ceux exprimés par les autres formes qui ne relèvent pas du schème en question, tel que le verbe « قتل » (qatala= tuer) qui dénote l'action de « transposer une entité X d'un état A à un état B⁸ » et le verbe « ترك » (taraka= laisser, donner la permission) qui dénote une « causativité par permission⁹ ». Nous traitons ce type de formes morphologiques dans ce qui suit. Nous essayerons de tirer profit à la fois des structuralistes qui se sont intéressés aux significations des formes morphologiques, et des courants pragmatiques dans leur description des réalisations discursives dans les différentes situations énonciatives. Cela implique la prise en compte à la fois des remarques d'ordre théorique et des données empiriques.

1. Rapports entre « أفعل » (?afʕala) et « فعل » (faʕala) dans le système de la langue arabe

1.1. « أفعل » (?afʕala) n'est pas la somme de la « Hamza » et de « فعل » (faʕala)

Nous voudrions attirer l'attention, dans ce paragraphe, sur les différences qui existent entre les deux formes « أفعل » (?afʕala) et « فعل » (faʕala), et qui permettent de les distinguer et de déterminer la classe à laquelle appartient chacune d'elles.

L'examen de ces deux formes nous révèle que les grammairiens arabes se sont rendu compte de la richesse des formes morphologiques et qu'ils ont cherché à varier leurs angles d'attaque comme le montrent les différents critères adoptés dans le classement qu'ils ont proposé (± abstrait ; ± transitif ; etc.), tout en étant bien conscients que ces formes ont une base commune. Laquelle base est désignée par certains grammairiens par le terme « الحروف الأصول » (al-ḥuruḥ al-ʔuṣu:l = Les consonnes radicales), tandis que d'autres lui donnent l'étiquette de « جذر » (ʔiḍr = La racine)¹⁰. À partir de cette

conception, il nous semble que les grammairiens arabes ne considèrent pas la forme « أفعل » (*?afçala*) comme étant issue d'une autre forme. Il s'agit plutôt d'une forme autonome qui partage avec d'autres formes la base abstraite, tout en se distinguant par une tête morphologique dont l'assise conceptuelle joue un rôle essentiel dans l'orientation de la forme et de la signification. Il est à noter que les grammairiens arabes parlent, comme nous le verrons plus loin, de la possibilité d'avoir deux formes, l'une simple et l'autre augmentée, pour une même signification¹¹.

1.1.1. La dissemblance syllabique entre {« أفعل » (*?afçala*)} et {« la hamza » + « فعل » (*façala*)}

Parmi les arguments avancés en faveur du point de vue qui stipule que la forme « أفعل » (*?afçala*)- contrairement à une simple opération d'addition (du type $1+3=4$)- n'est pas le résultat de l'addition de la « hamza » et du schème simple « فعل » (*façala*), nous retenons le fait que la langue arabe, en tant que langue dite « dérivationnelle » opère des distinctions entre les unités linguistiques sur la base des syllabes ou des voyelles. Ces dernières étant des marques distinctives qui expriment les différentes catégories incorporées dans les formes en question. Ce qui revient à dire que la « hamza » de « أفعل » (*?afçala*) est la marque d'une catégorie flexionnelle, tout comme par exemple le /u/ comme première voyelle et le /i/ comme deuxième voyelle du schème « فُعل » (*fuçila*). Ainsi, la différence entre les formes, aussi bien au niveau des syllabes qu'à celui des voyelles, témoigne des différences au niveau catégoriel et affirme, par là même, l'importance de la dérivation dans le travail des grammairiens concernant la détermination des bases dérivationnelles et la dérivation des différents sens.

Cette démarche, qui consiste à distinguer les formes morphologiques sur la base des morphèmes dérivationnels et les morphèmes d'ordre morphosyntaxique (comme les voyelles spécifiques à la diathèse passive évoquées dans le paragraphe précédent), nous invite à revoir la conception selon laquelle « أفعل » (*?afçala*) serait une forme dérivée de « فعل » (*façala*). En outre, rien n'indique dans les ouvrages de grammaire que nous avons consultés que les grammairiens ont parlé de la dérivation des formes dérivées à partir des formes simples. Il est fort probable d'ailleurs que nous sommes face à l'existence de deux formes distinctes et non d'une seule forme (« فعل » (*façala*) et « أفعل » (*?afçala*)), alors que certains grammairiens affirment que le sens prépondérant dans la forme « أفعل » (*?afçala*) est celui de « rendre les verbes trilitères transitifs » (*Ar-rađi ; Jarħ af-ja:fija, 1/86*).

Par ailleurs, notre analyse est renforcée par la comparaison des structures syllabiques des deux formes en question. En effet, si « أفعل » (*?afçala*) était le résultat de

l'addition de la « Hamza » et la forme « فعل » (faʕala), leurs structures syllabiques auraient été équivalentes. Or, le résultat de l'addition est composé de quatre syllabes courtes (ʔa/fa/ʕa/la), alors que la forme « أفعل » (?afʕala) est composée de trois syllabes dont une longue fermée en première position (ʔaf/ʕa/la). Ainsi, contrairement aux deux formes morphologiques « فعل » (faʕala) et « أفعل » (?afʕala), le résultat de l'addition (?afʕala) n'en est pas une.

Mais quoi qu'il en soit, il nous importe ici d'insister sur le point suivant : dans le traitement des formes morphologiques, bien que les grammairiens arabes n'aient pas négligé le duo explicatif « أصل » (origine) / « فرع » (ramification)¹², ils n'ont pas utilisé pour élaborer un classement des formes morphologiques des critères pour les distinguer. D'ailleurs, les passages dans lesquels les grammairiens se sont intéressés aux formes sur la base des traits (± abstrait, ± intransitif, ± actif, etc.) montrent qu'il n'y a pas de sens à distinguer celles-ci sur la base d'un « trait » (± racine/ origine) puisque toutes les formes- qu'elles soient simples ou augmentées, intransitives ou transitives- découlent d'un seul « radical commun » décrit par Cherif comme étant « un complexe morphologique dépourvu de voyelles, imprononçable et ne signifiant rien de spécifique, étant donné qu'il est commun à plusieurs réalisations » (2008 / 359). Ce qui confirme que dans les formes morphologiques dites « augmentées », tout élément ajouté au radical commun joue un rôle essentiel dans l'orientation catégorielle des formes en question comme nous le verrons dans le paragraphe suivant.

1.1.2. Distinction entre « أفعل » (?afʕala) et « فعل » (faʕala) au regard de l'orientation du « morphème catégoriel »

L'analyse précédente nous mène à affirmer que les deux formes en question sont différentes et que les positions stipulant que « l'augmenté » serait issu du « simple » sont peu pertinentes. En effet, tout en partageant avec « فعل » (faʕala) une base morphologique commune, la forme « أفعل » (?afʕala) se distingue par l'existence d'un morphème catégoriel jouant un rôle central dans l'orientation de la forme en question. Ce morphème régit la forme qu'il précède tout comme le fait la rection dans une structure syntaxique, dans le sens où le procès véhiculé par ce morphème (la causativité, l'invitation causative¹³, l'entrée dans un lieu, l'atteinte d'un seuil temporel, etc.) représente une tête catégorielle régissant et orientant le procès exprimé par la forme en question. Ainsi, la proposition

أخرج الأستاذ الطالب (ʔaxraʕa-l-ʔusta:ðu-t-ʕa:liba= *Le professeur a fait sortir l'étudiant*)

équivalait à

(جعل الأستاذ الطالب يخرج (ʕaʕala-l-ʔusta:ðu-t-ʕa:liba jaʕruʕu= *Le professeur a fait que l'étudiant sorte*)

Ce qui diffère de

(dχra3a-ṭ-ṭa:libu= *L'étudiant est sorti*)خرج الطالب

puisque la « Hamza » a transformé le sujet du verbe transitif (خرج = *sortir*) en un complément du sens causatif qu'elle véhicule. C'est pour cette raison que Cherif considère la « hamza » comme une tête régissant la racine en adoptant la représentation suivante : 3rχ × ?) [أ × ح ر ج] qu'il justifie comme suit « Si ce n'était [la rection de la « Hamza » comme tête catégorielle et non comme simple préfixe], ces têtes catégorielles ne seraient paraphrasées et traduites par des verbes supports qui fonctionnent comme des têtes régissantes comme dans : « جعله يخرج » (3açalahu jaχru3u) = « Faire sortir » et « طلب منه الفهم » (ṭalaba minhu-l-fahma) = « Demander une réponse » [sic.]. (2008/360).

Par ailleurs, contrairement au rôle que joue la « Hamza » en tant que morphème catégoriel apparent au début de la forme « أفعل » (?afçala) et qui consiste à changer d'un état à un autre, ce même sens est exprimé dans plusieurs formes simples par le biais de « morphèmes sémantiques » non réalisés lexicalement que Cherif représente comme suit : []¹⁴ ∃ ل ع ح ا × ف ع ل. L'auteur considère la tête de ce type de formes comme étant « un morphème zéro ayant une valeur sémantique qui influe sur le comportement syntaxique du verbe » (2008/ 361). Ainsi, « أفعل » (?afçala) est une forme distincte de « فعل » (façala) bien que cette dernière soit apte à avoir un sens causatif comme dans « قتل » (qatala= *tuer*) qui signifie « changer une [valeur] positive par [une valeur] négative comme suit : جعل : (?afçala = *Faire*) ([animé] → [inanimé]) » (Cherif 2008/361) ; et « ترك » (taraka= *laisser*) puisque la proposition تركتُ زيداً يلعب (taraktu zajdan jalçabu= *J'ai laissé Zaid jouer*) suppose que le sujet de ce verbe « peut empêcher la réalisation d'une situation, mais ne le fait pas » (Fehri, 1986/166).

L'essentiel pour nous, c'est que le morphème catégoriel qui oriente « أفعل » (?afçala) est différent de celui qui oriente « فعل » (façala) dans les emplois causatifs sans « Hamza ». Ce qui revient à dire que le sens [causatif] peut être déduit de la « Hamza » en tant que morphème catégoriel explicite, ainsi que du morphème zéro dans l'emploi transitif de la forme « فعل » (façala), comme dans [قِلْتُ الرجل] (qiltu-r-ra3ula= *Je l'ai [l'homme]licencié*) qui désigne une valeur négative¹⁵. Ainsi, ce verbe (قَالَ) (qa:la= *licencier*) devient équivalent sémantiquement du verbe (أَعْفَى) (?açfa:= *congédier*) ou la forme augmentée apparentée (أقال) (?aqa:la= *révoquer*) puisque, tout comme ces deux derniers, il opère sur le complément un changement d'état et condense le sens [causatif] de la même manière : [جعل] (3açala= *faire*) ([+poste] → [-poste]). C'est dans ce sens que nous interprétons les propos de certains grammairiens arabes sur la possibilité d'avoir

le même sens dans « فعلت » (faʕaltu) et « أفعلت » (?afʕaltu)¹⁶, même si, selon nous, le sens n'est pas exactement le même dans les deux formes.

1.2. Possibilité de « أفعل » (?afʕala) sans autres formes morphologiques correspondantes

Parmi les arguments qui œuvrent en faveur de l'authenticité de « أفعل » (?afʕala) quand cette forme est mise en relation avec la forme « فعل » (faʕala), nous pouvons évoquer un ensemble d'emplois de « أفعل » (?afʕala) sans être morphologiquement liés à un emploi relevant de la forme « فعل » (faʕala). Ce sont donc des emplois relevant exclusivement de la forme « أفعل » (?afʕala) et ne partageant sa signification avec nulle autre forme morphologique. Sibawayh a décrit ce type de formes avec la formule, plutôt succincte, suivante : « La chose (les emplois verbaux) peut également relever exclusivement de [la forme] « أفعل » (?afʕala) » (Al-Kita:b, 4/61).

Cependant, Azza33a:3 s'est étendu sur le sujet et lui a consacré tout un chapitre qu'il a classé selon les lettres de l'alphabet, et qu'il a intitulé « أفعلت » ((?afʕaltu) et où l'on choisit (?afʕaltu) sans « فعلت » (faʕaltu) [apparentée] » (ibid, 106). Il donne, entre autres exemples, [أَبْنُ الرَّجُلِ بِالْمَكَانِ] ((?abanna-r-raʕulu bil-maka:ni= Elire domicile dans un lieu) qui signifie [جعلته مقاما] (ʕaʕalahu maqa:mann= En faire un lieu de résidence)¹⁷, « أحذيت الرجل نعلا (...) وأخرف القوم، دخلوا في الخريف. وأخيفوا إذا نزلوا خيف الجبل، « (wa ?axrafa-l-qawmu, daxalu: fi-l-ʕari:fi= atteindre l'automne) (wa ?axjafu ?iða nazalu ʕajfa-l-ʕabal, wa huwa ma –irtafaʕa ʕan ?asfalihi = habiter le pied de la montagne) (Ibid. 109-110). Arrađi, quant à lui, attire l'attention sur l'importance de ce type de formes dans l'usage, et affirme qu'il peut exister d'autres formes que les verbes trilitères, telles que « ألجم » (?alʕama=Brider) et « أسحم » (?ašhama=Mouiller, déferler de l'eau). « Relève de cela par exemple [ألجم الرجل فرسه] (?alʕama-r-raʕulu farasahu= Brider sa monture) lorsqu'il lui met la bride. Il n'y a pas de verbe trilitère [qui lui est associé] » (Jarħ af-fa:fija, 1/85, note 1).

Il est clair que les grammairiens arabes ont classé les formes et les ont distinguées à partir de leurs emplois. Tout en reflétant la manière dont ils ont élaboré la théorie grammaticale arabe et l'ont liée aux différents emplois langagiers, cette démarche confirme l'authenticité de « أفعل » (?afʕala) dans l'usage puisque l'on peut l'avoir pour un sens donné sans aucune autre forme apparentée, ce qui amène à exclure « فعل » (faʕala) de son champ d'action dans l'emploi. Il est à noter qu'il ne s'agit pas d'une substitution de « أفعل » (?afʕala) à « فعل » (faʕala), mais de l'usage d'une forme et l'exclusion d'une autre¹⁸. Azza33a:3, par exemple, explique cette distribution par le simple choix du locuteur en tant que vrai opérateur-régisseur de tout énoncé, ce qui va à l'encontre de bon nombre des analyses proposées par les grammairiens. L'une de ces

analyses stipule que la « Hamza » de « أفعل » (*ʔafʕala*) est un morphème catégoriel qui oriente la forme et qui véhicule un ajout sémantique qui la différencie de « فعل » (*faʕala*). En effet, selon les grammairiens arabes, toute forme augmentée pour des fins autres que l'annexion par analogie (الإلحاق) (*Al-ʔilħa:q*) « doit nécessairement avoir un sens, parce que si l'ajout ne s'opère pas pour des raisons formelles-comme dans l'annexion par analogie- ni pour [exprimer] un sens, son existence serait absurde ». (Arrađi, *farħ af-fa:fija*, 1/83).

1.3. L'emploi de « أفعل » (*ʔafʕala*) dans le sens de « فعل » (*faʕala*) est un dépassement toléré

À la lumière du développement proposé ci-dessus, il semble peu pertinent de parler d'une équivalence sémantique entre les deux formes en question bien que les grammairiens aient insisté sur la possibilité d'avoir les deux formes avec un même sens¹⁹. En effet, la pertinence de l'analyse qui différencie les deux formes est expliquée par le principe général formulé par les grammairiens qui stipule que chaque « ajout au niveau de la forme » est la marque d'un ajout sémantique²⁰ (*Ibid.*).

C'est à partir de ce principe général qu'Arrađi essaie de lever l'ambiguïté de l'emploi de la forme « أفعل » (*ʔafʕala*) dans le sens de « فعل » (*faʕala*). Il attire l'attention sur les différences formelles qui séparent les deux formes et considère l'emploi de « أفعل » (*ʔafʕala*) dans le sens de « فعل » (*faʕala*) comme étant « un dépassement d'expression que l'on tolère » (*Ibid.*). Ainsi, il opère une analogie entre la « Hamza » de « أفعل » (*ʔafʕala*) et les prépositions « bi » et « min » dans (كفى بالله) (*kafa: bi-l-lahi= Dieu suffit*) et (ما من إله) (*ma min ʔila:hin= Nul [autre] Dieu*). En effet, « Si l'on affirmait par exemple que أقال (*ʔaqa:la= congédier, licencier*) a le même sens que قال (*qa:la*), cela rejoint l'affirmation que « bi » dans (كفى بالله) (*kafa: bi-l-lahi= Dieu suffit*) et « min » dans (ما من إله) (*ma min ʔila:hin= Nul [autre] Dieu*) sont [des éléments] ajoutés dont l'unique pertinence est l'affirmation et l'insistance sur le sens déjà exprimé. C'est ainsi que la « Hamza » de أفالني ((*ʔaqa:lani= Il m'a congédié*)) exprime nécessairement l'insistance et l'intensité » (*Ibid.*).

C'est donc suivant cette logique que Arrađi insiste sur les différences de sens entre les deux formes bien que les grammairiens aient porté leurs intérêts sur les différents contextes d'emploi de « فَعَلْتُ » (*faʕaltu*) et « أَفَعَلْتُ » (*ʔafʕaltu*) avec le même sens. La phrase (حَزِنَ الرَّجُلُ) (*ħazina-r-raʕulu*) signifie (صار حزينا) (*ša:ra ħazi:naan= devenir triste*) alors que (حَزَّنْتُ الرَّجُلَ) (*ħazantu-r-raʕula*), qui dénote le fait d'opérer un changement d'état, signifie [je lui ai causé de la tristesse]. Quant à (أَحْزَنْتُهُ) (*ʔaħzantuhu*), qui dénote également un changement d'état opéré, signifie [le rendre triste]. Ainsi, le sens véhiculé par (حَزَّنْتُه) et (أَحْزَنْتُهُ) est le même parce que « celui à qui j'ai causé de la

tristesse, je l'ai rendu triste. Seulement, le premier exprime le sens en question par le biais du changement et la transformation d'un autre sens-celui de (حَزَنَ) (*ħazina*= *devenir triste*), alors que l'autre non » (*Ibid.*, 87). Ce qui revient à dire que l'emploi transitif de حَزَنَ (*ħazana*= *attrister*) ne véhicule le sens [causatif] que par une transformation opérée sur l'emploi intransitif (حَزِنَ) (*ħazina* = *devenir triste*). En effet, ce dernier exprime un processus de changement d'état sans intervention d'un élément extérieur, alors que أَحْزَنَ (?afʕala) dénote le changement d'état par la force d'un agent extérieur qui cause ce processus. Et c'est précisément l'action de [causer], qui est véhiculée par la « Hamza » en soi, qui exprime le sens [causatif] de la phrase. Ainsi, la [causativité] dans la forme augmentée n'est pas le résultat d'une transformation ayant comme base la forme simple, comme c'est bien le cas entre (حَزِنَ) (*ħazina* = *devenir triste*) et حَزَنَ (*ħazana*= *attrister*).

Par ailleurs, une autre observation nous semble œuvrer en faveur de ce point de vue : les nuances sémantiques dégagées par les grammairiens arabes entre la forme simple « فعل » (*faʕala*) et la forme composée « أفعل » (?afʕala) bien qu'elles soient utilisées avec « le même sens ». Leur démonstration part, pour ainsi dire, de l'examen du degré d'inhérence du sens véhiculé au sujet en question. Ainsi, Sibawayh le remarque à partir des paires {سَرَعَ/سُرِعَ} (?asraʕa/ saruʕa= *accélérer/ être rapide*) et {أَبْطَأَ/بَطَأَ} (?abʕaʕa/ baʕuʕa= *ralentir/ être lent*) et montre que bien que les formes de chaque paire soient toutes les deux intransitives et employées dans l'usage avec le même sens, la forme simple est plus forte « comme si elles étaient innées telles (صَغُرَ) (*ṣayura*= *être petit*) et (كَبُرَ) (*kabura*= *être grand*) » (*Al-Kitab*, 4/65)²¹.

Cette analyse nous révèle une conscience aiguë chez les grammairiens arabes des spécificités de chaque forme et du degré « d'inhérence » entre une forme donnée et les traits sémantiques véhiculés et elle n'est pas sans nous rappeler le développement contemporain des « Strong Features » et « Weak Features »²². C'est à partir de cette analyse que nous pouvons fournir deux explications au fait que les grammairiens mettent les deux formes en question dans une même classe située dans une zone d'interférence entre deux classes distinctes :

- La première porte sur la conception qu'ils ont de la grammaire et des relations entre ses différentes unités. En effet, les grammairiens arabes n'établissent pas de frontières étanches entre les unités du système linguistique. Leur vision émane plutôt d'un principe de continuum qui est à même de permettre d'utiliser telle unité à la place de telle autre, ou de substituer une marque à une autre²³. Il semblerait ainsi que ce sont les traits communs entre la forme simple « فعل » (*faʕala*) et la forme composée « أفعل » (?afʕala)- que nous venons d'évoquer ci-dessus - qui seraient derrière l'emploi des deux formes comme étant des variantes l'une de l'autre.

- Quant à la deuxième explication, elle concerne le point de vue de certains grammairiens qui considèrent que les deux formes en question sont deux variantes dialectales. En effet, Sibawayh précise que selon son maître Al-Khlil, pour exprimer le même sens, « certains utilisent « فَعَلَّتْ » (*façaltu*) et d'autres lui ajoutent un « Alif » et construisent [le verbe] selon la forme « أَفَعَلَّتْ » (*?afçaltu*) » (*Al-Kitab*, 4/ 61). Il est à noter que les propos d'Al-Khlil font acte des différences entre les parlers arabes observés lors de la période de collecte des matériaux lexicographiques²⁴. Ainsi, les efforts d'explication des grammairiens arabes témoignent de leur recherche permanente de l'adéquation entre les principes généraux qui régissent la théorie grammaticale-dont celui du conditionnement de l'ajout formel par un ajout sémantique- et la réalité de l'usage.

En tout état de cause, il importe pour nous de souligner que l'emploi des deux formes en question avec le même sens ne doit cacher ni l'originalité de « أَفَعَلَ » (*?afçala*) ni le fait que les grammairiens arabes réalisent bien ce qui la différencie de « فَعَلَ » (*façala*). Ils ont ainsi essayé d'expliquer leur différence en se basant sur les sens engendrés par l'ajout du morphème à la base commune, ce qui va de pair avec le principe- qu'ils ont adopté entre autres principes pour décrire le système de la langue et en expliquer le fonctionnement – qui établit un conditionnement entre l'ajout formel et l'ajout sémantique.

Il ressort de tout cela que les deux formes « أَفَعَلَ » (*?afçala*) et « فَعَلَ » (*façala*) ne sont pas, pour ainsi dire, « encodées » de la même façon. C'est ainsi que leurs ressemblances et leurs dissemblances nous appellent à réexaminer les traits sémantiques de chacune d'elles et par là même les catégories qui les différencient. Ce qui implique la définition de la classe à laquelle elle appartient. Notons que cette démarche émane d'un principe méthodologique adopté par les linguistes à partir de la deuxième moitié du XX^e siècle pour décrire les unités de la langue et décrire leur fonctionnement syntactico-sémantique²⁵.

2. Impact de « أَفَعَلَ » (*?afçala*), transitif ou non, sur le marquage flexionnel de la forme morphologique

Dans leur traitement de la forme « أَفَعَلَ » (*?afçala*), les grammairiens n'ont pas manqué de s'intéresser au rôle joué par la « Hamza » lorsqu'elle assure la transformation (tel que nous l'avons vu ci-dessus) dans la détermination des positions syntaxiques dans la phrase. Ils n'ont pas négligé, non plus, la forme morphologique où la « Hamza » n'opère pas de transformation, c'est-à-dire là où « le trilitère [simple] et [la forme] augmentée sont tous deux intransitifs » (Arrađi, *farh af-fa:fija*, 1/87). Ce qui a débouché sur la distinction entre deux types de la forme en question : le premier type,

la forme « أفعل » (?afʕala), opère un changement de transitivité sur une forme simple initiale qui est, elle, intransitive. Quant à l'autre type, il est *intransitif*, puisque la « Hamza » n'assure pas cette fonction de « transformation »²⁶. Néanmoins, cette distribution ne signifie pas que les grammairiens ont négligé les liens de ressemblance et de dissemblance entre les deux types en question. C'est bien pour cela qu'ils ont souvent décrit la forme tout en tenant compte de son rôle dans la rection, qu'elle soit transitive ou intransitive, et des valeurs sémantiques qu'elle véhicule. Il semble que leur intérêt soit principalement porté sur la théorie de « العامل » (*al-ʕa:mi* = opérateur [de rection]), les positions nominales et les valeurs sémantiques qui y sont rattachées, leur a permis d'approfondir leur réflexion sur la question de la forme morphologique et les positions qu'elle implique dans la phrase. C'est ainsi que le réexamen des spécificités syntaxiques de la forme « أفعل » (?afʕala) serait à même d'aider le chercheur à déterminer ses propriétés sémantiques et la classe à laquelle elle appartient.

2.1. « أفعل » (?afʕala) comme convertisseur transitif de la forme simple

Les grammairiens arabes ne se sont pas contentés d'attirer l'attention sur les positions syntaxiques (de rection) engendrées par la fonction de « transformation » qu'assure la forme « أفعل » (?afʕala). Ils se sont intéressés également - comme nous l'avons mentionné dans le paragraphe précédent - à la configuration que prennent les rapports de rection au sein de la phrase²⁷. Ils ont, en effet, défini une « structure causative » maximale que nous représentons ainsi : [(procès de causativité) (causateur) (causé) (complément2) (complément3)]. Dans cette structure, ils ont considéré que l'élément qui subit l'opération causative (le [causé] doit être en position antérieure par rapport à celle du complément du verbe simple initial si celui-ci régit un seul complément, et ce, parce qu'il comporte un sens agentif. En effet, comme le souligne Arrađi, si le verbe en question nécessite initialement un complément, avec la « Hamza » il devient « transitif à deux compléments. Le premier est le complément de la causativité ; le deuxième est celui du verbe initial, comme par exemple [أحفرت زيدا النهار] (?aħfartu zajdan an-nahra = J'ai fait creuser la rivière par Zayd)²⁸, c'est-à-dire que j'ai fait que Zayd soit celui qui creuse la rivière. Le premier est donc le « causé » ; le deuxième est ce que l'on creuse. Le rang du premier précède celui du second parce que le premier contient un sens agentif. Si le verbe initial nécessite deux compléments, il en impose par le biais de la « Hamza » trois : le premier est celui de la causativité ; le second et le troisième relèvent du verbe initial. Il existe deux verbes seulement de ce type, à savoir أعلم (?aʕla-ma = faire savoir) et أرى (?ara: = faire voir) » (*farħ af-ja:fija*, 1, 86-87)²⁹.

Nous déduisons de ce qui vient d'être dit que les grammairiens arabes ont pu mettre en évidence le rôle de la « Hamza » dans l'extension de la structure syntaxique dont le pivot est « أفعل » (?afʕala) et les positions qu'elle implique. Ce qui les a poussés à

s'intéresser au rôle principal de cette forme dans les liens de rection établis dans la construction syntaxique en question. C'est dans ce sens qu'ils considèrent ce schéma syntaxique comme étant le propre de la forme « أفعل » (*?afçala*). Par ailleurs, ils ont eu recours, dans leur traitement de l'extension engendrée, à la notion de « النَّقْل » (*an-naql=la transposition, transformation*) qu'ils ont décrite comme étant la transformation d'un état (A) à un état (B) causée par un agent extérieur. Les différents éléments de cette analyse leur ont permis de déterminer trois types de transitivité relatifs à la forme « أفعل » (*?afçala*) lorsqu'elle est transitive :

a. Transformer le verbe intransitif en un verbe transitif

[جلس زيد] (*çalasa zajdun=Zaid s'est assis*) → [أجلسْتُ زيدا] (*?açlastu zaajdan=J'ai assis Zayd [sur un siège]*) = « Transformer le sujet du verbe intransitif [initial] en complément du sens causatif et sujet du procès initial »

b. Transformer le verbe transitif à un complément en un verbe transitif à deux compléments

[أحفر زيد النهر] (*ħafara zajdun an-nahra=Zayd a creusé la rivière*) → [أحفرت زيدا النهر] (*?aħfartu zajdan an-nahra=J'ai fait creuser la rivière par Zayd*) = « Zayd » : complément de la causativité ; « La rivière » : complément du verbe initial.

c. Transformer le verbe transitif à deux compléments en un verbe transitif à trois compléments

[علم زيد عمرا قائما] (*çalima zajdun çamran qa:ʔiman=Zayd sait que Amr est debout*) → [أعلمتُ زيدا عمرا قائما] (*?açlamtu zajdan çamran qa:ʔiman=J'ai fait savoir à Zaid que Amr était debout*)= Ibn Jaçif : « En le [le verbe] transformant de « فعل » (*façala*) à « أفعل » (*?afçala*), le sujet est devenu complément. Et tu as ainsi trois compléments » (*Farħ al-Mufaṣṣal, 7/66*).

Il est à noter que les grammairiens arabes étaient parfaitement conscients de la différence entre les deux types que nous avons mentionnés, puisqu'ils avançaient que la forme « أفعل » (*?afçala*) est utilisée le plus souvent pour rendre transitifs les verbes trilitères initialement intransitifs. Cela se manifeste par exemple dans les expressions du type « أفعل للتعدية في الأكثر » (*wa ?afçala lit-taçdijati fi-l-?akðari = [...]*) « أفعل » (*?afçala*) [sert] le plus souvent [à] rendre transitif (zamaçjari in *Farħ al-Mufaṣṣal, 7/ 159*) ou « أفعل في أغلب في أفعل أن يكون للتعدية » (*al- ʔa:libu fi ?afçala ʔan taku:na lit-taçdijati= Dans la plupart du temps, « أفعل » [sert] [à] rendre transitif*) (Ibn Al- ħa:3ib in *Farħ af-fa:fija, 1/87*). Dans un autre passage, Arraçi affirme que « le sens prépondérant de « أفعل » (*?afçala*) est de rendre transitif ce qui était trilitère » (*Ibid. 1/86*). Ces considérations sont probablement la cause qui a poussé Assuju:ti à désigner la « Hamza » ajoutée par همزة التعدية (« *hamzat at-taçdija* » = la hamza de la transitivité) (*Hamç*

al-hawa:miç, 2/248) et à la caractériser par les deux spécificités suivantes : « التَّغْل » (*an-naql=la transposition, transformation*) et « التَّعْدِيَّة » (*at-taçdiya = la transitivité*) comme si la forme en question était exclusivement transitive. En somme, les différents éléments de la caractérisation de la forme montrent que les grammairiens arabes discernent avec précision ses limites. En effet, tout en traitant le type dominant, ils ont pris en considération le type intransitif, bien que l'emploi transitif soit plus « léger » que l'emploi intransitif. La raison en est que plus le terme est léger, « plus il est utilisé et son emploi est étendu ». (Ibn Jaçi:f, (*Jarh al-Mufaşşal*, 7/157).

2.2. L'emploi de « أفعل » (?afçala) intransitif et/ou transitif comme indice de « non-rupture »

Nous avons montré dans la section précédente que « أفعل » (?afçala) peut être transitif et peut être intransitif. Le premier emploi est lié au rôle de *transposition/transposition* que joue la « Hamza ». En l'absence de cette propriété, la forme en question est intransitive. Ce qui revient à dire qu'elle est susceptible d'intégrer l'une des deux classes possibles, bien que la transitivité soit le sens prépondérant. Nous voudrions dans cette section nous interroger sur les rapports entre les deux classes possibles (transitive et intransitive).

Nous avons insisté sur ce point afin d'attirer l'attention sur le fait que les classes ne sont pas en relation de rupture. En effet, considérer les classes des unités de la langue comme étant des classes discontinues à frontières étanches serait contraire à la réalité des faits linguistiques. L'exemple des deux formes morphologiques que nous avons traitées ci-dessus nous invite plutôt à concevoir un continuum entre les traits de chaque élément, qui les inscrit dans des classes et sous-classes elles-mêmes en continuum et non en rupture. C'est dans cette perspective que la forme « أفعل » (?afçala) est à cheval, selon ses propriétés syntaxiques, entre une classe de verbes transitifs et une classe de verbes intransitifs puisqu'elle joue le rôle de *transposition/transposition* dans certains contextes et non dans d'autres. Il est légitime alors de s'interroger sur la nature de la « Hamza » de « أفعل » (?afçala) : serait-elle la même, que la forme soit transitive ou intransitive ? Serait-on au contraire en présence de deux « Hamza », la première serait « transitive » (voir la section précédente) et l'autre serait un simple morphème qui n'impose pas d'augmentation du nombre des actants ? Dans ce dernier cas, pour quelle raison les grammairiens arabes n'ont-ils pas prévu un terme désignant la deuxième « Hamza » comme ils l'ont fait pour la première ?

Il nous semble en fait qu'il n'est pas possible de parler de deux « Hamza » dans « أفعل » (?afçala) parce que cela impliquerait l'existence de deux formes morphologiques relevant du même schème, ce qui serait en contradiction avec le rôle attribué à

ce dernier dans la langue arabe³⁰. En effet, la « Hamza » de « أفعل » (*?afçala*) est une tête catégorielle qui dénote un procès orientant la forme en question et déterminant la catégorie qui la domine, que la forme soit transitive ou intransitive. Ainsi, il ne s'agit pas de la « Hamza » en soi, il s'agit plutôt de la manière de concevoir les rapports entre les sens véhiculés par la « Hamza ». La problématique se présente ainsi : d'un côté, lorsqu'elle est utilisée pour la transposition/ transformation, la « Hamza » signifie respectivement [la causativité], [l'invitation causative] et [le changement d'état]³¹ comme dans [أقلت حارس العمارة] (*?aqltu ħa:risa-l- çima:rati= J'ai limogé le gardien de l'immeuble*), [أبعث الفرس] (*?abaçtu-l- farasa= J'ai fait vendre le cheval [par quelqu'un]*), [أهديت الشيء] (*?ahdajtu-f-faj?a= J'ai fait don/cadeau de telle chose*). De l'autre côté, la « Hamza » signifie [l'entrée dans un endroit/ dans un espace temporel] lorsqu'elle n'est pas transitive, tel que dans [أبحر فلان] (*?abħara fula:nun= Untel est parti dans en mer*), [أنجد فلان] (*?ançada fula:nun= Untel a pris le chemin [dans la plaine]*), [أجبل] (*?açbala= partir dans la montagne*), [أصبح فلان] (*?aşbaħa= Atteindre le petit matin*), [أسحر] (*?aşħara= Atteindre le moment du jeûne*) et. Quels rapports à déceler donc entre les différentes significations citées ? Pourrait-on trouver dans la forme « أفعل » (*?afçala*) une signification plus profonde qui transcenderait toutes celles que nous venons de rappeler ? Serait-ce la manière dont on conçoit ces différentes significations qui est à revoir ?

La démarche que nous adoptons émane du constat que les approches existantes de [la causativité] sont partielles puisqu'elles ont abordé cette notion comme étant une signification parmi d'autres, alors qu'elle représente à notre sens une catégorie supérieure, laquelle catégorie se réalise dans la forme en question par le biais d'un ensemble de traits sémantiques et joue un rôle essentiel dans sa différenciation des autres formes morphologiques. Ainsi, si l'on dit dans [l'invitation causative] [أباع فلان] (*?aba:ç a fula:nun farasahu= Untel a mis son cheval en vente*), cela signifie [Il a fait que son cheval soit à vendre]. Dire [أخرجه] (*?aħraçahu= Il l'a fait sortir*) signifie [Il a fait que quelqu'un sorte], aussi bien que [أحفره] (*?aħfarahu= Il l'a creusé*) signifie [Il a fait que quelqu'un creuse quelque chose], etc. Ce qui revient à dire au final que c'est la notion de [causativité] qui domine les différentes classes sémantiques exprimées par la forme morphologique « أفعل » (*?afçala*) quand la « Hamza » joue le rôle de la *transposition/transformation*. Les traits exprimant ces classes deviennent alors des indices de la réalisation de la catégorie de [causativité] dans le contenu sémantique de la forme morphologique.

Pour ce qui concerne la forme « أفعل » (*?afçala*) intransitive, le problème réside, selon nous, dans la relation entre [la causativité] d'un côté et [l'entrée (dans quelque chose)] et [le changement (spontané)] : doit-on considérer ces deux dernières significations, comme les autres significations citées ci-dessus, incluses dans la catégorie supérieure qui est [la causativité] ? Sont-elles plutôt deux significations distinctes de

celle-là ? Il nous semble que l'intransitivité de la « Hamza » est liée à l'absence du sens [causatif], au profit du sens du [changement spontané], sauf si l'on considère les procès suivants comme étant des opérations causatives opérées par le sujet sur lui-même sans l'intervention d'un « causateur » extérieur, comme dans les paraphrases proposées : [أبحر فلان] (?abħara fula:nun= « Faire qu'il aille lui-même dans ma mer ») ; [أسحر فلان] (?ašħara= « Faire en sorte qu'il soit au moment du jeûne ») ; [أمسى زيد] (?amsa: zajdun= « Zaid a fait en sorte qu'il atteigne le soir »). Ceci étant, il est possible de considérer que ces derniers verbes véhiculent le sens de [changement spontané], c'est-à-dire sans l'intervention d'un agent extérieur. Ainsi, il semblerait que c'est la catégorie de [causativité] qui domine celle de [changement spontané], ce qui n'est pas sans impact sur leurs schémas syntaxiques. Bref, lorsque « أفعل » (?afçala) est transitive, c'est la [causativité] qui domine la « Hamza » et oriente la forme morphologique. Lorsque celle-ci est intransitive, c'est le [changement spontané] qui est incorporé dans la « Hamza » et qui oriente la forme, comme dans : [ألحم زيد] (?alħama zajdun) = [صار ذا لحم] (?sa:ra δa: laħmin= devenir corpulent) ; [أغدّ البعير] (?ağadda-l-baçi:ru)= [صار ذا غدّة] (?sa:ra δa: yoddatin= Le chameau a eu un problème de glande) ; [أعسر] (?açsara)= [صار ذا عسر] (?sa:ra δa: çosrin= Sa situation est devenue difficile). L'ensemble des traits exprimés par ce type de constructions est désigné par les grammairiens par l'expression « صيرورة » [صيرورة] (?sajru:ratu-f-faj?i δa:kaða:= Le processus de se voir attribuer quelque chose). Arrađi les décrit en ces termes : « [Pour exprimer] le sujet de « أفعل » (?afçala) à qui l'on attribue la chose. Il contient deux types : **soit il devient ce à quoi l'on attribue la base de la dérivation** comme dans [ألحم زيد] (?alħama zajdun), c'est-à-dire [صار ذا لحم] (?sa:ra δa: laħmin= devenir corpulent) et [أطفلت] (?aṭfalat), qui signifie [صارت ذات طفل] (?sa:rat δa:ta ṭiflin= elle a eu un enfant/elle est devenue mère) (...), **soit il devient l'élément à qui l'on attribue ce à quoi l'on attribue la base de la dérivation** tel que [أجرب الرجل] (?ağraba-r-rağulu), c'est-à-dire [صار ذا إبل ذات جرب] (?sa:ra δa: řarabin= Il est devenu propriétaire de chameaux galeux) et [أقطف] (?aqtafa), c'est-à-dire [صار صاحب] (?sa:ra δa: řajlin taqṭifu= Il est devenu propriétaire de chevaux très rapides) » (Jarħ af-fa:fija, 1/88).

Pour l'essentiel, le fait que « أفعل » (?afçala) soit tantôt une forme transitive, tantôt intransitive, la classe parmi les formes morphologiques qui portent les marques d'appartenance à plus d'une classe. Cela témoigne également de l'importance du rôle de la [causativité] et le [changement spontané]-en tant que deux catégories incorporées dans la « Hamza »-dans l'orientation de la forme morphologique, ainsi que l'importance des liens entre les deux catégories. Cela reflète également le degré de contribution de chaque catégorie dans la constitution de la signification de la forme en question. À partir de cette conception, nous pouvons dégager la nature des relations existantes entre les différentes catégories qui instancient les significations des formes

morphologiques et des unités de la langue. Ces relations se résument, selon nous, dans la notion de [continuum], l'une des notions clés pour la compréhension du fonctionnement des catégories de la langue et leurs interférences. Comme les catégories différencient les entités de la langue, et puisque chaque forme morphologique incorpore un ensemble de catégories contribuant à la formation de sa signification et à la distinguer des autres formes, la [causativité] et le [changement spontané] représentent deux catégories qui « se disputent » la forme « أفعل » (*?afçala*) sans qu'il y ait une dissolution entre les deux d'autant plus qu'elles ont en commun l'expression du changement d'état. Ainsi, certaines des significations potentiellement véhiculées par la forme en question se rapprochent de la [causativité] et s'éloignent du [changement spontané], tandis que d'autres font le chemin inverse, tout en prenant en compte les propriétés syntaxiques (\pm transitif) et le déroulement du changement (\pm intervention d'un agent).

3. La relation entre « أفعل » (*?afçala*) et la forme transitive de « فعل » (*façala*)

Nous essayons, dans cette section, de cerner les propriétés sémantiques des formes transitives de « أفعل » (*?afçala*) et « فعل » (*façala*) à partir de l'examen des traits qui les distinguent respectivement. Étant donné la ressemblance qui existe entre la forme « أفعل » (*?afçala*) plutôt transitive et la forme transitive causative de « فعل » (*façala*) et les problèmes qu'elle engendre dans le classement des emplois de la première forme, nous focalisons notre étude sur la deuxième. Celle-ci appartient à la classe de verbes caractérisée selon G. Gross par le fait qu'ils véhiculent un sens causatif sans aucun « support morphologique » de [causativité], tels que « قتل » (*qatala= Tuer*) et « قلب » (*qalaba= Renverser*) (2012/ 331).

Il serait judicieux ici de rappeler l'importance du travail de classement des unités de la langue et des critères proposés pour élaborer des typologies. Nous pensons spécialement à celui du « mode de déroulement du procès » qu'il soit lié à l'intervention d'un agent ou non (\pm agent), qu'il désigne un état statique, mental ou physique, etc³². Indépendamment des divergences entre les linguistes quant au nombre des classes de verbes et des critères proposés³³, nous pensons que le classement proposé par Anderson est en mesure de nous aider à décrire les traits sémantiques des deux formes que nous étudions. Nous choisissons particulièrement les trois grandes classes suivantes : Les *Etats* « State », les *Processus* « Process », et les *Actions* « Action »³⁴ afin de distinguer la forme transitive causative de « فعل » (*façala*) et la forme transitive « أفعل » (*?afçala*) où la « Hamza », selon les termes d'Arrađi, « [transforme] le sujet du verbe intransitif [initial] en complément du sens causatif et sujet du procès initial » (*Jarħ af-fa:fija*, 1/86). Ainsi, dans la phrase [مات الرجل] (*ma:ta-r-rađulu= L'homme est mort*), la forme « مات », qui est une forme intransitive, désigne un *processus* puisqu'il s'agit, indépendamment des considérations métaphysiques, d'un changement d'état sans

l'intervention d'un agent (-agent). Quant au verbe « قتل », qui appartient aux « verbes de meurtre (verbs of killing), il exprime dans la phrase [قتل زيد عمرا] (*qatala zajdun ʕamran*= *Zayd a tué Amr*) la « transformation » de Amr d'un état (A) à un état (B) sous l'effet d'un agent. De même, le verbe « أمات » dans [أمات زيد الرجل] (*?ama:ta zajdun ar-raʕula*= *Zayd a causé le péril de [cet] homme*) signifie qu'il a causé sa mort, selon la structure : [faire/causer ([+animé] → [-animé]). Il s'ensuit que « الرجل » (l'homme) devient le complément du sens causatif exprimé par la « Hamza », alors qu'il était sujet grammatical dans la structure [مات الرجل] (*ma:ta-r-raʕulu*= *L'homme est mort*). Cette analyse rejoint le lien établi par les grammairiens entre la « Hamza » de « أفعل » (?afʕala) et la signification de « [la causativité], [l'invitation causative] et [Le processus de se voir attribuer quelque chose] » (*Ibid.* 1/83). La « Hamza » est en effet un morphème qui opère sur la racine et oriente l'instanciation du sens de la forme morphologique en question.

Cependant, dans « أمات » (?ama:ta= *causer la mort de quelqu'un*), le sens causatif émane de la « Hamza », alors que dans « قتل », il est exprimé par le sens lexical du verbe. En effet, chacune des deux formes exprime la [causativité] d'une manière spécifique inscrite dans la structure syntaxique, bien que les deux structures aient en commun le schéma [faire/causer ([+animé] → [-animé]). En effet, les traits (+exécuteur, +victime) sont plus forts dans [قتل زيد عمرا] (*qatala zajdun ʕamran*= *Zayd a tué Amr*) que dans [أمات زيد الرجل] (?ama:ta zajdun ar-raʕula= *Zayd a causé le péril de [cet] homme*) où dominent les traits (+causateur, +causé). C'est sur cette base que les grammairiens ont abordé les nuances sémantiques entre les formes considérées comme variantes chez les locuteurs arabes. Dans ce sens, Arrađi insiste sur ces nuances et considère que l'utilisation de « أفعل » (?afʕala) dans le sens de « فعل » (*faʕala*) est « un dépassement toléré » (*farħ af-fa:fija*, 1/83).

Il est à noter que les grammairiens étaient conscients des différentes réalisations de la [causativité], « qui sont au nombre de trois. La première consiste à faire faire quelque chose par quelqu'un : c'est le cas de أخرجه (*?aħraʕtuħu*= *Je l'ai fait sortir*) et أدخلته (*?adħaltuħu*= *Je l'ai fait entrer*) qui signifient [respectivement] que j'ai causé sa sortie et son entrée. La deuxième consiste à lui causer l'attribution d'un adjectif comme dans أطردته (*?aṭradtuħu*= *Je l'ai chassé*) qui signifie que j'ai fait en sorte qu'il soit chassé. Quant à la troisième, elle consiste à faire en sorte qu'il s'attribue quelque chose : أفبرته (*?aḩbartuħu*= *Je lui ai attribué une tombe*) signifie que je lui ai donné une tombe » (*Ibn ʕoʕfu:r, Al Mumtiʕ fi-t-taʕri:f*, 1/186)³⁵. Tout en étant des classes de causativité, les types énumérés montrent que la transitivité est enracinée dans la forme « أفعل » (?afʕala), qu'elle est bien plus forte dans cette forme que dans la forme transitive de « فعل » (*faʕala*), et ce puisque le sens causatif est réalisé dans la première forme par le biais du procès inscrit dans la « Hamza » en tant que « morphème catégoriel », alors qu'il est

réalisé dans « فعل » (*façala*) par un procès inscrit dans le noyau de la forme morphologique, dont nous déduisons l'existence à partir de son impact sur le comportement syntaxique de la forme en question³⁶. Ce qui signifie que la forme « أفعل » (*?afçala*) est composée de deux procès : celui de la causativité et le procès qu'il régit [(causer x(procès))]. De la sorte, la [causativité] opère sur le procès qu'elle régit de la même façon qu'un opérateur sur les éléments qui lui sont rattachés dans une structure [Opérateur x arguments/Opérandes]. Quant à la forme « فعل » (*façala*), elle est composée, selon les termes de Cherif, « du procès intériorisé dans le noyau du verbe » et d'un procès construit sur le premier. L'auteur lui attribue la représentation suivante : [qtl/ل ق ت حح] ³⁷. L'auteur considère la tête de cette construction comme « un morphème zéro dont la valeur sémantique influe sur le comportement syntaxique du verbe » (2008/361). Ainsi, le « morphème zéro » serait « l'opérateur sémantique » avec lequel les grammairiens arabes expliquent le cas nominatif (رفع) du nom qui occupe la première position de la phrase dite « nominale ».

Bref, la [causativité] est une catégorie présente dans la forme « أفعل » (*?afçala*) et dans la forme transitive de « فعل » (*façala*), qui joue un rôle principal dans la constitution de leurs significations respectives. Mais elle est plus forte dans la première forme selon le principe qui stipule que les « têtes catégorielles » réalisées lexicalement sont plus fortes que les « têtes zéro » influant la rection sans avoir une réalisation lexicale. Il s'ensuit que la présence des catégories dans les formes morphologiques n'est pas régie par des oppositions exclusives où la présence de l'une exclurait l'autre. Il s'agit plutôt d'un continuum qui va du plus fort au plus faible (\pm fort), qui va dans le sens de la notion de [domination] que nous avons évoquée ci-dessus : l'une des catégories incorporées dans une forme morphologique donnée domine les autres catégories. C'est ainsi que chaque forme morphologique devient l'objet d'une concurrence catégorielle selon laquelle les catégories sont classées dans une configuration hiérarchisée où la catégorie la plus forte occupe le rang supérieur, alors que la plus faible occupe le rang inférieur, ce qui lui donne au final le statut de [catégorie] secondaire quant à l'orientation de la forme morphologique et la formation de son contenu sémantique. Il nous importe dans ce cadre de mentionner que si « فعل » (*façala*) partage avec « أفعل » (*?afçala*) un certain nombre de traits (tels que la transitivité, la causativité, la transformation d'un complément d'un état « positif » à un état « négatif » et vice versa, la nécessité d'un sujet causatif, etc.), cela ne signifie guère qu'elles partagent la même signification. En effet, les traits communs ne cachent pas les différences qui existent entre les deux formes : nous avons vu par exemple ci-dessus le rôle de la « Hamza » dans la transitivité de « أفعل » (*?afçala*) et l'expression de la [causativité]. La différence entre les deux s'accroît lorsqu'on examine les traits distinctifs de chacune d'elles. Ainsi, la ressemblance entre les deux formes ne signifie pas qu'elles sont sémantiquement équivalentes.

C'est dans ce sens que l'emploi par Zamaḫjari du verbe « يؤاخي » (*juʔa:xi*= fraterniser avec), afin de spécifier la relation entre les deux formes, est un indice fort de la différence entre la *ressemblance* et *l'identification* : « [...] « فعل » (*faʕala*) fraternise avec « أفعل » (?afʕala) en termes de transitivité », in *farḥ al-Mufaṣṣal*, 7/159). Par ailleurs, le fait d'avoir en commun la [causativité] et la transitivité, entre autres propriétés, a poussé les grammairiens arabes, parfaitement conscients du rôle essentiel de la forme dans la caractérisation du contenu, à rapprocher les deux formes morphologiques et à tenir compte de l'une en décrivant l'autre.

4. Causativité, sens de « أفعل » (?afʕala) et continuum (dominant/faible)

En examinant les formes morphologiques, les grammairiens arabes n'ont pas négligé leurs différents emplois. Ils ont adopté leurs emplois en tant que critère afin de déterminer leurs propriétés. Comme l'affirme Attaha:nawi, c'est en utilisant un terme qu'on « comprend son sens » (*kaffa:f iṣṭila:ḥa:t al-funu:n*, 489). Ce critère qui leur a permis donc de classer les différents sens exprimés par « أفعل » (?afʕala) et de distinguer des sens « dominants » et d'autres, plus « rares », qu'on pourrait qualifier de « dominés ». C'est dans ce contexte qu'ils ont considéré le sens de [transformer/changer] comme étant le sens dominant, alors que celui de [المطاوعة] (*Al-muṭa:waʕa*=Obéir à la cause) compte parmi les plus rares³⁸. Par ailleurs, la forme « أفعل » (?afʕala) peut être utilisée « sans être déterminée par l'un des sens cités (à savoir ceux du « changement/transformation », de « l'invitation causative » et du « processus spontané », etc.) comme dans : « أبصره » (*ʔabṣarahu*) : il l'a vu ; « أوعزت إليه » (*ʔawʕaztu ʔilaihi*) : Je lui ai fait une proposition. Elle peut être également dans le sens « d'obéir à la cause » {فَعَلَّ} comme dans فَطَّرْتَهُ فَأَفْطَرْتَهُ (*faṭṭartuhu fa ʔaftara*= Je lui ai donné à manger. Alors il a mangé) et بَشَّرْتَهُ فَأَبْشَرْتَهُ (*baṣṣartuhu fa ʔabṣara*= Je lui ai annoncé la bonne nouvelle. Alors, il est heureux [d'apprendre la bonne nouvelle]). Ce dernier emploi est rare » (Arraḍi, *farḥ af-fa:fija*, 1/92). Ce classement des sens à partir des emplois est adossé essentiellement à un principe général selon lequel les grammairiens cherchent les propriétés de la langue dans l'usage. Ce qui nécessite une grande maîtrise de la capacité des formes, quoique peu nombreux, à « exprimer les sens d'ordre universel, pluriel ou individuel de l'expérience du vécu, où l'expérience individuelle n'a pas de limite » (Ben Hamouda, 2010/9).

Les études contemporaines ont essayé, à leur tour, de déterminer le rôle des formes dans la caractérisation des contenus sémantiques³⁹. Essayant de répondre à cette problématique, Cherif a émis une hypothèse qui cherche à expliquer la relation entre les différents sens exprimés par une même forme, et qui stipule que « la polysémie [serait] la caractérisation d'une multitude de sens qui seraient dérivés d'un sens primitif initial » (2002/41). Avancer que les différents sens exprimés par une seule forme

seraient dérivés d'un sens « premier » a au moins –d'un point de vue méthodologique- l'avantage de nous épargner ce qui est considéré dans certains contextes comme « une confusion des sens » et nous permet de mieux cerner le fonctionnement des faits linguistiques relatifs au phénomène étudié.

Quoi qu'il en soit, selon l'hypothèse de Cherif (*Ibid*, 1/41-45), les différents sens de « أَفْعَل » (*?afçala*)- qui sont agencés sur un continuum du « dominant » au « rare/dominé »- seraient dérivés d'un sens premier qui condense le contenu sémantique de cette forme morphologique, de manière parallèle à la forme elle-même qui condense de façon synthétique l'assemblage [tête catégorielle x forme spécifiée]. Le sens premier serait le noyau qui condense la catégorie de la [causativité] dans la signification de la forme morphologique, d'autant plus que [المطاوعة] dépend de celle-là. En effet, l'essence de [المطاوعة] est la relation *cause/conséquence* avec la nécessité de mettre la cause en première position comme le montre l'emploi de la « فاء / fa » en tant que connecteur entre les deux comme dans les exemples cités plus haut : فَطَّرْتَهُ فَأَفْطَرَ (*faṭṭartuhu fa ?afṭara= Je lui ai donné à manger. Alors il a mangé*) et بَشَّرْتَهُ فَأَبَشَّ (*baššartuhu fa ?abšara= Je lui ai annoncé la bonne nouvelle. Alors, il est heureux [d'apprendre la bonne nouvelle]*). Se basant sur cette analyse, certains chercheurs considèrent que le [processus] implique la [causativité] de façon indirecte, alors que [المطاوعة] l'implique de façon directe⁴⁰. Indépendamment du type d'implication, il est important pour nous de mentionner qu'elle renforce l'hypothèse que la [causativité] serait le sens-noyau source de dérivation des différents sens de « أَفْعَل » (*?afçala*). Ce qui permet au final de comprendre le fonctionnement du système linguistique qui « exprime l'infini par le fini » (Ben Hamouda, 2010/9).

Conclusion

Nous avons essayé, dans cet article, d'explorer les traits sémantiques et catégoriels spécifiques à la forme morphologique « أَفْعَل » (*?afçala*) et qui seraient en mesure de la caractériser et de définir la classe à laquelle elle appartient. Notre approche a été motivée par les interprétations divergentes portées sur la forme en question, que ce soit dans le domaine de l'enseignement de la langue arabe que dans celui de la réflexion théorique et méthodologique. Cette démarche nous a conduit à revisiter la relation entre la forme « أَفْعَل » (*?afçala*) et la forme « فَعْل » (*façala*)- en tant qu'échantillon de la problématique plus large qui examine les relations entre les formes simples et les formes augmentées- et à affiner l'analyse selon laquelle l'affixation dans « أَفْعَل » (*?afçala*) engendre automatiquement l'ajout de positions syntaxiques dans les constructions régies par cette forme. Ce qui nous a permis de comprendre le fonctionnement de la forme en question, et par là même certains aspects du système de la langue, notamment l'expression de l'expérience infinie par un nombre fini de formes.

Nous avons essayé de montrer par ailleurs que les classes des unités en question ne sont pas discontinues. Eu égard à certains aspects sémantiques communs, elles sont plutôt régies par une sorte de continuum qui invite le chercheur à revoir les relations entre ces classes sous cet angle. La notion de continuum nous a permis de clarifier les différents sens exprimés par la forme « أفعل » (*afʿala*) et de les ramener à un sens premier. Cette démarche pourrait servir de modèle afin de caractériser les différentes formes morphologiques de la langue arabe dans le cadre d'une étude systématique.

Bibliographie

- ابن جنيّ (أبو الفتح عثمان)، 1986، الخصائص، تحقيق محمد علي النجار، مصر
 ابن القطّاع (علي بن جعفر)، 1983، كتاب الأفعال، 3 أجزاء، طبعة أولى، عالم الكتب، بيروت
 ابن عصفور (الاشبيلي)، 1983، الممتع في التصريف، تحقيق فخر الدين قباوة، الدار العربية للكتاب
 ابن منظور (جمال الدين)، 1994، لسان العرب، دار صادر، بيروت- لبنان
 ابن يعيش (موقّق الدين)، شرح المفصل، عالم الكتب بيروت
 الأندلسي (أبو حيان)، 1982 1989-، ارتشاف الضرب من لسان العرب، تحقيق وتعليق، د. مصطفى أحمد النحاس، مطبعة
 المدني، القاهرة
 الأستراباذي (رضيّ الدين)، 1982، شرح شافية ابن الحاجب، تحقيق محمد نور الحسن ومحمد الزفراف ومحمد محي الدين
 عبد الحميد، دار الكتب العلميّة بيروت لبنان
 البعزاوي (محمد الصّحبي)، 2014، الصّيغ الصرفيّة بين النّحو واللّسانيات: بحث السّمات المفهوميّة والخصائص الدلاليّة، دار
 نهج للنّشر، صفاقس، تونس
 وسم المبهمات في العربيّة: بحث في بعض القضايا الإعرابيّة الذّالة على قدرة النّظريّة النّحويّة، 2012،
 العربيّة على الوصف والتّفسير، مجلة موارد، 17 كليّة الآداب بسوسة، تونس
 بن حمودة (رفيق)، 2010، المفعول له والأشكال النّوعيّة المتّصلة به لفظاً ومعنى، حوليات الجامعة التّونسيّة، عدد 55 كليّة
 الآداب بمنوبة، تونس
 الوصفيّة مفهومها ونظامها في النّظريّات اللّسانيّة، دار محمد علي الحامي للنّشر، تونس، 2004،
 التّهانوي (محمد علي)، 1984، كشّاف اصطلاحات الفنون، استنبول
 الجرجاني (عبد القاهر)، 1982، المقتصد في شرح الإيضاح، تحقيق كاظم بحر المرجان، العراق
 . الخليل (بن أحمد)، 1967، كتاب العين، تحقيق عبد الله درويش، بغداد
 الزّجاج (أبو إسحاق إبراهيم)، 1984، كتاب فعلت وأفعلت، تحقيق وشرح وتعليق، ماجد حسن الذّهبي، الشّركة المتّحدة
 للتّوزيع، دمشق
 السّعدي (شكري)، 2006، الحدث في اللّغة العربيّة: بحث في الأسس الدلاليّة للبنى النّحويّة، أطروحة دكتورا مرقونة بكلّيّة
 الآداب مئوبة، تونس
 السّعفي (هيفاء جدّة)، 2009/2010، الجعليّة في التّراث النّحوي، أطروحة دكتورا مرقونة بكلّيّة الآداب بسوسة، تونس
 سبيويّ (أبو بشر عمرو)، 1990، الكتاب، تحقيق عبد السلام محمّد هارون، دار سحنون للنّشر والتّوزيع، تونس
 السّيوطي (أبو الفضل جلال الدين)، 1979، همع الهوامع في شرح جمع الجوامع، تحقيق وشرح عبد العال سالم مكرّم، دار
 البحوث العلميّة، الكويت
 الشّريف (محمّد صلاح الدين)، 2008، أ وقد سألتمونيها: بحث في مظاهر من العرفان الجماعي المختزن في البرنامج النّحوي،
 حوليات الجامعة التّونسيّة، عدد 53 كليّة الآداب مئوبة تونس.
 _____، 2002، الشّروط والإنشاء النّحوي للكون، منشورات كليّة الآداب، جامعة مئوبة تونس
 عاشور (منصف)، 2004، ظاهرة الاسم في التّفكير النّحوي، منشورات كليّة الآداب مئوبة، تونس .
 المتوكّل (أحمد)، 1996، قضايا اللّغة العربيّة في اللّسانيات الوظيفيّة، دار الأمان، الرّباط
 المسعودي (عبد العزيز)، 2013، المعاني الجهيّة والمظهريّة، بحث لساني في المقولة الدلاليّة، كليّة الآداب والعلوم الإنسانيّة
 بسوسة، جامعة بسوسة- تونس.
 _____، 2012، التّصنيف المقولي لمعاني المزيد، الجعل والطلب نموذجاً، حوليات الجامعة التّونسيّة، 57.
 النمّاس (مصطفى أحمد)، 1983، بحث في صيغة (أفعل) بين النّحويين واللّغويين واستعمالاتها العربيّة، مطبعة المتّعادة.
 الهيشري (الشّاذلي)، 2005، الأفعال الملازمة للبناء للمفعول، ضمن قضايا في معالجة الأبنية الإعرابيّة والدلاليّة (مشارك)،
 منشورات كليّة الآداب والفنون والإنسانيات مئوبة- تونس.

الورهاني (بشير)، 2009، الأفعال الناقلة في العربية المعاصرة: بحث في الخصائص التركيبية والدلالية، المطبعة الرسمية للجمهورية التونسية، تونس.

Anderson, J.-M. 1971. *The Grammar of case, Towards a localistic Theory*. England, Cambridge University Press.

Levin, B. 1993. *English Verb Classes and Alternations*. The University of Chicago Press.

Chomsky, N. 1995. *The Minimalist Program*. MIT, Massachusetts, London, England.

Al-Qahtani, D.-M. 2004. *Semantic Valence of Arabic Verbs*. Librairie du Liban Publishers.

Gross, G. 2012. *Manuel d'analyse linguistique, Approche Sémantico-Syntaxique du lexique*. Presses Universitaires du Septentrion.

Haspelman, M. 2005. « Structures causatives, agentivité et relation inter-sujets ». Institut Charles », *V^{èmes} Journées les constructions Causatives*, 21 Janvier 2005.

Itkonen, E. 1983, *Causality in linguistic theory*, Indiana University Press.

Itkonen, E. 1994, Causation. *Encyclopédie Asher*, V2.

Lyons, J. 1978, *Sémantique Linguistique*. Paris: Larousse-Université.

Harris, Z.-S. 1991. *A theory of language and information, a mathematical approach*. Oxford.

Notes

1. Cf. sur ce point : Zedda Saçfi, Al-3açlijja fi-t-tura:θ an-naħwi, Thèse de doctorat. Faculté des Lettres de Sousse. 2009-2010.

2. Nous renvoyons sur ce point à : Fessi Fehri, Al-Moç3am Al-çarabi : nama:δi3 taħli:l ijja 3adi:da ; Al-Ajmu:ni, in *farħ Al- Afmu:ni*. 2/125.

3. Voir à ce propos : Gross (2012 pp. 331-339) ; Haspelman (2005) ; Itkonen (1983) ; Causation, *Encyclopédie Asher*, (V2, 1994) ; Levin (1993).

4. Ce phénomène est appelé par Sibawajh « الاستغناء » (Al-Istiyna? = Abandon/ délaissement). Il a utilisé ce terme afin de distinguer les « formes utilisées » des « formes délaissées » par l'usage. Nous citons à ce propos ce passage de « Al-Kitab » qui traite de certains verbes à la forme passive tels que جُنَّ (Junna= Etre fou), سُلَّ (sulla= Etre atteint par la tuberculose), زُكِمَ (zukima=Attraper un rhume), etc. : « Ces verbes se conjuguent sur le modèle de جَنَنْتُه (3anantuhu=Je l'ai rendu fou) سَلَلْتُهُ (salalantu=Je lui ai causé la tuberculose) bien qu'ils soient délaissés par l'usage. De même, يَدَعَ (jadaçu= Laisser) se conjugue sur le modèle de وَدَعْتُ (wadaçtu) et يَدِّرُ (jaðaru=Laisser, épargner) se conjugue sur le modèle de وَدَّرْتُ (waðartu) même s'ils ne sont pas utilisés. Ils ont été délaissés [et remplacés] par تَرَكْتُ (taraktu), قَطَعَ (qaçica=Etre coupé) est remplacé par (quçica) et les verbes du type جَنَنْتُ (3anantu=Rendre fou) sont délaissés et remplacés par [la forme] « أَفَعَلْتُ » (?afçaltu) » (Al-Kita:b, 4/67). Rappelons que le fait que « الاستغناء » (Al-Istiyna? = Abandon/ délaissement) opère dans l'usage et non dans le système de la langue, relève du bon sens et va de pair avec la logique des choses, puisque l'on délaisse ce qui existe déjà.

5. Nous renvoyons sur ce point à Hichri, « Al-?afça:l al-mula:zima li-l-bina:? li-l-maçlu:m », in qaða:ja fi muça:la3at al-?abnija-l-?içra:bijja wa-d-dala:l ijja », ouvrage collectif. Publications de la Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de la Manouba 2005.

6. Voir le résumé de cette analyse dans Si:bawajh, 4/61.

7. Cherif explique l'antériorité de la signification morphologique par rapport à la signification lexicale par notre propre conception du système de la langue. Ainsi « Nous étudions la structure probable du verbe avant qu'elle ne se réalise lexicalement dans les verbes qui renvoient aux entités extérieures et avant l'existence des structures syntaxiques lexicalisées » (Cherif, 2002/975).

8. Lyons justifie le sens de [transformer d'un état à un autre] dans le verbe tuer en utilisant des verbes supports afin de paraphraser le contenu sémantique qui consiste à « remplacer une valeur positive par une valeur négative » : le transformer de [+animé] à [-animé] (« devenir non vivant). Cf. *Sémantique linguistique* 1978/122.

9. Le terme arabe est « الجعل بالترك ». Fessi Fehri emploie le terme « ترخيص » (Permissive). L'auteur caractérise ce type de causativité à partir de l'exemple [تركت زيدا يلعب] (ttaraktu zajdan jalçabu= J'ai laissé Zaid jouer) en ces termes : « Ici, la causativité se réalise par le biais de la

permission. Celui qui donne la permission est supposé être en mesure d'empêcher la réalisation d'une situation donnée, mais il ne le fait pas » (1986/166).

10. À propos du terme « جذر » (3iðr), nous renvoyons à : Al-çali:l, Kita:bu-l-çajn, 2/152-156 et Ibn 3inni, Al-çaça:7iç, 1/5-17.

11. Nous nous contentons ici de mentionner l'ouvrage d'Azza33a:3, façaltu wa 7afçaltu.

12. Nous mentionnons, à ce propos, la divergence entre certains grammairiens concernant la relation entre les formes actives et les formes passives. À titre d'exemple, 7abu 7ajja:n Al-7andalusi observe que la majorité des grammairiens de Baçra considère que « la forme passive résulte d'une transformation de la forme active et elle n'est pas originale (أصل) ». Tandis que ceux de Kufa, Al-Mubarrad et Ibn A7-7ara:wa considèrent qu'elle n'est pas issue de la forme active » (Irtiça:f, 3/1340).

13. Nous proposons ce terme composé التعريض (Attaçri:ð) qui désigne une opération causative dans laquelle le sujet de la construction causative invite le sujet du verbe initial à réaliser le procès en question, que ce dernier soit au final réalisé ou non. Il s'agit donc d'une invitation à faire quelque chose exprimée par le biais de la forme morphologique « أفعل » (?afçala) (Le traducteur).

14. Cette représentation formelle se met évidemment de droite à gauche (Le traducteur).

15. Sur la signification causative négative de ce type de verbe, voir Astara:badi (Jarh af-ja:fija, 1/83).

16. Parmi les grammairiens qui se sont intéressés à la signification commune aux deux formes en question, nous citons Azza33a:3. L'auteur a proposé un classement par ordre alphabétique des verbes relevant des formes فعلت façaltu et أفعلت 7afçaltu d'un côté, et les mêmes formes avec des sens différents d'un autre côté. Il a également répertorié les emplois isolés des deux formes (Cf. l'introduction pour une idée sur la démarche suivie et l'argumentation avancée par l'auteur).

17. Cf. Lisa:n-al-çarab (b,n, n), T13 : « الإبنان اللّزوم. وأبنتُ بالمكان إبنانا إذا أقمت به » (« Al-7ibna:n Al-luzu:m. w 7abnantu bi-l-maka:ni 7ibna:nan 7iða 7aqamtu bihi »= « Résider dans un endroit »). Cependant, Ibn Si:da tolère « بَنَى » (banna) contrairement à Al-7aşmaçi qui accepte uniquement « أَبْنَى » (?abanna): « أبنّت السحابة: دامت ولزمت. ويقال: رأيت حيا مُبناً بمكان كذا أي مقبما. والتبني: التثبيت في » « أبنّ الأمر » (?abannat-is-saħa:batu: da:mat wa lazimat. Wa juqa:lu ra7ajtu 7ajjan mubinnan bi maka:ni kaða 7aj muqi:man. Wat-tabni:nu attaħbi:tu fi-l-7amri »= Le nuage stagne ; J'ai vu un être qui réside sur place ; Confirmer quelque chose) (Ibid.).

18. Nous rappelons, à ce propos, la place très importante accordée à l'emploi dans la linguistique moderne, notamment les modèles théoriques qui ont étudié la sémantique et le contenu sémantique des unités lexicales entre la langue en tant que système et l'usage. Certains d'entre eux ont même renforcé leur tendance à examiner les emplois, de par la nature des unités étudiées. Nous pensons notamment à N. Chomsky dans son étude des unités du type « What », « Who », « It », « That », « There », etc. qui ne comportent pas, selon lui, leurs propres traits, mais les tirent des structures et des syntagmes dans lesquels elles sont utilisées. Ainsi, dans :

1a. There is a man in the room.

1b. There are men in the room.

L'unité lexicale [There] prend ses traits sémantiques des noms qui suivent. Dans (1a.), ses traits sont : [+singulier/+masculin] conformément au nom « man », alors qu'il renvoie à un pluriel dans (1b.) : [-singulier/+masculin]. L'auteur a adopté la même démarche avec [That] et [It] et a montré l'importance des éléments qui suivent dans l'interprétation du nom non spécifié qui les précède : si l'on dit dans (2a.) It seems that John is intelligent, il n'est pas possible de déterminer les traits sémantiques de [it] sans se référer au syntagme qui le suit. La même chose s'applique à [that] puisque l'on peut dire : (2b. It seems that a lot of people are intelligent. Selon le syntagme qui suit, l'élément en question peut donc avoir le trait [+singulier] (John) ou [-singulier] (people) (Chomsky, 1995, 261 ; 2002, 21). Pour plus de détails, voir Baazaoui 2012, 21-26 ; 2014, 125).

19. Cf., par exemple Azza33a:3 (فعلت وأفعلت), façaltu wa 7afçaltu) et Ibn Al-Qattaç, Kita:bu-l-7afça:l (T. II/265 ; T. III/287).

20. Voir à titre indicatif Sibawajh (Al-Kita:b, 4/64).

21. Assira:fi commente la distinction faite par Sibawajh entre (أَسْرَعُ / أَبْطَأُ) (?asraça/?abta?a) et (سَرَعُ / بَطَأُ) (saruça/ba?u?a) en ces termes : « Il entend [par ses propos] que (أَسْرَعُ / أَبْطَأُ) (?asraça/?abta?a) sont intransitifs même s'ils relèvent de la forme أَفْعَلُ (?afçala). Ensuite, il les a séparés de (سَرَعُ / بَطَأُ) (saruça /ba?u?a), bien qu'ils soient tous intransitifs, en disant : comme si سَرَعُ=saruça) et (بَطَأُ=ba?u?a) étaient [quelque chose] d'inné, c'est-à-dire qu'être rapide ou lent est devenu sa nature. Dans (أَسْرَعُ / أَبْطَأُ) (?asraça/?abta?a) il ne s'agit pas de nature (Al-Kita-b, 4/note 65,2). Pour plus de détails, voir Arrađi (Jarh af-ja:fija, 1/87).

22. Sur l'opposition « Strong Features »/« Weak Features » voir Chomsky (1995/349).

23. Pour voir l'une des manifestations de ce phénomène, nous renvoyons aux noms qui subissent partiellement la flexion casuelle : « الممنوع من الجرّ والتّونين » (Al-mamnu:ç min at-tanwi:n wa-l-3arr= Les noms qui n'acceptent pas la nunation et la voyelle [i] comme marques flexionnelles). Ainsi, dans le cas datif génitif « غلام أحمد » (yula:mu ?ahmada = Le serviteur de Ahmad), la « fatħa » [a] (mise en gras dans la transcription phonétique)- initialement marque de l'accusatif- remplace la marque originale du cas datif, à savoir la « kasra » [i], et ce pour des considérations relatives au nom propre « Ahmad ». Cf. par exemple Al-3ur3a:ni, Al-muqtašid, 1/116).

24. Voir sur ce point Ibn 3inni, Al-ħaša:ʔiš, 1/374.

25. Les modèles théoriques qui traitent les unités lexicales en joignant syntaxe et sémantique pourraient être rattachés au modèle élaboré par Z.-S. Harris qui postule la nécessité d'examiner la combinatoire des unités lexicales à partir d'un corpus effectif afin d'en dégager les propriétés sémantiques, et ce moyennant un ensemble de tests (Substitution, détachement, extraction, etc.). Nous renvoyons à titre indicatif à : Z. Harris (1991); G. Gross (2012) ; D.- M. Al-Qahtani (2004) et B. Ouerhani (2009).

26. Les grammairiens arabes ont employé un certain nombre de termes pour désigner le dual transitif/intransitif, que M. Achour a répertoriés : « Le domaine de l'intransitif couvre les termes suivants : الأزم (Al-la:zim), المنتهي (Al-muntahi), القاصر (Al-qa:šir), غير المجاوز (yajr-l-mu3a:wiz) et غير الملاق (yajr-l-mula:qi). Dans le domaine du transitif, opèrent les termes suivants : المجاوز (Al-mu3a:wiz), الواقع (Al-wa:qiç), الموصول (Al-mawšu:l), النَّافذ (An-na:fið), المباشر (Al-muba:fir), المنقول (Al-manqu:l) et الملاق (al-mula:qi) » (Achour, 2004/455).

27. Il s'agit d'une opération de rection à l'intérieur de la structure syntaxique en question que Cherif désigne par « la rection interne » par opposition à « la rection externe » qui concerne une relation d'interdépendance entre une structure syntaxique donnée et une autre structure syntaxique (2002/749).

28. Il est à noter que la traduction française inverse l'ordre des compléments puisque l'opérateur Faire impose le dernier rang pour le sujet du verbe « initial » creuser par le biais de la préposition par (Le traducteur).

29. Notons qu'Al-ʔaxfaʔ tolère la formation avec la « Hamza » à partir des verbes transitifs nécessitant deux compléments tels que أظننت (?aḏnantu), أحسبت (?aḥsibtu), أخلت (?axaltu) (qui désignent tous les trois faire croire. Le traducteur) et ʔazçamtu= faire prétendre) (Cf. Ibn Jaçi:f, Jarh al-Mufaššal, 7/65).

30. Il est à noter que nous pouvons trouver en arabe quelques cas où deux formes distinctes se partagent le même schème. Nous citons à titre d'exemple le schème de la forme du superlatif (أفعل = ʔafçal) qui sert aussi pour la formation des adjectifs désignant les couleurs et les « défauts ». Ces cas demeurent des exceptions à la règle, puisque par définition, les schèmes servent à distinguer les formes morphologiques.

31. Arrađi affirme que « أفعل (?afçala) peut signifier « rendre la chose à son état initial » si celui-ci est invariable, et ce comme [أهديت] (?ahdajtu = Offrir), c'est-à-dire جعلته هدية أو هديا (3açaltuhu hadijjatan/hadjan =en faire cadeau [à quelqu'un]) » (Jarh af-ja:fija, 1/87).

32. Al-Qahtani définit les trois classes comme suit: "State verbs are verbs which express a static situation, or a physical or mental state in which nothing is perceived as moving. Process verbs are verbs that express motion or change but without the involvement of an Agent. Action verbs are also verbs indicating motion or change but include the involvement of an Agent as investigator of the activity" (AL-Qahtani, 2004; 37).

33. Concernant ces divergences, nous renvoyons à : D.- M. AL-Qahtani, 2004, Chapter Three, p. 26-42.

34. Anderson, John M. (1971) *The Grammar of case, Towards a localistic Theory*. England, Cambridge University Press.

Notons à ce propos que G. Gross a lui aussi adopté ce classement pour les « Hyper-classes » bien qu'il ait admis dans certains cas la difficulté de ranger certains verbes dans l'une des classes établies. Voir un résumé en arabe dans B. Ouerhani (2009/316-317).

35. Pour plus de détail, voir Massaoudi, 2002/289-309).

36. Bien que les formes de فعل (faʕala) véhiculent une signification causative, cette dernière dépend de l'exécuteur pour qu'il cause ou non la situation résultante. Ce qui nous donne deux types de causativité pour ces formes : une [causativité par intervention] comme dans قتل (qatala= tuer) et قلب (qalaba= renverser), et une [causativité de non intervention] comme dans ترك (taraka= laisser/permission). Pour plus de détails sur ce point, nous renvoyons à Fessi Fehri (1986/167).

37. Pour des raisons relatives au modèle théorique proposé par Cherif, nous avons choisi de garder les symboles de l'auteur cité et donc de conserver l'ordre de la représentation qui se lit de droite à gauche (le traducteur).

38. Voir, à ce propos, Arrađi (farħ af-ja:fija, 1/92).

39. Voir entre autres : Cherif 2002/31 ; Benhamouda 2004 et 2010.

40. Cf. Massaoudi (2013/258).



ISSN 2105-1054

ISSN en ligne 2257- 8390

Λ'ἀπορία (aporie) entre le texte grec et la version arabe de la *Métaphysique* d'Aristote selon Averroès

Romdhane Ben Mansour

Université de Sousse, Tunisie

benmansourromdhan@yahoo.fr

<https://orcid.org/0000-0003-1202-3843>

Reçu le 27-12-2021 / Évalué le 15-01-2022 / Accepté le 16-03-2022

Résumé

Le but de ce travail est de poursuivre, à partir d'un recensement lexicographique basé sur la version arabe de la *Métaphysique* d'Aristote, les premières tentatives des traducteurs arabes pour traduire le terme aristotélicien aporie. Ces travaux pionniers vont exercer une grande influence sur l'interprétation averroïste du terme grec ἀπορία qui serait l'objet central de ce travail.

Mots-clés : Aristote, Averroès, aporie, doute, question confuse, investigation dialectique

The aporia between the Greek text and the Arabic version of Aristotle's *Metaphysics* according Ibn Rushd

Abstract

The purpose of this work is to investigate, from a lexicographical inventory based on the Arabic version of Aristotle's *Metaphysics*, the first attempts of Arab translators to translate the Aristotelian's term of aporia. This pioneering work will exert a great influence on the Averroes's interpretation of the Greek word ἀπορία which will be the crucial subject of this paper.

Keywords: Aristotle, Averroes, doubt, confused question, dialectical investigation

Introduction

La plupart des études aristotéliciennes, consacrées à l'examen de l'aporie, reposent sur l'analyse étymologique du terme grec ἀπορία. Ce terme signifie, littéralement, l'absence de chemin, le manque de passage, l'impossibilité de cheminer et l'impasse¹. Au-delà de ce sens littéral, le mot *aporie* cache un autre sens technique et philosophique cette fois. Le débat philologique tourne autour de ce sens caché, ou plus précisément, autour de sa signification textuelle. En s'appuyant sur *les topiques*², deux interprétations, bien distinguées, vont apparaître. Les partisans de la première interprétation disent que

l'aporie consiste en une « égalité des raisonnements contraires³ », alors que les seconds affirment que l'aporie « c'est l'état qui s'empare de nous « lorsque les arguments dans les deux sens se manifestent à nous comme égaux de part et d'autre » et que « nous ne savons que faire ». Il semble donc que l'aporie s'apparente à « une situation existentielle dans laquelle le philosophe se trouverait plongé sans le vouloir⁴ ».

En vue de comprendre le sens précis de l'aporie, les commentateurs modernes de la philosophie aristotélicienne voient qu'Aristote a distingué trois moments : l'*aporie* ou l'embarras initial, causé par l'hésitation entre plusieurs thèses possibles, la *diaporie*, conformément à l'étymologie du mot, semble désigner une exploration des différentes voies qui s'offrent à nous et l'*euporie* qui est définie comme la solution des difficultés antérieures. Il est clair que la question de l'aporie, dans Livre B, est étroitement liée à une autre question plus générale : comment fonder une science parfaite et absolue ? Afin d'acquérir une telle science, on doit se munir d'une méthode de recherche solide. Celle-ci est appelée la méthode diaporématique.

Elle vise à examiner, tout d'abord, les discours susceptibles d'être scientifiques pour arriver ensuite à mettre les conditions propres de la science parfaite, à savoir la démonstration scientifique. L'aporie n'est pas seulement une situation subjective dans laquelle « la pensée, se trouve dans un état semblable à celui d'un homme enchaîné : pas plus que lui, elle ne peut aller de l'avant⁵ », elle sera pareille à une situation d'un homme libre qui pose ses propres conditions objectives pour qualifier que tel syllogisme est bien démonstratif ou dialectique. Comment les traducteurs arabes ont-ils formulé la notion grecque d'aporie ? Est-ce que leurs versions de la *Métaphysique* vont influencer directement Averroès, surtout en ce qui concerne cette notion ?

1. L'aporie chez les traducteurs arabes

Avant d'entreprendre l'analyse du terme *aporie* chez Averroès, il serait peut-être utile d'étudier les équivalents de ce mot chez les traducteurs, de voir dans quelle mesure les choix de ces derniers ont été influencés par ses interprétations et de s'interroger, également, sur l'apport d'Averroès par rapport à son maître en ce qui concerne la nature des solutions proposées à ces apories.

Ce qui est remarquable, c'est qu'Averroès a utilisé plusieurs traductions de la *Métaphysique* d'Aristote⁶ et quelques traductions des œuvres de ses commentateurs grecs⁷. Il ne donne, à ce sujet, que très peu de renseignements. Souvent, il n'utilise pas la même traduction quand il trouve une lacune ou une ambiguïté dans un des passages commentés. À titre d'exemple, nous savons que le traité *LAM* n'est pas traduit par un seul commentateur. En effet, sa traduction est le fruit du travail des deux auteurs bien connus dans l'histoire des traductions : Eustâth et Yahyâ Ibn 'Adiy (893-974).

On souligne qu'Averroès a utilisé dans son commentaire celui d'Alexandre et la paraphrase de Thémistius du livre *Lambda* d'Aristote. On rappelle que ces deux ouvrages ont été traduits par deux autres interprètes : Abu Bišr Matta (m. 940) a traduit le commentaire d'Alexandre alors que Šamlīa a traduit la paraphrase de Thémistius. Il s'ensuit nécessairement qu'Averroès a employé quatre versions couvrant deux siècles environ (IX^e et X^e).

Tout au long de cette période, la langue philosophique arabe a vécu de grandes transformations concernant certains termes métaphysiques et logiques. Cela signifie que face à un seul terme aristotélicien on peut rencontrer deux ou trois traductions dissemblables. Ce qui entraîne, implicitement, des difficultés non seulement terminologiques, mais également sémantiques. Pour rendre compte de ce point, nous examinerons le terme *aporie* chez les anciens traducteurs arabes. Ont-ils réussi à donner à ce terme le sens originel qu'on trouve chez Aristote ?

Dans sa traduction du livre *Bêta* d'Averroès, L. Bauloye, présente un recensement lexicographique bien détaillé de tous les vocabulaires qui se rattachent, de près ou de loin, au terme grec ἀπορία. Cependant, il constate qu' :

on ne peut sans nuance attribuer la diversité des traductions (du terme aporie) à celles des traducteurs, Astât ayant traduit la majorité des livres de la Métaphysique dans lesquels apparaissent les occurrences d'ἀπορία. Toutefois, les termes choisis pour traduire ἀπορία varient sensiblement d'un livre à l'autre, ce qui, de ce point de vue, donne à chacun des livres une relative unité lexicologique⁸.

Il y a des remarques à signaler dans ce recensement. La première est que l'inventaire assimile le sens du terme *aporie* à quelques mots arabes qui n'appartiennent pas au même champ sémantique. Dire que la saisie « *al-darak* », le manque « *nukûl* » et l'absurde « *šanâ'a* » sont des mots presque équivalents du mot *aporie* est un dit qui n'est pas confirmé par les ouvrages lexicographiques arabes. D'ailleurs, le vocable « *šanâ'a* » ne désigne pas forcément une question obscure (*mas'alagâmidâ*) comme l'indique L. Bauloye (voir Ibn Manzûr, *Lisân Al-'Arab*, T, II, p. 331 et T, VII, p.199). En effet, tandis que dans le *G.C.M*, l'absurdité signifie ce qui est opposé à la nature et à la sagesse absolue, dans le *G.C.D*, elle désigne ce qui est produit à partir des syllogismes non-démonstratifs, ou plus précisément, ce qui ne respecte pas les signes de la démonstration scientifique⁹.

On peut ramener la cause de cette erreur à la méthode par laquelle l'auteur a fait cette liste. Il nous semble que sa méthode est basée sur une comparaison littérale entre la traduction arabe du livre *Bêta* et le texte initial. Une telle démarche est susceptible de nous induire en erreur, surtout quand nous prenons en considération que la méthode de traduction suivie, dans *l'Ecole de Bagdad*, consiste tout d'abord à lire et à

comprendre les textes. Ensuite, elle consiste à passer à la traduction¹⁰. Nous pensons que le traité *Bêta* appartient à ce genre de traduction. En effet, le traducteur n'a pas cherché à calquer les termes grecs¹¹.

Pour ce qui est de la deuxième remarque, on a deux autres termes équivalents au terme *aporie* alors que l'inventaire ne les cite pas. Ce sont : « *al-mu'stasàbat, difficultés* » et « *maškûk fi-hi, prête aux doutes*¹² ». Ce dernier terme, avec le nom composé « *la question obscure* », seront les deux appellations les plus fréquentes chez Averroès dans son commentaire. Si nous affirmons que le substantif est dérivé de la première racine *mas'ala* (question) est le plus souvent utilisé par le traducteur du livre *Bêta*, pour exprimer en arabe le sens de *l'aporie* chez Aristote, nous constaterons que ZAY varie légèrement du livre *Bêta*. Dans trois passages différents, on trouve un seul équivalent: « *al-hayra* », sachant que cette racine a été traduite en tant que verbe et adjectif; (ZAY, T5, 15, p756 : *al-a'mr al-lazi...yutahayarou fi-hi abada*, « *la question (...) est éternellement objet d'embarras* »), (T9, 4, p. 778 : *wal-nafhasa'niathalithifa-ina fi-hi tahayurankathiran*, examinons la troisième (sorte de substance), car elle est objet d'une grande perplexité) et (T33, 12, p 889 : *a'shai' yu'tahayaroufi-zalika*, « *la question se pose dès lors* »).

C'est autour d'un même champ sémantique que les traducteurs se sont servis afin de traduire *aporia*. Deux catégories à distinguer au sein de ce champ : la première contient des termes chargés d'une dimension intellectuelle, la racine de « *mas'ala* » (question), est accompagnée des adjectifs tels que « *'awis* » (compliqué), « *gâmid* » (confus) et (difficile). La pensée se trouve enchaînée dans un cercle vicieux et entourée d'obscurités. Elle n'est pas donc réussie pour découvrir l'issue. Sa situation est semblable à ce qui manque de compréhension et à ce qui est fermement lié.

Le premier ne sait pas ce qu'il recherche et ne peut pas distinguer nettement ce qui vient après et ce qui vient avant dans la matière des questions obscures. Alors que le second, puisqu'il ignore le nœud, ne peut le défaire. Ni celui qui manque la compréhension, ni celui qui est enchaîné ne « *peuvent aller de l'avant* ». C'est dans ce passage, à savoir BA, T1, 3 (p.166), qu'on trouve les traces étymologiques du terme grec *aporia*.

Quant à la seconde catégorie, elle renferme des termes dérivés de « *hayyara* » (embarrasser) et de « *šakka* » (douter). Nous considérons qu'elle se rattache à une dimension subjective. En effet, l'esprit tombe dans une perplexité lorsqu'il se trouve oscillant entre deux opinions contraires possédant la même égalité du raisonnement. Le texte arabe présente ce sens d'une manière très discrète : « il est préférable, pour l'éditeur, que tous les discours des partisans et des opposants soient des jugements nécessaires et persuasifs¹³ ». Cette phrase est susceptible d'être comprise comme suit : Aristote veut dire qu'il serait utile, avant de résoudre les difficultés, de considérer leurs

arguments comme égaux. Averroès va commenter ce même passage en s'appuyant sur la nécessité de commencer par présenter l'étude des discours contraires pour connaître, ensuite, les discours démonstratifs :

Il veut dire : de même, pour celui qui veut arbitrer entre deux personnes d'opinions différentes à propos d'une chose quelconque, il est préférable de connaître les jugements utilisés par le partisan et par l'opposant. Et c'est aussi une des choses à laquelle est contraint celui qui veut être un arbitre vertueux entre deux personnes d'opinions différentes. (Aristote) veut dire qu'il faut d'abord présenter ici les discours contraires concernant les choses obscures¹⁴.

2. L'aporie chez Averroès

Il est évident que n'importe quel commentaire reste tributaire non pas seulement des idées du texte qu'il commente mais, également, des choix des traductions, surtout si ce texte est transporté d'une langue à une autre. Tel est le cas de la *Métaphysique* d'Aristote. Dans ces pages, nous examinerons deux points cruciaux : le premier est de savoir comment Averroès allait réagir à l'égard du terme *aporie*. Y avait-il un écart significatif chez-lui ? Dans le second point, nous essayerons d'envisager s'il y a une véritable distinction entre les trois étapes de l'aporia (*aporie, diaporie et euporie*). En outre, est-ce que toutes les questions énumérées par Averroès, dans le livre *Bêta*, seront résolues dialectiquement ou bien démonstrativement ?

2.1. Les influences des traductions sur le commentaire d'*aporie*

Nous pourrions dire qu'Averroès représente une nouvelle étape dans l'histoire de la terminologie philosophique chez les Arabes. Nous entendons par là qu'il a tracé l'usage de certains termes, ce que les traducteurs n'ont pas fait, sinon d'une manière équivoque. C'est le cas, par exemple, du mot « *al-jawam'î al-uwal*, الجوامع الأول ». En effet, pour rendre compte de la distinction aristotélicienne entre les démonstrations composées et les démonstrations simples, le traducteur du traité *DAL* traduit les seconds par le nom composé mentionné ci-dessus¹⁵.

Or, nous savons que le mot « *al-jawam'î*, الجوامع » signifie, en arabe, composition, concision et la manière par laquelle nous exprimons les choses en peu de mots avec un sens bien concis¹⁶. Il est clair que si nous gardons cette traduction, le passage reste difficile à comprendre. Averroès va remplacer ce mot par un autre plus technique : *les premières démonstrations* (ou les syllogismes premiers selon Aristote)¹⁷. On peut citer deux ou trois exemples justifiant les écarts morphologiques et sémantiques à l'égard de

certaines termes de la philosophie médiévale¹⁸. Nous devons examiner le destin du mot *aporia* chez Averroès. A-t-il subi les influences des traducteurs arabes et celles des commentateurs hellénistiques en matière des apories ?

D'une manière générale, nous pouvons constater que tous les équivalents utilisés par Averroès, pour exprimer le mot *aporia*, sont susceptibles d'être ramenés à ces appellations : « les objets de recherches délicats », « des discours qui suscitent le doute », « les doutes qui y figurent » et « sujet d'examen et de complication ». Voici comment y sont commentés les termes liés à *l'aporia* dans le commentaire d'Averroès sur le livre *Bêta* de la *Métaphysique* :

- C.1. 13, p.166 : « *les objets de recherches délicats* ».
- C.1. 2, 3, 7, p. 167 : « *les questions obscures, ces questions, des discours qui suscitent le doute, les objets de recherches délicats* ».
- C.1, 7, 8, 9, P.169 : « *les questions à propos desquelles il y a des doutes, les questions obscures, les choses obscures* ».
- C.1, 5, 9, 10, 11, p.170 : « *les doutes* ».
- C.1, 11, p. 171 : « *les choses obscures* ».
- C.2, 16, p.178 : « *ces objets de recherche* ».
- C.2, 12, p. 182 : « *le doute* ».
- C.2, 3, p. 183 : « *ces objets de recherche...difficiles* ».
- C.3, 18, p.189 : « *un doute* ».
- C.4, 15, p. 197 : « *les objets de recherche* ».
- C.4, 1, 17, p.198 : « *le doute, questions* ».
- C.5, 10, p.199 : « *question* ».
- C.6, 18, p.202 : « *le doute* ».
- C.6, p. 203 : « *doute* ».
- C.7, 5, p. 207 : « *doutes* ».
- C.8, 5, p. 211 : « *cette question* ».
- C.9, 13, 14, p. 217 : « *cette recherche, ces doutes* ».
- C. 10, 11, p. 220 : « *une question difficile* ».
- C.10, 13, 18, p. 224 : « *les doutes qui adviennent (...), sujet d'examen et de complication* ».
- C.11, 2, p. 231 : « *ce doute* ».
- C.12, 16, 17, p. 240 : « *un doute, ce doute* ».
- C.15, 12, p. 253 : « *ce doute* ».
- C.15, 8, p. 254 : « *doute* ».
- C.15, 4, 6, 10, 17, p. 258 : « *ce doute, doute, cette question, une question obscure* ».
- C.15, 9, p. 260 : « *la question obscure* ».
- C.16, 7, p. 269 : « *les doutes que suscitent...* ».

- C.16, 3, 5, p. 270 : « *plusieurs doutes, les doutes* ».
- C.16, 14, 16, p. 271 : « *ces doutes, ces doutes* ».
- C.17, 1, p. 279 : « *les questions obscures* ».
- C.17, 1, 13, p. 283 : « *mettre en doute, ce doute* ».
- C.20, 12, p. 294 : « *ces doutes adviennent* ».

La plupart des termes relatifs à l'*aporia* dans le *commentaire Bêta* sont rendus par deux expressions « *mas'ala* » (au pl. *masâ'il*), question(s), et *šak* (au pl. *šukuk*), doute(s). Si l'usage répétitif du terme « *mas'ala* » peut s'expliquer par les influences qu'avait subies Averroès par les traducteurs de ce livre (Eustâth ou Ishâq Ibn Hounayn probablement)¹⁹, nous estimons que l'emploi des mots « *šak* » (الشك) et « *šukuk* » (الشكوك) est susceptible d'être renvoyé à un autre traducteur, à savoir Abu Bišr Matta. Nous savons que ce dernier a traduit le *Commentaire d'Alexandre d'Aphrodise sur livre Lambda* d'Aristote²⁰ et nous savons, également, qu'Averroès a utilisé cet ouvrage dans son *commentaire du traité LAM* :

*Alexandre commence par dire que ceux qui affirment que ce livre LAM, est le dernier de la Métaphysique, l'affirment à bon droit, car, pour ce qui est des autres livres de la Métaphysique, les uns traitent de questions qui réclament une solution dès lors qu'elles ont été formulées, les autres apportent la solution à ces questions*²¹.

Quant à l'expression « *les objets de recherche* », nous constatons que ce terme figure, également, dans le *G.C.D.* Il ne faut pas confondre les deux significations que ce terme porte respectivement dans le *Commentaire de la Métaphysique* et dans le *Commentaire de la Démonstration*. Dans le premier livre « *al-matalib* », souvent accompagné d'un adjectif accentuant le trouble, est équivalent aux expressions « *questions obscure et doute* ». En revanche, dans le second livre, ce même mot désigne l'objet de la démonstration, à savoir les propriétés essentielles qu'on démontre par exemple, la propriété de posséder des angles égaux à deux droites pour le triangle isocèle ou équilatéral ou n'importe quel triangle²². Il s'ensuit donc qu'il n'y a aucun rapport analogique entre ces deux sens différents. Tandis que le premier sens est lié à la dialectique, le second est employé dans la démonstration.

2.2. L'analyse des apories

Il n'est pas dans notre propos de résoudre tous les « doutes » qu'Averroès énumère au début de son *commentaire sur Bêta*, ni de les comparer à celles d'Aristote, mais il s'agit de retracer leurs grands moments. Cela signifie que chaque « doute » possède des moments distinctifs, l'un diffère de l'autre aussi bien au niveau de la nature de leur solution qu'au niveau de leur degré de complexité. Selon l'héritage aristotélicien,

chaque « doute » possède trois étapes successives :

Au premier moment, il consiste à présenter l'aporie comme un moyen méthodologique pour entamer les recherches (*l'aporie*). Au second moment, le doute devient une situation psychique et existentielle. L'âme du philosophe est comparable à un homme enchaîné : « l'aporie est un état de l'âme résultant d'une égalité des raisonnements contraires : c'est l'état qui s'empare de nous « lorsque les arguments dans les deux sens se manifestent à nous comme égaux de part et d'autre²³ ». En partant de cet état de « *déchirement et de flottement* », les explorations des différentes voies seront entamées (*diaporie*).

Le troisième moment est l'étape définitive de l'embaras. L'âme se trouve dénouée du lien et libre de marcher sur un chemin plat. C'est la découverte des solutions (*euporie*). Après avoir exposé les principaux moments de *l'aporie* d'Aristote, nous constatons que le commentaire d'Averroès des apories aristotéliennes est systématique et bien structuré tout en respectant la démarche aporétique mentionnée ci-dessus.

Dans son introduction du livre *Bêta*, L. Bauloye pense qu'à l'instar du traducteur, Averroès ne distingue pas nettement l'aporie et la *diaporie*, c'est-à-dire le doute en tant que simple moyen pour se débarrasser des difficultés et le doute en tant qu'état subjectif de l'esprit humain. Pour ce qui concerne le terme *euporie*, il affirme que le traducteur arabe « procède certes de manière assez systématique pour les termes relatifs à l'euporie, le plus souvent traduits par *darak* et ses dérivés (saisir, percevoir par l'intelligence)²⁴ ». Probablement, la difficulté de distinguer, explicitement, les trois moments de l'aporie est susceptible d'être ramenée à Aristote lui-même²⁵.

Afin d'examiner ce problème et de vérifier la pertinence des remarques susmentionnées, il semble que nous devons faire un recensement lexicographique concernant les termes : *aporie*, *diaporie* et *euporie*. Est-ce qu'Averroès était conscient des nuances entre ces termes ? Pose-t-il des équivalents bien déterminés ? Parmi ces trois moments, quel est le moment le plus décisif ?

2.2.1. Le premier moment : *šukuk* = moyen

Aussi bien dans son commentaire sur *Bêta* que dans la version arabe de ce livre, on ne trouve aucune indication terminologique relative à l'idée que l'aporie signifie un moyen utilisé pour dégager les questions obscures. Cependant considérée en tant qu'exigence méthodologique ou en tant que moyen opérationnel afin d'obtenir une science parfaite, l'aporie apparaît avec toute clarté dans son commentaire. En fait, à plusieurs reprises, Averroès insiste sur l'idée que les doutes sont nécessaires pour établir la science et qu'on ne peut comprendre le côté par lequel l'obscurité se lève

que quand on sait le côté par lequel l'obscurité survient : « la méthode pour acquérir la science consiste en ce que ces doutes, qui sont la cause de l'obscurité de celles-ci, surviennent d'abord et se lèvent ensuite²⁶ ». Méthodologiquement, commencer par envisager les difficultés est une intention utile pour « *la science que nous cherchons* ».

Pour exprimer cette idée, nous pensons que le texte aristotélicien était plus clair que le texte arabe traduit. En effet, tandis que le traducteur met l'accent sur la contrainte de commencer l'examen par les questions obscures²⁷, Aristote souligne l'utilité méthodologique de ces problèmes : « il est nécessaire, dans l'intérêt de la science que nous cherchions, que nous commencions par l'examen des problèmes qu'il faudra d'abord discuter²⁸ ».

Bien que la version arabe n'ait pas la même lucidité que le texte initial à propos de l'exigence méthodologique des apories, Averroès, en tant que commentateur pénétrant dans les écrits aristotéliciens, va souligner l'utilité et l'importance de s'occuper de l'examen des doutes avant toute recherche, qu'elle soit métaphysique ou physique.

2.2.2. Le second moment : *šukuk* = *diaporie*

C'est à ce moment que le mot « *šak* » (pl. *šukuk*) doute(s) sera lié, dans *Bêta*, à la compréhension (*al-fahm*), à l'intellect (*'aql*) et à l'âme (*nağ's*) pour exprimer, dans *Zay*, l'embarras, la perplexité et le trouble (*hayra*). Voici une liste bien détaillée de toutes les locutions qui se rattachent à l'aporie en tant qu'état subjectif :

- *Bêta*, C.1, 3, p. 167 : « *des discours qui suscitent le doute* ».
- C.1, 18, p. 168 : « *ces questions sont celles à propos desquelles les gens ont eu des divergences (d'opinion)* ».
- C. 1, 8, 10 et 11p. 169 : « *des discours opposés* », « *l'obscurité survient* », « *le côté par lequel survient l'obscurité* ».
- C. 1, 1, 3, 5, 6 et 10 p. 170 : « *la compréhension atteint en termes de manque lors des discours contraires* », « *si l'intellect s'est attaché de discours contraires* », « *les doutes surviennent* », « *le lien survient* », « *le rapport entre les doutes et l'âme est le même qu'entre le lien et les membres* ».
- C.2, 3, p. 183 : « *il est compliqué de saisir la vérité qui est en eux* ».
- C.4, 13, p. 194 : « *très confus* ».
- C.7, 5, p. 207 : « *plusieurs doutes qu'il ne peut résoudre* ».
- C.9, 15, p. 217 : « *ces doutes posent de très nombreuses difficultés* ».
- C.10, 4, p. 224 : « *ces discours opposés* ».
- C.11, 4, p. 229 : « *les discours qui affirment que...et ceux qui affirment le contraire* ».

- C.11, 11, p. 233 : « après avoir épuisé les arguments imposant que l'espèce est plus antérieure que le genre, il introduit également un argument imposant que le genre est proprement antérieur ».
- C.16, 4, p. 270 : « plusieurs doutes dont la solution est obscure ou impossible ».
- C.16, 3, p. 272 : « l'embarras, l'égarement ».
- C.16, 10 et 13 p. 273 : « la solution est difficile », « discours très ambigu ».

À cause des discours opposés dans chacune de ces questions obscures, l'âme humaine se trouve engourdie. Elle se balance entre des arguments extrêmement égaux. Par conséquent, elle est incapable d'être contre ou pour. La majorité des « doutes » font l'objet de conflits perpétuels entre les hommes et les philosophes²⁹. Face à une même question, la raison humaine peut établir des arguments pour (thèse) et des arguments contre (thèse adverse/ Antithèse). A titre d'exemple, les principes sont-ils des genres universels ou des éléments singuliers³⁰ ?

Afin de résoudre ce doute, Averroès va présenter tout d'abord un argument pour : les principes des êtres sont les choses individuelles : « quand on veut savoir ce qu'est un lit, ce sont les choses dont le lit est composé que l'on examine, de sorte que quand on sait de quelles choses il est composé et comment il est composé, on connaît la nature du lit³¹ ».

On trouve, cependant, un autre argument contre : les principes sont les genres universels. Si on admet que l'on connaît la chose quand on connaît les éléments singuliers qui la constituent, on doit alors reconnaître aussi que c'est par les définitions que l'on acquiert la connaissance des choses. Puisque l'on sait que c'est grâce aux genres que l'on connaît les définitions, il s'ensuit nécessairement qu'on ne peut connaître une chose que par son genre. Si on ajoute à cela que ce par quoi les choses sont connues représente les principes, on conclut que ce sont les genres qui sont des principes³².

Chaque thèse avancée a des arguments assez opposés pour nous jeter dans la confusion (*ishtiba'h*) et l'ambiguïté (*iltibas*). En vue de décrire cette mauvaise situation, certains auteurs font appel à la métaphore de l'homme enchaîné (*B*, 995a, 30). Ils affirment que l'âme plongée dans les apories est semblable à l'homme fermement lié. Chez Aristote, on trouve une autre métaphore particulièrement expressive. L'âme versée dans les problèmes est comparable « aux yeux des chauves-souris (...) éblouis par la lumière du jour, ainsi l'intelligence de notre âme est éblouie par les choses les plus naturellement évidentes³³ ».

Notons que les apories ne rentrent pas dans la catégorie des « choses évidentes », « *al-mâr'if al-'uwal* » (selon Averroès), qui sont intelligibles par elles-mêmes (معقولة في أنفسها), mais elles rentrent dans la catégorie des choses que nous rendons intelligibles (معقولة بتصويرنا إياها معقولة)³⁴. La première catégorie renferme le premier

principe (ses attributs et ses actes) et les principes dénués de matière (les Intelligences séparées). Ils ne sont l'objet d'aucune aporie mais ils sont l'objet du livre *Lambda*. Quant à la seconde catégorie, elle se compose de certaines questions physiques et logiques. Puisqu'on admet que les apories appartiennent aux choses que nous rendons intelligibles, il faudra admettre, nécessairement, qu'elles sont susceptibles d'être résolues aussi bien dialectiquement que démonstrativement. Tel est le cas du troisième moment, à savoir l'aporie en tant qu'euporie.

2.2.3. Troisième moment : *šukuk=euporie*

Sans aucun doute, le second et le troisième moment représentent deux épisodes décisifs dans « *la vie de l'aporie*³⁵ ». En effet, tandis que le second lie fermement l'âme humaine, tout en l'empêchant de résoudre les problèmes envisagés, nous constaterons que le troisième va libérer cette âme, en lui donnant de petits souffles visant à mettre fin à cette perplexité perpétuelle. Dans la liste suivante, nous essayerons de recenser toutes les locutions qui soulignent que les apories sont des problèmes solubles :

- *Bêta*, C.1, 1, p. 167 : « *leur solution grâce à la démonstration* ».
- C.1, 5, 10, 11, 12, 16 p. 169 : « *la science recherchée qui est acquise après, à partir de ces (questions), est la science par laquelle se résout l'obscurité* », « *l'obscurité se lève* », « *le côté par lequel se résout l'obscurité* », « *le déliement* », « *défaire le lien* ».
- C.1, 4, 5, 8, 9 p. 170 « *les doutes sont résolus* », « *le lien est défait* », « *acquérir la science* », « *les doutes se lèvent* ».
- C.9, 14, p. 217 « *découvrir la saisie de la vérité et résoudre ces doutes* ».
- C.12, 17, p. 240 « *il (Aristote) a déjà résolu ce doute* ».
- C.16, 16, pp. 271-272 « *ces doutes sont résolus* ».

Conclusion

Ce travail s'inscrit dans un projet de recherche plus large, à savoir l'étude de la transition de la *Métaphysique* d'Aristote du monde hellénique au monde sémitique où la langue arabe joue un rôle crucial pour conserver ce qu'on appelle aujourd'hui *l'aristotélisme arabisant*.

Nous avons essayé d'étudier deux questions complémentaires : les traductions arabes des pionniers du terme grec de *l'aporie* et les interprétations philosophiques de ce terme telles qu'elles sont posées par Averroès dans son *Grand Commentaire sur la Métaphysique*. Bien qu'il soit tout à fait naturel d'établir que la version arabe du livre *Bêta*, où se trouvent les formulations presque définitives d'ἀπορία, agit profondément sur la compréhension averroïste de ce terme, on peut distinguer entre eux certaines différences d'ordre technique.

La première différence à remarquer, selon Averroès, est que le terme *l'ἀπορία* n'est pas seulement un terme technique, procédé servant à explorer les difficultés métaphysiques mentionnées par Aristote dans son livre *Bêta*, mais il est également une méthode purement dialectique utilisée pour examiner tous les genres de difficultés, qu'elles soient métaphysiques, physiques, éthiques, voire logiques. Cela veut dire que l'aporie est applicable à la philosophie théorique et pratique mais du point de vue dialectique et non plus démonstratif.

Quant à la deuxième différence à signaler est que le terme ἀπορία a plusieurs synonymes chez les traducteurs arabes tels que *la question obscure, la difficulté, l'embaras, la question confuse...* alors que pour Averroès ce même terme va garder un seul synonyme, à savoir *le doute*. De ce point de vue, on peut considérer Averroès comme un témoin distingué de ce qu'on appelle, dans l'histoire de la philosophie arabe, l'établissement définitif des termes philosophiques après la période des transmissions et des traductions.

La troisième remarque à faire connaître se résume comme suit : afin de découvrir les interprétations averroïstes de ce terme, on ne doit pas s'arrêter seulement sur les versions arabes pionnières du corpus aristotélicien mais il faut, au contraire, élargir nos études aux commentateurs péripatéticiens tels qu' Alexandre d'Aphrodise, Thémistius et Nicolas de Damas, car ce sont eux qui vont déterminer philosophiquement les choix interprétatifs d'Averroès lui-même.

Bibliographie

- Aphrodise (d'). A. 1992. *On Aristotle's Metaphysics 2 &3* translated by William E. Dooley, et S.J. & Arthur Madigan, S.J. London: Duckworth.
- Aristote. 1990. *Topiques*, traduction par J. Tricot. Paris : Vrin.
- Aristote. 1991. *Métaphysique*. Tome I, traduction et notes par J. Tricot. Paris : Vrin.
- Averroès. 1967. *Grand Commentaire de la Métaphysique*, 3 tomes, édités par M. Bouyges. Beyrouth : Dar el-Machreq.
- Averroès. 1984. *Grand commentaire (Tafsîr) de la Métaphysique, livre Lambda*, traduit par A. Martin. Paris : Les Belles Lettres.
- Averroès. 2002. *Grand Commentaire (Tafsîr) de la Métaphysique, livre Bêta*, traduit par Laurence Bauloye. Paris : Vrin.
- Aubenque, P. 1980. « Sur la notion aristotélicienne d'aporie ». *Aristote et les problèmes de méthode*. Quadrige-PUF, p.3-19.
- Badawi, A. 1968. *La transmission de la philosophie grecque au monde arabe*. Paris : Vrin.
- Hamelin, O. 1985. *Le Système d'Aristote*. Paris : Vrin.
- Ibn Al-Nadîm, 1871, *Kitâb al-Fihrist*, tome 1, édité par Gust. Flügel & Joh. Roedger-Aug. Mueller, Leipzig.

Notes

1 Cf. Averroès *Grand commentaire (Tafsîr) de la Métaphysique, livre Bêta*, traduit par Laurence Bauloye, p. 15, Vrin, Paris, 2002.

2. En outre, il se passe que ceux qui définissent de cette façon posent l'effet pour la cause, ou inversement (...) De même aussi, l'égalité entre des raisonnements contraires semblerait bien être la cause de l'incertitude : en effet, lorsque, raisonnant dans les deux sens, toutes les raisons nous paraissent égales de part et d'autre, c'est alors que nous sommes dans la certitude sur l'action à entreprendre. Aristote, *Topiques*, VI, 6, 145b 12, Trad. par J. Tricot, Vrin, Paris, 1990.

3. Tel est le cas d'O. Hamelin qui affirme que « ἀπορία est la mise en présence de deux opinions, contraires et également raisonnées, en réponse à une même question ». Le *Système d'Aristote*, p. 233, Vrin, Paris, 1985.

4. P. Aubenque, *Sur la notion aristotélicienne d'aporie*, p. 7, Quadrige-PUF, Paris, 1962.

5. Cf. B, 1, 955a, 33 « or, quand on veut résoudre une difficulté, il est bon de la développer avec soin, car l'aisance future de la pensée suppose la solution des difficultés qui existaient auparavant, et il est impossible de dénouer un nœud sans le connaître. L'embaras de la pensée rend ce nœud évident pour l'objet de notre investigation ».

6. Selon *Kitab al-Fihrist*, rédigé vers 377 H = 987/8 C, dont l'auteur, Ibn An-Nadîm, vécut deux siècles avant Averroès et d'après l'édition Gust. Flügel – Joh. Roedger-Aug. Mueller, Tome 1 (Leipzig, 1871), pages 251, 25 à 252, la *Métaphysique* d'Aristote est traduite, en passant soit du syriaque, soit du grec en arabe, par les auteurs suivants : Syrianus (VIII^e siècle), Eustâth, Šamlî, Hounayn, Yahyâ Ibn 'Adiy (IX^e siècle), Nazîf Ibn Aymen, Ishâq Ibn Hounayn, Abû BišrMattâ et Ibn Zour'at (Xe siècle) : La parole du livre « lettres » (al-hurûf), il est connu (sous le nom) de *métaphysique* (al-ilâhiyyât), il est arrangé selon l'alphabet grec, sa première partie est l'alpha mineur, dont sa traduction est faite par Ishâq. Les lettres existent jusqu'à la lettre Mu, elle est traduite par Abu ZakariyaYahyâ ibn 'Adiy. Il est probable que le livre Nu existe en grec avec le commentaire d'Alexandre. Toutes ces lettres sont traduites par Eustâth pour Al-Kindi (lil-kindi) et il a une histoire à propos de cela. Quant à AboûBišrMattâ, il a passé à l'arabe le livre lambda, avec le commentaire d'Alexandre, dont il est la lettre onze. Hounayn ibn Ishâq a passé, aussi, à la langue syriaque ce livre. Thémestuis a expliqué, également, le livre lambda, dont il était traduit par AboûBišrMattâ accompagné de commentaire de Thémestuis. Šamlî le traduit également. Ishâq Ibn Hounayn a traduit tant de livres et Syrianus a expliqué le livre Bêta qui était arabisé. Je la vois écrite par Yahyâ ibn 'Adiy dans le catalogue de ses livres (traduction l'auteur). Parmi ces traducteurs Averroès n'a mentionné, dans son commentaire, que trois, à savoir, Ishâq (alif mineur T.16, p. 50), Nazîf ibn Aymen (au début du traité Alif majeur T1, p.55) et Yahyâ Ibn 'Adiy : Cela nous le trouvons dans la traduction de Yahyâ Ibn 'Adiy. (Cf. LAM, C13, s, p. 1463). Cela n'indique pas qu'il ne s'est pas servi d'autres traductions si on met en considération que, d'après le manuscrit du Grand Commentaire d'Averroès et d'après les témoignages d'al-Fihrist, Eustâth a traduit tous les traités de la *Métaphysique*. Quoi qu'il en soit, la traduction du texte d'Aristote a été faite comme suit : Ishâq Ibn Hounayn traduit alif mineur et « d'autres traités aussi ». Nazîf Ibn Aymen traduit Alif majeur et le «treizième traité», c'est-à-dire NOUN. Syrianus, selon le passage d'al-Fihrist, a expliqué le traité Bêta.Yahyâ Ibn 'Adiy traduit le traité MIM. Abu Bišr Matta traduit le livre Lambda de la *Métaphysique* d'Aristote (LAM chez les arabes). Quant à Eustâth, toutes les biographies sont presque unanimes qu'il a traduit, en collaboration avec Al-Kindi, la plupart de la *Métaphysique* dès livre Bêta jusqu'à la fin.

7. Les exemples les plus clairs sont le commentaire d'Alexandre d'Aphrodise et la paraphrase de Thémestuis sur Livre lambda. « Dès lors, j'ai estimé que le mieux était de paraphraser avec le plus de clarté et de concision possible l'exposé d'Alexandre, chapitre par chapitre. Quant à ce que Thémistius a pu ajouter ou mettre en question, nous l'avons reproduit, et de la sorte, nous faisons part de ce que nous-mêmes avons ajouté ou mis en question». (Averroès, *Grand Commentaire de la métaphysique, livre LAM*, traduit par Auber Martin, p. 26-27). En outre, dans le traité ZAY, C.23, le commentateur a utilisé le résumé de Nicolas de Damas pour compléter les lacunes qui se trouvent dans le passage.

8. Cf. p.16. Quant à la liste de ces termes, Cf. p. 16-18.

9. Cf. Averroès, G.C.M, GIM, C.9k13. Pour le G.C.D,Cf. p. 183-184. Notons que le terme « šânâ'a » est synonyme à «qob'h».

10. Deux sortes de méthode de traduction à distinguer: la première (...) consiste en ce que le traducteur regarde chaque mot grec et ce qu'il signifie, et alors il apporte un mot arabe équivalent dans le sens et le transcrit, puis il regarde un autre, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il finisse ce qu'il a à traduire (...) La deuxième méthode de traduction (...) consiste à lire et à la comprendre, ensuite il (le traducteur) la traduit par une phrase qui lui correspond, les mots étant équivalents ou non, peu importe. Cf. A. Badawi, La transmission de la philosophie grecque au monde arabe, p.33, Vrin, Paris, 1968.

11. Exception faite de deux termes non philosophiques: (nakter) et (al-amrousia) Cf., BA', T15.

12. Cf., BA', T1 p 166 et T4 p 192.

13. «ومن الفضل أن يكون عند سامع جميع المدعِين، والمنكرين قضايا مضطرة مقلعة» Livre BA', T1, p.166.

14. يريد وأيضا فإن من الأفضل للذي يريد أن يحكم شيء، بني ; المختلفين في البيت، ما أن يكون عارفا بالقضايا البيت، « يستعملها المدعي والمنكر وهذا أيضا أحد ما يضطر إليه من أراد أن يكون حكما فاضلا بين المختلفين يريد انه لذلك وجب «هاهنا أن تقدم الأقاويل المتضادة في الأشياء الغامضة».

Ibid., 7, p.171. Averroès n'était pas le premier commentateur qui mette en valeur l'importance d'étudier, tout d'abord, les différentes apories d'une manière dialectique pour arriver, ensuite, à les examiner démonstrativement. Alexander d'Aphrodise, lui aussi, dans son commentaire sur le livre Bêta de la *Métaphysique* d'Aristote, a insisté sur ce point: « these remarks about the need first of all to work through the aporiae would also show the usefulness of dialectic for philosophy and for the discovery of truth. For it is characteristic of dialectic to work through aporiae and to argue on both sides (of a case). So what was said in the Topics, that dialectic in useful for philosophical inquiries, is true». Alexander of Aphrodisias, on Aristotle's *Metaphysics* 2 et 3 translated by William E. Dooley, et S.J. et Arthur Madigan, S.J. p 91, London, 1992.

15. En général, les éléments de toutes les démonstrations. En effet, les premières démonstrations, qui se trouvent dans plusieurs démonstrations, sont dites des éléments des démonstrations. Et les premiers syllogismes (jawam'ī) sont semblables à celles qui sont composées de trois termes dont l'un sert de moyen. DAL, T.4, 2-5, p. 498.

16. Cf., Ibn Manzûr, Lisân Al-'Arab (T.II, Société de l'Histoire Arabe, 1993, 3e éd., Beyrouth, p.355).

17. En effet, les premières démonstrations et qui se trouvent à la base de plusieurs démonstrations, sont appelées éléments des démonstrations : de cette nature sont les syllogismes premiers, composés de trois termes dont l'un sert de moyen. *Métaphysique*, 3, 1014b, 39.

18. On trouve deux autres transformations remarquables : la première transformation, c'est la substitution du terme « Kalima (الكلمة), mot » par le terme « hadd(الحد), définition » (Cf. DAL, T.11, 6, p.536 et C.11, 5, p. 538). Il ne faut pas confondre le sens du mot « Kalima », dans le commentaire moyen sur le De Interpretatione, qui signifie verbe « fi' l », et son sens qui désigne, dans la version du livre ZAY, définition. Quant à la seconde transformation, liée aux termes scientifiques (les arithmétiques), c'est la substitution du terme « al-alama (العلامة), par le terme « nu'kta », (النقطة) point » (Cf., DAL, T.12, 6, p. 544 et C.12, 18, p. 547).

19. Selon les témoignages d'Ibn An-Nadīm, Cf., al-Fihrist, pages 251, 25 à 252. Nous pensons que la version d'Eustàth est celle qu'Averroès a utilisée pour commenter Bêta.

20. *Ibid.*

21. الإسكندر ابتداء فقال إن قول الذين قالوا في هذه المقالة البيت هي مقالة اللام آخر هذه الصناعة هو قول واجب « وذلك إن سائر المقالات التي وضعها في هذا العلم بعضها تضمنت الشكوك التي كان يحتاج إن تحل في هذا العلم بعد التشكك وفيها وفي بعضها حل تلك الشكوك» Livre LAM, prooemium, 3, p., 1394.

22. Cf., G.C.D, p. 145.

23. P. Aubenque, Sur la notion aristotélicienne d'aporie, p. 6.

24. Livre Bêta, p. 19.

25. Ce que montre le Centre d'Etudes Aristotéliciennes de l'Université de Liège. « Aristote lui-même ne faisait pas toujours une nette distinction entre aporie et diaporie». Cf., Grand Commentaire de la *Métaphysique*, livre Bêta, p.19. Voir, également, l'article cité ci-dessus de P. Aubenque, p. 4.

26. Livre BA', C. 1, 8, p. 170 « إن الطريق إلى حصول العلم هو أن تقع أولاً تلك الشكوك البيت هي سبب غموضها ثم « تتحل ..»

27. Il est nécessaire que nous parcourions d'abord les questions obscures qu'il nous faut mentionner dans la science recherchée ici. Aristote, *Métaphy.*, B1, 995a, 25.
28. BA', T.1, 6. p. 165.
29. La substance est l'objet d'une énorme dissidence entre les philosophes antiques : Et, en vérité, l'objet éternel de toutes les recherches, présentes et passées, la question toujours posée : qu'est-ce que l'Être ? Revient à ceci : qu'est-ce que la substance ? *Métaphys.*, Z1, 1028b, 3.
30. BA', C.10, 10, p. 220.
31. « إن أراد أحد أن يعلم طباع سائر الأشياء فليفحص ليعلم من أي الأجزاء رُكِبَ السّرير فإنه إذا علم من أي الأجزاء رُكِبَ السّرير فكيف قوم فهناك يعلم طبيعة السّرير ». Ibid., 4, p. 222.
32. Averroès, G.C.M, livre Bêta, p.76.
33. *Métaphy.*, a, 1, 993b, 10.
34. G.C.M, livre alif mineur, C.1, 1, p. 8.
35. Il nous semble que la composition des apories, en trois moments distinctifs chez Aristote est comparable à la composition classique de la tragédie. En effet, la tragédie avait été définie comme un tout, ayant un commencement (l'exposition de fable = l'aporie) un milieu (le nœud = diaporie) et une fin (dénouement = euporie) : est commencement ce qui de soi ne succède pas nécessairement à une autre chose, tandis qu'après il y a une autre chose qui de par la nature même est ou se produit ; est fin, au contraire, ce qui de soi, de par la nature, succède à une autre chose, nécessairement ou la plupart du temps, tandis qu'après il n'y a rien d'autre ; est milieu ce qui de soi succède à autre chose et est suivi d'autre chose. Aristote, *Poétique*, 1450b, 27.



ISSN 2105-1054

ISSN en ligne 2257- 8390

L'apport de la terminologie dans la grammatisation de la langue arabe

Abdellatif Chekir

Université de Carthage, Tunisie

chqirlotfi@yahoo.fr

<https://orcid.org/0000-0001-8135-5839>

Reçu le 27-12-2021 / Évalué le 15-01-2022 / Accepté le 16-03-2022

Résumé

Cet article est une réflexion sur l'élaboration de la terminologie grammaticale arabe qui a été mise en place parallèlement à la description de la langue arabe au moment de l'avènement du *naḥw* (grammaire). Certains termes ont été conçus selon une méthodologie cohérente à partir de la racine *f,ṣ,l*. C'est l'exemple de *fīṣl*, *fa:ṣil*, *mafṣu:l*. D'autres ont été empruntés à la langue commune. Toutefois, l'élaboration de cette terminologie a suscité de nombreuses controverses entre les grammairiens de Koufa et de Basra qui ont décrit les phénomènes de manières diverses et ont proposé des termes distincts pour les désigner. Notre observation nous montre que ce dispositif métalinguistique soulève également des problèmes de précision puisque certains termes peuvent véhiculer des phénomènes différents.

Mots-clés : terme, terminologie, tradition grammaticale, grammatisation, grammaire arabe

The development of terminology in the Arabic grammatical tradition

Abstract

This article reflects on the development of the Arabic grammatical terminology which has been set up in parallel to the description of the Arabic language at the time of the advent of *naḥw* (grammar). Some terms have been formed from the root *fṣl*, following the typical root-and-pattern morphology. This is the example of *fīṣl*, *fa:ṣil*, *mafṣu:l*. Others were borrowed from the common language. However, the development of this terminology has raised many controversies among the grammarians of Kufa and Basra, who described the phenomena differently and suggested distinct terms to capture them. Our observation is that this meta-linguistic device also raises accuracy problems since some words can convey different phenomena.

Keywords: term, terminology, grammatical tradition, grammaticalization, Arabic grammar

Introduction

La grammatisation de la langue arabe a nécessité la mise en place d'un dispositif terminologique qui est à même de décrire cette langue et de dénommer de manière adéquate les phénomènes linguistiques qui la caractérisent. Les termes, considérés par les grammairiens arabes comme les clés des sciences, étaient puisés généralement dans la langue courante pour acquérir, par glissement, une signification particulière, relative à l'univers métalinguistique. Cette grammatisation s'est manifestée ainsi par l'élaboration de plusieurs dictionnaires et de grammaires qui cherchent à expliquer le fonctionnement de cette langue en établissant une norme qui permette d'éviter les lectures erronées de la langue arabe et plus particulièrement celle du texte coranique. Toutefois cette réflexion sur la langue arabe a connu un certain raffinement dans la perception des phénomènes. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, le cas de la prédication, phénomène qui a été décrit de façon plus pertinente par les grammairiens postérieurs. Cette grammatisation s'est également accompagnée de polémiques et de controverses entre les grammairiens et plus particulièrement entre les écoles de Koufa et de Basra. La divergence concerne la classification ou la dénomination de certains phénomènes. Bref, l'histoire de la linguistique arabe montre un vrai souci métalinguistique chez les grammairiens arabes.

Notre travail s'articule autour de trois axes. Nous présenterons tout d'abord les conditions de l'avènement de la grammaire arabe et le souci des grammairiens de l'époque. Nous nous intéresserons ensuite à la méthodologie de l'élaboration de la terminologie arabe qui montre une distinction dans la formation de l'appareillage métalinguistique relatif au verbe et au nom. Nous réfléchissons enfin sur les problèmes soulevés par la terminologie et les divergences entre les principales écoles de grammaire.

1. L'avènement de la grammaire arabe (le naḥw)

1.1. L'exigence de la grammatisation de l'arabe

La langue arabe était le véhicule de la communication et de la réflexion dans la péninsule arabique depuis l'époque antéislamique. Elle a produit des textes poétiques qui ont fait la fierté des Arabes longtemps avant l'avènement de l'Islam. Les locuteurs arabes faisaient ainsi usage de leur langue sans avoir à leur disposition des règles et des normes qui codifient cet usage ; ce qui ne constituait guère un écueil. Le besoin s'est fait pressant de grammatiser la langue arabe pour donner des outils qui permettent de comprendre son mécanisme et d'éviter les lectures incorrectes du texte sacré. En effet, il suffisait de décliner un mot à l'accusatif au lieu du nominatif pour que le sens de la phrase soit complètement bouleversé et que le texte coranique soit falsifié. Il fallait donc décrire la langue arabe, expliquer son système à tous les niveaux en formulant

un discours normatif qui explicite les règles de son fonctionnement et qui fournit un outillage métalinguistique apte à véhiculer ce savoir. Ainsi le *naħw* (la grammaire) est né. Ce terme est formé à partir d'un déverbal du verbe *naħa*: qui signifie « la direction, l'exemple à suivre ». En d'autres termes, le *naħw* décrit la langue arabe, fournit les règles et les normes de son système qui indique, entre autres, la déclinaison, la fonction et l'agencement des mots. D'autres termes proposés par les grammairiens arabes entraient en concurrence avec le terme *naħw* comme : *al ġarabijja*, *ġilmulġarabijja*, *qawa:ġid*, *ġilmulħali:l*, etc. Mais le terme *naħw* a fini par être consacré. Il est en opposition avec le terme *laħn* qui signifie une lecture erronée de la langue. Cette science s'est raffinée progressivement avec des tentatives de plus en plus pertinentes comme celles de : *ħabulħaswadħadduħali*; *ħaħali:libnuħaħmad*, *ħibnuħzinni*, etc. Mais l'ouvrage le plus important reste sans conteste *ħalkita:b* de Sibawayh. Il constitue le creuset de la pensée linguistique de toute une période parce que Sibawayh n'a pas créé *ex nihilo*. Au contraire, il a présenté une description de la langue arabe en s'inspirant des théories grammaticales dominantes à l'époque et plus particulièrement celles d'*ħaħali:l*, tout en apportant sa pierre à l'édifice. De même les grammairiens postérieurs à Sibawayh y ont puisé leur réflexion. En effet, *ħalkita:b* a donné lieu à plusieurs commentaires et critiques tels que *Al- maħtaħħab* d'Al mubarrad, *Al ħusul* d'Ibnussarra:ħ, *Al ħi:ħaħ* d'Al fa:risi, *Al ħumal* d'azzaħa:ħi, etc. Toutefois cette réflexion linguistique s'est accompagnée d'une intense activité métalinguistique qui a suscité beaucoup de controverses entre les grammairiens.

1.2. La terminologie (*ħiħħila:ħ*)

Le terme *ħiħħila:ħ*, équivalent de terminologie, n'a pas le même sens qu'en français. Il a subi une série de dérivations : la racine *ħ, l, ħ* a donné les verbes trilitères *ħalaħa* et *ħaluħa* qui signifient : « devenir meilleur, réparer la perversion de quelqu'un ou de quelque chose ». À partir de ce verbe, il a été dérivé le verbe augmenté *ħiħħalaħa* avec le sens de « se réconcilier, se mettre d'accord ». Puis ce verbe a engendré le déverbal *ħiħħila:ħ*, qui dispose d'un doublet *maħħalaħ*. Ils signifient « l'accord, l'entente d'une communauté sur quelque chose ». En d'autres termes, la terminologie est présentée, comme une convention qui limite et fixe le sens des phénomènes linguistiques.

Cette terminologie, fondée sur des critères sémantiques, a été en général établie selon une méthodologie cohérente. Cependant, la plupart des termes ont été empruntés à la langue courante pour acquérir par glissement un sens particulier en rapport avec le domaine de la linguistique. C'est l'exemple de la préposition *ħalħar* dont le rôle consiste à transférer le sens du verbe au nom à savoir le déverbal *ħalmaħdar*, alors que dans le sens commun, le mot *ħar* signifie la traction ou l'animal de trait. C'est également le cas de *maħni*: (invariable) ; *ħa:miħ* (figé) ; *ħarf* (particule) ; *taħdi:r* (sous-entendu), etc.

Il est également à remarquer que cette terminologie a été perfectionnée au cours du temps car les premières dénominations étaient polylexicales et se présentaient même sous forme de phrase. Ces exemples de termes sont perceptibles à travers les titres des chapitres du *Kita:b* :

« Le chapitre du verbe qui transite du nom d'agent au nom de patient, au nom d'agent et complément circonstanciel pour une seule entité¹».

Toute cette phrase désigne en réalité le verbe *ka:na* et ses analogues (*ka:nawa?axawa:tuha*), c'est-à-dire les verbes incomplets. Les exemples de ce genre foisonnent dans l'ouvrage de Sibawajh. Ce qui montre que la grammaire arabe était dans ses premiers balbutiements. Dans cette première étape, les grammairiens essayaient de comprendre les phénomènes et d'expliquer leur fonctionnement à travers les dénominations. Mais progressivement la pensée linguistique a atteint sa maturité, son niveau proprement épistémologique de réflexion sur elle-même. Et cela s'est réalisé à la faveur du débat qui se déroulait entre les grammairiens, débat perceptible à travers le nombre important d'ouvrages réalisés à cette époque où nous assistons à un perfectionnement notable de la terminologie.

2. L'apport terminologique

2.1. Les fonctions grammaticales

Dans le souci de grammatiser la langue arabe, la grammaire traditionnelle a repéré les différentes fonctions dans la phrase qui se manifestent à travers la déclinaison des mots. Les termes sont dérivés à partir de la racine *f,ʕ,l* qui a donné lieu au verbe *faʕala* (faire). Conformément à son caractère non concaténatif et à ses spécificités dérivationnelles, la langue arabe permet de dénommer toutes les fonctions à partir de ce verbe : *fa:ʕil* (sujet), *fiʕl* (verbe), *mafʕu:lbihi* (complément d'objet), *mafʕu:lmaʕahu* (complément d'accompagnement), *mafʕu:lfi:h* (complément circonstanciel de lieu et de temps), *mafʕu:lili?aʕlihi* (complément circonstanciel de but), *mafʕu:lmaʕtlaq* (complément absolu), etc. Cette terminologie est homogène, elle a été établie selon une méthodologie cohérente mais repose sur des critères strictement sémantiques. Elle a exploité les capacités dérivationnelles de la langue arabe : la matière consonantique, appelée racine, est versée dans un moule prédéfini nommé schème. La combinaison du sens général de la racine avec le sens spécifique du schème défini, génère tous les dérivés possibles. Cependant la tradition grammaticale n'adopte pas la même procédure avec les catégories grammaticales afférentes au verbe.

2.2. La terminologie relative au verbe

À l'instar du nom, les grammairiens arabes se sont préoccupés de la description du verbe dans tous ses aspects, de façon exhaustive. Cependant, ces grammairiens ne forgent pas les termes à partir d'une racine particulière mais puisent plutôt les termes dans la langue commune. Le verbe est ainsi décrit aux niveaux morphologique, syntaxique et sémantique.

Sur le plan morphologique le verbe est classé :

- d'après le nombre des phonèmes dont il est formé : il est *əula:əi:* (trilitère) ou *ruba:ʕi* (quadrilitère), etc.
- d'après son schème : il est *muʒarrad* (simple) ou *mazi:d* (augmenté) avec l'ajout d'autres phonèmes au verbe simple ;
- d'après la nature des phonèmes qui le composent : il est *saħi:h* (sain), *mʕʕtal*, s'il contient un ou deux phonèmes faibles, *muḏaʕʕaf* (géméné) si une consonne est dédoublée ou *mahmu:z* contenant une *hamza*, c'est-à-dire une occlusive glottale, dans sa matière consonantique. Cette distinction est très importante parce qu'elle a des répercussions sur la conjugaison du verbe ;
- d'après sa conjugaison : il est *ʒa:mid* (figé) ou *muʒarraʕ*(conjugué) au *ma:ḏi* (passé, accompli), au *muḏa:riʕ* (assimilé, inaccompli) avec ses trois tiroirs : *marfu:ʕ* (indicatif), *mansu:b* (subjonctif), *mazzu:m* (apocopé), ou à *al ʔamr* (impératif)² ;

Au niveau syntaxique, le verbe peut être catégorisé :

- selon qu'il prédique un sujet ou un substitut du sujet : *mabni: lilmaʕlu:m* (actif) ou *mabni: lilmaʒhu:l*(passif)³ ;
- selon sa transitivité : il peut être *la:zim* (intransitif) ou *mutaʕaddi* (transitif) ;

Sur le plan sémantique, le verbe peut être classé :

- selon qu'il est *ta:m* (complet) ou *na:qis* (défectueux) ;
- selon qu'il exprime *al muqa:raba* (approximatif), *affuru:ʕ* (inchoatif), *alqulu:b* (sentiment) , *affak* (doute), etc.

Comme nous pouvons le constater, le verbe a été décrit dans ses moindres détails pour expliciter son fonctionnement à tous les niveaux : morphologique, syntaxique, sémantique. Cependant la terminologie adoptée a été établie sur des critères purement sémantiques qui ne permettent pas de dénommer les phénomènes linguistiques de façon précise. Nous pouvons également constater que certains phénomènes n'étaient pas connus des grammairiens arabes, ils n'ont été découverts et appliqués à la langue arabe que récemment, c'est le cas de l'*aspect* dont Sibawayh avait une bonne intuition, de la locution verbale, du verbe auxiliaire et du semi-auxiliaire qui ont été découverts à

la faveur de la traduction en arabe d'ouvrages de linguistique occidentale. Cependant, même si cet appareillage métalinguistique conçu par la tradition grammaticale est pertinent, il soulève quelques problèmes.

3. La polémique entre Koufa et Basra et les problèmes de la terminologie

3.1. La polémique entre Koufa et Basra

Toutefois cette étape de grammatisation de la langue arabe a provoqué une vive controverse entre les écoles de Basra et de Koufa à propos de la catégorisation des phénomènes et le choix des termes. Le classement des verbes est emblématique de cette rivalité. Selon les grammairiens de Basra, le verbe peut être conjugué à *ʔalma:ǧī* (le passé), *ʔalmuǧa:riʕ* (l'assimilé) et *ʔalʔamr* (l'impératif) ; ceux de Koufa, par contre, ont distingué *ʔalma:ǧī* (le passé), *ʔalmuǧa:riʕ* (l'assimilé), *ʔadda:ʔim* (le duratif). Ces derniers ont indexé l'impératif dans les tiroirs de l'assimilé et ont considéré les deux noms *ʔismʔlfa:ʕil* (le nom d'agent) et *ʔismʔlmafʕu:l* (le nom de patient) comme faisant partie de la classe du verbe parce qu'ils sont susceptibles d'exprimer le caractère duratif et continu de l'action dans le temps, en plus de l'agent ou du patient. Autrement dit, le verbe duratif signifie que le procès est au présent et qu'il est saisi en cours de réalisation.

Le conflit entre Koufa et Basra n'a pas concerné que le verbe, il a également touché d'autres phénomènes linguistiques qui ont été nommés différemment par les deux écoles. Voici un tableau qui présente certains termes choisis par les grammairiens de Koufa et ceux de Basra.

	Basra	Koufa
Adjectif	<i>naʕt</i>	<i>Si:fa</i>
Adverbe	<i>ǧarf</i>	<i>Si:fa/ maḥal</i>
Prépositions	<i>ḥuru:f lʒarr</i>	<i>ḥuru:f lḫafḏ</i>
Pronom indéfini	<i>ǧami:ruffaʔn</i>	<i>ǧami:ru lmaʒhu:l</i>
Nom d'agent	<i>ʔ:ismul faʕil</i>	<i>ʔal fiʕil idda:ʔim</i>

Nous constatons qu'en général les grammairiens de Koufa et de Basra usent de termes différents pour dénommer les mêmes phénomènes ; pourtant parfois ils recourent au même terme mais pour désigner des phénomènes différents. Dans la plupart des cas, ce sont les choix de Basra qui se sont imposés et qui ont survécu jusqu'à aujourd'hui soit parce qu'ils ont été consacrés par Sibawajh, soit tout simplement parce qu'ils sont d'un emploi plus fréquent que ceux de Koufa. La divergence entre ces deux écoles de grammaire ne constitue qu'une difficulté parmi tant d'autres de la terminologie arabe.

3.2. Les problèmes de la terminologie traditionnelle.

Les termes sont censés être dans une relation de biunivocité avec les notions et les concepts qu'ils véhiculent. Autrement dit, ils doivent dénommer les phénomènes de façon précise, sans aucune ambiguïté. Or, nous constatons que la terminologie élaborée par la tradition grammaticale présente plusieurs difficultés.

3.2.1. La polysémie

En effet, la terminologie proposée par la tradition semble très polysémique parce que les termes sont en général puisés dans la langue commune. C'est un choix revendiqué par les grammairiens qui se sont inspirés de leur environnement, c'est-à-dire de l'univers extralinguistique pour forger les termes. C'est l'exemple de : *ḫabar* (attribut), *ḥa:l* (état), *tamji:z* (spécificatif), *mabni:* (invariable), *mawṣṭal* (défectueux), *mazi:d* (augmenté), *ta:m* (complet), *na:qis* (incomplet), *za:mid* (figé). Tous ces termes polysémiques réfèrent aussi bien à l'univers linguistique qu'à l'univers extralinguistique. Ils désignent une fonction ou un type de verbe. Cependant ils renvoient également à des états. *mawṣṭal* désigne par exemple un type particulier de verbe mais signifie également « malade ». *Mabni:* indique un certain type de verbe et signifie par ailleurs « construit ». Toutefois cette polysémie ne peut être résolue que par le contexte qui présente des références permettant d'indiquer le domaine d'utilisation du terme.

3.2.2. Termes désignant plusieurs phénomènes

Les grammairiens recourent parfois aux mêmes termes pour désigner des phénomènes différents. C'est par exemple le cas du terme *ʔiṣra:b* qui désigne aussi bien la fonction d'un mot au sein de la phrase que sa désinence selon sa fonction. Dans le premier cas de figure, cette étiquette relève de la syntaxe ; dans le deuxième cas elle est relative au domaine de la morphologie et plus précisément à celui de la flexion. C'est aussi le cas de *na:qis* qui désigne le verbe défectueux au niveau du *la:m*, c'est-à-dire de la troisième consonne et le verbe incomplet comme *ka:na* et ses sœurs. Le terme *ḏami:r* équivaut aussi bien au pronom qu'à la personne.

Le même terme peut être également utilisé pour désigner des faits différents dans les domaines les plus divers. C'est l'exemple de *ḫabar* qui est utilisé en grammaire et en rhétorique pour dénommer des phénomènes différents.

3.2.3. Plusieurs termes désignant un phénomène unique

Les grammairiens arabes recouraient parfois à plusieurs termes pour désigner le même phénomène. C'est l'exemple de *ʔistixna:ʔ* (ellipse) qui était désigné également par *sadmasad* et *ʔiktifa:ʔ*. Or ces termes peuvent renvoyer à des phénomènes différents comme la suppression et la substitution.

La fonction *ħa:l* (état) était également dénommée par le terme *ħabar* (attribut) dans la terminologie de Sibawajh. Il en est de même pour le *naʕt* qui était désigné aussi par le terme *šifa* et ce terme réfère également chez les grammairiens de Koufa, aux prépositions en plus des termes *ħuru:f lʒarr*, *ħuru:f lħafð*.

Comme nous pouvons le constater, la tradition grammaticale recourt souvent à plusieurs termes pour véhiculer un seul concept. Cela est dû probablement au fait que les grammairiens arabes ne faisaient pas de distinction entre la langue commune qui tolère la polysémie et la langue spécialisée qui doit la réduire au maximum parce qu'elle doit être caractérisée par l'économie, la concision et la précision.

Conclusion

La grammatisation de la langue arabe a permis de doter cette langue de dictionnaires et de grammaires. Elle a atteint sa perfection avec l'élaboration du *Kita:b* de Sibawajh, ouvrage qui constitue encore une référence de base jusqu'à nos jours. Cette réflexion linguistique s'est accompagnée d'une intense activité métalinguistique pour forger une terminologie à même de décrire le fonctionnement de la langue avec beaucoup de précision. En d'autres termes l'histoire de la langue arabe se caractérise par une synergie entre la réflexion sur la langue arabe et l'élaboration d'une métalangue susceptible de véhiculer cette réflexion. La plupart des termes conçus à cette époque ont été adoptés par la linguistique moderne et font encore autorité aujourd'hui, certains ont disparu, d'autres ont vu le jour à la faveur de la traduction des ouvrages fondamentaux de la linguistique en arabe pour véhiculer les nouvelles découvertes et les nouvelles méthodes d'approche des langues. Mais l'élaboration de ces termes doit reposer sur une méthodologie qui doit se caractériser par la cohérence, l'économie et la précision.

Bibliographie

- Abi Aad A. 2001. *Le système verbal de l'arabe comparé au français*. Paris : Maisonneuve et Larose.
- Auroux, S. 1994, *La révolution technologique de la grammatisation*. Liège : Mardaga.
- Baccouche, T., Mejri S. 2007, « Normes grammaticale et description linguistique : le cas de l'arabe ». In : Neveu F. et Mejri S., (éds), *Langages*, n° 167.
- Blachère, R., Gaudefroy-Demombynes, M. 2004, *Grammaire de l'Arabe Classique*. Paris : Maisonneuve & Larose.

- Cohen, D. 1984. « La phrase nominale et l'évolution du système verbal en sémitique ». *Société de linguistique de Paris, Collection linguistique*, vol. 73.
- Creissels, D. 1995. *Éléments de syntaxe générale*. Paris : PUF.
- El-Dahdah, A. 1994. *Dictionnaire de la nomenclature grammaticale arabe, arabe-français*. Beyrouth : Librairie du Liban publishers.
- Esber, N. 1997. *La terminologie de la linguistique : problèmes de traduction français-arabe*. Lille : Atelier national de reproduction des thèses.
- Kouloughli, D. 1994. *Grammaire de l'arabe d'aujourd'hui*. Paris : Pocket.
- Lerat, P. 1995. *Les langues spécialisées*. Paris : PUF.
- Mejri, S. ; Gross, G. ; Baccouche, G. ; Clas A., (dir). 2003. *Traduire la langue, Traduire la culture*. Tunis, Paris : Sud Editions, Maisonneuve & Larose.
- Mhiri, A. 1973. *Les théories grammaticales d'Ibn Jinni*. Publications de l'Université de Tunis.
- Ouerhani, B. 2005. « La terminologie linguistique entre innovation lexicale et renouvellement des analyses ». In : Mejri S. et Thoiron P., *La terminologie entre traduction et bilinguisme*, Tunis. p. 121-137.
- Sawaie, M. 1999. *La crise de la terminologie arabe au XIX^e s. Introduction historique générale*. Liban, Beyrouth : Dar al-gharb al-islami.
- Versteegh, K. 2000. *Greekelements in the arabiclinguisticthinking*, traduit en arabe par Kanakri M., Ammen, Jordanie : Association des Ouvriers des Imprimeries.

Notes

1. Sibawajh Al Kita:b, Société d'édition Al Aalami , Beyrut, 1967, p. 30.
2. Il est à remarquer que les grammairiens arabes considéraient que le verbe se conjugue au temps alors que la linguistique moderne a démontré que le verbe se conjugue selon l'aspect comme dans toutes les autres langues chamito-sémitiques.
3. Notons que le passif en arabe est différent du passif en français. Le verbe change de schème, le sujet disparaît, alors que le patient devient le substitut du sujet.



ISSN 2105-1054
ISSN en ligne 2257- 8390

La relation entre procès et temps dans la définition du verbe chez Sibawayhi : les fondements d'une morphologie schématique

Taoufik Grira

Université Tunis Al- Manar, Tunisie

grirataouffik@rocketmail.com

<https://orcid.org/0000-0002-5071-5333>

Reçu le 27-12-2021 / Évalué le 15-01-2022 / Accepté le 16-03-2022

Résumé

La définition du verbe proposée par Sibawayhi dans son « kitâb » a été sujette à des modifications profondes de la part de ses successeurs. Il ne s'agit pas, comme on le croit souvent, d'une révision qui vise à préciser la notion du verbe en ayant recours à l'application de la théorie aristotélicienne des définitions. En effet la définition du verbe est bâtie sur deux approches morphologiques distinctes. La première, celle de la définition de Sibawayhi, réduit la dérivation du verbe à une forme nominale abstraite, une morphologie schématique. La deuxième, celle des successeurs, est une approche traditionnelle de la dérivation qui traite de la formation des mots nouveaux à partir d'autres mots existants. Nous tenterons, dans le présent article, de proposer une analyse de la première approche en nous appuyant sur la notion d'association entre le temps et l'évènement en tant que propriété caractéristique du verbe.

Mots-clés : grammaire arabe, Sibawayhi, morphologie, procès, dérivation

The relationship between process and time in Sibawayhi's definition of verb : the foundations of a schematic morphology

Abstract

The definition of the verb in "kitâb " of Sibawayhi was subjected to deep modifications by his successors Generally the definition of verb in old arabic grammar, is built on two distinct morphological approaches. The first, which Sibawayhi supported , reduces the derivation of the verb into an abstract noun form : that is what we might call a schematic morphology. The second,built by the successors of Sibawayhi concerns the tradinonal approach of dérivation which confirms that the formation of new words is based on other existing words.In this paper we try to focus the analysis on the basic concept of the association between the time and the event as a characteristic property of the verb in order to show the access to the shematic morphology.

Keywords: Arabic grammar, Sibawayhi, Morphology, Process, Derivation

Introduction

Parmi les trois parties de discours cités dans *'al-kitâb* (« Le livre »), le plus ancien des œuvres grammaticales complètes qui nous sont parvenues, *Sibawayhi* n'a porté de l'intérêt que pour le verbe. Il le dote d'une définition détaillée, assez attrayante, mais problématique. Les successeurs de *Sibawayhi* ont apporté déjà des modifications avant que la définition du verbe ne connaisse sa stabilité avec des grammairiens comme *'al-Sîrafi*, *'a l-Zamaḥṣarî*, *'ibn ya'îš*, *'al - 'istarâbâdî* et d'autres. Cherchant à tailler la définition de *Sibawayhi* et croyant l'éclaircir, les grammairiens ont laissé quelques questions fondatrices en suspens sans y apporter des réponses relatives à la dérivation du verbe à partir d'une structure de base abstraite : le schème d'un nom d'évènement, et s'attachant à la notion d'alliance entre cet évènement et le temps.

Pourquoi *Sibawayhi* a-t-il avancé l'idée que les verbes sont dérivables des schèmes des noms de l'évènement alors que ses successeurs parlaient d'une dérivation à partir du nom de l'évènement ? Pourquoi a-t-il introduit la notion de « construction » dans sa description du rapport entre évènement et temps alors que ses successeurs en parlent en termes d'association ?

En effet, malgré tout le soin apporté pendant une dizaine de siècles à la clarification de la notion de verbe, on peut encore trouver des recoins inexplorés dans la nature du rapport entamé entre l'évènement et le temps. Même le terme *'iqtirân'* (lit. « pairage » ; alliance) proposé par les grammairiens arabes dans le but d'en préciser la relation ne nous paraît pas moins obscur, ni moins ambigu. Deux questions, parmi d'autres, nous semblent préoccupantes, auxquelles cet article s'emploie à répondre :

- Pourquoi *Sibawayhi* est-il allé plus loin que ses successeurs quand il a considéré que la base de dérivation du verbe n'est pas le nom de l'évènement mais une forme plus abstraite, à savoir le schème de ce nom ? A-t-il essayé une autre piste que celle de la morphologie dérivationnelle qui s'occupe de la formation des mots nouveaux à partir d'autres mots existants ?
- Pour *Sibawayhi*, le sens du temps verbal est 'construit sur un sens de base qui est « l'évènement » : peut-on considérer cette attitude comme une contribution importante qui confère à la dérivation un caractère constructiviste au sein d'une même et seule structure ?

En réponse à ces questions nous proposons une description de la notion d'alliance comme étant une notion clé pour l'élaboration et la gestion d'une définition pratique et normalisée du verbe.

1. Les parties de discours en grammaire arabe et la notion d'alliance

1.1. L'alliance entre temps et verbe est un trait distinctif

Les grammairiens arabes distinguent depuis *Sibawayhi* trois parties de discours : le nom (*'ism*), le verbe (*fi'*), et la particule (*harf*). Ayant un rôle fonctionnel important à jouer dans la prédication (*'isnād*), le nom et le verbe se distinguent de la particule par la façon dont leurs significations individuelles sont assignées. En effet il est propre au nom et au verbe d'assurer un sens hors contexte : un sens qu'un mot peut avoir en soi (*ma'nan fi dātī –l –kalima*), appelé parfois le sens individuel (*ma'nan dātīyy*). Il s'agit du sens le plus courant d'un nom ou d'un verbe ; c'est le sens qui nous vient à l'esprit au moment où l'on entend un nom ou un verbe pris hors contexte. Le sens individuel du nom arabe *qitṭ* (chat), par exemple, c'est le sens commun que les interlocuteurs arabes partagent : « un animal domestique carnivore ». Il en va de même pour le verbe *ḍaraba* (« frapper »), par exemple, qui signifie en soi « donner un coup à quelqu'un ».

Un sens « en soi » est un sens autonome que le nom ou le verbe peut avoir hors contexte. Le sens autonome est à peu près le sens lexical ou le sens schématique qui est stocké dans la mémoire sémantique. Ce sens individuel ne peut être assigné qu'aux noms et aux verbes. La particule est au contraire dépourvue de ce sens, c'est pour cela qu'elle a besoin, selon les grammairiens arabes, des deux autres parties du discours qui lui servent à parachever sa signification. La particule n'a pas donc de sens individuel. Pour le retrouver, il faut partir des combinaisons de la particule dans la phrase (ou syntagme) avec le nom ou le verbe.

Mais le verbe se distingue du nom, selon les grammairiens arabes, par sa signification dite 'associée'. Le verbe signifie un procès associé à un temps précis alors que le nom signifie un sens (précisément un nom de procès) qui n'est pas associé à un temps donné.

L'association ou le pairage est une caractéristique du sens par le biais de laquelle on distingue un sens associé (au temps) d'un sens non associé. Ceci dit, le pairage est loin de faire l'unanimité chez les grammairiens. Il est, d'ailleurs, objet de litige entre *Sibawayhi* et ses successeurs.

1.2. La définition évolutive du verbe

Il serait judicieux, afin de préciser la vision évolutive que la définition du verbe a connue, de prendre comme point de départ la définition du *kitāb* et de la comparer aux autres définitions qui en sont substantiellement différentes. On propose, donc pour l'épreuve, deux définitions différentes de la même notion dont la première est sous la

plume d'un grammairien arabe 'al-Zajjâji, (m. 337/948) qui ; dans son *Kitâb 'al-îdâh ff 'ilal 'al-naḥw* (« Le livre de l'explicitation des causes premières de la grammaire ») procède à la révision constitutionnelle des définitions des trois parties de discours ayant recours, par là même, à une théorie des limites basée sur les conditions nécessaires et suffisantes telles qu'envisagées dans la logique aristotélicienne. Mais, on reste loin de la forme définitive d'une définition du verbe. C'est dans le *ṣarḥ al- mufaṣṣal* (« le commentaire de *Mufaṣṣil* (détaillé)) d'*ibn ya'îš* qu'on trouve une définition soigneusement établie de la notion d'*alliance*, pourtant différente de celle de *Sibawayhi*, plus claire.

Le contenu des définitions varie notablement d'une définition à l'autre, selon la perspective adoptée : morphologique, fonctionnelle, ou même associative. Dans ce qui suit, nous présenterons les trois définitions, et à l'exception de celle de *Sibawayhi* qui va faire l'objet d'une analyse détaillée plus loin, nous nous limitons ici à nous pencher sur la nature de la notion d'alliance évoquée implicitement ou explicitement dans les deux dernières définitions.

2. Trois définitions différentes du verbe

2.1. Définition de *Sibawayhi*

Dans les prolégomènes d'*'al- Kitâb*, appelés la *risâla du kitâb* (épître du livre), *Sibawayhi* assigne au verbe, et ce contrairement au nom et à la particule, une définition plus détaillée. Il dit : « En ce qui concerne les verbes, ce sont des modèles tirés de la forme phonétique des noms d'événements, construits pour ce qui est révolu, ce qui peut être mais qui n'est pas [encore] et sur ce qui existe et n'a pas [encore] cessé. Quant à la construction de ce qui est révolu, c'est : *ḍahaba* (il partit), *sami'a* (il entendit), *makuṭa* (il demeura) et *ḥumida* (il fut loué). Quant à la construction de ce qui n'a pas encore eu lieu, c'est [comme] quand tu dis pour un ordre : *iḡhab* (pars), *uḡtul* (tue) ou *iḡrib* (frappe), et pour un prédicat : *yaḡtulu* (il tuera), *yaḡhabu* (il partira), *yaḡribu* (il frappera), *yuḡtalu* (il sera tué), *yuḡrabu* (il sera frappé). Il en va de même pour la construction de ce qui n'a pas [encore] cessé et qui existe lorsque tu l'utilises comme prédicat. Voilà les modèles tirés de la forme phonétique des noms d'événements et ils sont bâtis de diverses manières, qui seront exposées si Dieu veut. Les événements sont comme *al-ḍarb* (l'action de frapper), *al-ḥamd* (l'action de louer), *al-ḡatl* (l'action de tuer). Quant à ce qui a une signification grammaticale sans être ni nom ni verbe, c'est par exemple, *ṭumma* (puis), *sawfa* (« futuratif »), *wāw al-ḡasam* (et, pour prêter serment), *lām al-'iḍāfa* (l d'annexion) et ce qui suit la même voie¹ ».

2.2. Définition d'*Al-Zajjâjî*

Dans son *îdâh* (éclaircissement), *Al-Zajjâjî* a défini le verbe comme suit : « Dans ce que postulent les grammairiens, le verbe est tout ce qui indique un procès et un temps passé ou futur. Il en est ainsi pour *qâma* (« il s'est mis debout »), *yaqûmu* ' (« il se met debout »), et *qa'ada* (« il s'est assis ») *yaq'udu* (« il s'assied »), etc. Le procès est un substantif dérivable (*maşdar* « lit. Source » ». Est verbe donc, tout ce qui indique ce que l'on vient de mentionner. Si l'indication porte uniquement sur le procès, il est question d'un substantif dérivable comme par exemple : *al-ḍarb* (« la frappe »), *al-ḥamd* (« la louange »), *al-qatl* (« le meurtre ») et si la signification porte sur le temps seul, nous avons affaire à un circonstanciel de temps (*zarf min zamân*). C'est en effet, les sens qu'entend *Sibawayhi* que nous venons de voir ci-dessus. »

Si cette définition peut nous paraître, à première vue, assez brève et moins compliquée que celle de *Sibawayhi*, c'est parce que *al-Zajjâjî* a trouvé, dans la théorie des limites, le chemin le plus sûr pour atteindre une définition brève et concentrée sur les traits distinctifs essentiels du défini selon les conventions des grammairiens arabes. Mais sa division binaire du verbe en deux temps (le passé et le futur) a été contestée par la quasi-totalité des commentateurs arguant du fait qu'elle est basée sur les conventions de quelques philosophes grecs (Epicure notamment) qui remettent en question l'existence d'un temps présent et qui prétendent que le 'maintenant' (ou le moment présent) n'est en réalité qu'un point situé entre le passé et le futur.

En ce qui nous concerne, nous aimerions établir une comparaison avec la définition de *Sibawayhi*, pour mesurer l'écart entre les deux définitions. Trois observations sont à formuler à cet égard.

- La première, c'est que le verbe est défini par sa signification indépendamment de ses provenances morphologiques dérivationnelles ou constructionnelles. *Sibawayhi* au contraire a été clair sur le caractère dérivationnel du verbe quand il a écrit qu'il était à extraire d'une base nominale schématique.

Al-Zajjâjî ne trouve-t-il pas bizarre, voire gênant, d'évoquer au sein d'une définition, qui devrait être précise et ciblée, les provenances de la partie du discours définie ? Est-ce parce que la dérivation du verbe à partir d'une base nominale est de plus en plus sujette à controverse ? Est-ce par convention – condition *sine qua non* de toute définition grammaticale digne de ce nom durant cette ère – qu'*al-Zajjâjî* a daigné éviter la dimension dérivationnelle du verbe dans sa définition ?

Il est, certes, légitime qu'un grammairien, soucieux des préoccupations terminologiques relatives à la justesse définitionnelle (cf. *al-Idâh* :41,42, 46 ,47 ,48, 49..), s'attache à ces questions. Mais le fait que *al-Zajjâjî* et tous les grammairiens se taisent

(dans la définition du verbe) sur la question de la base lexicale, à savoir le procès, n'est forcément pas lié, toutes circonstances confondues, à des causes de précisions terminologiques. Dans cet ordre d'idées, le problème nous paraît d'autant plus profond et d'autant plus complexe qu'*al-Zajjâjî* n'a pas pu l'envisager dans ce champ d'investigation qui est la dérivation ou la construction à partir d'un schème.

- D'un autre côté et même si l'on pose que la base dérivationnelle du verbe est une structure nominale préexistante, c'est-à-dire un nom de procès (appelé *al- maşdar*) et non pas nécessairement son schème (*al-'Iḏâḥ* :53), une question fondamentale demeure en suspens : quelle relation morphologique et sémantique entretiennent le procès d'un verbe et le procès d'un nom ? Et puis si l'on suppose que l'un des deux procès est la base et que l'autre est le dérivé, la question en génère une autre, celle de savoir quels sont les mécanismes de constructions ou de déconstructions qui auraient abouti à la création du verbe. Ces deux questions ont trouvé leurs réponses dans la définition de *Sibawayhi*, réponses que ses successeurs ont sciemment escamotées.

Al-Zajjâjî définit le verbe comme étant une somme de deux sens réunis : le procès et le temps. La signification du verbe est donc la résultante de deux sens qui s'additionnent. *Al-Zajjâjî* utilise pour exprimer cette addition la coordination (la particule *alwaw*), et le nom exprimant la notion d'ensemble (*maʿan* : ensemble). L'alliance des deux sens est conçue par le grammairien comme s'il s'agissait d'une opération d'addition dans laquelle un sens particulier, qui est le temps, est ajouté à un autre sens particulier, qui est le procès. Cette addition peut aboutir à un signe, qui est simple de par sa forme, mais qui est composé au niveau du sens ; le résultat de cette composition, c'est le verbe. Or le procédé d'addition n'a aucune valeur à caractère mathématique puisqu'il s'agit d'une corrélation de deux sens inscrits dans la parenté morphologique entre le verbe, d'un côté, et certains noms y afférents, de l'autre. Cela n'est pas explicité dans la définition d'*al-Zajjâjî*. Il est sous-entendu dans la combinaison des deux procédés évoqués dans la définition : celle de l'addition et celle de la soustraction. Il y a là tout un jeu de construction et de déconstruction qui est l'essence de tout le processus de dérivation qui utilise le mot lexical comme une base de dérivation. On peut réécrire la procédure de dérivation en utilisant comme symboles celui de l'addition (+) pour la construction, et celui de la soustraction (-) pour la déconstruction. Pour conclure l'équation mathématique on utilise le symbole (=) pour le résultat final. Ainsi on aura les trois formes qui suivent :

- a) Procès + temps = verbe.
- b) Procès – temps = nom de procès (*maşdar* : « source »).
- c) Temps – procès = Circonstant de temps (*zarf zamân*).

Mais cette formalisation conduit à des résultats erronés ; car elle n'est pas instituée sur une base solide. Si (a) est le point d'articulation des deux autres et s'il est basé sur un fondement de construction de sens au sein d'une seule structure morphologique, rien n'est clair à ce niveau concernant le(s) mécanisme(s) de fonctionnement du système dérivationnel auquel se rattache l'alliance de ces deux sens dans le processus de génération du verbe. Autrement dit, rien n'est dit sur le comment de l'additionnement des deux sens en vue de donner un verbe.

La définition de *Sibawayhi* contient des éléments de base plus clairs qui permettent de déduire que l'ajout ou l'alliance n'est en réalité qu'une forme de construction dérivationnelle sur une base encore plus abstraite que la structure nominale. Il s'ensuit, dans cette logique, que si (a) manque de précision, (b) et (c) sont toutes deux des formalisations dérisoires. Pour (b) aucun indice théorique à base morphologique ne peut confirmer que le nom de procès est en réalité une structure binaire dépourvue de temps. Si on part de l'hypothèse qui a été le point d'appui de (a), tout en utilisant une procédure de construction (ou si l'on veut utiliser les termes d'*al-Zajjâjî*, par addition ou ajout), on ne peut aboutir, par déconstruction ou par soustraction à la structure basique, c'est-à-dire à un nom de procès. Enfin, pour (c), il n'est nullement question ici d'un processus de génération de sens par déconstruction, puisque les circonstants ne sont pas des noms dérivables. Autrement dit, ils ne connaissent aucunement d'interaction ni formelle ni sémantique avec les autres classes.

- *al-Zajjâjî* note à la fin de sa définition qu'elle est une explication de la partie importante de la définition proposée par *Sibawayhi*. On verra plus loin que les paroles d'*al-Zajjâjî* ne sont qu'une interprétation erronée de certains principes de dérivation et de construction qui sous-tendent une vision radicalement différente des données inspirées de la notion d'alliance entre le procès et le verbe.

2.3. La définition d'*Ibn Yaʿīš*

Comme nous nous intéressons dans cet article à un aspect précis de la définition du verbe qui est la notion d'alliance entre le procès et le verbe, il est important de citer la définition d'*Ibn Yaʿīš* (m.1245) telle qu'exposée dans son '*šarḥ al-mufaṣṣal*' (« l'explication du détaillé ») : « Le verbe est tout mot qui a un sens en lui-même et qui se rallie à un temps donné. Certains pourraient rajouter à cette délimitation un surplus de restriction disant : « à un temps précis (*muḥaṣṣal*)' voulant ainsi distinguer le verbe du substantif dérivable. Car en fait, le substantif dérivable porte en lui la notion du temps puisque tout procès ne peut se dérouler que dans un temps mais ce renvoi qu'il fait au temps n'est pas défini comme celui opéré par le verbe. En réalité, une telle restriction est inutile vu que le verbe sert (en langue) à signifier un procès et le temps de son

déroulement ; autrement, le substantif dérivable aurait suffi à cette signification *via* son lexème. Ainsi, la signification substantive, porteuse des deux sens (procès et temps) s'opère-t-elle à partir du sens du mot. Elle est, de fait, dénotative. L'expression *rallié à temps* montre que la forme verbale se donne, en langue, munie concomitamment des deux sens. Il n'en va pas de même de la signification du temps dans le nom dérivable. Celle-ci s'avère extrinsèque puisque l'on peut en comprendre l'essence indépendamment du temps. La notion du temps s'y trouve inférée ; elle n'en forme pas un constituant essentiel. À l'opposé du verbe, la signification substantive du temps est donc connotative, elle ne relève pas du vocable et elle est négligeable²».

On peut dire que la définition du verbe par *Ibn Ya'îš* est la définition la plus précise et la plus élaborée : elle est normalisée à l'aide de la théorie aristotélicienne des définitions. Cette définition, qui s'organise autour de la façon dont le verbe peut désigner sa signification insiste sur le fait que ce sens est allié à un temps. Or on peut se demander pourquoi le grammairien n'a pas spécifié le terme 'sens' en indiquant qu'il s'agit du procès. En d'autres mots peut-on parler d'un sens général ou schématique qui peut être ou non allié au temps ?

Toutefois, il est clair que cette généralisation dans le terme 'sens' est choisie pour couvrir tout sens qu'un nom peut signifier, qu'il soit un procès ou pas ; sachant que le procès est le seul concerné par l'alliance avec le temps. Mais cette spécification peut diviser la classe des noms en deux : ceux qui désignent un procès (*al-mašâdir*) et ceux qui véhiculent un autre sens non allié. La première classe, celle des *mašâdir*, peut être alliée au temps lors de la dérivation du verbe ; la deuxième ne peut être alliée au temps et elle renferme tous les noms autres que le *mašdar*.

Pour certains grammairiens, la différence qui existe entre les noms qui désignent un procès et les verbes se présente comme suit : le temps est indéfini dans le procès car le procès est indéfini ; par contre le temps est défini dans le verbe car le procès peut être indiqué dans un temps précis. Cette idée critiquée par *Ibn Ya'îš* n'est pas totalement erronée ; mais elle doit être précisée explicitement en fonction du mode de signification des mots. Un mot comprend non seulement le sens explicite réellement signifié mais aussi un sens implicite qui peut se laisser entendre. Le temps est dans le *mašdar* un présupposé, c'est-à-dire une information qui est non dite et que le locuteur peut déduire d'un nom de procès, alors que le temps dans le verbe est explicite. En suivant les philosophes arabes de son époque, *Ibn Ya'îš* range la signification du temps par le verbe ou par le nom du procès dans les deux catégories de signification que l'expression peut indiquer : la première, c'est celle connue sous le nom de « la signification de correspondance (*dalâlat al- muṭabaqa*) ». C'est le sens conventionnel qu'un vocable (*lafz*) peut avoir. Par exemple, quand le mot *Homme* (*'insân*) signifie

« l'animal raisonnable », on dit qu'il s'agit d'une signification de correspondance. Mais le vocable *homme* peut comprendre une autre signification associée et implicite dans le sens d'*écrivain*, qui est « une signification implicative (*dalālat al-'iltizam*) » ou présupposée. Celle-ci ne se trouve pas au sein du vocable mais 'à l'extérieur'. Les philosophes arabes croient qu'il s'agit là d'un passage mental par le biais du signifiant du vocable à une autre référence qui a un rapport avec son sens conventionnel. C'est pour cela que le sens de correspondance est vu comme étant le sens interne, car il est impliqué dans la forme ; mais on conçoit le sens présupposé comme étant un sens externe, suite à cette transition mentale et à ce lien cognitif entre ce qui est intrinsèque à la forme du vocable et ce qui lui est étranger ou extrinsèque.

C'est dans ce cadre que s'inscrit, selon *Ibn Yaʿīš*, la signification du temps dans le *mašdar* : cette signification est implicative ou présupposée ; elle est à chercher hors du sens conventionnel du vocable. Le temps n'est pas un constituant de base dans le sens du procès ; il est plutôt un constituant d'un degré minimal à caractère distinctif qui permet de construire le sens du vocable. Mais la signification du temps par le verbe est conventionnelle ou correspondante : ce sens est forgé avec celui du procès au sein même de la structure du vocable. Par ailleurs, la signification doit apporter au procès le sens augmenté qui lui permet de se transformer en verbe. Le temps n'est pas un sens conventionnel à lui seul comme on peut en trouver dans les circonstanciels, par exemple ; il est la partie intégrante d'un sens conventionnel présenté par le verbe. Dans ce cumul de sens intégrés, l'alliance (*iqtirān*) est-elle un sens ? *Ibn Yaʿīš* donne comme réponse à cette question : « Le verbe n'est pas conventionnellement créé pour désigner l'alliance en soi mais il est conventionnellement créé pour désigner le procès allié au temps et l'alliance se produit *a posteriori* ». (*šarḥ al-mufaṣṣal*: 3/7).

Donc l'alliance n'est pas un sens conventionnel signifié par le verbe. Elle est un sens qui « s'est trouvé *a posteriori* ». L'adverbe *a posteriori* explique brièvement, mais avec précision, l'alliance en tant que relation établie en aval pour expliquer comment le temps s'est composé avec un sens de base (le procès) pour construire une forme simple à signification binaire amalgamée. *Ibn Yaʿīš* ne manque pas de vision pour trouver la clé perdue de la nature constructive de l'alliance ; une clé que *Sibawayhi* a forgée pour cette notion ultérieure ou subsidiaire et que les autres grammairiens ont perdu de vue car ils ne l'ont pas traitée, comme l'a fait *Sibawayhi*, comme un phénomène de dérivation constructive. *Ibn Yaʿīš* traite l'alliance en tant qu'échantillon du mécanisme de construction de sens. Il a comparé, en se basant sur l'exemple de *al-qitālu al-yawma* (« combattre aujourd'hui »), l'alliance exprimée par un syntagme, c'est-à-dire à l'aide d'une construction syntaxique, avec l'alliance exprimée à l'aide de la dérivation, celle trouvée sous la forme du verbe. Il s'agit dans l'exemple cité d'une alliance entre un procès (*qitāl*) et un temps (*al-yawm*), mais cette alliance est forgée dans une structure

syntaxique à l'aide d'une construction flexionnelle (*f'râb*) et non pas dans une structure morphologique à l'aide d'une construction dérivationnelle.

C'est peu comme analyse, mais avec cet exemple, le système semble bien fonctionner. Pour analyser ce système sur lequel se base la notion d'alliance, on va s'arrêter sur la définition de *Sibawayhi*.

3. Analyse de la définition de *Sibawayhi*

Établir une sorte de parallélisme entre structure syntaxique et structure morphologique, comme on vient de le voir à la fin du paragraphe précédent, puise son inspiration, du moins en partie, dans la définition du verbe par *Sibawayhi* et plus précisément dans ses deux idées fondamentales a) la construction morphologique ; et b) l'intégration de deux sens : le procès et le temps. Dans ce qui suit nous présenterons une description plus détaillée de chacune des deux idées présentées dans le *Kitâb* de façon très succincte, et nous essayerons de fournir, en nous aidant de théories linguistiques contemporaines, une compréhension plus aisée de la notion d'intégration de deux sens. La notion d'alliance entre temps et procès est une notion centrale mais elle est restée peu abordable bien que *Sibawayhi* ait semé *via* sa définition du verbe quelques graines dans la bonne saison de la pensée grammaticale.

3.1. Les phases de dérivation d'un verbe

Dans *Le Kitâb*, *Sibawayhi* n'était pas toujours soucieux de fournir aux notions grammaticales de base des définitions adéquates ou élaborées, et les parties de discours ne faisaient pas exception. Le grammairien s'est limité à donner au nom une définition par extension, qui se contente de présenter quelques exemples du nom grammatical (le nom, c'est par exemple *rajul* « homme », *faras* « cheval » et *hâ'it* « mur »). La particule est définie par opposition (la particule a une valeur sémantique sans être un nom ni verbe.). Dans ce climat d'insouciance à l'égard des définitions principales, le verbe a été défini d'une façon plus détaillée et plus élaborée que les deux autres parties de discours. Mais ce qui attire l'attention, c'est que la définition du verbe n'a pas énuméré les caractères spécifiques. *Sibawayhi* était attentif à un caractère qui n'est ni important ni décisif dans une définition d'une partie de discours, celui de son origine dérivationnelle ou son procédé de formation en tant que vocable ayant un sens défini.

Il est clair qu'il s'agit de deux grandes procédures différentes concernant la dérivation d'un verbe :

La première est l'extraction d'un schème du nom de procès : *Sibawayhi* a évoqué cette procédure en disant : «*les verbes, ce sont des modèles tirés de la forme phonétique des noms d'événements*». Il s'agit là d'avancer l'hypothèse que le verbe n'est

pas extrait d'une structure utilisée mais d'un schème. L'extraction signifie une sorte d'abstraction des formes à partir de quelques structures sources qui ont des formes morphologiques semblables.

La deuxième procédure est la construction du verbe en attribuant le procès à un temps déterminé ; dans ce contexte, *Sibawayhi* note qu'une fois les schèmes sont extraits, ils seront « construits pour ce qui est révolu, ce qui peut être mais n'est pas [encore], et ce qui existe et n'a pas [encore] cessé ». La construction serait expliquée plus loin dans le détail, mais nous voudrions faire remarquer tout de suite que la construction d'un sens est un procédé purement morphologique.

Ces deux procédures sont mises en œuvre *via* une série cohérente d'étapes qui sont au nombre de trois. Dans ce qui suit, nous proposons une analyse détaillée des trois étapes avant de pouvoir montrer, à travers quelques exemples, que le temps ne s'allie pas avec le procès mais il se combine avec lui à l'aide d'un mécanisme de construction morphologique intra-structurale.

L'origine de la dérivation du verbe ou du nom est un sujet de controverse entre les deux écoles de grammaire arabe : celle de *Bašra* (*Sibawayhi* en faisait partie) et celle de *Kûfa*. Pour les grammairiens de *Bašra*, le verbe est dérivé du nom de procès ; c'est pourquoi cette classe de noms s'appelle *mašdar* (source). De leur côté, les grammairiens de *Kûfa* croient que c'est le verbe qui est la source de la dérivation des noms dérivés (*muštaqqa*). Nous n'allons pas nous arrêter sur ce sujet qui a donné lieu à beaucoup de spéculations sur les relations morphologiques et morphosyntaxiques entre ces deux parties de discours. Mais il serait plus éclairant de noter que la notion d'alliance entre procès et temps ne se pose que du point de vue de l'école de *Bašra*, c'est-à-dire le phénomène peut être traité, donc, du point de vue constructiviste. Le problème ne se pose pas de l'autre côté, celui des grammairiens de *kûfa* qui envisagent le verbe comme « source de dérivation ». Il s'agit là de déconstruction, puisque la base de dérivation porte deux sens : le procès et le temps.

Dans cette optique ou dans l'autre, le problème de l'alliance entre temps et procès sera posé différemment, mais dans une même logique, celle de la restructuration d'une forme source pour obtenir une forme verbale ou une forme nominale.

À partir du schème de base (*faʿl*), qui est le schème d'un nom de procès comme (*qatl*), et en suivant une succession de trois étapes de dérivation, on peut aboutir à un schème d'arrivée : celui du verbe au passé (*faʿala*), au présent ou futur, si on y ajoute le préfixe « *sa* », (*yafʿalu*). Le schème de base est construit à partir d'un *input* qui est un nom de procès ayant un lien sémantique avec le verbe dérivé. Ce verbe -qui figure dans l'usage- est l'*output* du processus de dérivation qu'il faut distinguer du schème verbal- étant une forme abstraite (*faʿala*)- et du schème après la lexicalisation qui le concrétise (ex. *qatala* « a tué »). Le schéma ci-dessous illustre ces trois étapes avec leur *input* et *output*.

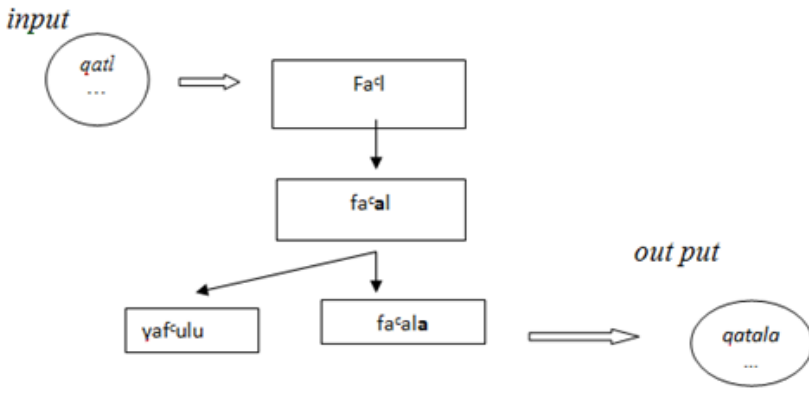


Figure 1 : Les trois étapes de dérivation d'un verbe à partir d'un schème de base (source) provenant d'un input (un nom de procès).
Le schème cible peut se transformer en un output qui est le verbe.

La première étape de la dérivation consiste à présenter des formes schématiques sources que *Sibawayhi* appelle *lafẓ aḥdât al-'asmâ'* (« formes des procès expirés des noms »). Ces formes abstraites qui doivent être extraites des noms du procès comme *qatl*, ne sont que des formes d'un degré élevé d'abstraction. Beaucoup de grammairiens comme *Abu saʿîd as-Sirâfi* (*šaharḥ kitâb Sibawayhi*, « Commentaire du livre de *Sibawayhi* », n'ont pas toujours donné au terme *lafẓ* qui figure dans ce contexte l'importance qu'il mérite. Au contraire, ce terme est passé inaperçu aux yeux des commentateurs. En effet ils croyaient que le nom de procès est la base de dérivation³ alors que *Sibawayhi* est clair dans sa définition : il considère que la base est dans le *lafẓ du nom de procès*, non pas dans le nom de procès. Le terme *lafẓ* peut être traduit ici par *forme*. Il est synonyme de *miḥal* (modèle), utilisé dans la définition au pluriel (*amṭila*). Pour les grammairiens arabes, les termes *wazn* « mesure », *miḥal*, *lafẓ* et *binâ'* sont synonymes. Ils désignent une forme construite par abstraction à partir des mots qui ont les mêmes consonnes radicales (*ḥurûf 'uṣul*) ou ajoutés (*ḥurûf ziyâda*) (les affixes) et les mêmes voyelles, réparties toutes dans un même ordre. Dans ces formes, les mots trilitères, par exemple, sont transcrits en utilisant les trois lettres (*f, ʿ, l*) pour les trois consonnes radicales et on garde les consonnes ajoutées et les voyelles comme elles sont dans leurs formes de surface. Donc la base de dérivation est un schème qui est la forme abstraite d'un nom de procès. Si l'on prend l'exemple d'un nom de procès trilitère comme *qatl* (tuer), son schème (*lafẓ*) sera *faʿl*. Ce schème est la base de la dérivation du verbe.

La deuxième étape est une phase transitoire dans laquelle des changements devraient survenir sur la structure morphologique du schème de base pour aboutir à un schème verbal. En effet la structure initiale va perdre ou gagner quelques phonèmes : par conséquent elle commencera à se transformer. C'est dans cette phase de dérivation que des changements interviennent sur la structure dérivable pour donner l'alliance entre le procès, déjà existant, et le temps. La structure de base est préparée pendant cette étape pour fournir une base élaborée qui procède à l'alliance entre temps et procès.

La troisième étape est la phase finale où l'on peut aboutir à un schème cible qui peut être attribué, après des changements morphologiques précis, à un des trois *put* : le verbe.

En Fait, les trois étapes décrivent les changements morphologiques nécessaires apportés aux schèmes dans des niveaux d'abstraction différents. On assiste après chaque changement au passage d'un degré supérieur, où se trouvent des schèmes abstraits, à un degré inférieur, où l'on trouve des schèmes moins abstraits et plus accommodants, qui sont aptes à générer des verbes. Ces étapes dans lesquelles ces changements sont apparus suite aux exigences des transformations convenables, ne sont pas mentionnées dans leur totalité *via* la définition *de Sibawayhi*. Par exemple, rien n'évoque dans cette définition que le schème de départ a connu deux changements séparés avec l'ajout à chaque fois de la voyelle /a/ dans deux positions différentes, et que grâce à ces deux voyelles ajoutées, on obtient à chaque fois un schème différent qui appartient à un niveau d'abstraction différent.

Mais comment peut-on passer d'une forme schématique source dépourvue de temps à une forme schématique cible ou dérivée dotée de temps ? Le temps se trouve-t-il donc dans une strate moins abstraite ou plus abstraite ? Aucune explication n'a été fournie sur l'intégration du temps ? On va essayer, dans le paragraphe suivant, d'en fournir une explication.

3.2. Les schèmes de base et les degrés d'abstraction

Pour aboutir à une réponse rigoureuse, on postule que *Sibawayhi* partage l'idée que le niveau le plus abstrait, là où se situe le schème de base, est un niveau monosémique et que la multiplicité de sens est attribuée aux niveaux inférieurs et moins abstraits (August Soares de Silvia 2010, 175). Dans cette gradation hiérarchique, le passage d'une strate supérieure à une strate inférieure est un passage d'un schème monosémique abstrait à un schème monosémique ou polysémique moins abstrait. Ce passage de niveau engendre, automatiquement et indépendamment des changements survenus sur les structures de schème de base, un schème différent qui a un sens différent. Donc le

sens du procès que porte un schème dans le niveau le plus élevé est plus abstrait qu'un sens de procès d'un schème dans le niveau inférieur. Ce degré supérieur d'abstraction élevée qu'a le procès lui permet d'être une source idéale de génération d'autres sens. Enfin, il faut signaler que dans ce système de dérivation hiérarchisé, le schème d'un niveau supérieur comprend une capacité de dérivation plus forte que celui d'un niveau inférieur. Cette compétence dérivationnelle permet au schème supérieur d'engendrer, à l'aide de la dérivation, deux classes de discours différentes, tandis que la compétence d'un schème inférieur se limite à une génération des formes multiples d'une même classe.

Il n'est pas facile de trouver dans la définition de *Sibawayhi* les arguments les plus solides en faveur de cette hypothèse théorique. Il n'est pas non plus impossible de trouver les fondements dans la même définition ou dans des passages différents d'*al-Kitâb*.

C'est dans le choix des schèmes comme structure de base de dérivation que se trouve le fondement de toutes ces hypothèses. *Sibawayhi* voulait construire ses idées concernant la dérivation sur des bases abstraites à un niveau supérieur. Le premier argument, qui n'est pas développé clairement dans la définition, est la distinction claire et nette que l'auteur d'*al-Kitâb* établit au sein même de la définition entre schèmes des noms de procès et noms de procès (ou événements) en eux-mêmes. *Sibawayhi* dit : « Voilà les modèles tirés de la forme phonétique des noms d'événements et ils sont *bâtis* de diverses manières, qui seront exposées si Dieu veut. Les événements sont comme al-ḍarb (l'action de frapper), al-ḥamd (l'action de louer), al-qatl (l'action de tuer) ».

Il est clair que les schèmes sont des formes plus abstraites que les noms d'événements (ou de procès) et qu'ils sont des abstractions de ces noms. Mais la relation entre les schèmes des noms d'événement et les noms d'événement ne va pas dans un seul sens. Elle est plutôt à deux sens : le sens de l'abstraction, et le sens de l'instanciation. Comme indiqué ci-dessous (figure 2), on passe à l'aide de l'abstraction d'un nom de procès à son schème, et on passe du schème au nom de procès par le biais d'une procédure de concrétisation appelée dans la littérature cognitive instanciation (Taylor, 2002 :123-125).

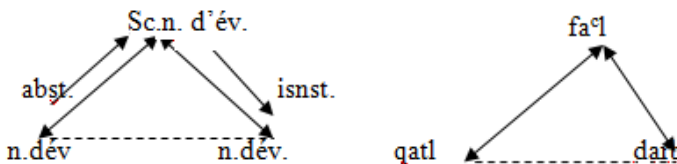


Figure 2. La relation entre schèmes des noms d'événements (sc.n.év.) et les noms d'événements (n.év.) sont dans les deux sens.

Il s'agit donc d'une double procédure standard : si l'on part des noms de procès comme *qatl* et *darb* pour passer à un niveau plus abstrait, celui de leurs schèmes, on passe par le biais d'abstraction (abst.), et si on prend le chemin contraire, du schème vers les formes les plus concrètes, on doit instancier, c'est-à-dire en termes morphologiques trouver les dérivés convenables aux schèmes.

Encore une fois et même avec cette hypothèse, on reste moins éclairé sur la provenance du sens de temps. S'agit-il d'une sorte de transformation (au sens qu'a le terme chez Chomsky) qui ferait que lors de la transition de l'étape supérieure (des schèmes de procès dérivables) à l'étape inférieure la plus proche (les schèmes de verbes dérivés), quelques transformations soient opérées sur la structure dérivée pour ajouter un sens nouveau, celui du temps ? Ainsi une nouvelle structure serait générée par une règle simple de transformation obligatoire qui est la règle de temps, associée à partir d'un schème noyau.

3.3. L'alliance et la construction de sens : point de vue de la morphologie constructionnelle

La définition du verbe par *Sibawayhi* peut nous induire en erreur et nous faire croire que la dérivation du verbe à partir d'une base, qui est le schème d'un procès, s'inscrit dans le cadre théorique de la morphologie dérivationnelle ; une morphologie qui s'occupe de la formation des mots nouveaux à partir des mots existants. Il est certain que la dérivation du verbe ne se fait pas sur une base lexicale comme il est postulé par la morphologie dérivationnelle ou constructionnelle ; elle se fait selon *Sibawayhi* sur une base de schème générique. Ce genre de schème n'est pas la source de dérivation des verbes seuls mais aussi la source de la dérivation des noms de procès.

En effet, on peut attribuer à ces schèmes un rôle d'indicateur : ils indiquent en même temps les provenances des procès dépourvus de temps et celles des procès attribuables aux actants. Bien que cette idée ne soit pas explicitée dans les textes des grammairiens arabes, la dérivation se déroule à deux niveaux : le niveau des schèmes sources et le niveau des mots sources. Par exemple un adjectif comme *muškiliyy* (« problématique »), connu en arabe sous '*nisba*' (« affiliation »), est formé à partir d'une base nominale définie qui s'appelle '*ism fâ'il* (« nom d'agent ») *muškil* (problème) plus un suffixe de *nisba* (/iyy/) ; le nom d'agent (*muškil*), quant à lui, est dérivé du verbe '*aškala* (problématiser), c'est-à-dire d'un mot de base conformément au nom de *nisba*. Mais la provenance du verbe n'est pas un mot utilisé. Au contraire, elle tire son origine selon *Sibawayhi*, d'une forme schématique abstraite qui est le *miθal* du procès et non pas du nom de procès. On peut se demander à quoi pourrait servir d'aller chercher la dérivation dans deux niveaux différents et à quel niveau de dérivation le sens du temps crée son pairage utile et pertinent avec le procès.

Postuler qu'il y aurait deux niveaux de dérivation schématique et morphémique signifie que le mot *procès* couvre deux niveaux : le procès schématique qui est à l'origine de la dérivation des verbes et des noms de procès, et le procès en tant que nom dérivé comme *darb* et *qatl*.

Nous ne manquons pas d'arguments pour montrer qu'on peut s'attendre à ce que les schèmes puissent avoir un double rôle de dérivation et que d'un seul schème de procès, on peut à la fois extraire un nom de procès et un verbe. *Sibawayhi* dit : « Les schèmes ne sont absolument pas les procès ni les actants du procès qui sont les noms. » (*al-kitab* :1/34). En somme, les schèmes se trouvent dans un niveau plus abstrait, un niveau qui leur permet d'être à la fois la source commune de dérivation d'une unité lexicale désignant le procès qui est dépourvu de temps, et d'une autre unité lexicale qui désigne le procès rallié avec le temps. Le schéma suivant montre les différentes étapes de la dérivation à partir du schème et à partir du morphème nominal ou verbal en prenant le *miθal* (*fa^cl*), qui peut reproduire en même temps deux entités : un nom de procès (*qatl*) et un verbe (*qatala*).

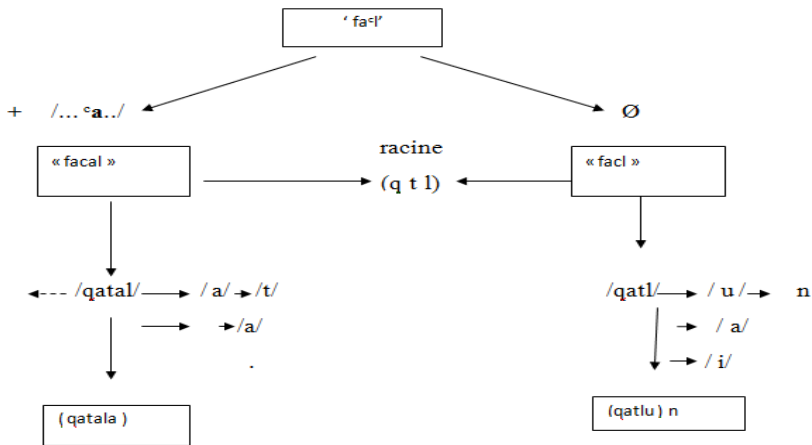


Figure 3. Les différentes étapes de la dérivation à partir du schème et à partir du morphème nominal ou verbal

Comme on vient de le montrer ci-dessus, il s'agit d'une seule source de dérivation : le schème du procès. Ce schème n'est ni un morphème lexical, ni un radical, ni une racine, il est plutôt une forme qui représente d'une façon abstraite la mesure (ou le paradigme) d'un nom de procès trilitère qui se construit à partir des trois consonnes radicales (*f .^c .l*).

4. Une vision constructiviste de l'alliance

Selon *Sibawayhi*, la phase, où un sens qui signifie le temps peut s'ajouter au sens préexistant du procès, est une phase de « construction » puisque les verbes « sont des formes tirées de l'expression nominale des procès et *construites*... ». C'est dans l'optique de la morphologie que nous devons procéder en vue de trouver le chemin parcouru pour construire le verbe. Pour la morphologie contemporaine, « les bases des opérations de constructions morphologiques sont des lexèmes »⁴ et les lexèmes sont en morphologie des unités lexicales abstraites. Elles doivent avoir trois propriétés au minimum : une forme phonologique, une catégorie syntaxique et une signification⁵.

La construction morphologique prend un autre sens dans la définition du verbe. Il est vrai que la base de construction est abstraite, mais elle n'est pas un lexème. En plus, le mot d'arrivée n'est pas un sens composé de deux mots de départ, il est plutôt une sorte d'intégration de deux sens : l'évènement et le temps.

Le terme *binā'* (construction), utilisé ici dans un contexte morphologique, pourrait être éclairé à l'aide des éléments relevant de la conception syntaxique du même terme. Quand il parle des deux constituants de base de la phrase nominale ou verbale, *Sibawayhi* emploie deux noms *al- mabniyy* (« le construit ») et *al- mabniyy ʿalayh* (« ce qui sert de plateforme pour le construit », littéralement « le construit dessus »). Ces deux constituants principaux de la phrase sont les meilleurs exemples qui illustrent que la construction est une relation entre deux éléments corrélés dont l'un sert de base et l'autre est 'construit dessus'. *Sibawayhi* utilise aussi deux autres appellations, celle de *musnad* (« support ») et *musnad ilayh* (« apport »). Il explique la relation d'interdépendance entre le support et l'apport des deux phrases nominale et verbale comme suit : « Ce sont les deux éléments dont l'un ne peut se passer de l'autre et dont le locuteur a absolument besoin. Cela comprend le nom par lequel on commence [l'énoncé] et celui qui est *construit dessus* ; par exemple : 'abdu llāhi 'aḥūka (Abd Allah est ton frère) et ḥādā 'aḥūka (celui-ci est ton frère). Et on peut le comparer à : yaḡhabu ʿabdu llāhi (il part, Abd Allah), car le verbe a absolument besoin du nom, comme le premier nom a absolument besoin de l'autre dans la tournure à initiale nominale⁶ ». L'organisation des deux éléments essentiels de la phrase, telle qu'elle est définie par *Sibawayhi*, est centrée autour d'un constituant de base (*mubtada' et fi'l*) auquel vient s'ajouter un autre constituant qui est le *khavar* ou le *fâ'l*. Il est impossible de construire une phrase sans avoir recours à cette relation qui relie ces deux constituants de base.

Dans une phrase nominale ou verbale, le premier constituant dans les deux types de phrase (c'est-à-dire *mubtada' / fi'l*) est le constituant de base sur lequel les deux autres constituants (*khavar et facil*) se construisent. Compte tenu de cette vision

constructionnelle de la phrase, le premier des deux s'appelle le support, car il soutient non pas le deuxième élément, son apport, mais il appuie toute la relation prédicative. Il est nommé dans la phrase nominale le *mubtada'* (lit. « inchoatif »). Le *mubtada'* est le construit (au cas sujet), le *khavar* (attribut) est le construit dessus. La relation de construction est une relation syntagmatique flexionnelle (*'i^rrabiyya*) qui lie deux termes déclinés et interdépendants qui aboutissent à une information (*khavar*) sur une entité qui est le sujet de cette information (*mukhbar^canhu*).

Il s'agit là d'une brève explication de la construction comme mécanisme syntactico-sémantique conçu dans un cadre limité, celui de la construction du noyau de la phrase. Le mécanisme fonctionne dans le cadre syntaxique selon deux principes :

- Le principe de la primauté ou la secondité des deux constituants qui vont former la construction : ce principe conduit à distinguer le construit et le construit dessus.
- Le principe de liage : c'est un principe qui définit la façon dont les deux constituants sont liés pour aboutir à une construction bien déterminée.

Malgré les différences qui existent entre les niveaux morphologique et syntaxique, il est possible d'établir des correspondances qui permettent de comprendre comment fonctionne le mécanisme de construction dans le niveau morphologique pour aboutir à une alliance entre le procès et le temps.

Tout d'abord, en ce qui concerne le principe de primauté et secondité, *Sibawayhi* propose dans *Le Kitâb* que les unités linguistiques (grammaticales ou morphologiques) soient distribuées en fonction de la primauté et de la secondité.

Au niveau du morphème, le grammairien considère que les noms sont les unités primaires par rapport à d'autres unités appelées parfois *furû^c* (subdivisions). Ces entités d'ordre primaire sont légères (*khaffifa*) ; car elles n'incluent pas d'autres entités ; tandis que le verbe, par exemple, est lourd puisqu'il « inclut » deux ou plusieurs entités sémantiques ou lexicales. En effet, un verbe présuppose un actant, et plus d'un complément. *Sibawawhi* écrit :

« Sache que certaines parties du discours sont plus lourdes que d'autres ; ainsi les verbes sont plus lourds que les noms car les noms ont la priorité et ils ont une assise mieux établie. En conséquence, le *tanwîn* ne s'attache pas aux verbes, mais s'y attachent l'apocope et l'absence de voyelle ; et ils sont simplement dérivés des noms. Ne vois-tu pas que le verbe a absolument besoin du nom et que, sans lui, il ne peut constituer un discours [correct], tandis que le nom peut bien se passer du verbe ; tu dis : *allâhu 'ilâhunâ* (Allah est notre Dieu) et *'abdu llâhi 'aḥūnâ* (Abd Allah est notre frère). » (*'al-kitâb* :1/ 20-21)⁷.

Même les noms sont répartis selon le degré de légèreté ou de lourdeur. Le nom indéfini par exemple est moins lourd que le défini, le masculin est moins lourd que le féminin, le singulier est moins lourd que le duel ou le pluriel⁸.

Pour *Sibawayhi* la primauté et la secondité ne relèvent pas d'une modélisation métalinguistique ; elles sont plutôt une charge cognitive⁹. Les interlocuteurs (appelés dans son texte 'arabes') peuvent concevoir cette charge lors de leurs échanges. La tâche des grammairiens se limite à démontrer leurs signes formels. Par exemple, le *tanwin* est un signe de légèreté quand il est présent dans un nom, alors que son absence est un signe de lourdeur.

D'autre part, la notion de primauté (de légèreté) et de secondité (de lourdeur) paraît centrale pour comprendre le mécanisme de la construction morphologique pour une grande rangée de noms. Le défini, à titre d'exemple, est un nom dérivé par le mécanisme de construction morphologique qui a pour point de départ une structure de base : l'indéfini. Lequel indéfini, qui sera considéré comme un lexème, va subir une série de changements morphologiques (l'omission du *tanwin* et l'ajout d'un signe de détermination (article ou autre signes)) pour aboutir à une structure seconde ou à un *output* qui est le défini. La composition consiste donc à composer un lexème à partir d'un autre.

Le grammairien nous explique comment le système de construction morphologique fonctionne, mais dans un seul sens : allant des structures primaires légères vers les structures secondaires lourdes. Le système peut fonctionner dans l'autre sens : en allant d'un nom défini jusqu'à un nom indéfini. La construction du duel se fait à partir d'une base qui est le singulier par l'augmentation de deux phonèmes qui forment eux-mêmes un morphème flexionnel (un affixe dérivationnel et un suffixe flexionnel)¹⁰.

La construction du temps se fait aussi à partir d'une structure légère, une structure nominale qui est un nom de procès, mais après une abstraction par schématisation. Ce qui n'est pas dit dans le *Kitâb*, c'est que l'abstraction aide à rendre la structure de base plus légère ; car elle la rend de plus en plus accommodante pour la dérivation.

On part donc, dans la construction, d'une forme abstraite douée d'un sens schématique, qui est le procès, jusqu'à l'obtention d'un verbe qui n'est pas une structure schématique mais un lexème. Donc, l'*input* de la construction diffère en fonction de la nature ou de la forme morphologique de celle de l'*output*. L'évènement, c'est le sens construit. Le sens qui sera construit dessus, c'est le temps.

Pour voir comment nous sommes arrivé à une construction qui relie un procès à un temps, il faut avoir recours au deuxième principe, le principe de liage. Nous avons vu dans l'exemple des *musnad* et *musnad ilayhi* que leur corrélation flexionnelle fait naître une nouvelle structure, celle de la phrase. De même, la corrélation entre procès et temps fait naître une nouvelle structure morphologique qui est le verbe. Mais si les deux constituants dans la phrase sont tangibles, l'un des deux constituants dans la construction morphologique, à savoir le temps du verbe, n'est pas garanti. Si l'on admet que le procès est un sens lexical, le temps serait un sens morphologique, c'est-à-dire

un sens qui découle d'un mécanisme morphologique. Il faut distinguer ce temps des autres (temps lexical/temps syntaxique). Le temps lexical en arabe se manifeste dans une classe de noms appelée *dhurûf* (les circonstants). Le temps syntaxique est classé en grammaire arabe sous la classe des *Mansubât* (les obliques). Le complément circonstanciel du temps en est le nom fonctionnel dans la phrase.

Le temps morphologique vient préciser le temps du procès à l'aide d'un outil morphologique, tout comme on peut préciser le temps du procès à l'aide d'un complément circonstanciel de temps au niveau syntagmatique ou phrastique. On peut donc dire que « le signifié d'un verbe, qui est la jonction d'un signifié lexical (événement) et d'un signifié morphologique (un certain type de relation au temps), s'appelle un *procès*¹¹ ». Un sens morphologique est créé à l'aide des mécanismes fournis par la morphologie dans une langue donnée. En arabe, la construction du temps morphologique se fait à l'aide de deux procédures : la première est la procédure de décomposition du schème, la seconde est la recomposition du schème.

La nature de la structure morphologique du mot arabe est amalgamée ou intégrée. Il est souvent difficile de la décomposer en deux : une base radicale et un affixe. C'est pour cette raison que la décomposition morphologique ne vise pas ici à séparer des constituants qu'on peut identifier facilement en présentant deux morphèmes distincts, chaque morphème étant assigné à un sens. Si on prend comme exemple un nom d'évènement comme *ḡahâb* (allée) ou *khurûj* (sortie), nous sommes en face d'une forme morphologique globale dont il est difficile de définir clairement la base radicale (le sens de l'évènement) et les affixes morphologiques appelés en arabe *hurûf ziâda* (Littéralement consonnes d'augmentation). *Sibawayhi* propose qu'on travaille sur le *miṯhal*, c'est-à-dire le schème, car on peut ainsi surmonter le problème de décomposition. Le *miṯhal* de *ḡahâb* est (*fa'âl*). À partir de ce schème, on peut (théoriquement) séparer un constituant radical (*fa'al*) - ou la racine (*f.c.l*) - des phonèmes ajoutés. Mais la décomposition voulue lors de la dérivation d'un verbe (à partir d'un schème de procès) ne suit pas cette procédure. En effet, la décomposition se fait simultanément avec la recomposition.

La recomposition est une phase de construction d'un schème verbal à partir du schème d'un nom de procès. Elle se fait compte tenu du temps de la décomposition de ce schème. À supposer que notre schème source soit le *miṯhal* de (*khurûj*) qui est *fu'ûl* et qu'on veuille construire un verbe au passé (*kharaġa*), la décomposition, qui est une sorte d'amorçage phonique, consiste ici à fixer le noyau dur du schème et à le séparer des éléments phoniques accidentels. Dans cet exemple, l'élément fixe est le segment (*f..^c...l*). Il faut prêter attention au fait que cette forme n'est pas un schème de racine (*f.c.l*) mais la séquence phonique qui donne suite aux changements opérés sur le schème de base. Si l'on prend l'exemple de *fa'âl* (*ḡahâb*) comme structure source de dérivation du verbe (*ḡahaba*), le segment restant sera (*fa'a l*). Ce qui sera rejeté de

la base sera compensé par d'autres éléments convenables à la structure du schème cible (voir fig .4). L'alliance du temps à l'évènement aura lieu pendant la recomposition. Celle-ci ajoute, donc, à la structure fixe un élément phonique- ou plus d'un élément- que l'on peut considérer non pas comme un signe du temps morphologique mais comme un signe de l'alliance entre temps et évènement. Mais l'alliance n'est pas en elle-même un sens linguistique, elle est un sens métalinguistique puisqu'elle décrit la corrélation entre deux sens morphologiques.

Il est vrai que la terminaison du verbe est dans la tradition grammaticale arabe un suffixe flexionnel qui indique le *bina'* dans le verbe passé et les différentes désinences flexionnelles du verbe *muḍâri'* (ressemblant) mais rien n'empêche de considérer que la terminaison du verbe peut être considérée comme un indicateur de temps dans le verbe. Il s'agit alors de deux indications, flexionnelle et morphologique, amalgamées. On trouve des cas similaires dans les suffixes du duel ou du pluriel¹².

Si l'on admet qu'il est possible de déterminer le sens du *bina'* d'une forme à temps par analogie avec *le bina'* d'un *khabar* sur un *mubtada'*, cette possibilité favorise une explication systématique de la construction du sens en morphologie ou en syntaxe par un mécanisme à double volet : la charge sémantique et la commodité des éléments construits.

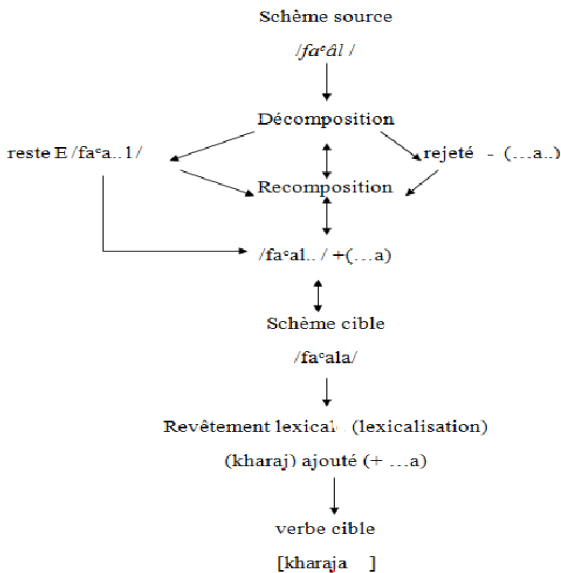


Figure 4. Les différentes étapes de la construction du verbe cible à partir d'un schème source

En ce qui concerne la charge sémantique, il est important de souligner que les parties du discours ont une capacité de charge différenciée. Les noms ont une capacité de charge au niveau de la dérivation. Ils sont les plus légers et ils peuvent prendre par le biais des dérivations des charges augmentées. La structure nominale peut se recharger par l'ajout d'un autre sens : le procès à titre d'exemple peut se recharger du temps.

La charge pour le verbe a un aspect syntaxique qui peut se manifester, par exemple, dans la forme de la transitivité (*ta'dya*). *Zajjâji* écrit : « le nom est léger, car il ne signifie que le désigné dans lequel il est inclus. Le verbe se trouve alourdi ; car il indique à la fois le sujet, un ou deux, voire trois compléments, la source, les circonstants de temps et de lieu, l'état et tout autre élément semblable.¹³ » (Al- ' *idâh* : 100-101).

L'un des rares textes qui évoquent le principe de charge en deux niveaux, dérivationnel et syntaxique, est ce texte dans lequel *Sibawayhi* évoque en même temps la notion de transitivité de verbe et sa dérivation du procès comme si elles étaient les deux facettes d'une même pièce : « Sache que le verbe qui ne dépasse pas l'actant dépasse le nom d'action (= *maf'ûl mutlaq* = complément absolu) parce qu'il n'est évoqué que pour indiquer le procès. » (*kitâb* :1/34). Ce passage est rare parce qu'il évoque une idée que les autres grammairiens n'ont pas traitée et qu'ils n'ont même pas prise en ligne de compte : à savoir que la dérivation a un effet sur le comportement grammatical des dérivés.

Ainsi, on peut passer au deuxième volet du mécanisme de construction, celui de la commodité. Le verbe choisit son complément non pas par la nécessité d'accomplir les fonctions grammaticales qu'un verbe doit accomplir, mais aussi, entre autres raisons, parce que le verbe doit agir au niveau syntaxique sur les constituants qui ont avec lui un lien sémantique dérivationnel. *Sibawayhi* ajoute un autre exemple pour vérifier ce genre d'interaction entre les deux niveaux, dérivationnel et syntaxique : « il dépasse au temps parce qu'il en est construit pour ce qui est passé et ce qui n'est pas passé et il dépasse à ce qui est dérivé de sa forme comme étant nom d'espace ou de temps car s'il dit *il part* ou il *s'assoit*, on sait que le procès a un espace même s'il n'est pas énoncé. » (*al-kitâb* :1/35).

Le lien qui rattache le temps au verbe est un lien double, syntaxique et morphologique. Le lien syntaxique se manifeste par la transitivité du verbe admettant un complément circonstanciel de temps ; tandis que le lien morphologique se manifeste dans la dérivation du verbe à partir d'un type déterminé de noms ; ceux qui indiquent l'évènement. *Sibawayhi* pense que l'évènement est plus compatible avec le temps et que les autres noms (les noms génériques ou les noms propres) appellent plutôt l'indication de l'espace.

Sibawayhi explique –via cette expression imagée du temps réduit à la succession des jours et des nuits - le fait qu’il se peut, que dans le monde, « l’on agisse par rapport au temps tout comme l’on peut agir compte tenu de l’espace. Ceci dit, le temps est beaucoup plus fortement présent dans nos actions ».

Selon *Sibawayhi*, « le temps est d’une présence plus forte dans le verbe attendu que ce dernier, «qu’il soit construit avec un temps passé ou un temps en cours, il renferme une indication sur le moment de son déroulement » (*al-kitâb* 1/36).

Il ne s’agit pas de déterminisme ou d’interdépendance entre le procès et le temps puisqu’on peut trouver le procès sans le temps ou le temps indépendamment du procès. Il s’agit plutôt de combinaison entre ces deux sens. Les procès servent de base dérivationnelle à cette nouvelle construction et sur quoi se déclenche habituellement l’élaboration des verbes. Ces procès ne comportent pas le sens dérivé du temps mais contiennent la compétence de le fournir. Une compétence qui est due selon *Sibawayhi* à une sorte de proximité et de voisinage des deux sens profonds : le déroulement et le procès. C’est une sorte de covariance génétique.

Conclusion

Nous avons proposé de revisiter la définition du verbe dans le *Kitâb* de *Sibawayhi* en vue de mettre au jour des notions restées dans l’ombre malgré l’intérêt des grammairiens arabes. La notion d’alliance entre temps et événement est conçue dans le *Kitâb* dans un cadre morphologique qui tire sa force théorique et sa motivation pratique d’une source syntaxique qui est *la construction*. Dans le *Kitâb*, rien n’est dit à propos de la relation d’alliance entre événement et temps. Dans les œuvres des successeurs, il s’agit d’une alliance (*iqtirân*). Comment s’opère cette alliance ? Quel est le mécanisme qui la gouverne ? Quelles en sont les principes et les procédures ? Rien n’est explicité. À nous de les constater.

Mais tout ce qu’on peut déduire, c’est que le temps est un sens qui s’ajoute à une structure d’origine qui est celle du procès, une structure utilisée pour générer les verbes. Mais ce qui apparaît clairement, c’est que la dérivation ne se fait pas à partir d’une structure employée, mais à partir d’un schème structural appelé *al-wazn* ou *miθal*.

Sibawayhi utilise le verbe « construire » au sens d’attribuer au sens noyau un autre sens, qui est le temps. Le sens de «construire» (= attribuer) est souvent utilisé sous la plume de *sibawayhi* dans un contexte syntaxique et c’est à l’aide de cette notion fondamentale que la conception de la phrase est bâtie sur le principe de *l’isnâd* (« prédication »). Dans la définition du verbe, la construction signifie l’attribution à un événement (un constituant source) un autre sens qui le précise : le temps.

Cette analyse s'inspire jusque-là de l'esprit générativiste basé sur deux réalités données d'avance : le détail du sens se construit dans un niveau descendant ; et les schèmes fonctionnent comme des générateurs de sens. Mais à l'encontre de cette thèse se tient la thèse cognitiviste bâtie par *Langacker*. Cette thèse repose sur deux principes opposés : pour le premier, le schéma 'représente le niveau supérieur du réseau schématique' et dans ce réseau 'le sens ne se construit pas dans le sens descendant mais ascendant et [...] le schéma ne fonctionne pas comme générateur de sens' (August Soares de Silvia : 2010, 175). Cela veut dire que les deux niveaux, inférieur et supérieur, sont tous deux nécessaires et ils sont en interaction permanente pour produire les représentations mentales.

Bibliographie

- Al-Zajjājī (Abu'l-qāsim). 1986. *Al-Īdāh Fī 'ilal Al-naḥw* . M. A .al-Mubarak (éd.). Beyrut, Dar al-Nafa'is.
- Anderson, S.R.1982. "Where's Morphology?". *Linguistic Inquiry*, n° 13, p. 571-612.
- Anderson, S.R. 1992. *A-Morphous Morphology*, Cambridge: University Press.
- Aronoff, M. 1994. *Morphology by itself*. Cambridge: MIT Press.
- Beard, R. 1995. *Lexeme-Morpheme based Morphology*.Sunny.
- Cura, H. 1991. *Morphologie verbale et référence temporelle en français moderne : essai de sémantique grammaticale*. Genève, Paris: Librairie Droz.
- Elamrani-Jamal. A. 1983. *Logique aristotélicienne et grammaire arabe : étude et documents*. Paris : librairies philosophique, J. Vrin.
- Ibn Ya'īš (Ya'īš'ibn 'ali) *šarḥ al-mufaššal*. 2004. *Langues et Littératures du Monde Arabe*, n° 5, Revue dirigée par Georges Bohas et Djamel Eddine Kouloughli : ENS éditions. [En ligne] : <http://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/1174/files/2013/09/KS-LLMA.pdf> [consulté le 15 janvier 2022].
- Larcher, P. 2004. *Traduction de la Risalat Al-Kitab de Sibawayhi*, Cours d'agrégation d'arabe (2003-04, 2004-05). [En ligne] : <http://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/1174/files/2013/09/KS-larcher.pdf> [consulté le 15 janvier 2022].
- Matthews, P.-H. 1992. *Morphology*, Cambridge University Press. (First published in 1974).
- Matthews, P.H. 1974. *Morphology, An introduction to the theory of word-structure*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Sibawayhi ('amr 'ibn 'uṭman'ibn qanbar dit Sibawayhi). 1986. *Kitāb sibawayhi*, ed. A.-M. Hārūn. Caire, 1977. T1.
- Taylor, J.- R. 2002. *Cognitive Grammar*. Oxford University Press: Oxford University Press.
- Villoing, F. 2003. « Structures formelles du langage ». CNRS et Université Paris 8 Saint-Denis, Texte initialement paru dans *Sillexicales* 3, p. 213-219.

Notes

1. « Prolégomènes au Kitāb de Sībawayhi Traduction », Georges Bohas (ENS), Michael Carter (Université d'Oslo), *Langues et Littératures du Monde Arabe*, 5 (2004), p. 43-44.
2. (*šarḥ al-mufaššal*: 7/2). (Nous traduisons).
3. Dans son commentaire sur l'expression de *Sibawayhi* dans « *tirées des formes des procès des noms* », as-*Sirafi* dit : « Il veut dire que ces structures sont tirées des procès (masadir « sources ») réalisées par les noms , il veut dire des noms, les agents. », (*šarḥ kitāb sibawayhi* 1/54).

4. Florence Villouing, « Structures formelles du langage », CNRS et Université Paris 8 Saint Denis, Texte initialement paru dans *Silexicales* 3 p. 213-219) (cf. Matthews 1974, Anderson 1992, Fradin 1996, Aronoff 1994, Beard 1995, Kerleroux).
5. Ibid.
6. In Georges Bohas, Salam Diab Duranton, *Langues et Littératures du Monde Arabe*, 5 (2004), p. 64.
7. *Prolégomènes au Kitāb de Sībawayhi*, (Traduction : Georges Bohas).
8. « Sache que l'indéfinit est plus léger aux Arabes que le défini, et qu'il a une assise mieux établie, car l'indéfinit est le premier, ensuite s'y introduit ce qui le définit, par conséquent, la plupart de ce que nous disons prend le tanwīn à l'indéfinit. Sache que le singulier a une assise mieux établie que le pluriel, car le singulier est le premier, et c'est pourquoi les Arabes ne mettent pas de tanwīn aux pluriels qui ont un modèle qu'on ne trouverait pas au singulier, comme masājidu (mosquées) et mafātīhu (clefs). Sache que le masculin est plus léger aux Arabes que le féminin, car le masculin est premier et il a une assise mieux établie, vu que le féminin sort exclusivement du masculin. Ne vois-tu pas que le mot šay'un (chose) s'applique à tout ce dont on peut prédiquer quelque chose, avant que l'on sache si c'est un mâle ou une femelle ; or le mot šay'un est masculin. Le tanwīn est donc chez les Arabes le signe de ce qui a le plus d'assise et leur est le plus léger, et son omission est un signe pour ce qu'ils trouvent lourd. » (p52) *Prolégomènes au Kitāb de Sībawayhi* Traduction : Georges Bohas (ENS), Michael Carter (Université d'Oslo : http://w3.ens-lsh.fr/llma/sommaires/LLMA5_05_Prolegomenes.pdf [consulté le 15 janvier 2022]).
9. La charge cognitive « correspond à l'intensité du traitement cognitif mis en œuvre par un individu lorsqu'il réalise une tâche donnée dans un contexte particulier » (Chanquoy, Tricot, Sweller, 2007). Selon la théorie de la charge cognitive (Sweller, 2007), la charge est inversement proportionnelle aux connaissances de l'individu relatives à la tâche : http://andre.tricot.pages-perso-orange.fr/Tricot_Epique2009.pdf [consulté le 15 janvier 2022].
10. *Sibawayhi* décrit les changements portés sur le singulier pour former le duel en disant : « Sache que si tu mets [le nom] singulier au duel, deux augments s'y attachent. Le premier est le phonème d'allongement et de douceur qui constitue le morphème flexionnel, ni mū ni nouné, qui sera, à l'indépendant, un 'alif. Cela n'a jamais été un wāw, pour distinguer le duel du pluriel formé sur le gabarit du duel ». (*Langues et Littératures du Monde Arabe*, 5 (2004) p.47, *al kitāb* 13-14).
11. Hervé Curat, *Morphologie verbale et référence temporelle en français moderne: essai de sémantique grammaticale*. Librairie Droz, Genève, Paris. 1991. p 68.
12. Ils nous est extrêmement difficile de trouver le moyen de soutenir dans la morphologie d'un verbe l'i'rab plus que sa signification temporelle. Pour un verbe, il est plus utile de chercher des marques de temps non pas des marques de flexion désinentielles. Sur ce point, la raison était du côté des kufites qui considéraient que le verbe qui indique le présent et le futur a besoin de désinences pour distinguer entre ces deux temps.
13. Al-Idhah : 100-101 (Nous traduisons).



ISSN 2105-1054

ISSN en ligne 2257- 8390

La prédication de second ordre dans la structure binaire en arabe : Le cas de l'expression de la cause sous-jacente à la notion de la condition

Neji Kouki

Tunis et Sorbonne Paris Nord

nejikouki3@gmail.com

<https://orcid.org/0000-0002-1860-0851>

Reçu le 27-12-2021 / Évalué le 15-01-2022 / Accepté le 16-03-2022

Résumé

Notre objectif principal est d'explorer l'idée que la structure binaire n'est qu'une manifestation linguistique de la notion de prédication de second ordre. Nous verrons que cette structure permet d'exprimer la cause ou la finalité par le biais d'une matrice, qui englobe plusieurs formes sémantiques, formes qui ne peuvent être que des sens premiers de cette structure. Notre analyse focalise sur l'expression de la condition afin de mettre en évidence la potentialité de véhiculer des contenus causaux ou finaux sous-jacents à la notion de condition qui est exprimée à un niveau sémantique premier. La structure de la condition n'est qu'une forme sémantique productive de différents sens.

Mots-clés : structure binaire, prédication de second ordre, condition, cause, causalité, finalité, apodose, protase

The predicate of second order in arabic binary structure : cause and purpose underlying expression of the condition

Abstract

Our main goal is exploring the idea that the binary structure is nothing but a linguistic manifestation of the notion of predicate of second order. The express of both cause and purpose is the role of a matrix, which includes several semantic forms; these forms are the first semantic level of this binary structure. Our analysis focused on the expression of the condition in order to highlight its potentials to convey the concepts of cause and purpose underlying the notion of condition that is expressed at a semantic level first. Hence, the structure of the condition is only a productive semantic form of different meanings.

Keywords: Binary structure, predicate of second order, cause, purpose, condition, apodose, protase

Introduction

Cette contribution s'inscrit dans le prolongement de notre projet d'étude consacré à l'expression de la cause et de la finalité¹ en arabe. Bien que la phrase complexe représente

l'unité linguistique privilégiée afin de véhiculer cette expression, elle n'est pas la seule. La structure binaire² peut également exprimer les deux notions même si le sens premier est différent (la *condition* ou « al-3azā? », la *récompense*). Notre objectif principal est d'explorer l'idée que la structure binaire n'est qu'une manifestation linguistique de la notion de prédication de second ordre. Une manifestation qui explique la convergence des formes syntaxiques et la divergence des aspects sémantiques. Toutefois, nous nous contentons dans cet article de démontrer la potentialité d'exprimer la cause ou la finalité à l'aide d'une matrice, qui englobe plusieurs formes sémantiques, formes qui ne peuvent être que des sens premiers de cette structure. Notre étude s'appuiera sur des ouvrages de la grammaire arabe. Quant aux études linguistiques modernes, elles nous servent à apporter des éclaircissements sur la relation de prédicat de second ordre qui gouverne les constituants prédicatifs de la structure binaire.

1. Choix méthodologique et terminologique

Pourquoi la structure binaire ? Et en quoi est-elle problématique ? Il convient de souligner que cette structure a connu un intérêt particulier aussi bien en linguistique générale qu'en analyse du discours³. Frank Neveu utilise le terme « structure binaire » quand il définit la notion de protase qui « est parfois employée en syntaxe, où elle sert à désigner le premier élément d'une structure binaire⁴ ».

La structure en question est une unité linguistique qui entretient des rapports de convergence et de divergence avec la phrase complexe. Elles partagent les caractéristiques suivantes :

- Elles sont constituées de plus d'un prédicat ;
- Elles relient au moins deux propositions prédicatives selon des règles syntaxiques et sémantiques ;
- Elles expriment un message autre que celui véhiculé par l'un de leur constituant prédicatif ;
- L'expression d'un nouveau message est le produit d'une liaison spécifique entre les propositions ;
- La liaison entre les constituants prédicatifs est assurée par un prédicat de second ordre explicite ou implicite.

Sur le plan sémantique, la phrase complexe se caractérise par l'expression explicite de la cause et de la finalité, alors que cette expression est implicite pour la structure binaire car elle traduit à l'origine un autre message, comme c'est le cas de la forme hypothétique qui exprime la condition.

La reprise de la structure binaire se justifie par au moins trois raisons :

Les ouvrages grammaticaux arabes portent à croire que l'expression de la causalité ou de la finalité peut être véhiculée par des formes d'expressions autres que la forme de complément circonstanciel de but ou de cause, connue dans la grammaire arabe sous le nom « *maffūl lahu* », *complément pour lui*. Dans les ouvrages linguistiques arabes contemporains, on trouve également des indices qui renforcent cette hypothèse. M. S. Charif a essayé dans sa thèse de rapprocher des formes linguistiques diverses exprimant la condition. Il se demande : « pourquoi la condition se mélange-t-elle avec l'explication, « *at-Taḥlīl* », et quelle énigme que le « *fa* » causal les exprime [toutes les deux] ? »⁵. De plus, il a attiré l'attention sur la possibilité de passer d'une structure à l'autre, comme par exemple de la condition au complément circonstanciel de but ou de cause⁶.

Les analyses grammaticales arabes fournissent également des remarques explicites relatives à l'expression causale lorsque la liaison entre deux phrases s'établit à l'aide du « *fa* » et du « *ʔan* », sous-entendu qui le suit. Ces indices figurent, plus particulièrement, dans le chapitre « *Naṣb al fiʿli l muḍāriʿi* », *la mise à l'accusatif du verbe inaccompli*. Les positions de ce type d'expression sont celles où le « *fa* » figure comme « réponse à sept formes d'expression qui sont : l'impératif, l'impératif négatif, l'interrogation, la négation, l'optatif, l'invocation et *al-ʿard* »⁷. Ces formes d'expression sont toutes composées au moins de deux propositions qui sont en relation symétrique. La première constitue la protase et la seconde l'apodose, « par exemple, dans un schéma phrastique de type proposition hypothétique + proposition principale (ex. *Si Gordon était musicien, il serait claveciniste*), la subordonnée en *si*, qui pose la condition, constitue la protase ; la principale, qui énonce la conséquence de cette condition, constitue quant à elle l'apodose »⁸. La relation entre ces deux constituants se réalise aussi bien à l'aide d'un élément linguistiquement explicite qu'à l'aide de l'inférence.

Nous porterons un intérêt particulier au problème de la connexion dans ce type de structure, à la lumière de la notion de prédication de second ordre.

2. Statut de la prédication de second ordre

Il convient de partir dans notre analyse d'une remarque basée sur la restructuration d'une forme d'expression : une restructuration qui met en évidence le rapport entre la structure de la phrase complexe et celle de la structure binaire. Dans « *Jaḥū kitāb Sibawaihi* », (explication du livre de Sibawaihi), As-Sirāfi restructure la phrase complexe comportant un complément circonstanciel de but ou de cause par une structure binaire exprimant la condition : « *ʔabū Saʿīd a dit : Sache que le déverbal fonctionnant comme complément circonstanciel de but ou de cause n'est que la cause produisant ce qui la suit. C'est une réponse à une question posée par quelqu'un : pourquoi tu as fait telle*

ou telle chose ? La réponse est : pour telle ou telle raison (...), comme c'est le cas d'une personne qui a demandé à une autre :

(1) لم خرجت من منزلك؟
= *Lima ḫaraṣta min manzilika ?* = litt : *pourquoi es sorti (tu) de maison ta*
= *pourquoi es-tu sorti de ta maison ?*

Elle a répondu :

(2) لا ابتغاء رزق الله
= *libtiyā?i rizqi l Lāhi* = litt : *(en vue, dans le but) de le don du Dieu*
= *pour demander le don du Dieu.*

Ou une autre personne qui a demandé à quelqu'un :

(3) لم تركت السوق؟
= *Lima tarakta ssūqa* = litt : *pourquoi as quitté (tu) le marché ?*
= *pourquoi as-tu quitté le marché ?*

Celui-ci a répondu :

(4) للخوف من زيد ولحذار الشرّ
= *Lilḫawfi min Zajdin wa liḥaḍāri ffarri*
= litt : *pour peur de Zeid et pour prudence le mal*
= *par peur de Zeid et pour éviter le mal.*

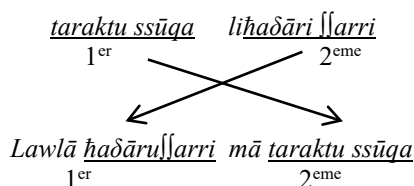
Certains grammairiens sous-tendent ce fait linguistique par « lawlā » / « si ce n'était pas » et le sens est :

(5) لولا حذار الشرّ ما تركت السوق
= *Lawlā ḥaḍāru ffarri mā taraktu ssūqa*
= litt : *si ce n'était pas prudence du mal ne as quitté le marché*
= *si ce n'était pas par précaution, je n'aurais pas quitté le marché ;*

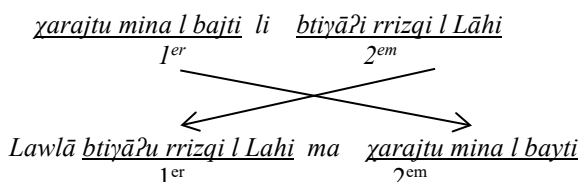
(6) ولولا ابتغاء رزق الله ما خرجت من البيت
= *Wa lawlā btiyā?u rizqi l Lahi mā ḫaraṣtu mina l bajti*
= litt : *et si ce n'était pas (en vue, dans le but) du don de Dieu ne ai sortis de la maison*
= *Et si ce n'était pas la recherche du don de Dieu, je ne serais pas sorti de la maison⁹*

Remarquons, d'abord, que l'exemple 2 exprime le but et que le 3 exprime la cause. L'interprète de Sibawayh a restructuré les deux constructions par la forme de la structure binaire qui exprime la condition et qui commence par « lawlā », *si ce n'était pas*. C'est une locution composée de « law », qui exprime l'irréel du passé¹⁰, équivalent de « si », et « lā », équivalent de « ne » en français. La locution exprime dans la phrase où elle figure l'état d'inexistence du contenu du prédicat qui la suit. Un contenu qui

implique l'inexistence du prédicat de la subordonnée : « mā taraktu ssūqa », *je n'aurais pas quitté le marché* et « mā ḫaraʒtu mina l bajti », *je ne serais pas sorti de la maison*. Nous constatons ainsi l'inversion des positions des constituants des phrases complexes ; le prédicat de la principale devient le prédicat de la subordonnée dans la phrase exprimant la condition, comme nous le voyons dans ces schémas :



Et aussi :



Cette inversion est soumise à deux opérations dont l'une est mentale et l'autre est linguistique. Mentalement, les prédicats de la principale « taraka », *quitter* et « ḫaraʒa », *sortir*, sont théoriquement conçus indépendamment des prédicats de la subordonnée « ḥaḍār », *éviter* et « ibtiyāḍ », *rechercher*. La liaison entre chaque paire de ces prédicats de la principale et de la subordonnée est de la nature d'un prédicat de second ordre. C'est cette liaison qui produit le sens qu'il soit causal, final ou autre, comme la condition. Dans tous les cas de figure, nous sommes en présence d'une matrice qui génère différentes formes d'expression.

3. La structure conceptuelle

Ibn Sarrāʒ présente avec clarté le rôle de la connexion dans la création de la structure binaire, structure constituée à l'origine de deux phrases séparées, indépendantes. C'est grâce à un type de connexion que se produit cette structure. Ce grammairien nous fournit comme exemple le cas de l'expression de la condition qui résulte de la « liaison entre une phrase et une autre comme lorsque tu dis :

(7) *إن يقم زيد يقعد عمرو*

= *ʔin jaqum Zeidun jaqʕud ʕamru* = litt: *si se lève Zeid s'assoit Amrou* = *Si Zeid se lève Amrou s'assoit.*

Et à l'origine, on a :

(8) *يقوم زيد؛ يقعد عمرو*

= *jaqumu Zeidun ; jaqʕudu ʕamru*
= litt: *se lève Zeid ; s'assoit Amrou* = *Zeid se lève, Amrou s'assoit.*

« *jaqumu Zeidun* », *Zeid se lève*, n'est pas donc relié à « *jaqʕudu ʕamru* », *Amrou s'assoit* et n'en fait pas partie. Mais, quand le « *ʔin* », *si*, intervient, les deux phrases se transforment en une protase et une apodose¹¹ ».

Remarquons que la particule est au cœur de ce comportement syntactico-sémantique. Elle joue un rôle principal dans le passage de la prédication primaire, qui caractérise chacune de ces deux phrases d'origine, à la prédication de second ordre. En effet, le rôle de « *ʔin* », *si*, est la liaison entre deux constituants phrastiques qui sont en relation symétrique. À la lumière de cette analyse, nous pouvons schématiser la structure binaire comme suit :

Prédicat (argument1, argument2,...) \longleftrightarrow Prédicat (argument1, argument2, ...).

Cette structure est, pour nous, abstraite, car elle peut englober les différentes formes réalisées, que les relations soient codées ou inférées. Nous focalisons notre étude sur leur potentialité d'exprimer en second plan des sens causaux ou finaux. Nous commençons par étudier la construction autour de « *fa* », d'après les ouvrages lexicologiques et grammaticaux arabes.

3.1. La liaison à l'aide de « *fa* »

La particule « *fa* » se caractérise sémantiquement par sa polysémie.

3.1.1. Le statut de « *fa* » chez *ibn Manḏūr*¹²

Le « *fa* », d'après *ibn Manḏūr*, est une particule de coordination. Elle figure en trois positions : la première représente la liaison entre deux substantifs ou leurs équivalents. Dans ce cas, elle exprime « l'ordonnance et la succession avec association, comme lorsque vous dites :

(9) *صَرَبْتُ زَيْدًا فَعَمْرًا*

= *darabtu Zajdan fa ʕamran* = litt : *ai frappé (je) Zeid et Amr*
= *j'ai frappé Zeid et/ensuite Amr*¹³. »

Cette position n'est pas pertinente pour notre propos, puisqu'elle représente un cas d'expansion nominale.

En deuxième position le « fa » relie deux phrases dont la seconde traduit un effet résultant d'une première exprimant une cause. Ibn Manḏūr dit : « ce qui le précède est la cause de ce qui le suit, et il s'emploie pour exprimer l'ordonnance et la succession sans association, comme lorsqu'on dit :

(10) ضَرَبَهُ فَبَكَى

= *Darabahu fa bakā* = litt : *a frappé (il) lui. Donc, a pleuré (il)*
= *Il l'a frappé. Donc, il a pleuré ;*

(11) ضَرَبَهُ فَأَوْجَعَهُ

= *Darabahu fa ʔawʔaʔahu* = litt : *a frappé (il) lui. Donc, a fait (il) du mal lui*
= *Il l'a frappé. Donc, il lui a fait mal ;*
frapper est ici une cause des pleurs et du mal¹⁴ »

Le « fa » dans cette position marque syntaxiquement le début d'une nouvelle phrase. Mais le contenu de cette phrase n'est pas indépendant du sens de celle qui la précède. Il résulte de l'action exprimée dans la première. Nous interprétons ainsi le contenu de la première phrase « *daraba* », *a frappé*, comme une cause qui a produit le contenu de la seconde « *awʔaʔa* », *faire mal*. La relation causale est donc le produit d'un rapport logique entre les contenus des deux phrases. Notre lecture est renforcée par l'impossibilité d'inversion de l'ordre des phrases, comme l'illustrent les paraphrases suivantes :

* *bakā faḍarabahu*

* *ʔawjaʔahu faḍarabahu*

Ce comportement est dû au changement des messages, bien que les formes de liaison soient identiques. Cela prouve que la simple succession des phrases et la liaison à l'aide de « fa » ne sont pas des conditions suffisantes pour réaliser une relation causale. Un rapport logique entre les prédicats constituant des deux phrases est nécessaire. Il s'agit d'un rapport de *cause à effet*. Pour mettre en évidence cette condition, nous comparons ces deux phrases :

(12) أَكَلَ حَسَنٌ غَدَاءَهُ فَشَبِعَ

= *ʔakala ḥasan ʔaḍāʔahu faʔabiʔa* = litt: *a mangé Hasan repas son et n'a plus faim (il)*
= *Hasan a pris son repas, donc il n'a plus faim ;*

* شَبِعَ حَسَنٌ فَأَكَلَ غَدَاءَهُ

= * *ʔabiʔa ḥasan fa ʔakala ʔaḍāʔahu* = litt: *n'a plus faim Hasan et a mangé (il) son repas*
= *Hasan n'a plus faim, donc il a pris son repas.*

L'acceptabilité de 12 s'explique par le fait que « ʔakala », *manger* a causé « ʔabiʕa », *ne pas avoir faim*. « ʔabiʕa » est donc une conséquence de « akala ». L'inacceptabilité de l'inversion de l'ordre s'explique par le fait que le verbe « ʔabiʕa » ne peut pas être une cause de « ʔakala ».

La troisième position de « fa » représente les cas de la forme de « aʔ-ʔaʔ », *la condition*, et les formes performatives : « *impératif, impératif négatif, interrogation, négation, souhait, et « ʕarḍ* »¹⁵. Ces formes ont en commun la mise à l'accusatif du verbe de la phrase 2. Ibn Manḏūr dit : « tu mets ce qui suit le « fa » à l'accusatif sous l'effet de « ʔan » sous-entendu dans ces six cas de figure, quand tu dis :

رُزْنِي فَأُحْسِنَ إِلَيْكَ (13)

= Zurnī fa ʔaḥsina ʔilajka = litt : visite (tu) moi et fais (je) de bien à toi
= visite-moi, donc, je ferai du bien à toi ;

la visite n'est pas la cause d'*être hospitalier*, mais tu as voulu dire que cela fait une partie de mes habitudes et que je te fais du bien en tout cas »¹⁶.

Nous constatons que cette description du « fa » par ce lexicologue arabe se focalise sur le rôle syntaxique et son impact sur le sens.

3.1.2. Le statut de « fa » chez certains grammairiens

Les remarques des grammairiens arabes relatives à l'expression causale à l'aide du « fa » sont, de par sa polysémie, éparpillées. Cette particule s'emploie entre autres précédée d'un verbe mis à l'accusatif. Dans ce cas, on la désigne par le terme « fa al-ʕazāʔ », *le « fa » de la récompense*. C'est dans ce cas que les grammairiens arabes notent la possibilité d'exprimer la cause.

Toutefois, ce rôle a suscité de nombreuses controverses chez les grammairiens arabes. Ibn ʕaṣfūr al-ʔiʔbīlī, à titre d'exemple, récapitule ces controverses ainsi : « On a avancé, dit-il, la controverse à propos de la désinence du verbe qui suit le « fa » ; pourquoi il se met à l'accusatif ? Est-ce que c'est le rôle de ce « fa » lui-même, comme le dit la théorie d'al-ʕarmī, ou c'est l'impact de la divergence [entre la phrase 1 et la phrase 2], comme le dit les koufites, ou encore à l'aide de « ʔan », *que*, sous-entendu comme nous le voyons, ce qui est vrai d'après ce qui est établie »¹⁷. La mise à l'accusatif, pour Ibn ʕaṣfūr, résulte du rôle de « ʔan » sous-entendu après le « fa ». La même explication est adoptée par d'autres grammairiens, comme Ibn Hiʕām¹⁸ et Al-ʔastrabadi. Ce dernier souligne explicitement ce rôle morphosyntaxique en le reliant à l'expression causale. Le besoin d'exprimer un sens causal implique ce comportement en tant que marque morphosyntaxique distinguant cet emploi causal du « fa ». En analysant le rôle

de « إذن », « ڤيڤان », *donc*, Al-ʔastrabadi a recours à la comparaison : « proche de cela en est, dit-il, l'inaccompli figurant après le « fa » qui se trouve dans la réponse à six formes d'expression, comme nous le verrons. En effet, lorsqu'on a voulu souligner que le « fa » sert à l'expression de la cause non à la coordination, on a sous-entendu le « ʔan » dans la position qui la suit afin de nier le mode du présent qui en prive l'expression de la causalité¹⁹ ».

D'après ce grammairien, distinguer le rôle de coordination de l'établissement d'une relation causale à l'aide du « fa » explique la nécessité de sous-entendre le « ʔan ». La coordination comme rôle originaire indique que la seconde phrase qui suit ce « fa » représente une simple succession de parole. Dans ce cas, on n'est pas en présence d'une expression causale. La marque de l'inaccompli indicatif -la voyelle « ʔ », « u »- qui figure dans la terminaison du verbe de la seconde phrase caractérise cette simple succession, comme dans l'exemple suivant :

(14) يزورني حسن فأستقبله

= *jazūrunī ḥasan faʔastāqbiluhu* = *visite moi Hassen puis accueille (je) lui*
= *Hassen me visite et je l'accueille ;*

où la seconde « فأستقبله », « faʔastāqbiluhu », *je l'accueille*, traduit la simple succession temporelle.

Le rôle déclinatoire s'ajoute au rôle d'origine, en se distinguant de celui-ci par le fait qu'il répond à des situations de communication, dont l'expression de la cause. Pour réaliser ce fait linguistique, on laisse le rôle originaire et ses différentes implications morphosyntaxiques de côté, tout en procédant à des faits linguistiques qui produisent d'autres formes caractérisées par la mise à l'accusatif du verbe de la seconde phrase, comme l'illustre l'exemple 13 ci-dessus. Cette marque déclinatoire signale donc que la phrase qui suit ce « fa » est en rapport causal avec celle qui la précède. Cette caractéristique est explicitée par Al-ʔastrabadi qui dit : « On a transformé la désinence du verbe qui suit le « fa » causal du mode de l'inaccompli indicatif au mode de l'inaccompli accusatif pour signaler que ce « fa » exprime la cause »²⁰.

À partir de notre analyse, nous retenons les remarques suivantes :

- Le « fa » relie deux constituants prédicatifs pour construire une « structure binaire » ;
- La phrase 2 se caractérise par une forme verbale, le verbe prédicat prend la marque de l'accusatif ;
- Le locuteur est le responsable de la création de la construction dont le « fa » est le relateur causal ;
- Le « fa » dans ce rôle ressemble à certaines prépositions ayant un rôle prédicatif de second ordre, comme le « lām », *pour*, le « kaj », *pour*, et plus particulièrement le « ḥattā », *jusqu'à*, dans ce sens qu'ils sont toutes suivies d'un verbe mis à l'accusatif.

Ces prépositions ont en commun le rôle de « ?an » sous-entendu qui explique ce cas. Cependant, ce « fa » se distingue des autres prépositions causales et finales, syntaxiquement, par les caractéristiques suivantes :

- La phrase 2 qui le suit ne constitue pas un complément circonstanciel de but ou de cause ;
- On n'est pas en présence du cas de non-coréférence entre le sujet de la phrase 1 et celui de la phrase 2 ;
- On est en présence de différentes formes d'expressions dont le sens causal ou final constitue un sens second par rapport à un sens premier traduit par l'une de ces formes.

3.2. L'expression de la causalité sous la forme de condition

L'expression de la condition a connu un grand intérêt dans la grammaire et les études linguistiques arabes. Des chapitres entiers ont été consacrés à son analyse syntaxique et sémantique. Ces études sont faites, entre autres, à l'occasion de la description des prépositions, des adverbes et des noms qui figurent en position frontale de cette structure.

Cependant, nous n'abordons pas tous les problèmes relatifs à cette expression²¹. Nous nous contentons de déceler les mécanismes de l'expression de la cause dans des formes connues comme étant propres à exprimer la condition. Notre étude ne prétend pas également à l'exhaustivité ; elle se limite à la structure type.

3.2.1. Le codage

La liaison entre la phrase de « la condition » et celle de « la réponse » se réalise à l'aide de l'un des connecteurs de condition qui peut être une préposition, un nom, ou une locution. Al-Mubarrad a cité ces connecteurs lors de son analyse de la notion d'« al-3azā? », *la récompense*. Il dit : « parmi les opérateurs (d'« al-3azā? ») nous trouvons des adverbes : « أين », « ?ajna », où ; « متى », « matā », *quand* ; « أينى », « ?annā », *partout où, de quelque manière que* ; et حيثما, « ?ajθumā », *partout où, où que* ; des noms : « من », « man » ; *quelqu'un, quiconque, qui*, « ما », « mā », *que*, « أينى » « ?ajju », *qui, quiconque*, « مهما », « mahmā », *quoique, bien que, même si* ; des prépositions employées pour un sens[déterminé] : إن, « ?in », *si* ; إذما, « ?iθmā », *lorsque, au moment où*²² ».

Cependant, al-Mubarrad a mis l'accent sur le fait que « ?in », *si*, est l'hyperonyme de tous les autres connecteurs. « A l'origine, dit-il, la préposition propre à l'expression d'« al-mu3āzāt », *la récompense* est le « ?in », *si* »²³.

La structure binaire exprimant la condition est composée de deux phrases reliées par un connecteur. La première phrase est appelée « *جملة الشرط* », *protase*, et la seconde « *جملة جواب الشرط* », *apodose*.

Les verbes de ces phrases portent, morphologiquement, la marque de l'apocopé. Une marque qui résulte de l'impact de la connexion entre les deux phrases, pouvant être explicitée à l'aide d'un connecteur ou rester implicite. La marque du verbe de la phrase protase est l'effet de « *؟in* », *si*, alors que celle du verbe de l'apodose résulte de l'effet du connecteur et de la liaison à la protase. Al-Mubarrad dit : « *si vous dites* :

(15) *إِنْ تَأْتِيَنِ آتِكَ*

= *؟in ta?tinī ?ātika* = litt : *si viens (tu) moi viens (je) toi*

= *Si tu viens chez moi, je viendrai chez toi;*

« *ta?tinī* », *tu viens chez moi* est à l'apocopé sous l'impact de « *؟in* », *si* ; et « *?ātika* », *je viendrai chez toi* est également à l'apocopé par le « *؟in* » et « *ta?tinī* », *tu viens chez moi, à la fois*²⁴ ».

Les arguments des phrases protase et apodose jouent un rôle syntaxique dans la cohérence de la structure binaire, aussi bien dans le cas de la coréférence de l'argument N_0 que dans le cas de la non-coréférence. Le premier cas s'illustre par l'exemple (16) :

(16) *إِنْ تَعْمَلُ تَنْلُ*

= *؟in ta?mal tanal* = litt : *si travailleras (tu) gageras (tu) = si tu travailles tu gagnes.*

Le N_0 dans (16), constitue un élément assurant l'unicité des deux constituants prédictifs grâce à l'intransitivité de leurs prédicats. Dans le second cas, la non-coréférence, les prédicats se caractérisent par leur transitivité, comme le montre l'exemple (15) ci-dessus dans lequel nous sommes devant une inversion des fonctions des arguments N_0 et N_1 entre la protase et l'apodose. En effet, le sujet dans la première devient un complément d'objet dans la seconde, et le complément dans la protase devient sujet dans l'apodose. C'est cette inversion qui établit l'équilibre entre les deux constituants prédictifs et la cohérence syntaxique qui est soutenue par le lien sémantique.

3.2.2. La liaison sémantique

Remarquons, tout d'abord, que l'expression de la condition représente le produit de la liaison entre deux constituants prédictifs ayant chacun un sens premier qui n'a rien à voir avec le sens qui résulte de cette liaison. Cette expression est donc hiérarchiquement seconde par rapport au sens traduit par chacun de ses constituants. La notion de condition ne se perçoit que comme résultat d'une relation, en tant qu'« état,

situation, fait dont l'existence est indispensable pour qu'un autre état, situation, un autre fait existe »²⁵. La réalisation du contenu de l'apodose est conditionnée par la réalisation de la protase. Cet état d'interdépendance est manifeste dans la définition de la condition que donne Al-Mubarrad : « le sens de la condition est qu'une chose aura lieu à cause de la réalisation d'une autre chose »²⁶. Ce sens est nouveau dans la structure de la condition. Il résulte de la connexion soit à l'aide d'un élément linguistique explicite soit par le biais d'une relation dépourvue de cet élément ; sans quoi, il n'y aurait pas de notion de condition.

Cette relation d'interdépendance nous intéresse du point de vue de son rapport avec celles de la cause ou de la finalité. La causalité est à la base de toute phrase exprimant celle-ci ou celle-là. C'est l'idée qu'on trouve chez Ibn al- ħāzib qui dit : « l'auteur du livre (al-Kitāb) (Sibawīhi) dit : à chaque fois qu'un complément circonstanciel de but ou de cause figure, l'accomplissement de l'action est à l'origine. Si vous dites :

(17) ضربته تأديبا

= *darabtuhu taʔdīban* = litt : *ai frappé (je) lui instruction*
= *Je l'ai frappé pour l'instruire ;*

l'instruction est à l'origine de [l'action de] frapper²⁷ ».

Bien que cet exemple exprime le but de l'action, « frapper », Ibn al-ħāzib l'interprète comme comportant une cause qui a incité à réaliser l'action qui figure dans la principale. L'interprétation est justifiée logiquement par ce grammairien lui-même comme suit : « comment *frapper* est la cause d'une chose, et cette chose est en même temps sa cause, alors qu'on est certain que *frapper* est la cause d'*instruire* ? La réponse est que *frapper* a deux perspectives : l'une le saisit en tant qu'une cause et la seconde en le prenant comme conséquence. En effet, du point de vue de sa rationalité, sa détermination et son bienfait, *instruire* est la cause de *frapper*, alors que compte tenu de son existence, il est la conséquence. La perspective selon laquelle instruire est une cause n'est donc pas celle selon laquelle il est une conséquence. La contradiction n'est que dans le cas où *instruire* est une cause et une conséquence de la même chose selon une seule perspective. Chaque acte est donc une cause de l'existence de quelque chose. En effet, l'intelligibilité de cette chose est ainsi la raison de se lancer dans un acte, comme vous dites :

(18) أسلم تدخل الجنة

= *ʔaslim tadẖuli l Ǧannata* = litt : *convertis (tu) entre (tu) le paradis*
= *convertis-toi à l'Islam, alors tu entres au paradis ;*

L'Islam est la cause de l'entrée au paradis, et l'intelligibilité et le bénéfice de l'entrée au paradis est une cause qui incite à se convertir à l'Islam²⁸ ».

L'expression de la cause sous-jacente à la condition est justifiée dans ce rapprochement entre l'hypothèse et la cause fait « par Bernard Comrie qui considère que dans une hypothétique, la relation entre *p* et *q* est de nature causale : « in natural language, conditionals require a stronger link between protasis and apodosis. In most instances this link is *causal*²⁹. The content of the protasis must be interpretable as a cause of the content of the apodosis. We therefore add this as a second requirement in the characterization of conditionals in natural language: one might hypothesize that a causal relation is a conversational implicature, rather than part of meaning of the conditional³⁰ » (1986: 80) ».

Si nous revenons à l'exemple 15, nous pouvons voir à travers l'expression de la condition, un type de rapport causal qui sous-tend la relation de condition. C'est que l'action 2, « *ʔātika* », *je viendrai chez toi*, ne se produit que par la réalisation de l'action 1, « *taʔtinī* », *tu viens chez moi*. L'action 1 est donc une sorte de cause et 2 est un effet. Cependant, vu qu'une relation causale proprement dite ne peut être établie que dans le cas où les contenus ont eu lieu, nous pensons que l'exemple en question se prête plutôt à une relation finale, en ce sens que l'action 2 est le but de l'action 1. Cette lecture finale est renforcée par la paraphrase suivante, une construction impérative comportant un complément circonstanciel de but :

إيتني كي آتيتك (15a)

= *ʔitinī kaj ʔātijaka* = litt : *viens (tu) à moi pour que viendrais (je) toi*
= *Viens chez moi, pour que je vienne chez toi* ;

Selon cette paraphrase, « la venue » de l'interlocuteur représente un motif pour la réaction du locuteur. Notre analyse est en conformité avec la définition de la condition évoquée par al-Mubarrad.

La structure de la condition, comme nous l'avons vu, obéit à la forme théorique suivante :

[préposition de condition + proposition verbale + proposition verbale]

La connexion est assurée morpho-syntaxiquement par le « *ʔin* », préposition prototypique de l'expression de la condition, et la mise des deux verbes à l'apocopé. Cela est le cas quand la seconde phrase est verbale. Mais, si celle-ci prend la forme nominale la connexion s'affaiblit relativement, faute de connexion morphologique. La langue a recours, dès lors, à la particule « *fa* », *donc*, pour renforcer la liaison. La forme théorique de la structure binaire devient ainsi :

[préposition de condition + proposition verbale + « *fa* » + proposition nominale] ;

L'exemple 19 illustre ce cas :

(19) إِنْ تَأْتِيْ فَلَكَ دِرْهَمٌ

= ?in ta?tinī falaka dirhamun = litt : si viens (tu) moi, donc à toi un dirham
= Si tu viens chez moi, tu auras donc un dirham.

3.2.3. Quelques formes de condition sous-jacentes à l'expression de la cause

- « apodose » nominale

L'apodose peut figurer sous la forme nominale, comme l'illustre l'exemple 20 :

(20) وَإِنْ يَمْسَسْكَ بِخَيْرٍ فَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ

= Wa ?in jamsaska biḫajrin fahuwa ṣalā kulli faj?in qadīrun³¹

= litt : et si touche (Il) toi avec un bonheur alors Il sur toute chose Omnipotent
= Et s'il fait qu'un bonheur te touche... c'est qu'Il est Omnipotent ;

Cette structure binaire est constituée de deux phrases :

1- phrase protase : ?in jamsaska biḫajrin ;

2- phrase apodose : huwa ṣalā kulli faj?in qadīrun.

Syntaxiquement, c'est la structure d'« al-ṣazā? », la récompense : « ?in » ... « fa », qui assure la liaison entre les deux phrases. La cohérence est assurée par la coréférence du sujet, « Allah », Dieu, sous-entendu dans la phrase 1, et le pronom « huwa », il, dans la seconde. Cette coréférence indique que nous sommes en présence d'une expression qui n'obéit pas au principe de l'expression de la condition et d'« al-ṣazā? », la récompense, qui par définition implique deux acteurs différents, et donc les sujets ne sont pas coréférents, comme dans les exemples 15.

C'est pourquoi nous interprétons cette structure binaire 20, comme exprimant un rapport causal selon lequel la phrase 2, qu'Il est Omnipotent, explique la réalisation du contenu de la phrase 1, s'Il fait qu'un bonheur te touche. Cette interprétation peut être renforcée par la paraphrase suivante dans laquelle nous insérons le connecteur causal, « li?anna », parce que :

(20a) وَإِنْ يَمْسَسْكَ بِخَيْرٍ فَلَأَنَّهُ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ

= Wa ?in jamsaska biḫajrin **fali?annahu** ṣalā kulli faj?in qadīrun

= litt : et si touche (Il) toi avec un bonheur c'est parce qu'il sur toute chose Omnipotent = Et s'Il fait qu'un bonheur te touche, c'est parce qu'Il est Omnipotent ;

- Apodose ayant un verbe défectif

Il s'agit d'un type de phrase qui comporte un verbe défectif, comme dans l'exemple 21 :

(12) (إِنْ تَرَىٰ أَنَا أَقَلَّ مِنْكَ مَالًا وَوَلَدًا، فَعَسَىٰ رَبِّي أَن يَأْتِيَنِي)

= ?in tarani ?anā ?aqalla minka mālan, wa waladan, fa ṣasā rabbi ?an ju?tijani³²

= litt : *si me vois (tu) moins que toi biens et enfants, se peut (il) Seigneur mon, donne (Il) à moi = Si tu me vois moins pourvu que toi en biens et enfants, il se peut que mon Seigneur, bientôt, me donne de ses biens.*

Cette structure binaire est constituée également de deux phrases :

phrase1 : tarani ʔanā ʔaqalla minka mālan wa waladan;

phrase 2 : ʕasā rabbi ʔan juʔtijanī.

Nous remarquons que la phrase 2 commence par le verbe défectif, ʕasā, qui exprime, selon Ibn Hifām, « le sens d’at-tara33ī » qui correspond en français à « mettre son espoir en »³³. L’espoir dans la phrase 2, *que mon Seigneur, bientôt, me donne de ses biens*, représente une réaction de la part du locuteur envers la position d’une autre personne exprimée dans la phrase 1. La réalisation de cet espoir permet d’établir une sorte d’égalité sociale entre le locuteur et son interlocuteur. Ainsi, nous pouvons considérer l’apodose, en tant que désir, comme une demande qui vise à changer une situation que vit le locuteur. Par conséquent, nous déduisons l’existence d’une relation finale cachée. La relation entre 1 et 2 est susceptible d’être interprétée également comme se basant sur un rapport causal, étant donné que la phrase 1 constitue une cause qui a conduit à éprouver le désir et le recours à Dieu pour demander sa réalisation. Nous paraphrasons ainsi cette structure binaire afin de mettre en évidence le sens final et causal :

- Interprétation finale

Dans l’exemple 21, comme nous l’interprétons, le locuteur compte sur Dieu pour qu’Il lui offre des enfants et des biens afin de changer la position négative de l’interlocuteur. Dans ce cas, il est possible que la phrase 2 se thématise et la phrase 1 occupe sa position, conformément à la structure type de l’expression finale et causale. Le « ʔin » est donc supprimé et remplacé par des connecteurs finaux :

(21a) (كي، لئ) لا تراني أقلّ منك مالا وولدا عسى ربي أن يؤتيني

= ʕasā rabbi ʔan juʔtijanī, (**kaj, liʔa**) lā taranija ʔaqalla minka mālan, wa waladan
= litt : *se peut (il) Seigneur moi que donne (Il) moi (afin que, pour que) ne vois (tu) moi moins que toi en biens et enfants = Il se peut que mon Seigneur, bientôt, me donne, (afin que, pour que) tu ne me voies pas moins pourvu que toi en biens et enfants*

- Interprétation causale

L’interprétation causale, quant à elle, s’appuie sur le fait que le locuteur justifie sa demande auprès de Dieu par la position négative de son interlocuteur. Le « ʔin » est donc supprimé et remplacé par des connecteurs causaux :

(21b) أتوجه إلى الله، راجيا أن يؤتيني، لأنك تراني أقلّ منك مالا وولدا.

= ʔatawa33ahu ʔila l Lahi, rā3iJan ʔan juʔtijanī liʔannaka taranī ʔaqalla minka mālan,

wa waladan. = litt : *me dirige (je) à Dieu, espérant que donne (Il) à moi, parce que toi vois (tu) moi moins que toi biens et enfants = j'appelle Dieu pour qu'Il me donne, parce que tu me vois moins pourvu que toi en biens et enfants.*

- Apodose ayant un verbe exprimant un acte de parole

Nous nous contentons d'analyser un seul exemple parmi quatre, pour illustrer le rapport causal entre la protase et l'apodose. La structure binaire 22 est caractérisée par le fait que le verbe, *ittabiṣū, suivez* (de l'apodose) est conjugué à l'impératif :

(22) (إن كنتم تحبّون الله فاتّبعوني يُحِبِّكُمْ اللهُ)

= *?in kuntum tuḥibbūna l Laha fattabiṣūnī juḥbibkumu l Lahu*³⁴

= litt : *si avez été (vous) aimez (vous) Dieu, alors suivez (vous) moi aimera vous Dieu = Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors.*

L'exemple 22 diffère de 21 par le fait qu'il est hiérarchiquement « complexe » dans la mesure où il est constitué, au premier niveau, d'une protase et d'une apodose, mais celle-ci constitue à son tour, en un deuxième niveau, une structure binaire de type impératif. Cette structure est alors enchâssée dans la structure de l'expression de la condition. Toutefois nous n'étudierons pas la forme de l'expression de l'impératif dans cette contribution³⁵, nous nous limitons au premier niveau, à savoir le rapport entre la protase et l'apodose.

Comme dans l'exemple 20, l'exemple 21 se caractérise syntaxiquement par la coréférence du sujet, la deuxième personne du pluriel « ?antum », *vous*. Sémantiquement, le rapport entre les deux constituants phrastiques est basé sur la notion causale sous-jacente à l'expression de la condition. Les paraphrases nous permettent de manifester cette notion. Nous inversons ainsi l'ordre des phrases 1 et 2 en thématissant la protase au lieu de l'apodose, ce qui implique la suppression de la particule « fa », *alors*, comme suit :

(22a) اتّبعوني إن كنتم تحبّون الله

= *ittabiṣūnī ?in kuntum tuḥibbūna l Laha* = litt : *suivez (vous) moi si avez été (vous) aimez (vous) Dieu = suivez-moi, si vous aimez vraiment Allah*

L'appel aux fidèles à suivre le prophète est donc la conséquence de l'amour supposé pour Dieu. Toutefois cette supposition dans le texte sacré, qui a la valeur de rappel de cet amour aux croyants, les incite donc à suivre leur prophète. L'amour de Dieu paraît ainsi comme une cause qui motive l'action de *suivre*. À la lumière de notre interprétation, nous remplaçons le « ?in » dans 22a par « li?anna », *parce que*, ce qui engendre la suppression de l'auxiliaire « kāna », comme suit :

(22b) *ittabiṣūnī liṭannakum tuḥibbūna l Laha = litt : suivez (vous) moi parce que vous aimez (vous) Dieu = suivez-moi, parce que vous aimez vraiment Allah*

Le « ṭin » peut être remplacé également par « minṭa3li » exprimant la cause :

(22c) *ittabiṣūnī minṭa3li ḥubbikum liLLahi = litt : suivez (vous) moi pour amour (vous) Dieu = suivez-moi, pour votre amour à Allah.*

Conclusion et perspective

Notre analyse de la structure binaire exprimant la condition, comme unification syntactico-sémantique de deux phrases d'origine, s'est appuyée sur le texte fondateur d'al-Mubarrad que nous avons analysé ci-dessus. Elle est corroborée également par la conception de M.S. Charif selon laquelle la condition « n'est pas une simple structure de la langue parmi d'autres, qui figure ou non parfois dans l'emploi, et que la condition ne figure pas seulement sous la structure [ṭin P2, P1], mais elle est aussi :

- une structure abstraite qui se concrétise dans différentes structures, mais dont la structure [ṭin P, P] n'est que sa forme type ;
- une structure susceptible de se substituer sémantiquement à d'autres structures ;
- une structure sur la base de laquelle s'organisent la grammaire et la relation entre les structures pour générer la signification³⁶ ».

La condition ne se limite pas donc au niveau formel qui exprime ses différentes nuances, mais elle est véhiculée par d'autres structures. De plus, il est possible de passer structurellement d'une structure à une autre. En effet, « la grammaire arabe a attiré notre attention sur « la possibilité de passer structurellement du modèle [ṭin] [modèle protase et apodose] et du modèle [impératif et réponse], au modèle avec le « fa » causal et au modèle avec le « li » causal susceptible de remplacer le « fa » [...] »³⁷.

Nous pensons ainsi que nous avons les appuis suffisants pour voir dans la structure de la condition des potentiels d'expression causale ou finale sous-jacente à la notion de condition exprimée au premier niveau sémantique de la structure en question. La structure de la condition n'est qu'une forme sémantique productive de différents sens. Cette structure est basée sur une relation prédicative de second ordre. Une relation qui peut être codée à l'aide d'un élément linguistique explicite, comme le « ṭin », et le moule [« ṭin »... « fa »], comme elle peut être inférée dans le cas de la forme type d'« al-3azāṭ », « la récompense », qui se distingue par les marques de la désinence (l'apocopé) dans les verbes de la phrase 1 et de la phrase 2. Nous pensons que l'application de la notion de prédication de second ordre permet ainsi de restructurer la description d'autres formes de « la structure binaire ». Un tel travail nécessite la description exhaustive d'un corpus assez large.

Bibliographie

En français

- Gross, G., Prandi, M. 2004. *La finalité : fondements conceptuels et genèse linguistique*. Bruxelles : De Boeck – Ducolot.
- Gross, G. 2009. *Sémantique de la cause*. Paris : Peeters Leuven.
- Kaheraui, M. 2006. « Les connecteurs de cause en arabe et en français : li-anna/ parce que, fa-inna/ car, ma-dama/ puisque, in Causalité et contrastivité ». *Étude de corpus, Rivages linguistiques*, p. 147-167.
- Mejri, S. 1999. « Unité lexicale et polylexicalité ». *Linx*, n° 40, p.79-93.
- Mhiri, A. 1973. *Les théories grammaticales d'Ibn Jinni*. Publications de l'Université de Tunis.
- Neveu, F. 2004. *Dictionnaire des Sciences du langage*. Paris : Armand Colin.
- Le petit Larousse*, 2002.
- Le petit Robert*, 2013.

En arabe

- ابن عصفور الإشبيلي (٥٩٧-٦٦٩) شرح جمل الزجأجي (الشرح الكبير)، ت. د. صاحب أبو جناح مجلّدان عالم الكتب، ط. ١٩٩٩
- الأسترايادي (رضيّ الدين)، شرح كتاب الكافية في النحو لابن الحاجب، دار الكتب العلميّة، بيروت، لبنان 1979
- السيرافي، شرح كتاب سيبويه، المسمّى تنقيح الألباب في شرح غوامض الكلام، ت. رمضان عبد التّوّاب، الهيئة المصريّة العامّة للكتاب، القاهرة، 1986
- الشريف (محمد صلاح الدين)، 2002، الشرط والإنشاء التّحوي للكون، بحث في الأسس البسيطة المولّدة للأبنيّة والدلالات، في جزأين، صدر عن كلية الآداب والفنون والإنسانيّات، منوبة.
- المبرّد (أبو العباس محمّد بن يزيد)، المقتضب (3 مجلّدات)، ت. حسن حمّد، مراجعة د. إميل يعقوب، ط. 1، دار الكتب العلميّة، بيروت، لبنان 1999

Notes

1. Kouki N., 2014, *La prédication de second ordre : l'expression de la cause et de la finalité en arabe contemporain*, Thèse de doctorat sous la direction de S. Mejri, soutenue le 28/11/2014 à l'université Paris13, manuscrite.
2. Désignée par le terme « phrase double », dans Mhiri A., (1973) : *Les théories grammaticales d'Ibn Jinni* : 370. Le terme « phrase double » est utilisé par A. Mhiri quand il a abordé la question de la particule.
3. Cf. Neveu F., 2004, *Dictionnaire des sciences du langage*.
4. *Ibid.*, p. 245.
5. Charif M. S. : *La condition et la création grammaticale du monde*, étude sur les bases simples produisant les structures et les sens = الشرط والإنشاء التّحوي للكون، بحث في الأسس البسيطة المولّدة للأبنيّة والدلالات، deux tomes en arabe, Université de Tunis, publication de la faculté des lettres, Tunis 2002, p.p.298-299.
6. Cf., *ibid.*, p.271.
7. Ibn Jinnī, al lumaḡ, p.187. C'est notre traduction. Le texte d'origine : « جواب لأحد سبعة أشياء، وهي الأمر، والتّهي، والاستفهام، والتّهي، والتمنّي، والدّعاء، والعرض ».
8. Neveu F., 2004, *Dictionnaire des sciences du langage*, p.p. 245, 246.
9. As-Sirāfi, Jarḡu kitāb Sibawaihi, T.2: p. 255, 256. C'est notre traduction. Le texte d'origine : قال أبو سعيد: اعلم أنّ المصدر المفعول له إمّا هو السبب الذي له يقع ما قبله وهو جواب لقائل قال له لم فعلت كذا؟

فيقول لكذا وكذا، كرجل قال لرجل: لم خرجت من منزلك؟ فقال لا ابتغاء رزق الله أو قال له لم تركت السوق؟ فقال ويعض التحويين بقدره بـ "لولا"، ومعناه: لولا حذار الشر ما تركت السوق ولولا ابتغاء رزق للخوف من زيد ولحذار الشر الله ما خرجت من البيت.

10. Larousse, bilingue arabe français, français arabe, 4909.

11. Ibn as-Sarrāḥ, « al-ʔuṣūl fi nnaḥw », p. 43. C'est notre traduction. Le texte d'origine :

وأما ربطه جملة بجملة فنحو قولك: إن يقيم زيد يقعد عمرو. وكان أصل الكلام، يقوم زيد يقعد عمرو، فيقوم زيد، ليس «متصلاً بيقعد عمرو، ولا منه في شيء، فلما دخلت «إن» جعلت إحدى الجملتين سطرًا والأخرى جواباً

12. Lexicologue arabe fondateur de référence.

13. Ibn Manḏūr, *Al-Lisān*. C'est notre traduction. Le texte d'origine :

« على الترتيب والتعقيب مع الإسراك، تقول ضربت زيدا فَعَمَّرًا »

14. *Ibid*. C'est notre traduction. Le texte d'origine : « أن يكون ما قبلها علة لما بعدها، ويجري على العطف « والتعقيب دون الإسراك، كقوله ضربه فبكي، وضربه فأوجعه، إذا كان الضرب علة البكاء والوجع »

15. *Ibid*.

16. *Ibid*.

17. Jarhu ʔummal az-Zajjāji; p.145. C'est notre traduction. Le texte d'origine : « قد تقدّم الخلاف في « الفعل بعدها بـم انتصب. هل بها نفسها وهو مذهب الجرمي أو بالخلاف وهو مذهب أهل الكوفة أو بإضمار أن وهو مذهبنا، وهو الصحيح على ما استقر »

18. Cf. *Muḥīl-l-labib*, T.1: p. 161.

19. Ar- Radī, T.4: p. 43.

20. *Ibid*: p. 67.

21. Voir pour plus de détails la thèse de doctorat de M.S. Charif.

22. *Al- Muqtaḍab*, T.1, p. 346. C'est notre traduction. Le texte d'origine : « فيمن عواملها من الظروف: « أين ومي وأنى وحيثما؛ ومن الأسماء من وما وأي ومهما؛ ومن الحروف التي جاءت لمعنى إن وإذما »

23. *Ibid*. C'est notre traduction. Le texte d'origine : « فحرفها (المجازاة) في الأصل إن ».

24. *Ibid*., p. 349. C'est notre traduction. Le texte d'origine : « فإذا قلت: إن تأتي آتك، ف "تأتي" مجزومة « بـ «إن» و«تأتي» ».

25. Le Petit Robert.

26. *Ibid*., p. 346. C'est notre traduction. Le texte d'origine : « ومعنى الشرط وقوع الشيء لوقوع غيره ».

27. *Al- ʔidāh fi jarḥi l mufassil*, T.1 : 325, 326. C'est notre traduction. Le texte d'origine : « قال « الشيخ رحمه الله: كلما يُذكر مفعولا لأجله فهو علة الإقدام على الفعل، فإذا قلت صرته تاديبا فالتأديب سبب الصرب. »

28. *Ibid*, p. 325-326. C'est notre traduction. Le texte d'origine : « فإن قلت كيف يكون الصرب سببا لشيء « ونحن نقطع بأن الضرب سبب للتأديب؟ فالجواب أن التأديب له جهتان: هو باعتبار أحدهما سبب وباعتبار الأخرى مسبب، فباعتبار عقليته ومعلوميته وفائدته سبب للضرب، وباعتبار وجوده مسبب للضرب. فالوجه الذي كان به سبب غير الوجه الذي كان به مسبب. وإنما يتناقض أن لو كان سبب مسببا لشيء واحد من وجه واحد. فكل فعل هو سبب لوجود أمر. فإن معقولية ذلك الأمر سبب للإقدام على الفعل، كقولك أسلم تدخل الجنة، فالإسلام سبب لدخول الجنة، ومعقولية دخول الجنة وفائدته سبب للإقدام على الإسلام. »

29. C'est nous qui soulignons.

30. In Mejri, A., p. 90.

31. *Al - ʔanḥām* (les bestiaux), S. 6, V. 17.

32. Coran : *Al-Kahf* (la caverne), S.18, Vs. 39-40.

33. Larousse, 2028 V.

34. *Al-ʔimrān* (la famille d'Imran), S.3, V.31.

35. Nous avons consacré un autre travail pour l'expression de la cause et de la finalité sous-jacente à l'expression de l'impératif (à paraître).

36. Charif, M. S. (2002), p. 270 – 271. C'est notre traduction. Le texte d'origine :

الشرط ليس مجرد بنية من أبنية اللغة تجدها في الاستعمال أحيانا وأحيانا لا نجدها، وأن الشرط ليس البنينة [إن ج 2 « ج1] فقط، بل هي:

بنية مجردة تظهر في أبنية مختلفة لا تمثل البنينة [إن ج ج] إلا مظهرها المثالي فقط؛

وبنية صالحة للاستبدال دلاليًا مع أبنية أخرى؛

” وبنية على أساسها ينتظم النحو وتتنظم العلاقة بني البنية لتوليد الدلالة.

37. Ibid. p. 271. C'est notre traduction. Le texte d'origine : « يلفت انتباهنا إلى إمكانية الانتقال البنيوي بني » [منوال الشرط والجواب] والمنوال [طلب وجواب] والمنوال الذي بالفاء السببية والمنوال الذي بلام التعليل [منوال إن] [منوال الشرط والجواب] والمنوال [طلب وجواب] والمنوال الذي بالفاء السببية والمنوال الذي بلام التعليل (القابل لتعويض الفاء بالعطف وأدوات أخرى لها صلة بالشرط ودلالته (إلا الاستثنائية، أو، إلخ...)).



GERFLINT

ISSN 2105-1054

ISSN en ligne 2257- 8390

La problématique de la néologie dans la tradition grammaticale arabe

Béchir Ouerhani

Université de Sousse, Tunisie

bechir.ouerhani@gmail.com

<https://orcid.org/0000-0001-7244-9868>

Reçu le 27-12-2021 / Évalué le 15-01-2022 / Accepté le 16-03-2022

Résumé

Nous nous proposons dans cette contribution d'explorer quelques échantillons d'ouvrages de grammaire et de lexicologie/ lexicographie relevant de ce que l'on appelle communément « la tradition grammaticale arabe ». Nous partirons d'un premier constat : le fait que nous croisons plus d'un terme pour nommer le phénomène et que le contenu sémantique des définitions n'est pas toujours clair. Si certains grammairiens et lexicologues (graphes) emploient le substantif إحداث (ʔiħda:θ = la néologie) pour nommer le phénomène, et l'adjectif مُحَدَّث (moħdaθ = le néologisme) pour désigner les éléments créés, nous constatons chez d'autres l'emploi de l'adjectif مُوَلَّد (muwallad) pour désigner les néologismes. D'autres encore emploient l'un ou/et l'autre de ces différents termes sans en préciser les nuances. L'examen de ce phénomène ne peut pas faire abstraction de l'influence de la vision normative véhiculée par la notion de فصاحة (faša:ħa = pureté), et des facteurs exogènes et de leur impact sur l'histoire interne de la langue arabe. Nous pensons plus précisément au phénomène d'emprunt (المُعَرَّب al-muʕarrab/ الدخيل ad-daxi:l).

Mots-clés : néologie, tradition grammaticale, terminologie, approche contextuelle, norme

The problematic of neology in the Arabic grammatical tradition

Abstract

In the present paper, we propose to explore some samples of grammar books and lexicology / lexicography that fall within what is commonly called "the Arabic grammatical tradition". We will start from a first observation: we come across (encounter) more than one term to name the phenomenon and the semantic content of the definitions is not always clear. Some Arabic grammarians and lexicologists (graphs) use the noun إحداث (ʔiħda:θ = neologisms) to name the phenomenon, and the adjective مُحَدَّث (muħdaθ = neologism) to denote the created elements. Some others use the adjective مُوَلَّد (muwallad) to designate neologisms. The discussion of this phenomenon could not ignore the influence of a normative vision conveyed by the notion of فصاحة (faša:ħa = purity) and exogenous factors and their impact on the internal history of the Arabic language. We precisely mean loanwords (المُعَرَّب al-muʕarrab / الدخيل ad-daxi:l).

Keywords: Neology, Grammatical Tradition, Terminology, Contextual Approach, Grammatical Standards

Introduction¹

Cette contribution pose la problématique de la néologie dans la tradition grammaticale arabe. Elle focalise sur deux aspects que nous jugeons complémentaires : d'un côté la genèse de la terminologie et l'évolution de son usage (de la multiplicité à la stabilisation passant par une éventuelle « spécialisation » que nous posons comme hypothèse) ; de l'autre, le contenu conceptuel tel qu'il est présenté dans des contextes définitoires, et, surtout, à partir des éléments qui peuvent être dégagés des différents types de contextes. Afin d'aborder les éléments de cette problématique, nous voudrions tout d'abord faire état d'un constat et préciser l'objectif de notre travail. Un examen rapide de quelques ouvrages de la tradition grammaticale (nous y reviendrons ci-dessous), nous permet, en effet, de dégager les points suivants :

- L'emploi de plusieurs termes pour désigner le phénomène : مُوَالِدٌ muwallad/مُحَدَّثٌ moħdaθ/مُسْتَحَدَّثٌ mostaħdaθ ;
- La rareté des contextes définitoires, qui- par ailleurs- ne sont pas toujours assez explicites ;
- La variété des emplois qui appartiennent à des types différents : « non spécialisés », à valeur socioculturelle, à visée normative, à connotation négative, émanant d'une vision normative...

Notre travail comporte essentiellement deux volets : d'abord, nous examinerons l'usage qui est fait de ces termes en contexte et essaierons d'en faire une typologie et de suivre le parcours historique qui a abouti à la stabilisation terminologique (« مُوَالِدٌ » vs « مُحَدَّثٌ »). Nous voudrions, ensuite, examiner de près les éléments du contenu conceptuel à partir de ces contextes.

Par ailleurs, ce travail offrira l'occasion d'évoquer le statut théorique de la notion de « néologie » dans une vision normative tributaire du concept central de « فصاحة » qui a été, durant des siècles, l'élément central de tout un réseau conceptuel en lexicographie, et plus généralement, de la pensée élaborée par les grammairiens arabes et de toute théorisation relative à la production langagière (littéraire et autre).

Nous voudrions terminer cette introduction par mentionner que nous adoptons une approche contextuelle (Neveu, 2004, 2006 ; Ouerhani, 2006, 2010) dont nous rappelons ici deux aspects essentiels :

La terminologie d'une discipline n'est pas une nomenclature de termes, mais un réseau et des paradigmes qui traduisent les connexions entre les concepts ;

L'examen des contextes et des types d'emplois du terme (définitoire, controversé, d'analyse, etc.), permet d'en déterminer le contenu conceptuel et de suivre son évolution.

1. Questions de terminologie

Nous voudrions commencer cette section par exposer notre corpus. Il s'agit d'un ensemble de recueils de lexicologie/lexicographie² et d'ouvrages de grammaire qui couvrent la période allant du IX^e s. au XIX^e s., et que nous présentons par ordre chronologique :

Al-ḫalil (VIII ^e s.), Al-ḥajj	الخليل، العين (971 هـ)
Sibawajh (VIII ^e s.), Al-Kita:b.	سيبويه، الكتاب (381 هـ)
Al-Mubarrad (IX ^e s.), Al-Ka:mil.	المبرد، الكامل (682 هـ)
Al-Azhari (X ^e -XI ^e s.), Tahḍi:b al-luḡah.	الأزهري، تهذيب اللغة (073 هـ)
Ibn ʿInni (X ^e s.), Al-ḫaṣa:ʾiṣ.	بن جني، الخصائص (293 هـ)
Ibn Fa:ris (XI ^e s.), Maqā:ji:s-al-luḡa.	ابن فارس، مقاييس اللغة (593 هـ)
Ibn Si:dah (XI ^e -XII ^e s.), Al-Muḫaṣṣa:s.	ابن سيده، المخصّص، (854 هـ)
Ibn Rafi:q (XI ^e s.), Al-ʿomda.	ابن رشيق، العُمدة (364 هـ)
Ibn Mandhour (XIII ^e s.), Lisa:n al-ʿarab.	ابن منظور، لسان العرب (117 هـ)
As-Suju:tī (XV ^e s.), Al-Muḫzir.	السيوطي، المُزهر (119 هـ)
Az-zabi:di (XIX ^e s.), Ta:ʿ al-ʿaru:s.	الزبيدي، تاج العروس (5021 هـ)

Il est à noter que cette liste peut être répartie sur trois ensembles :

- Le premier comporte des ouvrages de « grammaire » proprement dit (phonétique, morphologie, syntaxe et quelques éléments traitant le sens des mots et des phrases). Cela concerne les références 2, 5. Le premier ouvrage représente la plus ancienne référence de grammaire arabe qui nous soit parvenue. C'est un ensemble de principes et de règles englobant la totalité des phénomènes et proposant un nombre important d'analyses, plus ou moins structurés. Pendant des siècles et jusqu'à nos jours, nous ne manquons pas de grammairiens qui reprennent totalement ou partiellement le contenu de cet ouvrage. Quant au second, il représente le point culminant de la pensée grammaticale arabe qui se distingue par un grand effort de théorisation et une réflexion sur les principes beaucoup plus « mûre » quant à la méthode de structuration de la matière traitée ;
- Le deuxième groupe comporte le plus grand nombre de références. Il est constitué d'ouvrages de lexicologie/lexicographie (les références 1, 4, 6, 7, 9, 10 et 11). C'est dans ce genre de corpus que nous avons prévu de relever le nombre le plus important d'occurrences des termes en question, et cela a été bien le cas (cf. ci-dessous le tableau statistique). Il est à noter que le tout premier ouvrage (1) a été écrit par un grammairien-lexicologue, Al-ḫalil (VIII^e s.), à qui on attribue une grande partie du contenu de l'ouvrage de son disciple *sibawajh* (auteur du premier ouvrage de grammaire, cité en référence 2 et mentionné dans le point précédent). Au fil des siècles, les deux disciplines se sont détachées l'une de l'autre, comme le montre le contenu des trois dernières références citées ici-même ;

- Le troisième groupe est, volontairement, le moins représenté, puisqu'il s'agit d'ouvrages qui portent plutôt sur la critique littéraire. Si le premier (3) répond à la conception classique de أدب (ʔadab), englobant l'éloquence du verbe, la bonne conduite et le respect d'une certaine éthique dans ce que l'on dit et ce que l'on fait, le deuxième propose une sorte de critique de la poésie arabe depuis l'ère préislamique. Nous allons voir que ces deux ouvrages sont d'un grand intérêt pour notre étude, notamment pour l'usage non spécialisé et les connotations socioculturelles, littéraires, voire ethniques que peuvent véhiculer les termes مُحَدَّث (muħdaθ) et مُوَلَّد (muwallad), comme nous allons le voir plus loin.

L'examen de ces ouvrages nous a permis de dégager 250 occurrences relevant des deux matières consonantiques (د، ث، ح، و، ل، د). Elles sont réparties comme suit :

ال / مستحدث	ال / محدث	ال / مُوَلَّد	
mostaħdaθ	moħdaθ	muwallad	
1 / 0	1 / 0	4 / 1	1. العين Al-ʔajn
0	1	0	2. الكتاب Al-Kita:b
0	3 / 0	0	3. الكامل Al-Ka:mil
1 / 0	0	12 / 0	4. تهذيب اللغة Tahδi:b al-luġa
0	0	1 / 6	5. الخصائص Al-ħaṣa:ʔis
1 / 0	4 / 0	4 / 0	6. مقاييس اللغة Maqa:" ji:s-al-luġa
0	3 / 1	2 / 0	7. المخصّص Al-Muħaṣṣaṣ
0	14 / 8	2 / 7	8. الغمدة Al-ʔomda
2 / 1	9 / 2	33 / 4	9. لسان العرب Lisa:n al-ʔarab
0	0	26 / 0	10. المُزهر Al-Muħzir
0	6 / 0	77 / 0	11. تاج العروس Ta:3 al-ʔaru:s
6	54	183	Total

Ce tableau suscite les commentaires suivants :

Nous constatons d'abord une absence quasi-totale de l'emploi des substantifs (que nous n'avons pas présentés dans le tableau) au profit du nom de patient :

1. توليد.
2. إحداث.
3. استحداث.

Il est à noter que ces trois substantifs ont en commun le fait d'avoir un emploi générique/ non spécifique avec un contenu conceptuel très général, à savoir « la création de ce qui n'était pas ». Par ailleurs, ce premier constat nous permet également de remarquer que les emplois des termes exprimant la notion de « néologie » / « néologisme » sont axés plutôt sur les faits langagiers et le résultat concret de l'activité de création des unités lexicales, et non pas sur le concept abstrait. Cette attention de la tradition grammaticale arabe portée sur les faits plutôt que sur l'abstraction a fait l'objet de plusieurs travaux et demeure encore, pour certains, objet de controverses (voir par exemple Mehiri A. : 1973).

Nous remarquons, par ailleurs, que ces termes sont beaucoup plus fréquents chez les lexicographes / lexicologues que chez les grammairiens (2 et 5) et les ouvrages à portée littéraire (3 et 8). Ainsi, la notion de néologie est avant tout une question de lexique.

Nous pouvons également faire les remarques préliminaires suivantes quant à la répartition des termes recensés :

- L'emploi du terme « مُحَدَّث / moħdaθ » atteint son maximum dans l'ouvrage de Ibn raġi:q (XI^e s.), *العُمدَة Al-ġomda*, avec six occurrences dans des contextes de commentaire portant sur "la poésie";
- L'emploi du terme « مُسْتَحْدَث / mostaħdaθ » ne dépasse pas le nombre de trois occurrences pour un même ouvrage (*Lisa:n al-ġarab*, XIII^e s.), toujours avec un sens « générique »/ non spécialisé: « ce qui est nouveau, vient d'être créé »;
- La lecture verticale du tableau, qui suit l'ordre chronologique selon lequel les ouvrages sont présentés, nous permet déjà de constater une tendance générale, celle de la stabilisation progressive au profit du terme « مَوْلَّد muwallad ».

Dans les paragraphes qui suivent, nous essayerons de développer un certain nombre des points qui viennent d'être relevés en focalisant sur le couple « مَوْلَّد muwallad » / « مُحَدَّث / moħdaθ », étant donné le nombre très réduit de l'emploi du terme « مُسْتَحْدَث / mostaħdaθ » par rapport aux deux autres.

1.1. Typologie des contextes d'emploi

Nous exposerons dans ce paragraphe les principaux types de contextes dégagés. Ils nous seront nécessaires pour une approche empirique qui vise à suivre la genèse et l'évolution des deux termes en question, et d'en tracer les contours du contenu conceptuel. Nous ne proposons pas de traduction de la totalité des contextes, mais nous rendrons compte systématiquement du contexte et de son propos.

1.1.1. Etymologie

Les contextes traitant de l'étymologie des deux termes en question s'inscrivent dans les entrées lexicographiques relatives aux deux matières consonantiques (و، ل، د)، « w, l, d » et (ث، د، ح)، « ḥ, d, θ ». Cela répond à la méthodologie adoptée par la tradition lexicographique arabe qui organise la matière traitée en sous-entrées selon les matières consonantiques. Ce qui place celles-ci, sur le plan théorique, à un rang de niveau supérieur à celui des différents dérivés relevant de telle matière consonantique ou de telle autre. Il est à remarquer, par ailleurs, que la pratique dictionnaire arabe moderne a changé cette structuration hiérarchique de façon très tardive (au XX^e siècle) au profit d'une macrostructure organisée uniquement selon l'ordre alphabétique. Pour illustrer les contextes étymologiques, nous avons choisi l'ouvrage d'Ibn Fa'ris (XI^e s.) que nous considérons comme le plus précis et le plus riche sur ce point :

مقاييس اللغة، *Maqa:ji:s-al-luḡa*

(و، ل، د) = "الواو واللام والذال: أصلٌ صحيح، وهو دليل النَّجْلِ والنَّسْلِ، ثُمَّ يُقاس عليه غيره. من ذلك الوَلْدُ، وهو للواحد والجمع، ويقال للواحد وُلْدٌ أيضاً. والوَلِيدَةُ الأُنْثَى، والجمع وِلْدَانٌ. وَتَوَلَّدَ الشَّيْءُ عَنِ الشَّيْءِ: حَصَلَ عَنْهُ".

(ح، د، ث) = "الحاء والذال والتاء أصلٌ واحدٌ، وهو كَوْنُ الشَّيْءِ لَمْ يَكُنْ. يُقَالُ حَدَثَ أَهْرٌ بَعْدَ أَنْ لَمْ يَكُنْ"

La microstructure des entrées de cet ouvrage suit systématiquement la même démarche :

- L'indication des éléments « originaux » de la matière consonantique (la racine) ;
- La présentation du « sens général » véhiculé par cette matière consonantique ;
- L'énumération des différents sens attestés dérivés de ce sens premier ;
- L'illustration du sens premier par un exemple forgé ou attesté, dont l'auteur définit le sens moyennant différentes techniques (usage d'hyperonymes, de paraphrases, etc.).

Les passages soulignés présentent une définition qui emploie des unités lexicales à sens très général (أَهْرٌ ; الشَّيْءُ) = *chose, quelque chose*) auxquelles ils attribuent l'avènement de *parvenir* ou *avoir lieu*. Ainsi, nous avons un premier élément de définition dégagé de ces contextes étymologiques et que l'on peut formuler comme suit :

(A) *Etre; parvenir; avoir lieu; avènement de quelque chose qui n'existait pas/ à partir de quelque chose.*

1.1.2. Définition

Ce type de contextes demeure rare dans notre corpus. Nous en trouvons tout de même deux exemples chez Al-ḫalil (VIII^e s.), qui seront repris par ses successeurs :

العَيْن Al-ʿajn (VIII s.)

“(1) جارية مُؤَلَّدة: وُلِدَتْ بين العرب ونَشَأَتْ مع أولادهم، [...]”
“(2) كَلَامٌ مُؤَلَّدٌ: مُسْتَحَدَّثٌ لم يكن من كلام العرب.”

Les deux contextes (dont nous proposons ci-dessous une traduction française en italique) sont intéressants de par les co-occurents qu'ils présentent avec le terme « مؤلِّد » (néologisme), qui est utilisé ici comme adjectif portant sur le co-occurent. Les deux éléments forment ainsi une suite N_Adj. :

Dans (1), il s'agit d'un humain : “جارية 3a:rija”/ (servante, esclave) = *qui n'est pas d'origine arabe, mais qui est née chez les Arabes et élevée avec leurs enfants*;

Dans (2), l'exemple parle de parole ou de mots : “كلام kala:m” = *Paroles ou mots créés et qui ne figuraient pas initialement dans le parler des Arabes*.

Par ailleurs, les contextes définitoires sont également intéressants par les différents cas de figures de la distribution des deux termes « مؤلِّد muwallad »/ « مُحَدَّث / moħdaθ » qu'ils offrent. Nous en avons dégagé les configurations suivantes :

L'un peut définir l'autre:

لسان العرب Lisa:n al-ʿarab (XII^e s.)

“المُؤَلَّدُ: المُحَدَّثُ مِنْ كُلِّ شَيْءٍ”

Ainsi, dans ce contexte définitoire, le mot « مؤلِّد muwallad » est défini par « مُحَدَّث / moħdaθ » et cela est valable pour « toute chose ».

L'un peut servir d'adjectif pour l'autre :

العُمدة Al-ʿomda (XI^e s.)

“...وأُنشد الزجاجي وزناً مشطراً محير الفصول لا أشك أنه مولد محدث، وهو:...” (1, 181).

“...ثم أعود إلى التسطير فأطرح عن المحدث المولد ما كان من جنس تشبيهه النعامة...” (2, 042)

Dans cet exemple de critique de la poésie, nous avons deux passages qui présentent deux usages opposés des deux termes en question puisque l'un sert d'adjectif à l'autre en passant du premier au deuxième contexte (dans (1), « مُحَدَّث / moħdaθ » sert d'adjectif épithète à « مؤلِّد muwallad », alors que dans (2), nous constatons le cas inverse).

1.1.3. Commentaires axiologiques

Ce genre de contextes est beaucoup plus fréquent que les contextes définitoires. Il s'agit de jugements émis par l'auteur, ou par une autre personne et relayés par l'auteur, et qui porte sur des emplois néologiques dans la langue de tous les jours ou

dans la poésie. C'est donc le contexte d'après (le contexte gauche en ce qui concerne l'écriture arabe qui est d'une grande pertinence et qui représente une mine d'informations sur le statut théorique des néologismes et sur la manière dont ils sont perçus par des auteurs dont la pensée a été dominée par une vision puriste sur laquelle nous reviendrons ci-dessous. En voici un exemple :

المُزْهِر *Al-Muzhir* (XV^e s.)

« (معرفة المولّد) ”وهو ما أخذته المولّدون الذين لا يُخْتَجّ بألفاظهم”

Dans ce contexte, l'auteur définit « مولّد *muwallad* » comme étant ce qui a été créé par les locuteurs qui ne sont pas d'origine arabe, lesquels locuteurs sont eux-mêmes qualifiés de « مولّد *muwallad* ». L'auteur atteste que les personnes en question et leurs créations langagières ne sont pas reconnues comme référence, la référence étant « les anciens et leur parler ».

1.1.4. Analyses d'exemples

Ces contextes nous offrent un certain nombre de données qui nous seront utiles pour préciser le contenu conceptuel véhiculé par les deux termes en question. Nous en avons choisi trois spécimens offrant chacun un indice précis.

تهذيب اللّغة (X^e-XI^e s.), *tahḍi:b al-luyah*

Commentant un vers de poésie, l'auteur affirme qu'il ne représente pas une référence parce qu'il est « *muwallad* » :

إِنَّهُ لَيْسَ بِحُجَّةٍ، إِنَّمَا هُوَ مُوَلَّدٌ. وَالْحُجَّةُ قَوْلُ الْأَعْمَشِيِّ. (5, 581)

Ce contexte représente un commentaire qui porte sur une construction utilisée par un poète qui n'est pas considéré comme assez « ancien » (du II^e siècle de l'ère islamique). L'auteur juge que l'usage de ce poète n'est pas la référence (حُجَّة) et indique que *la référence* c'est l'usage d'Al-Acḡa الأعمش، grand poète de l'époque préislamique. Ainsi, le néologisme (« مولّد *muwallad* ») est opposé à ANCIEN (valorisé parce que synonyme d'authenticité).

العَيْن *Al-ʿajn* (VIII^e s.)

“إذا ورد عليك حُمَاسِيٌّ مُعَرِّيٌّ مِنَ الْحُرُوفِ الدُّلُوقِ وَالشَّفَوِيَّةِ فَأَعْلَمْ أَنَّهُ مُوَلَّدٌ، وَلَيْسَ مِنْ صَحِيحِ كَلَامِ الْعَرَبِ”

Ce contexte, extrait du premier ouvrage lexicographique connu, avance une règle morpho-phonologique servant de critère pour distinguer les unités lexicales authentiques en arabe de celles qui ne le sont pas. Ces dernières ne sont rien d'autre que des néologismes, identifiées par opposition au PUR/ AUTHENTIQUE/ CORRECT (صحيح, *ṣaḥiḥ*).

تهذيب اللغة (X^e-XI^e s.), tahḍi:b al-luḡah
“...حديثٌ مستفاض قالوا: وَهُوَ لَحْنٌ لَيْسَ مِنْ كَلَامِ الْعَرَبِ، إِنَّمَا هُوَ مَوْلَدٌ مِنْ كَلَامِ الْحَاضِرَةِ...”
“...كَلَامِ الْعَرَبِ: لَا يُرَادُفُ، وَأَمَّا لَا يُزْدِفُ فَهُوَ مَوْلَدٌ مِنْ كَلَامِ أَهْلِ الْحَضَرِ...”

Ce dernier contexte présente les usages en question comme étant des néologismes qu’il attribue au parler sédentaire et l’oppose donc à celui des tribus bédouines, valorisé parce que loin de l’influence des autres parlers et des non arabes installés dans les villes. Ces tribus bédouines ont donc un parler « فَصِيحٌ » faṣi:ḥ, PUR, par opposition au « muwallad ».

Si l’on reprend donc les différents éléments de définition mentionnés dans ce qui précède, nous pouvons reconstituer les contenus conceptuels véhiculés par les deux termes en question. Nous retenons donc les quatre principaux éléments suivants :

(A) Est qualifié de « مَوْلَدٌ muwallad »/ « مُحَدَّثٌ /moḥdaṯ tout *humain* ou *mot* qui est considéré comme *récent et d’origine non arabe*;

(B) Et ce, par rapport à l’Arabe *original* et au parler considéré comme *authentique* et établi comme référence et modèle de « فَصَاحَةٌ faṣa:ḥa »;

(C) Cette dernière notion étant définie comme l’état *pur* de la langue, loin de l’influence des changements socioculturels causés par l’avènement de l’Islam (mélange ethnique/linguistique ; extension des villes et installation des non arabes dans les plus grandes cités arabo-musulmanes) ;

(D) Ces éléments sont tributaires d’une *vision normative*, voire puriste, qui place au centre de la définition la notion clef de « فَصِيحٌ » faṣi:ḥ qui repose sur un repérage spatio-temporel qui a fait l’objet de maintes controverses pendant des siècles (Al-3ur3a:ni, p. 89; Suju:tī, 1: pp. 211, 266, 275; Ibn ḫaldu:n, pp.138, 565) et qui peut être délimité comme suit³ :

- La fin du 2^e siècle de l’ère islamique (VIII-IX s.) dans les villes/ cités.

- La fin du 4^e siècle de l’ère islamique (X- XII s.) dans le milieu rural.

1.2. « مَوْلَدٌ muwallad » vs « مُحَدَّثٌ moḥdaṯ »: emplois interchangeables ou complémentaires?

Nous examinons dans ce paragraphe la distribution des deux termes en question dans les différents contextes étudiés, en vue de vérifier s’il s’agit de synonymes ou si les emplois précisent un quelconque trait spécifique pour l’un ou l’autre. Nous avons relevé trois cas de figures dans notre corpus :

Les deux termes sont co-occurents :

Nous avons mentionné plus haut ce cas très rare où les deux termes figurent ensemble dans une suite N_Adj., et où l'un peut servir d'adjectif à l'autre. Nous en rappelons l'exemple exposé et commenté ci-dessus (sous § 1.2.2.) :

العُمدَة *Al-ʿomda* (XI^e s.)

«...وأُنشد الزجّاجي وزناً مشطراً محير الفصول لا أشك أنه مولد محدث، وهو: «...» (1، 181).
 «...ثم أعود إلى التسطير فأطرح عن المحدث المولد ما كان من جنس تشبيه النعامة للطرمّاح...» (2).
 .(042)

Une distribution complémentaire : une tendance à la « spécialisation » ? :

Cela semble être le cas du terme « مُحدَث moħdaθ » pour le domaine de la poésie dans l'œuvre d'Ibn Rafi:q (XI^es.), *Al-ʿomda*, comme le montre la série suivante, où le terme en question est mis entre chevrons et où des co-occurents relevant du lexique de la poésie sont soulignés :

1. كل قديم من الشعراء فهو
 في زمانه بالإضافة إلى من كان قبله. <محدث>
2. ولسنا نرى الزحاف الظاهر في شعر
 ، إلا القليل لمن لا يتهم كالبحتري. <محدث>
3. وأُنشد الزجّاجي وزناً مشطراً محير الفصول لا أشك أنه مولد
 .<محدث>
4. ومما اختير للمحدثين قول بشار بن برد:
 .<محدث> وهو عندهم أفضل ابتداء صنعه أبي طلل بالجزع أن يتكلما.
 إذا ما غضبنا غضبة مضرية ... هتكنا حجاب الشمس أو عندهم بشار: <محدث> 5. وأفخر بيت صنعه
 قطرت دما.

En effet, la totalité des co-occurrences dans l'œuvre en question peut être ramenée à ces deux champs lexicaux qui concernent le domaine de la poésie :

- La poésie d'une manière générale (شعر *ʃiʕr = poésie*) / le nom d'un type particulier de la métrique arabe;
- La personne qui dit de la poésie : le poète (شاعر *ʃa:ʕir = poète*) / Pluriel: شُعراء *ʃuʕar:ʔ = poètes*).

Nous nous contentons ici d'avancer l'hypothèse de la spécialisation qui reste à vérifier par un travail plus élargi intégrant davantage d'ouvrages traitant de la poésie et, plus généralement, de la critique littéraire.

C/ Les deux termes sont interchangeables :

C'est plutôt dans les ouvrages de lexicologie/lexicographie que nous constatons une plus grande liberté d'emploi d'un terme ou d'un autre dans des contextes similaires. Néanmoins, une étude statistique portant sur *Lisa:n al-ʕarab* d'Ibn Mandhour (XIII^e s.)

nous montre que le terme « موّلد muwallad » est dominant (37 occurrences sur 50). En voici quelques exemples :

1. حُسْبَانَةٌ. قَالَ ابْنُ دُرَيْدٍ: هُوَ <موّلد>
2. وَحَاجَاتٌ وَحَوَائِجٌ عَلَى غَيْرِ قِيَاسٍ، كَأَنَّهُمْ جَمَعُوا حَائِجَةً، وَكَانَ الْأَصْمَعِيُّ يُنَكِّرُهُ وَيَقُولُ هُوَ <موّلد>.
3. الدِّيَابُحُ: ضَرْبٌ مِنَ النَّيَابِ، مُشْتَقٌّ مِنْ ذَلِكَ، بِالنَّكْسِرِ وَالْفَتْحِ، <موّلد>
4. وَالْجَبْرِيَّةُ، بِالنَّحْرِيقِ: خِلَافُ الْقَدْرِيَّةِ، وَهُوَ كَلَامٌ <موّلد>.

Ainsi, à notre hypothèse formulée dans le point B/, nous ajoutons un deuxième volet : la tendance de « spécialisation » du terme « مُحَدَّث moħdaθ » dans le domaine de la littérature serait la cause du processus de stabilisation de l'emploi au profit du terme « موّلد muwallad » pour qualifier les néologismes dans les ouvrages de lexicographie. Cela reste à vérifier à partir d'un corpus plus large.

2. Néologie et notions connexes

Nous examinons maintenant la notion de néologie en termes de connexions conceptuelles au sein d'un réseau dont l'élément central est la notion de « فصاحة faṣa:ħa ».

2.1. Un réseau conceptuel régi par la notion de « فصاحة faṣa:ħa »

La visée normative qui a dominé la tradition grammaticale et lexicographique et celle de la critique littéraire ont placé la notion de « فصاحة faṣa:ħa », en tant que prototype de pureté et d'authenticité érigé à partir du 2^e siècle de l'ère islamique, au centre d'un réseau conceptuel qui a régi l'ensemble de la pensée et de la pratique lexicographique/lexicologique durant des siècles. Ainsi, toute création lexicologique ou emprunt sera soumis et considéré par rapport à cette notion qui reflète une visée normative très puriste, à la limite de l'anachronisme et qui ne rend pas compte de la réalité linguistique de l'époque (Cf. Baccouche, op. cit.).

A. Le « فَصِيح faṣi:ħ »

Nous avons vu plus haut que cette notion, qui demeure par ailleurs problématique⁴, a fait l'objet d'une délimitation spatio-temporelle :

- (1) la fin du 2^e siècle de l'ère islamique (VIII-IX s.) dans les villes / cités (الحواضر) ;
- (2) La fin du 4^e siècle de l'ère islamique (X-XII s.) dans le milieu rural ;

Le « فَصِيح faṣi:ħ » est dans la tradition grammaticale arabe le modèle absolu de pureté et d'authenticité établi comme référence, et à partir duquel sont « jugées » d'autres notions opérant dans le champ du lexique.

Le « موّلد muwallad » / « مُحَدَّث / moħdaθ »

Se définit par rapport au « فَصِيح faṣiḥ » comme suit :

- Qui n'appartient pas à cet espace bien délimité couvert par le « فَصِيح faṣiḥ » ;
- Qui a été créé par des arabophones n'appartenant pas à cet espace ;
- Qui n'est pas « pur » et n'accède pas au statut de référence.

Le « أَغْجَمِي ḡaḡami »

Il s'agit d'un terme générique désignant toute unité lexicale d'origine non arabe. Le contenu conceptuel véhiculé par ce terme se définit également par rapport au « فَصِيح faṣiḥ » :

- Qui n'appartient pas à cet espace bien délimité couvert par le « فَصِيح faṣiḥ » ;
- Qui a été créé par des non Arabes (n'appartenant pas à cet espace) ;
- Qui n'est pas « فَصِيح faṣiḥ » selon les critères cités plus haut ;
- Qui s'identifie par des aspects morpho-phonologiques qui n'existent pas en arabe (phonèmes, structure syllabique, etc.). Nous rappelons à ce propos les critères morpho-phonologiques avancés par Al-ḡali:l dans *Al-ḡajn* (voir ci-dessus § 1.) ;
- Qui n'est pas *pur* et n'accède pas au statut de *référence*.

Le « دَخِيل daḡi:l » / « مُعْرَب muḡarrab » (« *intrus* » / « *arabisé* » = *Emprunt*)

Ces deux termes sont utilisés pour désigner les emprunts de l'arabe aux autres langues. Ils sont souvent utilisés comme synonymes, ce qui n'est pas toujours le cas. En effet, la différence entre les deux réside dans l'intégration ou non de l'unité lexicale en question dans la langue arabe. Un survol rapide de la tradition lexicographique permet de délimiter les contours de chaque notion. À titre d'exemple, les deux lexicographes qui se sont intéressés le plus à ce phénomène, Al-ṡawa:li:qi (X^e-XI^e s.) et As-Suju:tī (XV^e s.) désignent tout emprunt par le terme « دَخِيل daḡi:l », qui signifie littéralement « intrus ». En revanche, sont qualifiés de « مُعْرَب muḡarrab » (= « arabisé ») uniquement les emprunts qui ont subi des modifications phonétiques ou morphologiques facilitant leur intégration dans le système de la langue d'accueil. Ce qui a donné lieu d'ailleurs au terme complexe « دَخِيل مُعْرَب daḡi:l muḡarrab » (= un emprunt arabisé) pour désigner les emprunts qui ont subi les modifications nécessaires, notamment au niveau phonétique et celui de la structure syllabique (par exemple, la substitution des consonnes qui n'existent pas en arabe par les consonnes arabes les plus proches. Tel est le cas de la substitution du [p] par un [b])⁵.

Etant des unités d'origine non arabe, les emprunts (« دَخِيل daḡi:l »), arabisés « مُعْرَب muḡarrab » ou non, se définissent exactement comme « Al-muwallad » et « Al-ḡaḡami » par rapport au « فَصِيح faṣiḥ ». Ainsi, le « دَخِيل daḡi:l » / « مُعْرَب muḡarrab » peut être défini comme suit :

- Qui n'appartient pas à l'espace spatio-temporel bien délimité du « فَصِيح faṣiḥ » ;
- Qui a été créé par des non Arabes (n'appartenant pas eux-mêmes à cet espace) ;
- Qui n'est pas, par conséquent, « فَصِيح faṣiḥ » selon les critères cités plus haut ;
- Qui s'identifie par des aspects morpho-phonologiques (phonèmes, structure syllabique, etc.) ;
- Qui a plus ou moins intégré le lexique arabe à des niveaux différents (changements phonétiques, intégration du système dérivationnel, etc.) ;
- Qui n'est pas *pur* et n'accède pas au statut de *référence*.

En somme, dans la pratique lexicographique, le terme « فَصِيح faṣiḥ » est souvent utilisé comme adjectif qualifiant toute production langagière, toute unité lexicale appartenant à l'espace arabe délimité historiquement et géographiquement. Pour des raisons extralinguistiques, le Coran a été considéré comme le modèle absolu malgré les termes et expressions qui y figurent, n'appartenant pas à cet espace. Ainsi, cette notion devient l'élément central par rapport auquel se définissent les autres notions faisant partie du réseau conceptuel que nous évoquons.

2.2. Néologie et analogie

Dans cette dernière section, nous abordons un aspect technique de la problématique de la néologie, à savoir les mécanismes les plus utilisés pour la création des unités lexicales. De ce point de vue, les grammairiens et lexicologues/lexicographes arabes définissent deux types de néologies selon le mécanisme utilisé :

2.2.1. Par analogie « القياس al qija:s »

Il s'agit de l'un des grands principes régissant la pensée grammaticale arabe (cf. Ibn Zinni (X^e s.); Ibn al-ʿanba:ri (XI^e s.); et pour une étude assez complète sur le sujet, Mehiri, 1973). Ce dernier rappelle les éléments suivants dans le contenu conceptuel de ce mécanisme :

- L'idée générale de « mesurer » quelque chose sur le modèle de quelque chose ;
- Un contenu technique qui consiste à ramener des faits considérés comme seconds « فروع furu:ʿ » à des faits de base nommés « أصول ʿuṣul », ces derniers étant considérés comme *référence* puisqu'ils répondent aux critères du « فَصِيح faṣiḥ » tels que définis plus haut;

Ainsi, créer des unités lexicales par analogie, consiste à former, conformément aux règles de dérivation, un élément non existant, à partir d'un élément existant reconnu comme « فَصِيح faṣiḥ », selon un schème (une structure morpho-phonologique servant de moule) préexistant:

V --> N; N --> V; N --> N; V --> V; V --> Adj.; V--> V; N --> N; etc.

Deux cas de figures se présentent :

- Le passage d'une catégorie A à une catégorie B selon l'un des schèmes disponibles dans B ;
- La création, au sein de la même catégorie (V, N, Adj.) d'une nouvelle unité lexicale en passant par exemple d'un schème dit « simple » (contenant uniquement les consonnes de la base lexicale, à savoir la matière consonantique) à un schème dit « augmenté » ou (« composé ») par affixation (ajout d'une à trois consonnes à la base lexicale). En voici un exemple :

Nom existant	Verbe créé (néologisme)
(kunh) كُنْه	(Iktanaha) اِكْتَنَّا
= essence de quelque chose.	= accéder à l'essence de quelque chose.
Base lexicale (ه، ن، ك) / (k,n,h) + Schème préexistant افْتَعَلَ iftaʿala	

Ce procédé est considéré comme le « bon » modèle de la néologie puisqu'il est adossé à la norme (le « فصيح faṣiḥ »). D'ailleurs, certains grammairiens et lexicographes arabes n'hésitent pas à considérer le résultat néologique comme référence. Ainsi, Ibn Zinni (X^e s.) affirme que « ما قيس على كلام العرب فهو عندهم من كلام العرب » (= *Tout ce qui a été créé par analogie à partir du parler authentique des Arabes est considéré comme appartenant à ce parler*).

Par ailleurs, ce procédé constitue une méthode parfaite pour adapter l'emprunt au système de la langue d'arrivée et lui assurer un haut degré d'intégration, puisqu'il permet de dériver des néologismes à partir des emprunts. Voici un exemple très connu pour illustrer ce phénomène :

Le nom de celui qui exerce la profession de vétérinaire « بَيْطَار bajta:r », emprunté à la langue perse, a servi de base lexicale- considérée donc comme authentique- pour dériver :

- un verbe : « بَيْطَرَ bajtara » ;
- un nom de profession : « بَيْطَرَة bajtarah ».

2.2.2. Par modification « partielle »

Cette activité est liée à la pratique langagière et attribuée à un niveau de langue qui n'est pas *pur* et n'a pas le statut de *référence* selon la norme du « فصيح faṣiḥ ». En effet, les grammairiens et lexicologues/lexicographes la situent à un rang inférieur à celui des néologismes créés par analogie (cf. As-Suju:tī (XV^es.), *Al-Muzhir*). Il s'agit le plus souvent

de changements mineurs opérés sur des formes déjà existantes comme la substitution d'un phonème par un autre, l'ajout ou la suppression d'un élément, etc. Nous en donnons les deux exemples suivants :

Mot de départ (« فَصِيح faṣiḥ »)	Mot créé (niveau de langue inférieur)
Adj. = مستفيض	Adj. = مُستفاض
V. = يُرَادِفُ	V. = يُرَدِّفُ

Cette dérivation agit au sein de la même catégorie grammaticale. Il en résulte à chaque fois un changement de structure morpho-phonologique (schème), tout en gardant la même base lexicale et la même signification. Il demeure, cependant, que ce deuxième procédé est dévalorisé, contrairement à la néologie par analogie.

Conclusion

Notre contribution a adopté une approche contextuelle en vue de relever des éléments de définition de la notion en question à partir du discours essentiellement lexicographique choisis pour la démonstration. Nous voudrions tout d'abord rappeler les points suivants :

- En dépit de la rareté de contextes définitoires au profit des contextes d'analyses et de commentaires portant sur des exemples, l'examen d'emplois effectifs des termes en contexte nous a permis de faire dégager la définition de la néologie à partir d'éléments « éparpillés » dans les commentaires avancés ;
- La pluralité terminologique de départ (مؤلّد muwallad/ محدث moħdaθ / مستحدث mostaħdaθ) semble ne plus être d'actualité au profit du premier terme qui aurait connu au fil des siècles un processus de stabilisation. Ce qui nous a conduit à l'hypothèse d'une spécialisation plutôt qu'à l'hypothèse d'une alternance « neutre » ;
- La vision normative semble être inhérente à toute la réflexion des grammairiens et des lexicologues/ lexicographes (également chez les critiques littéraires). Le « فَصِيح faṣiḥ » érigé en modèle absolu en est la preuve;
- Les efforts de la tradition grammaticale ont été portés sur l'analyse (et le commentaire) des faits, plutôt que sur la conceptualisation et la construction théorique. Ce qui expliquerait, par exemple, l'absence de distinction entre *néologie de forme* et *néologie de sens*. En effet, la distinction est implicite et figure dans la description des faits sans aucune dénomination spécifique. Il est à noter que cette remarque va dans le sens du point de vue qui stipule que les théories sont souvent sous-jacentes et non explicites dans la tradition grammaticale arabe.

Nous voudrions, enfin, terminer par insister sur la nécessité d'une approche contextuelle en vue de considérer la métalangue de la tradition grammaticale et lexicographique arabe dans son « historicité », c'est-à-dire déterminer la genèse des termes et leur évolution dans la tradition, tout en précisant le processus de stabilisation de leurs contenus conceptuels. Une telle approche adossée aux emplois effectifs serait d'un intérêt certain si l'on pose la problématique de la place de cet appareillage terminologique, essentiellement descriptif, dans la terminologie linguistique arabe moderne.

Bibliographie

- Al-Azhari (X^e-XI^e s.), *tahḍīb al-luyah*.
- Al-Ṣawa:li:qi (X^e-XI^e s.), *Al-muṣarrab*.
- Al-Khalil (VIII^e s.), *Al-ṣajn*.
- Al-Mubarrad (IX^e s.), *Al-Ka:mil*.
- As-Suju:tī (XV^e s.), *Al-Muzhir*.
- As-Suju:tī (XV^e s.), *Al-muḥaḍḍab*.
- Al-Ṣurṣa:ni (XIV^e s.), *At-taṣri :fa:t*.
- Az-zabi:di (XIX^e s.), *Taṣ al-ṣaru:s*.
- Baccouche, T. 1995. « Les langues et leurs registres dans la tradition arabe ». *Annales de l'Université de Tunis*, 36, p. 11-34. [En arabe].
- Baccouche, T., Mejri S.1993. *Du mot*, Da:r Al-Ṣanu:b li-n-nafr. [en arabe].
- Ben Mrad, I. 1997. *Masa:ʔil fi-l-moṣṣam*, Da:r Al- yarb al-Islami.
- Ibn Al-ʔanba:ri (XI^e s.), *Al-ʔinṣa:f...*
- Ibn Fa:ris (XI^e s.), *Maqa:ji:s-l-luyā*.
- Ibn Mandhour (XIII^e s.), *Lisa:n al-ṣarab*.
- Ibn Rafi:q (XI^e s.), *Al-ṣomda*.
- Ibn Si:dah (XI^e-XII^e s.), *Al-Muḥaṣṣas*.
- Ibn Ṣinni (X^e s.), *Al- ḥaṣa:ʔiṣ*.
- Ibn ḫaldu:n *Al-Muqaddima*
- Mehiri, A. 1973. *Les théories gramaticales d'Ibn Jinnī*. Publications de l'Université de Tunis.
- Mejri, S., Ouerhani, B. 2008. Traduction vers l'arabe de l'ouvrage de Gaston Gross *Les expressions figées en français : Noms composés et autres locutions*, (*at-taṣa :bi:r al-mutakallisa fil-faransijja : al-ʔasma:ʔ-l-murakkaba wa ḥiba:ra:tʔoḫra*).Tunis : éd. CERES.
- Neveu, F. 2006. « Un aspect de l'apport des corpus à la terminologie linguistique : l'alignement ». *Actes des 7èmes Journées scientifiques du réseau LTT*, Bruxelles 8-9-10 septembre 2005. p. 381- 390.
- Ouerhani, B. 2005. « La terminologie linguistique entre innovation lexicale et renouvellement des analyses », *Journée Formation et Animation Régionale de L'AUF. Hammamet-Tunisie le 14 septembre 2004*. p. 121-137.
- Ouerhani, B. 2006. « La traduction de la métalangue : la problématique terme/mot en contexte », *Actes des 7èmes Journées scientifiques du réseau LTT*, Bruxelles 8-9-10 septembre 2005. p. 441-451.
- Ouerhani, B. 2020. Variation et « koiné » : la construction d'une norme en arabe. In : *De la variation dans les langues: universaux partagés et idiomaticité dynamique*, Abdelhak Razky, Inès Sfar, Olivier Soutet, Salah Mejri (dir.), *Araraquaria: Letraria*. p. 373-393.
- Sibawajh (VIII^e s.), *Al-Kita:b*.

Notes

1. Les données présentées dans ce texte ont fait l'objet d'une communication présentée aux 4èmes Journées d'animation scientifiques régionales du Réseau «Lexicologie, terminologie, traduction» : *La néologie entre monolinguisme et plurilinguisme : aspects théoriques et appliqués*, Tunis les 18 et 19 octobre 2012.
2. Nous voudrions préciser qu'il est difficile de trouver dans la tradition grammaticale arabe des ouvrages consacrés à l'une ou l'autre de ces deux disciplines étroitement liées. La pratique courante est que le même ouvrage comporte des éléments théoriques et méthodologiques, tout en traitant de la matière lexicale (le lexique général ou particulier).
3. Voir à ce sujet l'article référence de T. Baccouche (1995).
4. Ibid.
5. Nous renvoyons pour plus de détails au chapitre de référence de Al-ʒawa:li:qi (X^e-XI^e s.) dans son ouvrage *Al- muʒarrab*, (p. 94). L'auteur dresse une typologie des différentes manières de l'intégration de Al-ʒaʕʕami dans le « parler des Arabes ». Autrement dit, les différentes modifications morpho-phonologiques opérées sur les emprunts avant qu'ils n'accèdent au statut « d'emprunts arabisés ».

Synergies Tunisie n° 5 / 2022



Varia





GERFLINT

ISSN 2105-1054

ISSN en ligne 2257- 8390

Proposition d'une démarche informatique linguistique pour l'étude d'une problématique managériale : approche discursive

Soumaya Mejri

Université de Tunis, Tunisie

ESSEC-Tunis

soumayamejri@yahoo.fr

<https://orcid.org/0000-0001-8823-2145>

Reçu le 27-12-2021 / Évalué le 15-01-2022 / Accepté le 16-03-2022

Résumé

La littérature sur le discours en sciences de gestion est foisonnante. Elle cherche à optimiser ce support pour tirer des enseignements utiles aux entreprises. L'objectif de ce travail est de proposer une démarche linguistique informatique afin d'exploiter différemment et d'une manière optimale cet outil de travail. Dans un premier temps, il s'agit d'explicitier nos choix méthodologiques tant sur le plan managérial que sur le plan linguistique et informatique. Dans un second temps, l'objectif est de décrire et d'évaluer les résultats de l'étude quant à l'analyse du discours des clients d'hôtels émis sur un site web. Le tout est dans l'objectif de fournir des recommandations managériales aux entreprises.

Mots-clés : avis clients, hôtel, ingénierie, sciences de gestion, analyse linguistique

Proposal of a linguistic IT approach for the study of a managerial problem: discursive approach

Abstract

The literature on the discourse in management sciences is abundant. She seeks to optimize this support to draw useful lessons for companies. The objective of this work is to propose a computer linguistic approach in order to use this work tool differently and in an optimal way. First, it is a matter of clarifying our methodological choices on a managerial level as well as on a linguistic and IT level. Secondly, the objective is to describe and evaluate the results of the study regarding the analysis of the speech of hotel guests posted on a website. Everything is aimed at providing managerial recommendations to companies.

Keywords: customer reviews, hotel, engineering, management sciences, linguistic analysis

Dans la littérature en sciences de gestion, le discours et son analyse constituent un créneau de recherche fortement mobilisé pour suivre l'évolution des pratiques et des écrits en management. Il s'agit d'une méthode appropriée pour répondre à de diverses

problématiques comme la finance, le marketing, la GRH, la RSE, la communication, la stratégie, (Pondy, 1976 ; Girin, 1989 ; Varaa, 2006 ; Knight et Morgan, 1991 ; Thomas, 1998 ; Samra-Fredericks, 2003 ; Lilley, 2001 ; Chanal, Lacroux et Mounoud, 2001 ; Girot et Giordano, 1998 ; Chauzal-Boutonnet, 2002 ; Alvesson et Kärreman, 2000 ; Ashcraft, 2004 ; Piette et Rouleau, 2008 ; Czarniawska, 2005 ; Igalens, 2006 ; Maurel et Pantin, 2017). L'objectif fondamental recherché dans l'étude du discours consiste à optimiser ce support pour en extraire des informations pertinentes et saisir des réalités managériales. Nous nous inscrivons dans cette logique qui considère le discours comme un outil privilégié susceptible de fournir des enseignements utiles en management stratégique. Tout en mobilisant le discours, l'objectif de cet article est de proposer une démarche linguistique informatique pour l'exploitation des données utiles aux entreprises. Dans cette étude, nous nous inscrivons dans une démarche d'ingénierie de la recherche en sciences de gestion (Chanal, Lesca et Martinet, 2015). Pour cela, nous décrivons dans un premier paragraphe, notre problématique relative à un acteur stratégique (clients), la méthodologie adoptée et les outils mobilisés. Un deuxième paragraphe sera consacré à l'analyse des données et à la présentation des résultats. Pour finir, le dernier paragraphe portera sur une évaluation de notre modèle et les enseignements tirés de cette étude.

1. Problématique et méthodologie de recherche

Notre étude soulève la problématique de l'innovation technologique en misant sur la pluridisciplinarité (gestion, linguistique et informatique). En effet, dans le cadre mondial actuel et dans un contexte tunisien post-révolution tout particulièrement, la détention d'informations pertinentes constitue un enjeu majeur à tous les niveaux : économique, social, politique, etc. Pour cela, nous cherchons à concevoir un algorithme qui permet d'extraire des informations du Net relatives à la clientèle d'hôtels tunisiens pour identifier objectivement leur appréciation en misant sur une analyse linguistique (lexicale, syntaxique et sémantique). En effet, notre objectif consiste à proposer un outil d'évaluation du feed-back de la clientèle des hôtels en Tunisie. Par le biais de cet outil, nous répondons à la fois aux besoins de la recherche qui est en quête de données pertinentes à ceux des entreprises dans leur quotidien managérial. Notre projet vise à :

- montrer comment on peut automatiser des données à partir d'un dictionnaire. Pour le chercheur et la recherche, il s'agit d'un excellent outil de travail qui permet de maîtriser et d'exploiter le nombre considérable des données disponibles sur le Net ;
- mettre à la disposition des entreprises (les hôtels) un outil linguistique informatique permettant d'extraire du Net le feed-back de la clientèle (commentaires). Cet outil managérial donnera aux organisations une meilleure visibilité, et par conséquent, il

servira d'outil d'aide à la décision stratégique. Cet outil est d'autant plus important et nécessaire qu'il s'agit d'évaluer les services rendus pour maintenir la reprise d'un secteur d'activité spécifique (tourisme) et la faire durer. Nous retenons les trois articulations fondamentales suivantes :

- L'enjeu économique qui consiste à évaluer le programme de la relance du tourisme en Tunisie (tout particulièrement le retour de la clientèle européenne et francophone tout particulièrement). Sur le plan managérial, il s'agit de proposer la technologie (et ses avancées) pour une meilleure visibilité (une synthèse détaillée) du feed-back des clients d'une entreprise donnée à partir des données du Net ;
- L'enjeu linguistique consiste à exploiter des données textuelles abondantes et disponibles gratuitement. Sur le plan linguistique, il s'agit de suivre une démarche linguistique (analyses lexicale, syntaxique et sémantique) en traitant des données linguistiques en l'occurrence les données textuelles ;
- L'enjeu informatique consiste à concevoir un algorithme permettant l'exploitation d'informations accessibles d'une manière pertinente.

En nous basant sur cette logique tripartite et combinatoire, la problématique peut être énoncée de la manière suivante : « Comment évaluer les services rendus au sein des hôtels tunisiens pour maintenir la reprise et la faire durer ? ».

Pour répondre à cette problématique, notre dispositif méthodologique se décline en trois niveaux respectifs, à savoir :

- le niveau managérial relatif au choix du domaine d'activité et de l'acteur économique cible de l'étude ;
- le niveau linguistique qui se rattache aux choix des données textuelles relatives au site web TripAdvisor et de la méthode d'analyse linguistique qui dépasse l'analyse lexicale, fréquemment utilisée en sciences de gestion, pour intégrer le niveau sémantique ;
- le niveau informatique où nous retenons le Python comme langage de programmation et Unitex comme logiciel d'analyse des données.

2. Méthodologie au niveau managérial : choix des clients d'hôtels tunisiens

Ayant des ressources naturelles limitées par rapport à ses pays voisins (l'Algérie et la Libye), la Tunisie mise beaucoup sur le tourisme. Il s'agit d'une activité qui a été développée depuis les années 60. A partir de 2018, dans un contexte post-révolution et pour assurer la relance du tourisme dans le pays, une attention particulière a été accordée à ce domaine d'activité. Dans le secteur du tourisme, les clients des hôtels bénéficient d'une place privilégiée, dans le sens où l'évaluation du service fourni

permet l'amélioration, voire l'ajustement des pratiques managériales des hôtels. Outre le fait que le client fait partie du micro-environnement de n'importe quelle entreprise et qu'il jouit d'ores et déjà d'une attention spécifique, dans le secteur du tourisme, son rôle devient doublement primordial. Dans les hôtels, la clientèle joue à la fois un rôle commercial, de marketing (vente) et un rôle stratégique managérial (décisions) et ceci par le biais de l'évaluation de la prestation fournie (feed-back). Ce double rôle montre parfaitement comment les clients des hôtels constituent un pivot fondamental et incontournable dans ce type d'activité.

3. Méthodologie au niveau linguistique : choix des données textuelles et de l'analyse linguistique

3.1. Choix des données textuelles du web TripAdvisor

L'analyse des données textuelles (ou ADT) se présente comme une approche des sciences humaines qui définit les textes comme un ensemble de données fournies et organisées. Une fois cet ensemble de discours considérés comme un corpus, il peut être analysé indépendamment de l'énonciateur, voire de l'énonciation. L'analyse des données textuelles a le privilège d'être une approche à la fois qualitative et quantitative. Elle cherche à qualifier les éléments des textes à l'aide de catégories et à les quantifier en analysant leur répartition statistique. Cette approche, très utilisée sur des corpus de textes littéraires ou de textes politiques, ne cesse d'évoluer à partir des années 2000 avec le développement des outils informatiques d'un côté et le progrès de l'ingénierie linguistique et du traitement automatique des langues d'un autre côté. Comme le résume parfaitement Moscarola J. (2018 : 191-217), dans son ouvrage collectif *Faire parler les données. Méthodologies quantitatives et qualitatives*, l'« analyse de données textuelles ou fouille de texte, (...) font appel à la statistique, à l'analyse de données, à l'ingénierie linguistique et à la sémantique. Elles nécessitent l'usage de logiciels appropriés et offrent la possibilité d'aborder de très grands corpus ».

Pour le choix des données textuelles, nous retenons le site web TripAdvisor¹ comme base de données volumineuse à partir de laquelle nous pouvons extraire les informations appropriées à notre étude. Le site web américain TripAdvisor nous permet d'obtenir un corpus d'analyse suffisamment volumineux. Il s'agit d'un site très élaboré qui offre des avis et des conseils touristiques émanant des consommateurs sur des hôtels, des restaurants, des villes, des lieux de loisirs, etc., à l'international. TripAdvisor possède également une unité destinée à faciliter le contact des professionnels du tourisme avec leurs propres visiteurs. Il est entièrement gratuit pour les utilisateurs. Son logo représente une tête de hibou avec un œil rouge et l'autre vert. Présente dans 45 pays, l'entreprise de TripAdvisor accueille plus de 315 millions de visiteurs uniques chaque mois et recueille plus de 500 millions d'avis et d'opinions.

3.2. Choix de l'analyse linguistique : choix du corpus et des thèmes de l'analyse

Comme le dit si bien Neveu (2000 :86), « les corpus sont ainsi des artefacts, c'est-à-dire des objets construits. Leur construction répond à un programme de recherches déterminé par un certain type d'usages langagiers qui sont censés n'offrir qu'une représentation partielle. Aucun corpus ne saurait en effet refléter la langue dans son ensemble, et se poser en référence universelle. Ce que rappelle John Sinclair (1996), qui définit le corpus comme une collection de ressources langagières sélectionnées et organisées à partir de critères linguistiques explicites et destinées à servir d'échantillons représentatifs. On appelle généralement corpus électronique une collection de ressources textuelles réunies suivant ce principe, et encodées de manière standardisée et homogène afin de permettre des extractions non limitées a priori ».

En effet, notre corpus porte sur les commentaires des clients d'un hôtel tunisien sur le site web TripAdvisor. Par le biais de scripts en Python 3, nous allons extraire de ce grand site web tous les avis émis sur l'hôtel choisi pour évaluer la prestation générale positive ou négative. Certes, nous nous limitons à examiner les avis de la clientèle relative à un seul hôtel qui est Hôtel A². Même s'il y a 51 hôtels dans la même zone touristique, 112 hôtels sur l'île de Djerba (Djerba Island) et 230 établissements touristiques (hôtels et autres hébergements) accessibles sur le même site web TripAdvisor, le choix d'un seul hôtel se justifie par de multiples raisons. Cet hôtel possède 2981 avis et se présente parmi les hôtels les plus visités, les plus commentés et les plus notés en langue française. Le choix d'un seul hôtel se justifie surtout par le contenu spécifique de ce corpus (corpus atypique car c'est un discours familier et personnalisé) mais également par la nécessité d'examiner l'intégralité de son contenu pour permettre son analyse linguistique.

Notre corpus, constitué de commentaires individualisés, présente un certain nombre de spécificités et de difficultés. Nous sommes loin d'un discours clair, officiel, bien structuré et correct au niveau lexical, syntaxique et sémantique. Mais il s'agit d'avis individualisés, parfois d'éléments parachutés non structurés où il n'y a pas de phrases. Ce sont des commentaires personnalisés qui utilisent un langage familier avec un nombre important de fautes de frappe, de fautes d'orthographe, de grammaire, de conjugaison, de syntaxe, etc. Ces caractéristiques nous obligent à effectuer un prétraitement sans lequel une analyse linguistique ne serait pas possible. Même si nous avons inclus dans le lexique étudié certaines notions fausses ou inexistantes (comme des mots sans accents ou des mots abrégés comme *sympa* ou des mots comme *sympatoche* pour dire *sympathique* ou encore *supppppper* pour intensifier le *super*), nous avons effectué un nettoyage complet de notre corpus pour nous assurer de la fiabilité de nos résultats. Pour ces raisons, notre corpus est limité en termes de volume et ne porte que sur les avis de la clientèle d'un seul hôtel (Hôtel A). Ces avis figurent sur 511 pages web et chaque page comporte en moyenne 5 avis.

L'analyse linguistique porte à la fois sur le lexique, la syntaxe et la sémantique. Nous établissons, dans un premier temps, une liste du lexique relatif à notre thème général, à savoir le lexique évoqué majoritairement par la clientèle des hôtels. Ce lexique est classé en sept principaux sous-thèmes qui sont systématiquement évoqués par les clients dans les avis émis sur leur séjour à l'hôtel : Accueil, Chambre, Hôtel, Restauration, Animation, Personnel et Services.

Dans une deuxième étape, nous dégageons une liste de mots relatifs à chaque sous-thème. Par exemple, dans 'Personnel', il y a 'animateur', 'réceptionniste', 'directeur', 'direction', 'serveur', 'danseur', 'musicien', 'cuisinier', 'chef', 'masseur', etc.

Le choix du sous-thème et de ses items (le lexique qui lui est rattaché) n'est pas du tout aléatoire mais suit une structure bien définie. Ce choix découle d'une démarche bien structurée suivie par la majorité de la clientèle, retraçant ainsi la chaîne chronologique des services, de l'arrivée au départ :

- accueil à l'aéroport (ponctualité, disponibilité, transport, trajet,...)
- accueil à l'hôtel (réception, attente, cocktail,...)
- la chambre attribuée (vue, espace, hygiène, lit, toilettes,...)
- le séjour dans l'hôtel qui porte principalement sur :
 - l'hôtel en lui-même en termes d'architecture, hall, espace, jardin ... et surtout la piscine (transat, dimension, propreté,...)
 - la restauration : les plats, le buffet, l'hygiène, ...
 - le personnel en général (serveurs, femme de ménage,...)
 - l'animation (ambiance, animateurs, soirées,...)
 - les services fournis (mini-club pour enfants, salle de jeux, excursions,...)

En suivant cette démarche globale des internautes, nous dégageons 7 thématiques fondamentales à étudier (Accueil, Chambre, Hôtel, Restauration, Personnel, Animation et Services). Cette première partie nous permet d'identifier la fréquence du lexique général utilisé par les clients de l'hôtel. Une seconde partie consiste à identifier l'usage fait de ce lexique par le biais des graphes syntaxiques utilisés dans le logiciel UNITEX. En élaborant ces graphes, nous effectuons une analyse syntaxique et sémantique pour mieux évaluer les avis émis sur les prestations de l'hôtel. Pour cela, nous avons intégré deux autres thèmes à l'analyse, à savoir les appréciations : Prestation positive ou Prestation négative. Pour chacune de ces thématiques, nous proposons une série de lexiques appropriés. Il s'agit d'identifier l'orientation globale de chaque commentaire et de dégager l'appréciation de la prestation générale des clients, qui est soit positive soit négative. Cela n'est possible que par le biais de l'analyse syntaxique et sémantique des énoncés permettant une analyse binaire des unités lexicales, puisqu'elle étudie la

corrélation entre les concepts étudiés. Dans ce qui suit quelques exemples des thématiques traitées ainsi que des thèmes sous-jacents :

- *Chambre* : chambre.N, suite.N, lit.N, vue.N, balcon.N, hygiène.N, toilette.N, serviette.N, drap.N, climatisation.N, climatiseur.N, meuble.N, propreté.N, ...
- *Personnel* : personnel.N, direction.N, directeur.N, responsable.N, hôtesse.N, hôte.N, animateur.N, bagagiste.N, serveur.N, réceptionniste.N, financier.N, ...

4. Méthodologie au niveau informatique

La méthodologie adoptée au niveau informatique porte sur deux grands axes. Le premier concerne les scripts Python élaborés pour l'extraction et la constitution du corpus. Le second décrit l'outil informatique UNITEX et la démarche suivie pour l'analyse et l'obtention des résultats.

Le premier axe présente deux scripts différents. Par le biais d'un premier script Python, nous effectuons l'extraction du contenu intégral des différentes URLs choisies. Il s'agit là de 511 pages du site TripAdvisor qui portent, entre autres, les commentaires rédigés par des internautes, clients qui ont visité l'Hôtel A. Par le biais du second programme Python, nous nous limitons à extraire uniquement les commentaires des internautes sur l'hôtel concerné. Après quoi, nous réalisons un nettoyage du corpus pour pouvoir le soumettre à l'analyse avec le logiciel UNITEX. Ce nettoyage est loin d'être un choix mais il s'agit d'un impératif incontournable, vue les caractéristiques et les spécificités du corpus choisi (familier, incorrect, parlé, ...).

4.1. Les scripts en python3 : constitution du corpus

Tout d'abord, il existe de nombreux langages de programmation. Chaque langage de programmation répond à des objectifs spécifiques. Par exemple, un langage peut être meilleur pour gérer une base de données, tandis qu'un autre sera particulièrement adapté à créer une interface utilisateur ... Notre choix du langage de programmation a porté sur un langage populaire (pas le plus populaire) : Python. Il s'agit d'un langage simple, gratuit, portable, orienté objet, dynamique, avec des scripts courts, une syntaxe simple et des types de données évolués (listes, dictionnaires, ...).

Face à des données textuelles de volume important, le Python se présente comme un choix approprié pour exploiter au mieux ce volume d'informations. Pour extraire le contenu intégral des différentes URLs sélectionnées, nous intégrons dans le script nommé (*aspirateur.py*), la première adresse URL relative à la première page des avis (Figure 1) et qui est différente des autres pages qui suivent (Figure 2).

```
url1=>http://www.tripadvisor.fr/Hotel_Review-g297948-d578174-Reviews-Djerba_
Plaza_Hotel_Spa-Midoun_Djerba_Island_Medenine_Governorate.html
```

Figure 1: URL de la première page Web

Pour le reste des pages, nous accédons à une adresse avec des parties invariables et une variable n qui doit être incrémentée par 5. En effet, l'examen des autres URLs révèle une variation au niveau d'un chiffre à l'intérieur de l'adresse. Cette variation se présente comme suit :

```
url2=>https://www.tripadvisor.fr/Hotel_Review-g297948-d578174-Reviews-or>+5+>-
Djerba_Plaza_Hotel_Spa-Midoun_Djerba_Island_Medenine_Governorate.html»
url3=>https://www.tripadvisor.fr/Hotel_Review-g297948-d578174-Reviews-or>+10+>-
Djerba_Plaza_Hotel_Spa-Midoun_Djerba_Island_Medenine_Governorate.html»
url4=>https://www.tripadvisor.fr/Hotel_Review-g297948-d578174-Reviews-or>+15+>-
Djerba_Plaza_Hotel_Spa-Midoun_Djerba_Island_Medenine_Governorate.html»
...
url499=>https://www.tripadvisor.fr/Hotel_Review-g297948-d578174-Reviews-
or>+2490+>-Djerba_Plaza_Hotel_Spa-Midoun_Djerba_Island_Medenine_Governo-
rate.html»
urli=>https://www.tripadvisor.fr/Hotel_Review-g297948-d578174-Reviews-or>+n+>-
Djerba_Plaza_Hotel_Spa-Midoun_Djerba_Island_Medenine_Governorate.html»
url1=>http://www.tripadvisor.fr/Hotel_Review-g297948-d578174-Reviews-Djerba_
Plaza_Hotel_Spa-Midoun_Djerba_Island_Medenine_Governorate.html»
urli=>https://www.tripadvisor.fr/Hotel_Review-g297948-d578174-Reviews-or>+n+>-
Djerba_Plaza_Hotel_Spa-Midoun_Djerba_Island_Medenine_Governorate.html»
```

Figure 2 : Les différentes URLs

Ainsi pour accéder aux différentes adresses URLs, nous créons une boucle while qui conditionne la variable n < 2490 et qui l'incrémente par 5 tout en initialisant cette variable à 0 (n=0) avant la boucle (Figure 3).

```
UrlI=>https://www.tripadvisor.fr/Hotel_Review-g297948-d578174-Reviews-
or>+str(VarN)+>-Djerba_Plaza_Hotel_Spa-Midoun_Djerba_Island_Medenine_Go-
vernorate.html»#Reviews
#html=get url(UrlI)
```

Figure 3 : URLs des autres pages web des avis émis sur Hôtel A

Pour récupérer le contenu intégral de ces différentes URLs, nous proposons une fonction `get url (urli)` qui permet d'ouvrir la page, la lire et récupérer son contenu. Pour cela, nous importons `urllib.request.urlopen (urli)` puis le `read ()`. Le `write (urli)` est mis à l'intérieur de la boucle pour permettre l'affichage du contenu de chaque page consultée. Le tout est précédé par la création d'un fichier (.txt) qui récupère tous les résultats obtenus, c'est-à-dire le contenu intégral des différentes URLs sélectionnées.

```
a = codecs.open ('Code_avis_tunisie.txt', 'w')
```

Pour permettre la vérification de la validité de notre script Python, nous demandons l'affichage des différentes URLs traitées (`a.write (urli)`).

Une fois le contenu intégral obtenu dans un fichier (.txt), nous réalisons un autre script Python nommé (`corpus.py`) pour sélectionner de ce contenu global uniquement les commentaires et les avis des clients. Cela n'est possible que par le biais de la commande `re.finditer` de l'expression régulière de la Figure 4. Il s'agit de rechercher tout contenu situé entre les balises jaunes (les tirets et le slash étant déspecifiés).

```
'<q class="hotels-reviews\list-parts-ExpandableReview_reviewText\-\-3oMkH"><span>([a-zA-Z0-9àè.....]+)<\span>'
```

Figure 4 : L'expression régulière

Etant donné que le corpus extrait du web est un texte illisible, rempli de caractères spéciaux, de fautes d'orthographe, de grammaire, de conjugaison, de syntaxe, d'espaces, de mots créés par les internautes, nous procédons au repérage des imperfections par la commande Rechercher dans Edition et à un remplacement par la commande Remplacer. Le nettoyage Edition/Rechercher/Rechercher et remplacer permet d'obtenir un texte correct dans l'ensemble, prêt à l'analyse linguistique. Quelques exemples des types d'erreurs repérés dans le corpus sont récapitulés dans le tableau qui suit.

Erreurs au niveau du corpus	Types d'erreurs	Correction
\xc3\xa8	caractères spéciaux	è
\xc3\xa9	caractères spéciaux	é
\xc3\xb4	caractères spéciaux	ô
\xc3\xa0	caractères spéciaux	à
etait	absence d'accents et pb de conjugaison	était / étaient
ds / sdb / cpl	Abréviations	dans / salle de bain / complément
ma-gni-fi-que	langage parlé	magnifique
GENIALISSIME / ttreess		génial/ très

Tableau 1 : Synthèse des erreurs repérées dans le corpus d'analyse

La démarche informatique suivie pour l'obtention du corpus d'étude peut être décrite de la manière suivante (description de la chaîne de traitement) :

- accéder à la page web TripAdvisor,
- repérer et récupérer les liens https relatifs à l'hôtel tunisien Hôtel A,
- récupérer les différentes URLs qui concernent notre projet,
- extraire leur contenu (le contenu intégral de toutes les URLs),
- repérer et extraire uniquement le texte relatif aux avis des clients (les distinguer des réponses), c'est-à-dire les données relatives aux avis des clients des hôtels ;
- récupérer ce texte (le corpus) dans un fichier .txt ;

Une fois le corpus constitué, il faut procéder à un nettoyage dans le fichier .txt par Edition/Rechercher et remplacer pour le rendre plus lisible, compréhensible et surtout valable à une analyse linguistique (en éliminant les caractères spéciaux, en corrigeant certaines fautes ou encore en ajoutant de l'espace entre les mots).

4.2. Analyse des données par le logiciel UNITEX

Comme le précise Paumier (2016 : 13-4), « UNITEX est un ensemble de logiciels permettant de traiter des textes en langues naturelles en utilisant des ressources linguistiques. Ces ressources se présentent sous la forme de dictionnaires électroniques, de grammaires et de tables de lexique-grammaire. (...) Les dictionnaires électroniques décrivent les mots simples et composés d'une langue en leur associant un lemme ainsi qu'une série de codes grammaticaux, sémantiques et flexionnels. (...) Les grammaires sont des représentations de phénomènes linguistiques par réseaux de transitions récursifs (RTN), un formalisme proche de celui des automates à états finis. (...) Ces grammaires sont représentées au moyen de graphes que l'utilisateur peut aisément créer et mettre à jour. (...) Les tables de lexique-grammaire sont des matrices décrivant les propriétés de certains mots. (...) UNITEX permet de construire des grammaires à partir de telles tables. UNITEX est un moteur permettant d'exploiter ces ressources linguistiques. »

Une fois UNITEX installé et la langue française choisie, nous créons les graphes relatifs aux différents thèmes de notre étude. Le corpus constitué est sous forme d'un fichier (.txt). Il s'agit d'un fichier brut qu'il faut prétraiter pour qu'il soit analysé par UNITEX. Une fois le prétraitement effectué, UNITEX génère un fichier (.snt).

5. Résultats de l'étude

Les résultats obtenus pour les neuf thèmes étudiés se présentent comme suit, en termes de nombre d'occurrences et de concordanciers correspondants. Exemple de résultats relatifs au thème chambre :

Result Info
 707 matches
 2376 recognized units
 (2.735% of the text is covered)

Nous retenons le thème *Prestation positive* comme le premier de la liste avec 2286 occurrences suivi par le thème *Animation* et le dernier de la liste est *Prestation négative*. Ce résultat laisse penser que le thème *Prestation positive* et *Animation* sont les plus pertinents de l'étude. D'ailleurs, la littérature en sciences de gestion, qui mobilise principalement l'analyse lexicale, traduit ce résultat par la pertinence de ces thèmes. Or le calcul de f-score, qui est relatif à la performance des modèles en prenant en considération le taux de précision et de rappel, nous permet une nouvelle lecture de ces résultats. Le taux de précision mesure l'efficacité d'un système d'étiquetage établie à partir du ratio entre le nombre d'informations pertinentes trouvées lors de l'étiquetage d'un document et le nombre total d'étiquettes fournies par le système. C'est un indicateur de mesure du bruit. Le bruit est un ensemble d'étiquettes non pertinentes trouvées lors de l'étiquetage d'un document. Le taux de rappel consiste à mesurer l'efficacité d'un système d'étiquetage établie à partir du ratio entre le nombre d'étiquettes pertinentes spécifiées lors de l'étiquetage d'un document et le nombre total d'étiquettes pertinentes du document. C'est un indicateur de mesure du silence. Le silence est l'ensemble d'étiquettes pertinentes non spécifiées lors de l'étiquetage d'un document.

A = Items pertinents trouvés par le script ;

B = Items pertinents qui devaient être trouvés ;

C = Items trouvés par le script ;

Score de précision est A/B

Score de rappel est A/C

Score F-mesure $f = (2 * \text{Précision} * \text{Rappel}) / (\text{Précision} + \text{Rappel})$

Score de F-mesure est $f = 2 * ((A/B) * (A/C)) / ((A/B) + (A/C))$

Le calcul de la f-mesure relative à notre corpus d'entraînement nous permet d'élaborer le tableau récapitulatif suivant :

Thèmes/ taux (%)	Score de précision=Items pertinents trouvés	Silence	Score de rappel (silence)=Items qui devraient être trouvés	Score f-mesure
Accueil	0.69	0.02	0.9718300986	0.807017544
Chambre	0.83	0	1	0.907103825
hôtel	0.88	0.02	0.977777778	0.926315789

Thèmes/ taux (%)	Score de précision=Items pertinents trouvés	Silence	Score de rappel (silence)=Items qui devraient être trouvés	Score f-mesure
Restauration	0.94	0	1	0.969072165
Animation	0.32	0.02	0.941176471	0.47761194
Personnel	1	0	1	1
Services	0.86	0	1	0.924731183
Prestation positive	0.66	0	1	0.795180723
Prestation négative	0.8	0.01	0.987654321	0.883977901

Tableau 2 : Statistiques du corpus d'entraînement (Djerba Hotel A)

Dans le tableau des statistiques (Tableau 2), le thème *Animation* ressort comme un thème complètement défaillant puisqu'il a un score inférieur à 0,5 suivi par le thème *Prestation positive*. Les deux thèmes initialement repérés au niveau des occurrences s'avèrent les moins performants. Cela nous conduit à examiner de plus près leur f-score. Pour le thème *Animation*, nous nous rendons compte rapidement que le taux de précision s'élève uniquement à 32% alors que le bruit est nul. 68% des items retenus constituent des items partagés avec d'autres thèmes de l'étude. Nous avons l'exemple d'« animateurs » qui fait partie à la fois du thème *Animation* et *Personnel*.

Les spécificités du corpus d'un côté (familier, incorrect, pas de phrases, ...) et l'intersection des thèmes managériaux dans un certain nombre d'items de l'autre côté peuvent expliquer les statistiques de nos résultats. Ces items partagés affectent directement le score de précision, qui affecte à son tour notre score F-mesure de l'efficacité de nos résultats. Les seconds résultats biaisés par un taux de précision faible à cause des items partagés sont relatifs au thème *Prestation positive*. Ce thème est fortement lié aux items des autres thèmes dans le sens où les internautes portent une évaluation sur un des thèmes évoqués.

6. Évaluation et enseignements

Pour évaluer notre étude, nous avons retenu les avis des clients relatifs à l'Hôtel B qui possède un nombre de commentaires relativement important. En appliquant la même démarche, les résultats qui en découlent font ressortir les thèmes *Prestation positive* et *Animation* comme des thèmes pertinents à l'étude du point de vue nombre d'occurrences. L'étude statistique relative au f-score et au corpus d'évaluation (Tableau 3) retient toujours le thème *Personnel* en termes de performance et montre les défaillances des thèmes *Prestation positive* (0,26) et *Animation* (0,24) avec des taux inférieurs à 0,5.

Thèmes/Taux (%)	Score de précision=Items pertinents trouvés	Silence	Score de rappel (silence)=Items qui devraient être trouvés	Score f-mesure
Accueil	0.65	0.01	0.984848485	0.78313253
Chambre	0.9	0.02	0.97826087	0.9375
hôtel	0.9	0	1	0.947368421
Restauration	0.92	0.03	0.968421053	0.943589744
Animation	0.14	0	1	0.245614035
Personnel	1	0	1	1
Services	0.84	0.01	0.988235294	0.908108108
Prestation positive	0.15	0	1	0.260869565
Prestation négative	0.89	0	1	0.941798942

Tableau 3 : Statistiques du corpus d'évaluation (Hôtel B)

L'évaluation a permis de confirmer les résultats de notre étude en retenant le thème *Personnel* comme le thème le plus pertinent et en montrant les lacunes des deux thèmes *Prestation positive* et *Animation*. Pour mieux illustrer notre propos, nous confrontons les deux corpus. À travers ce tableau, nous constatons que les items communs et partagés entre les thèmes affectent considérablement la fiabilité de l'étude (Tableau 4).

Thèmes/Corpus	Hôtel A / Corpus d'entraînement			Hôtel B / Corpus d'évaluation		
	Précision	Bruit	Partagé	Précision	Bruit	Partagé
Animation	32%	0%	68%	14%	0%	86%
Prestation positive	60%	4%	36%	15%	1%	84%

Tableau 4 : Confrontation des thèmes de deux corpus (d'entraînement (Hôtel A) et d'évaluation (Hôtel B))

En guise de conclusion, nous pouvons dire que cette analyse a permis de valider sept thèmes sur neuf et surtout de montrer l'ambiguïté et le chevauchement entre les thèmes choisis. Sur le plan managérial, ce travail a permis de valoriser l'interdisciplinarité et la nécessité de collaboration entre manager, linguiste et informaticien. Ce travail a le mérite d'avoir évoqué 3 volets spécialisés et non exploités dans ce créneau. Sur le plan linguistique et informatique, en recommandant la collaboration tripartite

entre manager, linguiste et informaticien, la présente étude a essayé de montrer l'intérêt de l'analyse linguistique, l'utilité du TAL et l'efficacité du Python et de Unitex pour servir des intérêts économiques et managériaux. Sur le plan méthodologique, nous avons proposé une démarche innovante d'analyse du discours en dépassant la simple analyse du contenu et en visant une analyse sémantique via la mobilisation des outils linguistiques intégrant des descripteurs syntactico-sémantiques.

Cependant, il est important de relever certaines limites relatives aux thèmes choisis, au corpus, aux graphes proposées et aux scripts informatiques et d'ouvrir ainsi des voies fécondes d'investigations futures. D'abord, un travail plus élaboré sur la problématique et les items choisis ne peut qu'enrichir les conclusions retenues. Nous recommandons par ailleurs, un corpus plus volumineux et, par conséquent, plus appropriée à la démarche suivie en étudiant l'intégralité des hôtels tunisiens. De plus, au niveau linguistique, l'élaboration de graphes plus fournies quant aux thèmes étudiés appuiera certainement les résultats de l'analyse discursive. Pour finir, au-delà du niveau managérial et linguistique, la présente étude gagnerait en intérêt en intégrant un script python (en utilisant la bibliothèque Polyglot) qui calcule automatiquement le score des polarités des avis clients et qui nous fournit son appréciation quant aux services proposés par l'hôtel.

Bibliographie

Management

- Ben Ammar Mamlouk, Z. 2015. « Des passerelles sémantiques pour un changement de paradigmes », *Ambivalences*, Publications LARIME, ESSECT.
- Cristol, D. 2015. « Ambivalence du management numérique », *Ambivalences*, Publications LARIME, ESSECT.
- Isaac, H., Campoy, E., Kalika, M. 2007. « Surcharge informationnelle, urgence et TIC. L'effet temporel des technologies de l'information », *Management et avenir*, n°13, vol.3.
- Lesca, H. 2015. « Ambivalences, contradictions, signaux faibles et opportunités », *Ambivalences*, Publications LARIME, ESSECT.

Linguistique

- Buvet, P-A. 2009. « Quelles procédures d'étiquetage pour la gestion de l'information textuelle électronique ? », *L'information grammaticale*, 122, Peters.
- Buvet, P-A. 2015. Sous-presse « Linguistique et intelligence ». In : Journée d'étude *Linguistique et...* (éd. Jan Goes, Salah Mejri et Olivier Soutet), Presses Universitaires d'Artois.
- Moscarola, J. 2018. « Chapitre 9. Analyse de données textuelles, lexicales et sémantiques », *Faire parler les données. Méthodologies quantitatives et qualitatives*, sous la direction de Moscarola Jean. EMS Editions, p. 191-217.
- Neveu, F. 2004. *Dictionnaire des sciences du langage*. Edition Armand Colin.

Informatique

Cetro, R. 2011. « Outils de traitement des langues et corpus spécialisés : l'exemple d'Unitex ». *Cahiers de recherche de l'École doctorale en linguistique française*, N° 5, 2011, p. 49-63.

Issac, F. 2009. « Place des ressources lexicales dans l'étiquetage morphosyntaxique ». *L'Information Grammaticale*, N° 122, p. 10-18.

Laporte, E. 2009. « Concordanciers et flexion automatique ». *Cahiers de Lexicologie*, Centre National de la Recherche Scientifique, N° 94, Vol. 1, p. 91-106.

Paumier, S. 2016. *Manuel d'utilisation : UNITEX 3.1*, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, <http://www-igm.univ-mlv.fr/~unitex> [consulté le 15 janvier 2022].

Notes

1. <https://www.tripadvisor.fr> [consulté le 15 janvier 2022].
2. Pour des raisons de confidentialité, nous ne fournissons pas le nom de l'hôtel.



ISSN 2105-1054

ISSN en ligne 2257- 8390

Quand adjectif et adverbe se rencontrent

Jan Goes

Université d'Artois, France

Grammatica, EA 4521

goes.jan@wanadoo.fr

<https://orcid.org/0000-0001-9559-9631>

Reçu le 01-10-2021 / Évalué le 30-10-2021 / Accepté le 16-12-2021

Résumé

Comme en français moderne l'adverbe est majoritairement dérivé de l'adjectif, ces deux catégories grammaticales peuvent avoir des caractéristiques en commun. Dans notre article, nous examinerons les arguments avancés par des linguistes de l'école structurale et générative qui considèrent qu'il s'agit d'une seule et même partie du discours. Les critères avancés sont avant tout de nature morphologique et micro-syntaxique. En désaccord avec ces analyses, nous estimons que la rencontre entre ces deux catégories se fait plutôt au niveau de la proposition et du point de vue sémantique (l'expression de la manière). Nous considérons en d'autres termes qu'il y a effectivement des points de rencontre, mais qu'il s'agit néanmoins de deux catégories bien différentes.

Mots-clés : adjectif, adverbe, catégorisation, sémantique, manière

When adjective and adverb meet each other

Abstract

When adjective and adverb meet each other. Since in contemporary French the adverb is predominantly derived from the adjective, these two grammatical categories may have characteristics in common. In our article, we will examine the arguments advanced by linguists from the structural and generative schools who consider them to be part of one and the same part of the speech. The advanced criteria are primarily morphological and micro-syntactic in nature. In disagreement with these analyses, we believe that the meeting between these two categories is rather at the level of the clause, and from a semantic point of view (the expression of manner). We consider in other words that there are actually meeting points, but that adjectives and adverbs are nevertheless two very different categories.

Keywords: adjective, adverb, categorization, semantics, manner

Introduction

En français, l'adjectif et l'adverbe peuvent être considérés comme des parties du discours voisines, que ce soit du point de vue morphologique, syntaxique, ou sémantique. Dans cet article, nous tenterons de donner un bref aperçu des différents points de rencontre possibles entre ces deux catégories : nous partirons de la morphologie, en passant par la micro-syntaxe et la syntaxe, pour terminer par les effets sémantiques adverbiaux de la prédication adjectivale. Pour la morphologie et la micro-syntaxe nous évoquerons quelques théories linguistiques qui ont utilisé ces domaines pour unifier les deux catégories (paragraphe 2), tandis que nous développerons des points de rencontre en syntaxe (§3) et en sémantique (§4) dans la deuxième moitié de cet article. Notre hypothèse personnelle est néanmoins qu'il s'agit bien de *deux catégories majeures différentes*, ou pour reprendre les termes de Guimier (1996) : d'un côté nous avons affaire à « l'adjectif du nom », de l'autre à « l'adjectif du verbe ».

1. Morphologie et micro-syntaxe : de quelques théories qui considèrent que l'adjectif et l'adverbe constituent *une et même* partie du discours

1.1. Les arguments morphologiques

Les arguments que certaines théories avancent pour mettre l'adjectif et l'adverbe au sein de la même catégorie sont avant tout morphologiques : ainsi, à l'apogée du structuralisme, Kurilowicz (1936 : 83) signale que « le morphème *-ment* est un *morphème syntaxique* (*Feldzeichen*) ajouté à l'adjectif, non pour changer son sens lexical, mais pour en faire un déterminant syntaxique du verbe » (nous soulignons en italiques), tandis que Moignet soutient que l'adverbe est « une transformée d'adjectif », « un adjectif étendu au plan verbal » (1963 : 181). Pour Pottier, il s'agit d'une « adjectivation en *-ment* » (Pottier, 1962 : 158).

En français, il n'existe en effet que peu d'adverbes qui ne soient pas dérivés d'un adjectif et que l'on pourrait qualifier de *primaires* : *ainsi, bien, beaucoup, mal ; demain, hier*, mais aussi *assez, peu, plus, que, très*, sont tous considérés comme des adverbes¹ ; classe que l'on a parfois appelée « fourre-tout » (Guimier, 1996 : 1), tellement le fonctionnement de ces deux séries d'adverbes primaires est différent, les uns qualifiant principalement des verbes, les autres principalement des adjectifs.

Les autres adverbes du français sont dérivés de bases adjectivales, à tel point que la formation d'adverbes en *-ment* est souvent considérée comme un trait fondamental des adjectifs prototypiques. Il convient néanmoins de relativiser cette fameuse « adjectivation en *-ment* » (cf. Pottier, 1962) : si les adjectifs primaires (*beau, grand, petit, lent, ancien*, etc.) à l'exception des adjectifs de couleur² sont effectivement très

productifs en matière d'adverbes en *-ment*, l'on constate une chute spectaculaire de cette productivité pour ce qui concerne les adjectifs dérivés. En effet, selon Molinier (1992) seulement 20 % de l'ensemble des adjectifs produisent un adverbe en *-ment*, et ceci sans qu'il y ait de vraies entraves morphologiques à leur formation (cf. la note 2, pour l'adjectif *rouge*). L'obstacle à la formation de ces adverbes est, en fait, principalement de nature sémantique : les adverbes en *-ment* qualifient en général un procès conjointement à son agent, d'où la dénomination classique d'*adverbes de manière*. Molinier (1992) constate par conséquent une croissance explosive de la productivité adverbale au sein du groupe d'adjectifs capables de qualifier à la fois des individus humains et des procès (ex. : *attentif* – *attentivement*) ; pas moins de 80 % de ces adjectifs donnent des adverbes en *-ment*. Les adjectifs qui peuvent qualifier des êtres humains sans qualifier leurs actions (les adjectifs ethniques (*belge, tunisien*), désignant des courants politiques (*marxiste*), artistiques (*impressionniste*), les adjectifs relationnels (*présidentiel*)) peuvent former des adverbes, mais le font beaucoup plus difficilement (Glatigny, 2005 ; Amiot et Flaux, 2005).

Ceci explique pourquoi un adverbe de manière peut qualifier le verbe et être en même temps orienté vers le sujet. Ainsi, dans

(1) Pierre écoute *attentivement*,

attentivement est, certes, incident au verbe *écouter* qu'il qualifie, mais il précise également quelque chose à propos du sujet : *Pierre* ← *écoute* ⇐ *attentivement*³.

Inversement, dans

(2) Pierre écoute *attentif*,

l'adjectif est non seulement incident au sujet mais porte aussi accessoirement sur le verbe : *Pierre* ⇐ *écoute* ← *attentif* (= *Pierre* écoute + *Pierre* est *attentif*).

Les adjectifs concrets (*herbeux, cantonal, vert*) quant à eux, ne donnent généralement pas d'adverbes. Les entraves sémantiques peuvent néanmoins être levées, par exemple lorsque l'adjectif revêt un sens métaphorique en relation avec l'être humain (*mielleux* → *mielleusement*).

1.2. Les arguments en micro-syntaxe : adjectif et adverbe se partagent le même spécifieur

De toutes les théories de la mouvance générativiste, c'est la théorie X-barre qui va le plus loin dans l'assimilation de ces deux catégories : dans *Les parties du discours en grammaire générative* (1986), Emonds classe effectivement les adjectifs et les adverbes dans la même catégorie.

La théorie X-barre se concentre sur la structure des syntagmes et soutient qu'ils ont tous fondamentalement la même composition : un noyau (X) et un spécifieur (SP(X)) avec éventuellement des compléments. Le *spécifieur* est considéré comme une propriété catégorielle du mot tête (X). Pour les adjectifs et les adverbes, les spécifieurs sont les mots spécifiant leur degré, plus particulièrement *si*, *très*, *trop*, *plus*, et *peu*. La conclusion paraît évidente : ayant les mêmes spécifieurs (par exemple *très lent* et *très lentement*) adjectifs et adverbes appartiennent à la même catégorie. Or, comme l'un qualifie de préférence les substantifs et l'autre les verbes, il faudra établir une distinction à l'intérieur de la catégorie même. C'est pourquoi Emonds distingue le *syntagme adjectival adjectival* du *syntagme adjectival adverbial*⁴. À notre avis, ceci ne fait que déplacer le problème de l'identification des deux catégories. Si effectivement, la plupart des adjectifs et des adverbes sont gradables par *très*, ceci peut être imputé à leur base morphologique commune, mais n'implique pas que leur comportement macro-syntaxique soit le même.

Nous estimons en effet que lorsqu'on accepte un critère *unique* pour grouper l'adjectif et l'adverbe au sein d'une seule catégorie, on néglige un grand nombre de caractéristiques qui les séparent. Tout d'abord, seulement 20 % des adjectifs produisent effectivement des adverbes, comme nous l'avons déjà indiqué⁵. En outre, les adverbes sont invariables, peuvent qualifier des verbes et des adjectifs, jouissent d'une grande mobilité dans la proposition et ne peuvent avoir de complément. Toutes ces caractéristiques les distinguent fondamentalement de l'adjectif. Ce dernier, quant à lui qualifie des substantifs, auxquels il peut être antéposé et/ou postposé et peut occuper la fonction attribut, interdite à l'adverbe, à de rares exceptions près dont nous traiterons ci-dessous.

Pour nous, si les deux catégories sont bel et bien distinctes, l'on peut néanmoins considérer qu'il existe une zone d'*interférence* entre l'adjectif et l'adverbe⁶ : tout d'abord, l'adjectif peut se retrouver en emploi adverb(i)al, tandis que du côté de l'adverbe, ce sont principalement les adverbes primaires qui peuvent remplir la fonction attribut, l'une des fonctions principales de l'adjectif. Nous illustrerons ces interférences syntaxiques au paragraphe 3. Finalement, certains effets de sens liés à la prédication seconde rapprochent celle-ci des compléments adverbiaux (paragraphe 4).

2. Interférences syntaxiques entre l'adjectif et l'adverbe

C'est principalement au niveau des éléments primaires des deux catégories que l'on constate un modeste va-et-vient entre elles. Ainsi, l'attribut du sujet, l'une des fonctions saturées de préférence par un adjectif (Riegel, 1985, 1994 ; Goes, 1999)⁷, peut néanmoins être remplie par un adverbe, à condition que ce dernier soit un adverbe primaire (c'est-à-dire non dérivé) :

(3) Pierre est *ainsi* / *bien* / *mieux* / *pas mal*.

(Riegel, 1994 : 175)

Elle est *bas*. / Nous sommes *trop*.

(4) Le départ est *demain*.

(Riegel, 1985 : 65)

Le mouvement inverse nous semble néanmoins plus fréquent, sous la forme de l'adjectif dit *adverb(i)al*, mot valise que nous reprenons à Michèle Noailly (1994). En effet, Noailly se demande s'il ne vaut pas mieux parler d'adjectif *adverbal*, plutôt que d'adjectif *adverbial*, ceci parce qu'elle juge que l'assimilation de l'adjectif à un adverbe en *-ment* ne couvre que 50 % des cas, d'autres cas se rapprochant plutôt du complément d'objet direct, notamment dans *acheter américain*, ou encore dans *on prendra petit mais bon* (Noailly, 1994 : 112).

On peut en déduire qu'il n'y pas que les *parties du discours* – nous reprenons intentionnellement le terme ancien – qui aient une structure prototypique avec des membres typiques et des membres moins typiques, mais que les fonctions elles aussi en ont une. Ainsi, dans *acheter américain*, il nous paraît plus fructueux d'analyser l'adjectif comme étant en distorsion catégorielle, plus *nominalisé* qu'*adverbialisé* ; il s'agirait alors d'un complément d'objet direct atypique.

Nous avons par contre des structures d'adjectif adverbial dans les exemples suivants (5-7), et partant, des compléments adverbiaux atypiques :

(5) Le rejeton ne dort pas, il *baille* aussi *large* que son père. (Grundt, 1972 : 309) ;

(6) La pluie tombe *dru* → écrire *dru*, parler *dru*. (Grundt, 1972 : 326) ;

(7) Elle sentait *bon* la fleur nouvelle. (Burant, Chanson, *La rue St Vincent*, dans Grundt, 1972 : 98).

Parfois, adjectif adverbial et adverbe sont également possibles :

(8) J'ai freiné *Brusque*. (Entendu, TF1).

En concurrence avec :

(9) Il freina *brusquement* et rangea l'auto au bout du chemin. (Sartre, *Petit Robert*, s.v. *freiner*).

Ces structures sont d'ailleurs majoritairement figées, avec une créativité minimale. Parmi les créations, nous avons noté :

(10) J'ai servi *incroyable*. (Henri Leconte, FR3, le 30 oct. 1995).

L'on constate que les exemples sous (3) relèvent plutôt de la *manière d'être*, tandis que les exemples (5) à (10) relèvent de la *manière de faire*. Les adjectifs et les adverbes peuvent donc se rencontrer pour exprimer la *manière*. Nous développons cet aspect au quatrième paragraphe de cet article.

3. Syntaxe et sémantique : l'expression de la manière

L'adjectif et l'adverbe se rencontrent donc au niveau de la syntaxe et de la sémantique par le biais de l'expression de la manière. Ceci n'est pas étonnant, dans la mesure où la dénomination traditionnelle des adverbes en *-ment* dérivés d'adjectifs est précisément *adverbes de manière*. L'on pourrait dire qu'il existe une sorte de continuum syntactico-sémantique entre l'emploi des adjectifs et des adverbes pour exprimer la manière.

Reprenons les exemples (1) et (2) : *Pierre écoute attentif* vs *Pierre écoute attentivement*. D'un côté, s'il est vrai que Pierre est *attentif*, son écoute l'est nécessairement aussi ; de l'autre, lorsqu'un adverbe du type *attentivement* qualifie un verbe, il donne également l'impression de qualifier le sujet : si Pierre écoute *attentivement*, c'est qu'il est *attentif*... Molinier (1992) décide donc de préciser ce fonctionnement en les appelant adverbes de manière *orientés vers le sujet*.

Le phénomène envisagé concerne moins les prédications premières que sont les attributs du sujet avec *être*⁸, que les attributs dits *périphériques* du sujet et de l'objet. Différents cas se présentent : soit les deux constructions, avec adjectif et adverbe, entrent en concurrence (11-13, 19-20), soit les locuteurs / scripteurs hésitent entre l'adjectif adverbial (invarié) et l'attribut de l'objet (14-17), avec exclusion de la forme en *-ment* (18) étant donné qu'il y a une nuance de sens entre l'emploi de l'adjectif (manière + valeur, 16-17) et celui de l'adverbe (uniquement manière). Une autre nuance, que nous expliciterons plus loin, s'explique dans (21). Jamais, les trois constructions (adjectif s'accordant avec le sujet ou l'objet ; adjectif adverb(i)al invarié ; adverbe de manière) nous semblent possibles toutes les trois pour exprimer le même sens – ce qui indique que même si les nuances sémantiques sont ténues, elles bloquent néanmoins certaines formes :

- (11) La neige tombe *abondante*. / La neige tombe *abondamment*. / La neige tombe **abondant* ;
- (12) La neige tombe *abondante* sur tous les environs de Vienne, les arbres des forêts en sont couverts ; (Google, consulté le 2 avril 2018, recherche sous « cette expression exacte »)
- (13) Depuis cette nuit, la neige tombe *abondamment* sur Martigues [...] (*idem*) ;

- (14) On les taille *court*, les jupes, cette année. (Muller, 2001 : 426). On les taille *courtes*, les jupes, cette année. On taille **courtement* les jupes cette année ;
- (15) Il a planté ses thuyas trop *serré*. Il a planté ses thuyas trop *serrés*. (**serrément*) ;
- (16) Le Japon achète plus de films français que n'importe quel pays au monde (46 en 1993, 31 en 1994), il les achète *cher* (parfois plus d'un million de dollars (...). (*idem*) (www.statistiques.equipement.gouv.fr, consulté le 14 déc. 2007) [*manière / valeur*] Il les achètent **chèrement* ;
- (17) Britanniques et Hollandais achètent *chers* leurs appartements⁹ (...). [*manière / valeur*] ;
- (18) **Britanniques* et *Hollandais* achètent *chèrement* leurs appartements. [**manière*] ;
- (19) Vendre *cher / chèrement* sa peau. [*manière*] ;
- (20) Vendre bien *cher* sa vie, vendre *chèrement* sa vie (Wiktionnaire, consulté le 2 avril 2018). Vendre **chère* sa vie ;
- (21) Ils partent *joyeux*, ils partent *joyeusement*.

Même si l'analyse grammaticale traditionnelle nous oblige à distinguer les attributs (du sujet, de l'objet, avec accord de l'adjectif) et les compléments adverbiaux (avec un élément invariable), il semble bien que nous soyons ici à la croisée de ces fonctions, du moins, du point de vue sémantique.

Pour ce qui concerne les exemples (14 à 20), nous avons affaire à une triple alternance : attribut de l'objet, adjectif *invarié*¹⁰, forme en *-ment*. Or, ce phénomène n'est possible que si l'adjectif en fonction d'attribut de l'objet peut qualifier à la fois l'*objet* (incidence) et l'*action* exprimée par le verbe (portée). De fines nuances peuvent néanmoins être exprimées par les différentes constructions :

- (14) (a) On les taille très *courtes*, les jupes, cette année ;
 (b) On les taille très *court*, les jupes, cette année (Muller, 2001 : 426) ;
- (15) (a) Jean a planté ses thuyas trop *serrés* ;
 (b) Jean a planté ses thuyas trop *serré* ;

Dans les cas (14a) et (15a), l'adjectif est à la fois dans une relation attributive avec l'objet (incidence), et s'interprète comme l'aboutissement de l'action verbale (portée), dans les cas (14b) et (15b) il ne qualifie que l'action verbale. Dans ce dernier cas, il est incident au verbe et donc un adjectif *invarié* (adverbial). *Planter serré* fait d'ailleurs l'objet d'un certain figement dans le milieu agricole :

(22) Le fait de *planter serré* ne peut donner de bons rendements que si le sol est amendé en humus et ameubli en profondeur¹¹.

L'alternance entre l'adjectif accordé et l'adjectif invarié semble donc se produire lorsqu'on qualifie le verbe et son résultat (*jupes courtes, plantes serrées*), d'un côté, le verbe seul de l'autre (*tailler court, planter serré*). L'alternance entre l'adjectif invarié et l'adverbe en *-ment* se présente par contre lorsque l'incidence est principalement orientée vers le verbe : *vendre cher / chèrement* sa vie (19-20).

Lorsqu'un adjectif remplit la fonction d'attribut périphérique du sujet, ce type d'attribut a, lui aussi, été rapproché des compléments adverbiaux ; c'est le cas de *la neige tombe abondante / abondamment* (11-13), ou encore, *Pierre écoute attentif / attentivement* (1-2) ; citons quelques grammaires :

Arrivé, Gadet, Galmiche (1986 : 39) : *Dans des groupements tels que il se relève sain et sauf, les adjectifs fonctionnent simultanément comme attributs par rapport au syntagme nominal, et comme adverbes par rapport au verbe.*

Wagner et Pinchon (1962 : 148, § 159) : *Dans l'exemple suivant de Colette : Il [le soleil] luit blanc sur les ardoises on peut reconnaître dans blanc un adjectif attribut ; mais on pourrait aussi analyser blanc comme un adjectif employé adverbiallement.*

Arrivé (1962 : 182) : *Il se relève roi, Il se relève sain et sauf¹², participent à la fois de l'attribut, de l'apposition et du complément circonstanciel.*

Pour Martin Riegel,

Si la caractérisation opérée par le prédicat attributif est d'abord et directement celle du référent du sujet, elle s'étend aussi – indirectement et en quelque sorte métonymiquement – à tout l'événement évoqué par la phrase de départ (Riegel, 1996 : 192).

L'effet de sens « manière » que l'on décèle dans ces énoncés permet-il de rapprocher l'attribut périphérique du sujet et le complément adverbial de manière autrement que du point de vue sémantique ? Si l'on souscrit à l'approche notionnelle de Remi-Giraud (1991) selon laquelle le niveau morphosyntaxique reflète nécessairement le niveau sémantique / notionnel, la réponse doit être positive. Dans le cadre de cette approche, la fonction prototypique de l'adjectif est celle d'épithète, étant donné que la *qualité* s'attache à la *substance* (tout comme la *manière* s'attache au *procès*). Attribut, l'adjectif adopte alors une fonction atypique, celle du verbe (prédicat) lorsqu'il est obligatoire, celle de l'adverbe lorsqu'il est facultatif :

(...) il prend l'incidence de l'adverbe (de manière) et occupe sa fonction [syntaxique] : postposé au verbe et non essentiel, il entre dans le SV en tant que constituant facultatif (Remi-Giraud, 1991).

Malgré cette « incidence de l’adverbe » il y a une nuance entre :

(23) Il est parti *joyeux* [mais sans vouloir le laisser paraître] ;

(24) Il est parti *joyeusement* [mais il avait la mort dans l’âme, il faisait semblant].

Nous estimons par conséquent qu’il faut introduire une distinction entre *incidence* et *portée*. La nuance se situe dans ce jeu de *l’incidence* au sujet (*joyeux*) ou au verbe (*joyeusement*) et de *la portée*, sur le verbe (*joyeux*) ou sur le sujet (*joyeusement*). L’adjectif peut donc étendre sa *portée*¹³ sur le verbe, mais il n’est pas incident à ce dernier : d’un point de vue pragmatique, nous avons effectivement tendance à interpréter préférentiellement *partir joyeux, rentrer ivre, dormir tranquille*, comme des *manières* de *partir, rentrer, dormir*, d’autant plus que les adjectifs associés à ces actions ont un impact visible sur leur déroulement. Ceci n’est pas nécessairement le cas, étant donné que l’on peut *partir joyeux* sans montrer sa joie. Si les énoncés semblent parfois interchangeables (Il est parti *joyeux* → Il est parti *joyeusement*) c’est parce que *manière* et *état* se rejoignent le plus souvent dans un comportement visible. C’est pourquoi les adverbes *joyeusement, attentivement*, peuvent étendre de leur côté leur *portée* sur le sujet (tout en restant incidents au verbe).

Conclusions

Que pouvons-nous conclure après cet aperçu des points de rencontre entre l’adjectif et l’adverbe ? Premièrement que, par leur base commune, adjectif et adverbe peuvent se rejoindre de façon morphosyntaxique et syntactico-sémantique. Il n’en reste pas moins qu’il ne faut pas négliger ce que nous avons appelé le « jeu de l’incidence et de la portée » : l’adjectif est fondamentalement incident au nom, l’adverbe au verbe ; or, la portée d’un adjectif attribut peut s’étendre jusqu’au verbe, et la portée d’un adverbe de manière peut s’étendre jusqu’au sujet. Le fonctionnement de l’adjectif et de l’adverbe est néanmoins suffisamment différent pour les considérer comme deux parties du discours, voisines certes, différentes quand même.

L’on peut également constater que les termes primaires des deux catégories se rejoignent plus facilement que les éléments dérivés (*Elle est bien, elle parle bas*). Sont néanmoins pas du tout concernés, les adverbes *très, si* et *que*. L’on peut par conséquent se demander s’ils sont bien à leur place dans cette catégorie. Mais où les placer ? Dans une nouvelle classe de spécifieurs [SP(X)] comme le fait la théorie X-barre ?

Il y a donc encore des recherches à faire : à la fois pour ce qui concerne la classification des adverbes et pour ce qui concerne les nuances sémantiques que peuvent apporter les adjectifs, les adjectifs invariés et les adverbes en *-ment*.

Bibliographie

- Arrivé, M., 1962. « Discussion : l'apposition ». *Le Français Moderne*, n°XXX-3, p. 178-183.
- Arrivé, M., Gadet, F., Galmiche, M., 1986. *La grammaire d'aujourd'hui*. Paris : Flammarion.
- Emonds, J. 1986. « Les parties du discours en grammaire générative ». *Recherches linguistiques de Vincennes*, n°14/15, p. 93-154.
- Goes, J. 1999. *L'adjectif. Entre nom et verbe*. Louvain-la-Neuve/ De Boeck - Duculot, coll. *Champs linguistiques*.
- Grundt, L.O. 1972. *Études sur l'adjectif invarié en français*. Bergen : Universitetsforlaget.
- Guimier, C. 1996. *Les adverbes du français, le cas des adverbes en -ment*. Paris : Ophrys.
- Kurilowicz, J. 1936. « Dérivation lexicale et dérivation sémantique, (Contribution à la théorie des parties du discours) ». *BSLP*, n°XXVII, p. 79-92.
- Moignet, G. 1963. « L'incidence de l'adverbe et l'adverbialisation des adjectifs ». *Tra. Li. Li.*, n° 1, p. 175-194.
- Molinier, C. 1992. « Sur la productivité adverbiale des adjectifs ». *Langue française*, n° 96, *La productivité lexicale*, p. 65-73.
- Muller, C. 2001. « Classes de verbes français transitifs à extension attributive : les opérateurs supplétifs ». In : *Langage et référence, Mélanges offerts à Kerstin Jonasson à l'occasion de ses soixante ans*. Uppsala : Acta Universitatis Upsaliensis, p. 419-430.
- Noailly, M. 1994. « Adjectif adverbial et transitivité ». *Cahiers de grammaire*, n°19, p. 103-114.
- Pottier, B. 1962. « L'absence d'article en français et sa motivation ». *Revue de linguistique romane*, n° 26, p. 158-162.
- Riegel, M. 1985. *L'adjectif attribut*. Paris : P.U.F.
- Riegel, M. 1994. « La catégorie grammaticale de l'attribut ». *Le gré des langues*, n° 7, p. 170-189.
- Riegel, M. 1996. Les constructions à élargissement attributif : Double prédication et prédicatifs complexes ? In : Muller, C. (éd.), *Dépendance et intégration syntaxique : subordination, coordination, connexion*, Niemeyer : Tübingen, p. 189-197.
- Remi-Giraud, S. 1991. Adjectif attribut et prédicat. Approche notionnelle et morpho-syntaxique. In : de Gaulmyn, M.-M. et Remi-Giraud, S., (dir.). *À la recherche de l'attribut*. Lille : P.U.L., p. 151-209.
- Wagner, R., Pinchon, J. 1962. *Grammaire du français classique et moderne*. Paris : Hachette.

Notes

1. Comme pour la catégorie de l'adjectif en français moderne, qui compte une centaine d'adjectifs primaires, il s'agit d'une série de lexèmes monosyllabiques ou dissyllabiques de vieille souche et très fréquents.
2. Sauf dans : *Les boutiques de barbiers (...) avec leurs enseignes, sur leurs carreaux, de jambes et de bras dont le sang jaillit rougément dans un verre* (Goncourt, *Mme Gervaisais*, 1869, p. 233). Le TLF considère cet exemple comme un hapax.
3. Les flèches indiquent le lien plus fort (flèche double) ou moins fort (flèche simple) d'*attentivement*, et d'*attentif* avec le sujet et le verbe : *attentivement* qualifie le verbe (\Leftarrow), accessoirement le sujet (\Leftarrow) ; *attentif* qualifie le sujet (\Leftarrow), accessoirement le verbe (\Leftarrow).
4. Ceci n'est pas sans rappeler l'ancienne classification du nom et de l'adjectif au sein de la même catégorie du nom, faite par les grammairiens du XVII^e et XVIII^e siècles (NOM, subdivisé en *nom substantif*, *nom adjectif*).
5. Le critère de la dérivation morphologique n'est donc pas suffisant non plus.

6. Qu'il y ait des interférences n'implique donc aucunement qu'adjectif et adverbe forment une seule catégorie.
7. Pour M. Riegel (1994 : 175), la forme prototypique de l'attribut du sujet est l'adjectif.
8. Même si un certain nombre répond à la question « comment » : *il est comment ? Joyeux, dynamique, (...)*.
9. www.statistiques.equipement.gouv.fr [consulté le 14 décembre 2007].
10. Le terme est de Grundt (1972).
11. fr.wikipedia.org/wiki/Micro-agriculture_biointensive [consulté le 14 décembre 2005].
12. Étant donné la coréférence entre *il* et *se*, nous préférons classer ces propositions parmi les attributs du sujet.
13. Nous avons repris ce terme à Guimier (1996) : dans (1) *Jean travaille manuellement*, (2) *Jean travaille jovialement*, (3) *Jean travaille minutieusement*, l'adverbe est invariablement incident à la prédication verbale, mais sa *portée* est différente : sur le verbe en (1), sur le sujet en (2), sur le verbe et son sujet en (3). La portée concerne la « référence sémantique, c'est-à-dire, l'élément à propos duquel l'adverbe dit préférentiellement quelque chose » (Guimier, 1996 : 4), l'incidence, quant à elle, est de nature syntaxique. On peut également appliquer cette notion à l'adjectif : référentiellement dépendant, ce dernier est toujours incident à un élément nominal, ce qui se reflète dans les phénomènes d'accord, mais dans les cas de l'attribut de l'objet et de l'attribut du sujet facultatifs, il peut *porter* également sur le verbe.



ISSN 2105-1054

ISSN en ligne 2257- 8390

L'érotisme entre lexicographie et littérature

Fredj Lahouar

Université de Sousse, Tunisie

fredjlahouar@yahoo.fr

<https://orcid.org/0000-0001-7974-7980>

Reçu le 27-12-2021 / Évalué le 15-01-2022 / Accepté le 16-03-2022

Résumé

Nous nous proposons, dans cet aperçu sur l'érotologie musulmane, de mettre l'accent sur l'imprécision qui caractérise les concepts de base, en particulier celui de l'érotisme. Pour ce faire, nous avons procédé à l'investigation d'un certain nombre de données en rapport avec l'analyse lexicographique et leur investissement littéraire dans les grands classiques arabes. Ce travail constitue l'une des étapes nécessaires au projet d'élaboration d'un dictionnaire érotique bilingue.

Mots-clés : érotisme, érotologie, sexualité, lexicographie, polémique

Eroticism between lexicography and literature

Abstract

We propose, in this overview of Muslim erotology, to emphasize the vagueness that characterizes the basic concepts, especially that of eroticism. To do this, we have investigated a number of data related to lexicographical analysis and their literary investment in the great Arabic classics. This work is one of the necessary steps to develop a bilingual erotic dictionary.

Keywords: erotism, erotology, sexuality, lexicography, controversy

L'érotisme devrait échapper au tribunal réaliste, puisqu'il ne loge pas à l'enseigne du quotidien. Il appartient à une tout autre dimension : celle de l'expression artistique qui préfère démonter les rouages de la machine sociale plutôt que d'en suivre le mouvement, et qu'ont le don d'inspirer les méandres de l'instinct, du désir de l'interdit, du fantasme sous toutes ses formes, du rêve - même quand il tourne au cauchemar.

Richard Ramsay, *Le Dictionnaire érotique*, p. 6.

Introduction

Le concept de littérature érotique, contesté il est vrai (Pauvert, 1995-96 : X), est d'un usage courant et établi. Mais peut-être n'y faudrait-il voir, selon J.-J. Pauvert, qu'une simple

« étiquette » (Ibid., p. X), commode, mais vide de sens, un « ghetto », délimité par la répression policière et les fausses réactions de pudeur (Ibid., p. IX). A cet argument, de type idéologique, s'ajoute celui avancé par Marthe Robert, selon lequel « la littérature en tant que telle ne supporte pas la qualification ; elle est tout court ou elle n'est pas du tout, et dès qu'on la classe dans des catégories limitées, en la disant par exemple érotique, policière, régionale, féminine, engagée, elle perd sa seule qualité incontestable, qui est refus de se qualifier. » (Ibid). C'est pour cette raison précisément que la *question érotique*, dans la perspective que nous envisageons ici, pose un problème de définition.

En effet, le concept d'« érotisme » semble n'avoir pas d'acception établie. Pour s'en rendre compte, il suffit de se rapporter aux dictionnaires les plus usités. « Le mot « érotisme », qui est d'un usage étonnamment courant dès la fin du XIX^e siècle, n'est dans le *Robert* qu'accessoirement, comme dérivé d'érotique. Dans le *Dictionnaire de l'Académie française* de 1932, on lit : « Erotisme : qui appartient, qui a rapport à l'amour, qui en procède. Signifie aussi qui traite de l'amour. Ne se dit maintenant que dans un sens défavorable. » (Ibid., p. XVIII). Dans la note introductive, rédigée par l'éditeur du *Dictionnaire des œuvres érotiques*, publié par Pascal Pia, on nous fait remarquer que « le mot « érotisme », entré dans le vocabulaire courant voici une dizaine d'années, recouvr[e] une signification différente de celle que lui donnait le *Petit Larousse* », l'associant à un « amour maladif¹ ».

C'est en raison de cela que l'expression « littérature érotique », si évidente et « si nette » pour certains, n'est pas suffisamment explicite pour le chercheur. Et de fait, il n'y a pas de « frontière qui séparerait les livres convenables de ceux qui se voient qualifiés, suivant l'humeur, d'érotiques, pornographiques, légers, grivois, cochons, libertins, polissons, obscènes, licencieux. » (op. cit., p. X). La « question érotique » nous semble être, pour cela, l'expression appropriée pour désigner la part érotique en littérature, mais à condition de ne pas la confiner dans sa dimension thématique et de l'envisager également comme un mode d'écriture ou comme une poétique.

En tout état de cause, il importe de préciser que l'érotisme n'est pas synonyme de sexualité, et qu'il pourrait se concevoir indépendamment de cette dernière. Ceci dit, il est un fait qu'il existe un rapport organique entre les deux en vertu duquel l'érotique se définirait comme ce qui est au-delà de l'activité sexuelle proprement dite. Si la sexualité est organiquement associée à la reproduction, l'érotisme, quant à lui, relèverait d'un ordre qui, selon Georges Bataille, « forme le tissu même de l'expérience intérieure de l'homme. » C'est pourquoi, l'érotisme, qui « ne se réduit pas à l'activité sexuelle, mais comprend toute l'activité fantasmatique, est le problème essentiel de l'existence humaine. » (de Sauverzac, 2000 : 21).

Nous faisons remarquer toutefois que, pour l'intelligence de notre propos, nous considérons, conformément à l'opinion négative répandue, que le texte érotique se définirait comme un texte « sale » (Ibid., p. VII), au sens propre du terme, outrageant pour les mœurs (Ibid., p. XIII), au ton souvent très vif, comportant nécessairement des gaillardises, des obscénités et des mots

crus auxquels s'adonnent les auteurs de ce genre d'écrits - perçus par leurs détracteurs comme des « amuseurs ou [des] fanfarons du vice. » (Ibid., p. IX). Cette appréciation négative du texte érotique relève de l'histoire littéraire occidentale, et française en particulier, mais se recoupe, directement ou indirectement peu importe, avec les polémiques suscitées, dans le monde arabo-musulman, par cette même question.

1. Historique du concept

Dans la sphère occidentale, le concept d'érotisme est relativement récent. Le *Petit Robert* (1982 : 612) nous apprend que ce substantif, date de 1861, et qu'il est dérivé de l'adjectif *érotique*, dont l'apparition remonte à l'année 1566. Le *Dictionnaire étymologique* nous fournit d'autres dates et quelques racines grecques et latines qui expliquent que le mot a été, sous ses diverses formes, organiquement associé à l'amour, auquel il « appartient », dont « il procède » et avec lequel il entretient un « rapport² » évident. P. Guérin³ et P. Larousse s'entendent sur le fait qu'il s'agit là précisément de « l'amour sensuel ».

Moins d'un siècle plus tard, G. Bataille, écrivain et philosophe iconoclaste, donnera de l'érotisme une définition qui fera date. De l'érotisme, écrit-il, « l'on peut dire qu'il est l'approbation de la vie jusque dans la mort. » (Bataille, op. cit. : 17). La formule, l'une des mieux réussies de l'écrivain, laisse entendre que l'érotisme ne pourrait pas être appréhendé indépendamment de la trilogie « du mal, de la transgression [et] de la finitude. » (Vaperau, op. cit., : XV).

Il se dégage de ce qui précède que le concept d'érotisme circonscrit un champ d'analyse qui relève de plusieurs disciplines, dont en particulier la philosophie et la psychanalyse. Les anthologies et les dictionnaires de textes érotiques, qui se sont beaucoup multipliés à partir du milieu du vingtième siècle, s'accroissent, quant à eux, de définitions plus simples, et s'accordent à considérer comme érotique « toute œuvre remarquable ayant pour thème, apparent ou sous-jacent, l'amour physique, l'instinct sexuel et ses manifestations, déviations comprises. » (Ibid., p. XV).

1.1. Les ressources anciennes

Nombre de dictionnaires du dix-neuvième siècle insistent sur l'acception médicale du terme, peut-être est-ce parce que l'érotisme « porte à l'amour » (Landais, 1846, t. 1 : 700), acception encore en vogue aujourd'hui comme l'atteste cette définition, disponible sur Internet⁴ : « L'érotisme désigne tout ce qui rappelle l'amour physique, tout ce qui vient émoustiller les sens, c'est ce je ne sais quoi qui éveille le désir. » A ce propos, l'on nous apprend qu'« une propension sans frein pour les jouissances de l'amour » porte le nom de « délire érotique » (Littré, 1873, t. 2 : 1480), dite également « fièvre érotique » et qui consiste dans une « espèce de mélancolie qui va jusqu'à l'excès » (Hatzfeld et Darmesteter, op. cit., t. 1 : 1482).

Il s'ensuit, nous précise-t-on, que cet adjectif « se met toujours après le substantif quand il désigne un genre de composition. » (Ibid.), autrement dit une production littéraire ou artistique. C'est en accord avec cette règle qu'« un livre, un tableau, une statue peuvent être érotiques » (Lachat, 1865, t. 1 : 1482) quand ils se proposent de « peindre les effets [de l'amour] ou d'en célébrer les charmes. » (Ibid.). Sur le plan littéraire, l'érotisme est considéré comme un genre à part entière, qui « devrait comprendre, d'après l'étymologie du mot, toutes les poésies qui expriment le sentiment de l'amour ou traitent de sujets qui s'y rapportent. Mais il y a des distinctions et des nuances. » (Vapereau, 1876 : 722).

Ce genre est soumis en effet à une rigoureuse exigence, qui consiste dans l'obligation de « ne pas dépasser les bornes de la décence et de la pudeur. » (Baumgartner et Menard, op. cit., t. 1 : 1482). C'est en cela d'ailleurs qu'il se distingue du « genre libre et grivois », coupable d'avoir commis « tant de productions cyniques ou obscènes qu'on range à tort dans le genre érotique. » (Ibid.). Il n'est pas interdit de voir dans ce genre d'allusion une dénonciation de la littérature libertine en général et de l'œuvre sulfureuse du Marquis de Sade en particulier.

De ce point de vue, « il reste à la poésie érotique proprement dite l'entraînement de la passion, l'ardeur des sens. La décence court le risque d'être laissée de côté avec la grâce du sentiment et la peinture physique de l'amour conduit le poète à la licence et à l'obscénité. » (Vapereau, op. cit. : 722) Le talent de l'auteur érotique devrait se limiter donc à « l'élégie, l'ode, l'épître, l'héroïde. » (Ibid.). Il semble même que la tâche de l'écrivain érotique soit de « chante[r] l'amour » (Larive-Fleury, 1888, t. 1 : 592), et qu'il se doit, pour cela, de se limiter à la poésie. C'est dans ce sens d'ailleurs que certaines sources parlent de la « chanson érotique », qu'elles définissent comme étant « une espèce d'ode anacréontique dont l'amour et la galanterie fournissent la matière. » (L'Abbé Glaire et Walsh, 1847, t. 11 : 299). Le genre anacréontique, relatif à Anacréon, poète grec antique (seconde moitié du VI^e siècle avant J.-C.), se caractérise par « la pureté de la forme et la science du rythme » et conserve, « dans le sentiment comme dans l'expression, une grâce décente, une élégance sévère, et par là même ne transgress[e] jamais la loi du beau. » (Vapereau, op. cit. : 87).

Il s'agit, de manière plus précise, de « la poésie qui traite de l'amour d'une manière plus gracieuse que sexuelle et avec un ton badin plutôt que passionné. » (Ibid. : 722). Si « le genre érotique et le genre anacréontique n'ont pas été toujours distingués l'un de l'autre autant qu'ils le doivent être », c'est parce que les imitateurs d'Anacréon « l'ont rarement égalé en délicatesse, et ont plus d'une fois célébré le vin et l'amour avec des paroles trop libres, et des tableaux trop voluptueux. » (Ibid. : 87).

Th. Bachelet, qui abonde dans ce sens, nous donne, à ce propos, un aperçu sur l'évolution de ce genre poétique « qui traite des sujets relatifs à l'amour. » Et d'ajouter (Bachelet, 1879, t. 1 : 819) :

Les œuvres de Sappho, d'Anacréon, certaines odes d'Horace, plusieurs idylles de Théocrite, la deuxième églogue de Virgile, la plupart des élégies de Tibulle, de Prosperce, d'André Chénier, ou nombre de contes en vers du moyen âge, les œuvres de Bertin et de Pany, beaucoup de chansons, appartiennent à ce genre qui rarement a été traité d'une manière décente.

Dans le cadre de la littérature française, la littérature érotique, « qui n'a pas disparu avec la civilisation païenne » et s'est poursuivie avec « toutes les littératures modernes », a été « conservée par les fabliaux, s'est épanouie à la Renaissance des lettres, tant en Italie » qu'en France. « Boccace, l'Arétin, La Fontaine, en ont été les maîtres, au milieu d'une phalange d'imitateurs et de disciples. Ils ne l'ont pas sauvée, il s'en faut, de la licence ; mais l'obscénité, chez eux, semble moins un calcul de l'auteur que l'effet d'un art naïf et d'une société *sans pruderie*. » (Vapereau, op. cit. : 722).

1.2. Les sources modernes

Aujourd'hui encore, les dictionnaires les plus récents s'entendent pour souligner la connotation négative du terme, dont « le sens défavorable » est rattaché à la libido et, poussé à l'extrême, l'adjectif érotique est posé comme synonyme de « cochon, luxurieux, obscène et vicieux. » (Bailly, 1971, p. 244). Si, dans certaines sources usuelles, le terme désignerait invariablement « un goût développé pour l'amour physique » (*Le Maxidico*, 1996 : 435), « distinct de la procréation » (Ramsay, 2002 : 150), « un goût marqué, excessif ou pathologique pour les choses sexuelles » (*Le Petit Robert*, 1972 : 612), il est associé, dans d'autres, à « l'amour et [à] la sexualité » (*Dictionnaire de notre temps*, 1989 : 522), et consisterait, de manière précise, dans une « recherche variée de l'excitation sexuelle. » (*Petit Larousse illustré*, 1985 : 379). A ce propos, il importe de préciser que, aux yeux des spécialistes dont en particulier les sexologues, le terme ferait partie d'un langage technique, voire savant, et désigne, tout simplement, « le plaisir sexuel » (Guiraud, 1984 : 316).

D'autres sources encore, dites spécialisées, s'intéressent à la part du désir dans l'érotisme et en arrive à la conclusion que, contrairement à l'opinion convenue, ce dernier est « un phénomène irréductible à la seule matière » (Martin, 2004 : 110), c'est-à-dire au corps et à la sensualité puisque cette dernière « n'est jamais réductible à la sensation qu'elle dépasse de partout comme un incorporel d'un nouveau genre. » (Ibid. : 265), soulignant, par-là, les « dimensions philosophique et esthétique » (Guiraud, op. cit. : 150) de l'érotisme qui désignerait alors, « pour le vivant, le besoin de devenir visible, de s'incarner dans l'apparence » (Martin, op. cit. : 74), autrement dit de déborder ses limites corporelles.

L'Encyclopédie électronique *Wikipédia* insiste, quant à elle, sur le fait que l'érotisme, qui, selon elle, « désigne l'affection des sens provoquée par la perception d'une autre personne », ne doit être confondu ni avec la sexualité, ni avec l'amour. La raison en est que « l'origine de l'affection est l'attraction du corps pour la pulsion sexuelle, l'état émotionnel pour le sentiment d'amour,

et le jeu psychologique pour l'érotisme. » Procédant de l'émotion, que « le langage courant » pose comme « synonyme de sexualité », l'érotisme « se définit [surtout] par une opposition à la pornographie. » L'on aboutit ainsi à la conclusion selon laquelle « l'érotisme correspond à une excitation mentale, au contraire d'une satisfaction physique du désir sexuel ». Bien plus, il est « un jugement esthétique lié à l'attrait d'ordre sexuel » et n'est pas exempt, pour cela, « d'un jugement moral » en raison duquel il se démarque de l'indécence et de la pornographie⁵ ».

Trois remarques s'imposent au terme de cette rapide investigation lexicographique :

- Il existe un rapport d'obligation entre l'érotisme et l'amour dans ses expressions aussi bien consacrées socialement que perverses ;
- L'approche de l'érotisme s'effectue dans le cadre de deux spécialités distinctes. La première, relevant de l'ordre scientifique, intéresse les sexologues, les médecins, les psychologues et les psychiatres. La seconde, d'ordre esthétique, concerne les artistes, toutes disciplines confondues, et, en particulier, la littérature ;
- À cause de son rapport organique avec le corps et de sa propension à l'excès (que la critique traditionnelle appelle *grivoiserie*), l'érotisme heurte le sens moral commun. Sur cette base, il conviendrait de distinguer entre un *érotisme licite* et un *érotisme illicite*. Le premier, qui procède d'un « usage courant ou populaire du terme, place sous la bannière érotique tout ce qui exalte la chair joyeuse à l'intérieur d'un langage harmonieux et de situations *conformes aux principes de l'ordre établi*. » (Guiraud, op. cit. : 7-8, nous soulignons). Le second, qui est « vite relégué du côté de la pornographie, ravale la chair par des descriptions scabreuses ou un langage salé (et) pousse la sexualité à la transgression d'interdits sociaux ou moraux. » (Ibid. : 8).

Mais cette distinction, qui procède d'un souci taxinomique simpliste, perd de vue que l'érotisme n'a de sens qu'à travers sa relation indissoluble avec la transgression qui fait que « rien n'y est interdit en soi. Ni la polygamie, ni la prostitution, ni l'homosexualité, ni la pédophilie, ni l'inceste, ni la masturbation, ni le fétichisme, ni la bestialité, ni le masochisme, ni le sadisme, ni la nécrophilie. Ni surtout l'infidélité à tous les carcans, qu'ils émanent de la famille ou de la patrie, des institutions profanes ou de la confrérie religieuse. » (Ibid. : 10).

Concernant la tension qui marque les rapports de l'érotisme avec la morale, Alfred Delvau démontre, qu'en matière de communication, « ce qui se parle doit s'écrire, et [que] tout doit se parler », et stipule, en conséquence, que « les mots ne sont pas orduriers, ce sont les pensées qui sont sales ». Il en arrive ainsi à la conclusion que « le libre langage, qui effarouche tant de ridicules pudeurs, vaut cent fois mieux que [la] phraséologie bégueule et [...] embrenée d'équivoques obscènes. » (Delvau, 1997). Dès lors, il n'est pas étonnant que des voix se soient élevées pour soutenir que « l'érotisme littéraire est un instrument de progrès social et non un simple divertissement. » (Guiraud, op. cit. : 8).

2. Amalgames et enjeux

Dans le monde arabe, c'est généralement pour les mêmes réserves morales, énoncées plus haut, que certains lecteurs sont prompts à condamner tout texte où la sexualité bénéficie d'une présence prépondérante, ou considérée comme telle. Le rôle de la littérature n'est pas d'exacerber les mauvais instincts, arguent ces objecteurs de conscience, mais de les sublimer.

2.1. La polémique

C'est ainsi que Mohsen Ben Dhiaf, écrivain et essayiste tunisien, parlant du roman d'Ibrahim Dargouthi, intitulé *Fenêtres de minuit* (شبابيك مُتَّصِف اللَّيْلِ, faba:biku-muntaṣaf-illajl), écrit (Ben Dhiaf, 1998 : 45) : « Quand la création littéraire verse dans le dévoilement, elle est automatiquement rejetée en dehors de l'univers de la littérature et [tombe] dans celui de l'excitation arbitraire des instincts sexuels qui rabaissent l'homme au rang de l'animal. Aussi la littérature s'écarte-t-elle de sa mission essentielle qui est de promouvoir les capacités intellectuelles de l'homme et de traiter de ses vrais problèmes. »

Bien plus intéressante nous semble être la position de Khelifa Al-Khiari, l'un des détracteurs les plus résolus et les plus virulents du roman de Dargouthi. Qualifiant « ce texte terrible » de « film pornographique infamant », qu'il lui serait impossible de garder dans sa bibliothèque, comparée tour à tour, à un « mausolée » et à une « tombe » (deux toponymes qui font partie, de toute évidence, de l'espace sacralisé), il ajoute (Khiari, 1996. La traduction est de nous) : « Dargouthi s'est toujours frotté à l'univers du *tabou* et de *l'interdit*, mais sans se départir de sa sérénité et de sa *pudeur*, jusqu'à ce qu'il commette son nouveau roman, dans lequel il atteint le fonds fangeux et nauséabond, tapissé d'un amas de productions auxquelles l'homme est contraint par ses *instincts* et que *l'ordre social* lui interdit d'aborder, et décide de s'y installer. »

Cette attitude, manifestement moralisatrice, fondée implicitement sur la dichotomie raison/instinct, reprise de l'ancienne antinomie corps/esprit, est étayée, dans les deux cas, par des considérations esthétiques, soutenant que le texte, envisagé comme une fiction érotique, « n'est pas un roman, mais une compilation de mini-récits, dénuée de tout art romanesque, sans intrigue construite et sans la moindre maîtrise artistique. » (طرشقانة, ṭorṣqa:na, 2006).

En Tunisie, *Fenêtres de minuit* serait, à notre connaissance, l'unique roman qui ait suscité une polémique autour de la question érotique et de son mode d'investissement littéraire, ce qui ne veut pas dire pour autant que ce texte soit le premier à avoir abordé cette question. En fait, la thématique érotique se rencontre, par exemple, chez Béchir Khraïef et chez bien d'autres encore parmi les pionniers du genre. Mais il convient de citer, à ce propos, Amel Mokhtar, auteur de *Toast à la vie* (ناخب الحياة naxbu-l-ḥaja, 1993), et de *La Chaise à bascule – ou Rocking-chair* - (الكرسي الهزاز al-korsi-l-hazza:z, 2002). Le premier, de par son audace et son originalité, n'est pas passé inaperçu, le second a été saisi pendant au moins trois ans. Amel Mokhtar se situerait dans la

mouvance de l'écrivaine algérienne Ahlem Moustaghanmi. Il convient de signaler, dans ce même contexte, le roman de Messaouda Boubaker طرشقانة *toršqa:na* (Ben Dhiaf, op. cit. : 46).

En France, à en croire l'éditeur du *Dictionnaire des œuvres érotiques*, « l'érotisme a cessé de scandaliser. » (*Dictionnaire des œuvres érotiques*, note de l'éditeur : XII). Il semble en effet que le censeur occidental soit parvenu à la conviction que « l'érotisme devrait échapper au tribunal réaliste, puisqu'il ne loge pas à l'enseigne du quotidien. Il appartient à une tout autre dimension : celle de l'expression artistique. » (Ramsay, op. cit. : 6). Dans le monde arabe par contre, l'érotisme continue d'enflammer les esprits et d'alimenter les polémiques, bien que la littérature érotique n'ait pas, pour ainsi dire, d'existence propre, comme c'est le cas dans les littératures occidentales où ladite littérature est reconnue comme un sous-genre, faisant partie de la catégorie générique qu'est le roman ou, de manière plus générale, le genre narratif, comportant, en plus du roman, le récit et la nouvelle.

Dans le monde arabe, la loi, selon laquelle « la répression est le mode fondamental de liaison entre pouvoir, savoir et sexualité » (Foucault, 1976 : 11-12), semble être toujours en vigueur. Si tout le monde, pour différentes raisons, dont en particulier des considérations religieuses en vertu desquelles la sexualité est une obligation incontournable, revendique ses droits à la sexualité, « tout le monde [par contre] continue de remettre l'érotisme en question. » (Guiraud, op. cit. : 5). Le puritanisme et la pudibonderie lui ont imposé leur « triple décret d'interdiction, d'inexistence et de mutisme. » (Ibid. : 6). Il en résulte que l'érotisme est pris en charge par un « discours illicite, [un] discours d'infraction qui, crûment, nomme le sexe par insulte ou dérision des règles de convenance » (Ibid. : 26) et non, comme c'est en effet le cas en littérature, pour des considérations esthétiques.

2.2. Problèmes de définition

Pour désigner l'érotisme, l'arabe recourt le plus souvent au terme « *Jins* » (الجِنْس). Les chercheurs et les essayistes, soucieux de précision, se limitent, quant à eux, à la transposition des termes latins (érotique, érotisme) « ʔi:ru:sj, ʔi:ru:ti:qa » (en arabe : إيروطيقى - إيروتيقى - إيروسي). Il suffit de consulter *Lisa:n-Al- ʕarab* (لسان العرب) pour se rendre compte que le terme « *Jins* » n'a pas, dans les dictionnaires anciens, l'acception qu'on lui attribue aujourd'hui et qui en fait, selon le contexte, le correspondant soit de « sexualité », soit d'« érotisme ». Ibn Mandhour, l'auteur du *Lisa:n*, note, entre autres détails, que « le genre, l'espèce (الجِنْس « *al-jins* »), est plus général que la race (النَّوع *annawʕ*) » (Ibid., t. 3 : 215).

2.2.1. La réalité lexicographique

Les dictionnaires bilingues (Arabe-Français / Français-Arabe), que nous avons eu le loisir de consulter, offrent, pour ce qui est de l'érotisme, deux entrées principales, à savoir les lexèmes « érotisme » et « sexualité » et leurs dérivés adjectivaux et adverbiaux. Une lecture attentive de ces données lexicologiques nous autorise de formuler les remarques qui suivront.

- *zīns*

Dans tous les dictionnaires consultés, l'interaction entre le sexuel et l'érotique est évidente. Dans ce sens, nous relevons, qu'en arabe, c'est de l'étymon triadique « *janasa* » que dérivent les vocables désignant et la sexualité et l'érotisme. En effet, d'après *Al-Manhal* (1979 : 404), *Al-Mufasssal* (1997, t. 1 : 691), *Assabil* (1983, §. 1088) et *Al-Kamel Al-Kabir* (1996 : 426), le lexème « *jīns* », employé pleinement, désigne l'activité sexuelle. Employé dans des constructions prépositionnelles et attributives, il désigne un état sexuel, comme dans « *du zīns* » (ذو جنس) et « *qadi:m Al-zīns* » (عديم الجنس) signifiant respectivement « sexué » et « asexué ».

Le terme se rencontre également dans des constructions adjectivales telles que « *al-zīns al-ḫafīn* » (الجنس الخشن) et « *al-zīns al-laṭīf* » (الجنس اللطيف), correspondant respectivement à « sexe fort » et « sexe faible ». Le terme « *al-zīnsijjia* » (الجنسية) désigne « l'activité sexuelle ». Il en est de même de « *al-zīnsanijjia* » (الجنسانية). La « sexologie », quant à elle, est rendue par l'expression « *ilm al-zīns* » (علم الجنس), littéralement « science de la sexualité ». Le substantif « érotisme » est rendu par l'adjectif « *al-zīnsi* » (الجنسي), mais aussi par le biais de l'adjonction, à ce même adjectif, des termes « *tahajjoz* » (تهيج) et « *ʔiṯa:ra* » (إثارة), mais aussi par le terme « *fabaqijja* » (شبقية), dérivé de « *fabaq* » (شبق). Nous notons, pour notre part, que l'emploi du substantif « *zīns* » (جنس), avec une nette connotation sexuelle, pourrait être expliqué par le fait que l'un des dérivés de l'étymon triadique « *zanasa* » (جنس), en l'occurrence « *al-muza:nasa* » (المُجَانَسَة) signifie « entente » et « harmonie » et est, pour cela, susceptible, de référer à la conjonction amoureuse.

Ceci dit, il n'y a pas de doute, à en croire Fathi Ben Slama (1997), que l'emploi du terme « *zīns* », pour désigner l'activité sexuelle, est une impropreté évidente qu'explique le gommage, dans le terme « *al-far3* » (الفَرْج) – vagin –, de sa portée généralisante puisqu'il désigne initialement, comme en attestent les anciens traités lexicographiques, à la fois le pénis et le vagin. Ibn Mandhour écrit à ce propos (op. cit., t. 11, : 46) :

« *Al-far3* : sexes de l'homme et de la femme. Le *far3* est le nom de toutes les parties honteuses des hommes, des femmes et des jeunes, et des zones environnantes. Ce terme s'applique aussi aux animaux ».

- *fabaq*

Concernant le substantif « *fabaq* », l'auteur du *Lisa:n* note qu'il désigne « le paroxysme du désir sexuel et l'envie de copulation » (Ibid., t. 8 : 15) et qu'il pourrait s'appliquer, en plus de l'homme, à d'autres espèces animales, dont l'âne à titre d'exemple. Il en ressort que le terme « *fabaq* » ne pourrait être considéré comme le correspondant d'érotisme, dans l'acception que nous lui avons attribuée plus haut, puisqu'il est organiquement associé à la sexualité et, plus généralement, au plaisir sensuel. Il est un fait, tout au moins dans l'optique de G. Bataille, que l'hédonisme ne devrait pas être confondu avec l'érotisme et que ce dernier ne pourrait, en aucune manière, être limité à la fadeur du plaisir. On lit à ce propos dans *Histoire de l'œil* (Bataille, t. 1 : 45) :

« À d'autres l'univers paraît honnête parce que les honnêtes gens ont les yeux châtés. C'est pourquoi ils craignent l'obscénité. Ils n'éprouvent aucune angoisse quand ils entendent le cri du coq ni quand ils se promènent sous un ciel étoilé. En général, quand on goûte les *plaisirs de la chair*, c'est à la condition qu'ils soient *fades* ».

Nous parvenons ainsi à la conclusion que le champ sémantique du concept d'érotisme est circonscrit, en plus du terme « *3ins* » lui-même, par une suite de sept termes : « *çifq* » (عشق), « *yara:m* » (غرام), « *volma* » (عَلْمَة) « *yazal* » (غَزَلَ), « *tafbi:b* » (نشبيب), « *tahajjo3* » (نهْج) et « *fabaq* » (شَبَق). Malek Chebel, à qui nous empruntons cette définition, distingue dans ce champ notionnel, ainsi articulé, trois ensembles⁵.

- *yazal* et *tafbi:b*

Le premier, désignant une disposition sentimentale et amoureuse, comprend les lexèmes « *yazal* » et « *tafbi:b* ». Selon M. Chebel, l'un et l'autre supposent une sublimation de type littéraire. Et d'ajouter que « le « *yazal* » s'applique à l'approche sentimentale et amoureuse de celui qui reste en deçà de la consommation charnelle ou qui tend vers elle. Le « *yazal* » est surtout oral, éventuellement gestuel. Il reste une distance » (Chebel, 1995 : 226). Ibn Mandhour écrit quant à lui (op. cit., t. 11 : 46) :

« Al-yazal : l'échange verbal des jeunes garçons et des jeunes filles. C'est aussi le fait de s'amuser avec les femmes, ou le marivaudage ». Plus généralement, le terme signifie le fait de parler aux femmes dans l'intention de les séduire. Dire d'un homme qu'il est « *yazil* » (غَزِل), c'est le taxer de faiblesse et de veulerie ».

Trois éléments méritent d'être soulignés dans le propos de l'auteur du *Lisa:n*. Le premier se rapporte à la dimension verbale du « *yazal* ». Le second concerne l'intention ou l'objectif proposé, alors que le dernier consiste dans l'appréciation axiologique de ce faire. En cela, la définition qu'en donne Chebel perd de vue la dimension diachronique, déterminante pourtant, même pour l'approche de cette notion au cours des âges classiques.

La notion de « *tafbi:b* » est encore plus complexe et ne pourrait en tout cas être réduite, comme semble le soutenir Chebel, à une forme de sublimation littéraire. Pour s'en rendre compte, il importe de se reporter à l'excellente analyse que Raja Ben Slama a faite de ce concept et des rapports évidents qu'il entretient avec le « *tarqiq* » (التَرْقِيق)⁶. Il nous suffit, dans ce contexte, de citer Ibn Mandhour, lequel écrit dans le *Lisa:n*⁷:

« *Tafbi:bou Af-fiçri* » (ترقيق الشعر), littéralement « attiser la poésie », le verbe *fabba* (شَبَّ) signifiant initialement « allumer le feu » ou « provoquer une guerre » : c'est la rendre plus douce en parlant, au début du poème, de la femme ». Le verbe *fabbaba* (شَبَّبَ) signifie le fait de chanter, sur le mode amoureux, la grâce de la femme ».

Il est clair que le « *tafbi:b* » (تشبيب) se définit fondamentalement comme une pratique littéraire et plus précisément comme une option esthétique. Cette orientation est d'autant plus nécessaire que le « *tafbi:b* » est, étymologiquement parlant, une représentation du beau. Il s'en dégage que le beau, envisagé dans l'optique discursive, est indissociable de l'amour. Bien plus, il semble même qu'il soit la quintessence même de la beauté. Ibn Mandhour note, à ce propos, que le « *mafbu:b* » (مَشْبُوب) est le beau.

- *yara:m* et *çifq*

Le second ensemble, dans lequel figurent les termes « *çifq* » et « *yara:m* », toujours selon M. Chebel, désigne une disposition passionnelle, ne débouchant pas nécessairement sur des rapports charnels. Raja Ben Slama considère, quant à elle, que le « *çifq* » réfère au désir de la femelle et se rattache à l'image de la chamelle en chaleur. C'est pourquoi il est très difficile d'y occulter l'acte charnel. Et c'est avec autant de difficulté qu'on peut y voir une forme d'amour spirituel » (R. Ben Slama, 2003 : 9. Nous traduisons. À ce propos, on lit dans le dictionnaire d'Ibn Mandhour (t. 10 : 160)⁸ :

« *Al-çifq* » : « l'excès de l'amour ou l'admiration que voue l'amant pour l'objet de son amour, se dit de l'amour platonique et de l'amour charnel ».

Sur ce point, litigieux à proprement parler, le propos d'Ibn Mandhour n'aide aucunement à départager les deux chercheurs. Nous y relevons en effet des éléments qui corroborent le point de vue de R. Ben Slama, comme, par exemple, le fait que le lexème « *ça:fiq* » (عاشق) se dit aussi « de la chamelle en chaleur ». Nous notons ensuite qu'Ibn Mandhour, en accord en cela avec la chercheuse tunisienne, associe le « *çifq* » à l'excès « parce qu'il affecte physiquement « *Al-ça:fiq* », lui faisant perdre ainsi ses couleurs et son bien-être physique. C'est dans ce sens qu'il est comparé à un arbre, appelé « *çafaqa* » (عشقي), qui se fane et dépérit une fois coupé ».

Le ramenant à la notion axiale d'excès, l'auteur du *Lisa:n* écrit à propos du « *yara:m* » (عَرَام) :

« *Al-yara:m* : Mal, souffrance, calvaire et amour permanents, et plus généralement tout ce dont on ne peut se défaire ». Initialement, le *yara:m*, comme l'atteste le Coran, parlant des damnés, signifie le paroxysme de la souffrance. L'endettement est dit *Al-yorm* (عُرم). Le *yara:m* est, par ailleurs, l'attachement excessif aux femmes ».

Il est aisé d'isoler, dans cet énoncé définitoire, les termes de calvaire, de damnation et d'excès et de remarquer que le dernier d'entre eux assure le rapport entre les deux états que sont la passion et la damnation. S'il est attesté que l'amour est source de souffrance, il est possible de dire que le « *yara:m* » est l'amour qui se vit sur le mode de la passion, ce qui est de nature à ressortir le rapport organique entre désir et violence et, partant, entre mort et érotisme.

À cet endroit, René Girard fait remarquer que l'alliance entre désir et violence est des plus banales et qu'elle est perceptible, en particulier, dans les perversions pathologiques. C'est pour

cette raison que la croyance en l'existence d'un « désir normal et naturel » est, selon lui, sans fondement et que « la violence » s'avère être « à la fois l'instrument, l'objet et le sujet universel de tous les désirs » (Girard, 1972 : 215). Jean Brun, abondant dans le même sens, postule que « le concept (à entendre dans le sens de langue), la violence et Erôs ne sont que les aspects différents du *Désir* dont on n'a pas encore étudié toutes les ruses ». C'est sur cette base qu'il en arrive à la conclusion selon laquelle « le désir *en marche* traverse les présences sans s'y arrêter, il les *abat* pour *s'en nourrir* car sa quête le fait toujours *bondir* par-delà ce qu'il intègre. » (Brun, 1968 : 13-17).

- tahajjo3

Le dernier ensemble, comptant les termes « *tahajjo3* » (تَهَيُّج), « *ʔiða:ra* » (إثارة), « *fabaq* » (شَبَق), « *ʔibla:m* » (إِبْلَام), et « *ʔolma* » (عُلْمَة) se caractérise par une excitation sexuelle graduelle, préliminaire à un rapport charnel. « Le « *tahajjo3* », écrit M. Chebel, évoque une grosse vague qui emporte avec elle les réserves de l'amant. C'est l'excitation que l'on ne peut réfréner. » (Chebel, op. cit. : 226). En effet, le dictionnaire d'Ibn Mandhour nous apprend que « les verbes « *ha:3a* » (هَاج) et sa forme factitive « *ʔaha3a* » (أَهَاج) signifient exciter, provoquer et, en parlant de la colère ou de la guerre, l'attiser », que « le chameau est qualifié de « *hajji3* » (هَيِّج) quand il est en rut » et qu'enfin « le substantif « *haj3* » (هَيِّج) désigne, tout à la fois, « le vent violent », « la couleur jaune », « la sécheresse », « le mouvement » et la « sédition » (*Lisa:n al- ʔarab*, op. cit., t. 15 : 119).

Cela dit, le terme « *hija:3* » (هَيَّاج) est généralement répertorié comme faisant partie des dénominations du coït (Ibid., t. 15 : 119). Il est un fait aussi que le « *tahajjo3* » (تَهَيُّج) comporte, dans sa configuration sémique, les sèmes « animalité » et « excès » qui le placent d'emblée dans la case des conduites immodérées. Dès lors, l'on peut dire que le « *tahajjo3* » est l'Autre de la raison, étant ce qui plonge l'homme dans l'excès et partant de l'animalité.

Toujours d'après M. Chebel, « la « *ʔolma* » est une excitation encore plus forte. Elle s'applique généralement à un violent penchant sexuel pour une femme » (Chebel, op. cit. : 226). L'auteur du *Lisa:n* nous semble rendre mieux compte de cette notion quand il l'associe organiquement à l'excès, lequel fait partie intégrante de l'expérience érotique (op. cit., t. 11 : 77. La traduction est de nous) :

« *Al-ʔolma* : le désir de copulation », se dit de l'homme, de la femme et de l'animal. Le terme est organiquement associé à l'excès, et c'est dans ce sens que *Al-lytila:m* (الاعتلام) signifie « le fait d'aller au-delà des limites convenues en bien ou en mal. »

Là encore, il faut préciser que le terme fait partie des dénominations du coït et qu'il a, en commun avec le « *tahajjo3* », dont la structure sémique comprend, en plus du sème « humanité », les sèmes « animalité et excès ». Le lexème « *fabaq* », quant à lui, entre dans des constructions composées avec le terme « *mass* » (مَسَّ), synonyme de « possession », d'après R. Ben Slama) op. cit. : 15). C'est ainsi qu'on dit « *muša:b bi-mass fabaqi* » (مُصَاب بِمَسَّ شَبَقِي), pour désigner une personne atteinte d'érotomanie (Chebel, op. cit. : 227).

Concernant cette expression, que nous estimons être artificielle et hors d'usage, il est possible de dire qu'elle pêche par sa redondance puisque le « *mass* » implique le désordre et le dérèglement qu'occasionne le « *fabaq* », sans compter que ce dernier terme est l'une des dénominations attestées du coït. R. Ben Slama montre, par ailleurs, qu'à divers degrés, le déséquilibre mental constitue un composant de base du désir. Parmi la liste des mots communs et des métonymies désignant l'amour, plus de vingt réfèrent au déséquilibre mental, dont justement la « possession » (op. cit. : 227). Bien plus, le lexème folie lui-même a été incorporé, par certains, dans la liste des dénominations de l'amour. Mais il importe de signaler que le « *mass* » est un dénominateur commun entre la folie, le coït et le désir puisqu'il « désigne initialement l'action des djins, les Arabes anciens croyant que ces derniers sont capables de transformer tout ce qui les entoure, rien qu'en le touchant. » (Ibid : 168. La traduction est de nous).

2.2.2. L'indécision lexicographique

Tout cela nécessite, à notre sens, d'être revu. Il est aisé, pour le parfait bilingue, de se rendre compte que la traduction de la plupart des termes, considérés plus haut, est approximative, qu'elle associe des mots forts distincts, en leur supposant, abusivement, à notre avis, une acception commune. A titre d'exemple, le rapport entre « *yazal* », « *tafbi:b* » et « *ʔibla:m* » est loin d'être évident. « *tahajjoʒ* », « *ʔiθa:ra* », « *fabaq* » et « *yolma* » ne réfèrent pas à des « états » érotiques, mais constituent une catégorisation graduelle de l'appétence sexuelle. Nous croyons l'avoir suffisamment démontré en référant au *Lisa:n*. Ceci dit, nous estimons que cette question mérite d'être considérée séparément afin que soit établi, de manière probante, l'indécision lexicographique qui caractérise l'usage moderne.

Dès lors, nous ne pouvons que donner raison à R. Ben Slama quand, parlant de *L'Encyclopédie de l'amour en Islam*, que nous avons citée plus haut, note que l'auteur « traduit « *ichq* » par ardeur et « *yara:m* » par passion », et qu'il s'agit là de traductions approximatives qui ne tiennent pas compte des définitions linguistiques et conceptuelles des dénominations de l'amour et des contextes dans lesquels ils sont impliqués. » (Ibid. : 37. La traduction est de nous).

Il nous faut noter, dans le même sens, que la distinction entre sexualité et érotisme est, dans tous les cas que nous avons considérés plus haut, loin d'être évidente. Notons enfin que les conclusions de M. Chebel, et en particulier celle concernant l'oralité du « *yazal* », nous semble être sans fondement si l'on faisait seulement l'effort de se rappeler que le « *yazal* » est l'un des thèmes majeurs de la poésie amoureuse classique et moderne. Bien plus, il est le nom générique d'un genre poétique séculaire et attesté.

Cette indécision lexicographique est perceptible dans l'usage que nombre de chercheurs font de ces termes. A ce propos, nous avons remarqué qu'ils utilisent, dans le cadre du même essai, le terme arabe correspondant (qui n'est pas toujours le même pour tous, soit « *ʔiru:si* » ou

« *ʔiru:tiki* »), ou la transposition latine, comme c'est le cas, par exemple, pour R. Ben Slama dans *Le désir et l'écriture (Al ʕiʕq wa-l-kitaba)*. Dans sa préface au *Jardin parfumé*, Jamel Jumoâ, qui en a établi et annoté le texte, parle de « *al-ʔiru:tikija al- ʕarabia* » (الإيروتيكية العربية), de « *al- ħob al- ʕinsi* » (الحب الجنسي), de « *al-fan al-ʔiru:tiki* » (الفن الإيروتيكي), de « *al-fan a-fabaqi* » (الفن الشَّبقي), tout cela pour dire respectivement l'érotisme, la littérature érotique et l'art érotique. Plus loin, il utilise, tour à tour, « *al-ʔadab al-ʔiru:tiki* » (الأدب الإيروتيكي = la littérature érotique), comme synonyme de « *al-ʔadab al- ʕinsi* » (الأدب الجنسي) ou « *ʔadab An- nika:ħ* » (أدب النكاح) (Ibid. : 12-13), les deux étant censés être les correspondants arabes de la notion de « littérature érotique ».

Que faut-il conclure de tout cela ? Nous relevons, tout d'abord, que la transposition latine est employée concurremment avec ceux de « *ʕins* » (جنس), « *fabaq* » (شَبَق) et « *nika:ħ* » (نكاح). À ce propos, il importe de noter que la persistance du terme latin pourrait constituer la preuve que les trois termes arabes ne sont pas considérés comme de parfaits correspondants d'érotisme. Nous avons remarqué également que l'indécision lexicographique est inhérente à l'idiome arabe, comme l'atteste, à titre d'exemple, l'emploi des termes « *ʕins* » et « *nika:ħ* ». Là encore, il semble que les deux lexèmes ne soient pas perçus comme synonymes. Nous notons enfin que seul le lexème « *nika:ħ* » fait partie du glossaire classique, en rapport avec la sexualité.

3. L'érotologie arabo-musulmane

Quand M. Chebel soutient, avec vraisemblablement l'idée d'énoncer une évidence, que « la littérature érotique arabe, comme chacun le sait, est l'une des plus fécondes au monde » (Chebel, 1988 : 137), il parle de la littérature érotologique des âges classiques. Cette littérature nous intéresse à plus d'un titre, en particulier parce que, dans le cadre du patrimoine littéraire arabe classique, deux termes sont utilisés invariablement, dans un sens proche de celui qu'on prête aujourd'hui aux termes sexualité et érotisme. Il s'agit de « *nika:ħ* » (نكاح) et de « *bah* » (بَاه), fréquemment employés dans les traités érotologiques avec une variété d'autres termes de même sens, dont le terme de droit canon « *waṭʔ* » (وَطْء), et le terme « *laḍḍa* » (لُدَّة), qui signifie littéralement, « plaisir », « volupté » et « jouissance ». M. Chebel écrit à ce propos (op. cit., 1995 : 147) :

« Pour désigner le coït, et la copula carnalis en général, la littérature érotologique arabe emploie un grand nombre de termes, dont *ʕima:ʕ*, *ba:h*, *waṭʔ*, *nika:ħ*. Ce dernier est le plus usité [...]. Les lexicographes disposent de plus de quatre cents verbes pour désigner l'acte sexuel, toutes nuances confondues, tandis que le seul cycle des *Mille et une Nuits* contient une centaine de descriptions liées à la copulation et à l'amour charnel. »

Du « *nika:ħ* », on lit dans *L'Encyclopédie de l'amour en Islam* (Ibid : 452) :

« *Nika:ħ* : acception coranique : mariage. Le mot *nika:ħ* est polysémique, puisqu'il désigne à la fois le mariage et le coït. L'institution du *Nika:ħ*, preuve juridique du mariage, est d'une importance capitale dans la culture arabo-musulmane. »

Chebel écrit concernant le « *watʔ* » (Ibid. : 147) :

« Ce (...) mot désigne le coït lui-même, avec, en sus, une sémantique de domination, puisque le verbe évoque à la fois l'idée de « fouler aux pieds » et de « monter sur quelqu'un ou quelque chose. »

Nous notons en effet que les lexèmes « *nika:h* », « *laδδa* » et « *bah* » figurent dans beaucoup de titres de traités, dont, pour ne citer que les plus connus, *L'illustration de la science du coït* (الإيضاح في علم النكاح), œuvre apocryphe, attribuée au polygraphe égyptien Soyoutî (1445-1505), auteur, par ailleurs, d'une encyclopédie érotologique intitulée *Le bijou dans les vertus de l'amour* (الوشاح في فوائد النكاح) et d'un recueil de séances, sous le titre de *Nuits de nocces ou comment humer le doux breuvage de la magie licite* (زشف الزلال من السحر الحلال), et *La Somme érotique* (جوامع اللذة), attribué à Ali Ibn Nasr Al-kateb (moitié du 4^e siècle de l'hégire - 10^e de l'ère chrétienne). Il faut citer également l'œuvre de Ahmed Tifachi (moitié du 7^e siècle de l'hégire, précisément en 651 - 13^e de l'ère chrétienne), intitulée *Pour que le vieillard recouvre sa vigueur en matière de coït* (رُجوع الشَّيخ إلى صباه في القوَّة على الباه). Ce polygraphe tunisien est l'auteur d'une autre anthologie érotologique, intitulée *La randonnée des cœurs dans ce qui n'existe dans aucun autre livre*, traduit par René Khawam, sous le titre *Les délices des cœurs* (نزهة الألباب فيما لا يوجد في كتاب) et, deux décennies plus tard, par Mohamed Lasly, sous le titre *Le bréviaire arabe de l'amour*.

Ce patrimoine érotologique classique, dont les textes les plus représentatifs n'ont pas été établis et annotés de manière scientifique - et dont certains sont encore à l'état de manuscrits - est disponible et bénéficie d'une véritable audience populaire. Il n'y a pas très longtemps déjà, des éditions improvisées, et souvent expurgées de leur teneur scientifique, ont été proposées à un lectorat populaire et disparate. *La Prairie parfumée* de Nefzâwî (الروض العاطر في نزهة الخاطر), « probablement l'œuvre la plus connue dans le monde arabe après le *Coran* et *Les Mille et Une Nuits* » (op. cit., : 90), était considéré naguère comme un véritable manuel d'apprentissage sexuel. Des générations de maghrébins se sont repues, dans la clandestinité, des récits grivois, souvent franchement pornographiques, que contient cet ouvrage, traduit dans plusieurs langues (Cheikh Nefzâwî, op. cit., (introduction).

Vers le milieu des années 80, plusieurs maisons d'édition, libanaises pour la plupart, dont notamment Dar Rayyes, Dar Al-Kamel, établie en Allemagne, et Dar Essaqui se sont employés à éditer l'essentiel de ce patrimoine, preuve qu'il est toujours efficient. En tout cas, il est l'objet d'interprétations diverses, et fréquemment cité comme l'atteste le roman de Brahim Dargouthi *Les fenêtres de minuit*. D'une certaine façon, la question érotique, dans la littérature maghrébine, et arabe en général, ne saurait se situer autrement que par rapport à ce patrimoine, surtout qu'il est souvent valorisé par rapport à la pudibonderie qui freine la veine de l'écrivain contemporain.

Conclusion

Nous soulevons là une question grave qui déborde le cadre de cet essai. Nous nous contenterons donc de noter que l'audience dont bénéficie ce patrimoine repose sur des considérations purement formelles. Or, nous croyons qu'il est très pernicieux de s'en tenir à ce critère et de perdre de vue le contenu éminemment rétrograde de la plupart des traités cités plus haut. Nous remarquons enfin que le fait de voir dans cette littérature l'exemple d'une certaine liberté d'expression ou d'un certain libéralisme sexuel, procède à notre sens, d'une représentation intégriste de l'histoire. C'est pour cela que nous estimons qu'il est nécessaire d'entamer, dans ce contexte, une réflexion historique objective, avec la rigueur méthodologique relative aux approches lexicographiques et lexicologiques.

Deux actions s'imposent dans ce cadre. La première consiste dans la nécessité de répertorier le patrimoine érotologique classique, d'identifier les textes majeurs et d'en assurer l'établissement et l'annotation afin qu'il soit possible aux chercheurs d'en tirer profit. Cette tâche pourrait être assumée par des groupes de recherche en matière de langue et de civilisation arabes. La seconde action, la plus importante à nos yeux, comprend deux étapes et consiste, dans un premier temps, dans l'élaboration d'un dictionnaire érotique d'expression arabe dont on puiserait la matière dans le patrimoine érotologique. On procéderait, dans un deuxième temps, à l'élaboration d'un dictionnaire érotique bilingue (Arabe - Français) qui permettrait, entre autres, de mettre de l'ordre dans l'indécision lexicographique dont on a parlé plus haut.

Bibliographie

1. Livres, dictionnaires et encyclopédies

- Bachelet, Th. 1879. *Dictionnaire général des lettres, des beaux arts et des sciences morales et politiques* (1/2), avec la collaboration de Ch. Dezobry. Paris : Librairie Ch. Delagrave.
- Baily, R. 1971. *Dictionnaire des synonymes de la langue Française*, dir. Michel de Toro. Paris : Librairie Larousse.
- Bataille, G. 1957. *L'Érotisme*. Ed. Minuit, coll. « Arguments », Paris.
- Baumgartner, E., Menard, Ph. 1996. *Nouveau dictionnaire étymologique*. Paris : Librairie Générale Française, coll. « Guides de la langue française ».
- Bescherelles, A. 1856. *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue Française*. Paris : Garnier frères.
- Chebel, M. 1995. *Encyclopédie de l'amour en Islam*. Paris : Payot.
- L'Esprit de sérail*, 1988. *Perversions et marginalités sexuelles au Maghreb*. Lieu commun.
- Dauzat, A., Dubois, J., Mitterrand, H. 1971. *Nouveau dictionnaire étymologique et historique*. Paris : Librairie Larousse.
- Delavau, A. 1997. *Dictionnaire érotique moderne*, Union Générale d'Éditions, coll. « Domaine français », Paris.
- Dictionnaire de l'Académie Française*. 1878. Paris : Librairie de Firmin-Didot et Cie, Imprimerie de l'Institut de France.
- Dictionnaire de notre temps*. 1990. Paris : Hachette.
- Dictionnaire des œuvres érotiques*. 2001. Robert Laffont, coll. « Domaine français », Paris.

- Dictionnaire encyclopédique de la langue française Le Maxidico*. 1996. Editions de la Connaissance.
- Dochez, L. 1860. *Nouveau dictionnaire de la langue Française*. Paris : Librairie ecclésiastique et classique de Ch. Fouraut.
- Encyclopédie universelle, dictionnaires des dictionnaires* (1/6). 1886. dir. Paul Guérin. Paris : Librairie des imprimeries réunies.
- Foucault, M. 1976. *Histoire de la sexualité I : La volonté de savoir*. Paris : Gallimard, coll. « Tel ».
- Glaire, A., Walsh, V. 1847. *Encyclopédie catholique*. Paris : Ed. Parent Desbarres.
- Guiraud, P. 1984. *Dictionnaire érotique*. Paris : Payot.
- Hatzfeld, A., Darmesteter, A. 1885-1900. *Dictionnaire général de la langue française* (du commencement du XVII s. jusqu'à nos jours - 1/2), Librairie Ch. Delagrave, Paris, s.d.
- Idriss, S., Jabbour, A.-N. 1979. *Al-Manhal*, Dictionnaire Français - Arabe, cinquième édition, Beyrouth, Dar Al-Adab, Dar Al-Malyin.
- Jabbour, A.-N. 1997. *Al-Mufasssal*, Dictionnaire Arabe - Français, cinquième édition, Beyrouth, Dar El-Ilm Lil-Malayin.
- Kasimirsky, 1944. *Dictionnaire Arabe-Français*. Paris : Maisonneuve et Cie éditeurs (1^{ère} éd. 1860), Beyrouth : Librairie du Liban.
- Lachatre, M. 1865. *Nouveau dictionnaire universel* Paris : Docks de la librairie.
- Landais, N. 1846. *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français* (1/2). Paris : Didier.
- Larive-Fleury, M. 1888. *Dictionnaire français des mots et des choses ou Dictionnaire encyclopédique des écoles, des métiers et de la vie pratique*. Paris : Charmerot.
- Larousse, P. 1870. *Grand dictionnaire universel du XIX s.* Paris : Administration du grand dictionnaire universel.
- Littré, E. 1873. *Dictionnaire de la langue française*. Paris : Librairie Hachette et Cie.
- Martin, J.-C. 2004. *100 mots pour jouir de l'érotisme*, coll. « Les Empêcheurs de penser en rond ». Paris : Seuil.
- Nefzâwî, Ch. 1993. *Ar-rawdh Al-atîr*, texte établi par Jamal Jum'a, Deuxième édition. London : Ryad El-Rayyes Books.
- Pauvert, J.-J. 1970-2000. *Anthologie historique des lectures érotiques*, de Gilgamesh à Saint-Just, de, Stock/Spengler, 1995-1996.
- Petit Larousse illustré 1985*. Librairie Larousse, 1980.
- Ramsay, R. 2002. *Le Dictionnaire érotique*. Québec : Editions Blanche.
- Reda, Y.-M. 1996. *Al-Kamel al-Kabir*, dictionnaire du français classique et contemporain. Beyrouth : Librairie du Liban Publishers.
- Reig, D. 1983. *As-Sabil*, Dictionnaire Arabe - Français, Français - Arabe. Paris : Librairie Larousse, coll. Saturne.
- Robert, P. 1972. *Le Petit Robert*, Dictionnaire LE ROBERT, Paris.
- Sauverzac, J.-F. de. 2000. *Le désir sans foi ni loi. Lecture de Lacan*. Paris : Aubier, coll. « Psychanalyse ».
- Vapereau, G. 1876. *Dictionnaire universel des littératures*. Paris : Librairie Hachette et C^{ie}.

2. Article

Ben Slama, F. 1997. « Le sexe absolu ». *La sexualité chez les Arabes* (en arabe), Al-Kamel Verlag, Köln.

3. Livres d'expression arabe

Ben Slama, R. 2003. *Le désir et l'écriture*. Al-Kamel Verlag, Köln (en arabe).

Ibn Mandhour, 2003. *Lisa:n al- çarab*, Dar Sader, 2^e édition, Beyrouth.

Notes

1. *Dictionnaire des œuvres érotiques*, Robert Laffont, coll. « Domaine français », Paris, 2001, p. VII (Note de l'éditeur - Nous soulignons).
2. *Dictionnaire de l'Académie Française*, Librairie de Firmin-Didot et Cie, Imprimerie de l'Institut de France.
3. *Encyclopédie universelle, dictionnaires des dictionnaires* (1/6), dir. Paul Guérin, Librairie des imprimeries réunies.
4. Voir l'adresse suivante : <http://sante-az.aufeminin.com/w/sante/s138/sexualite/erotisme.html> [consulté le 30 janvier 2022].
5. Concernant les vocables *fabaq* et *yołma*, voir notre essai : *Perversion corporelle, perversion discursive* ou *La Belle et la Bête*, p. 216-218.
6. Voir : Raja Ben Slama, *Le Désir et l'écriture, (Al-ichq Wa Al-kitaba)*.
7. Kamel Verlag, Köln, 2003, p. 78-88. *Lisa:n al- çarab*, op. cit., t. 8, p. 10 (La traduction est de nous).
8. Voir aussi : Ibn Qayyim Al-jawziya, *Rawðatu-l-muħibbin wa nozhatul-mořta:qin*, Beyrouth, Dar Al-jil, Première édition, 1993, p. 33 (La traduction est de nous).



Le traitement de la phrase complexe dans la tradition grammaticale

Asma Mejri

Université de Tunis, Tunisie

azamoto@yahoo.fr

<https://orcid.org/0000-0003-4602-1387>

Reçu le 27-12-2021 / Évalué le 15-01-2022 / Accepté le 16-03-2022

Résumé

La finalité de cette étude est de discuter de la pertinence conceptuelle et descriptive de la notion de phrase complexe dans la tradition grammaticale française. Sera au cœur de cette discussion le concept de hiérarchie entre les propositions qui opère une distinction fondamentale entre propositions dépendantes et propositions indépendantes. À ce schéma binaire : principale vs subordonnée, nous proposons une description syntactico-sémantique fondée sur la notion de prédicat.

Mots-clés : phrase complexe, tradition grammaticale, prédication

The treatment of the complex sentence in the grammatical tradition

Abstract

The purpose of this study is to discuss the conceptual and descriptive relevance of the notion of complex sentence in the French grammatical tradition. Will be at the heart of this discussion, the concept of hierarchy between clauses which makes a fundamental distinction between dependent clauses and independent clauses. To this binary schema: main vs subordinate, we propose a syntactico-semantic description based on the notion of predicate.

Keywords: complex sentence, grammatical tradition, preaching

Introduction

La question de la phrase complexe est tellement vaste et épineuse que nous ne pourrions l'épuiser dans cette étude. L'objectif que visent les réflexions qui vont suivre est d'expliquer les fondements de cette notion et de situer le cadre théorique, dans lequel nous nous inscrivons par rapport à cette longue tradition grammaticale. Deux approches différentes et non pour autant contradictoires ont tenté d'expliquer le mécanisme de la phrase complexe : la première est syntaxique, la seconde sémantique.

Dans la perspective syntaxique, la subordination est définie comme un mécanisme de dépendance et d'intégration par opposition à la coordination, considérée comme un phénomène de symétrie. Le paramètre le plus important de cette analyse est la dépendance. Cela implique que la phrase a une architecture hiérarchique, où un élément ou plusieurs sont dépendants les uns des autres et par la suite, les uns étant considérés comme inférieurs par rapport à d'autres éléments, considérés comme plus importants dans la phrase.

Cette approche est fondée sur trois éléments : la dépendance d'une subordonnée à une principale, l'intégration et enfin la dissymétrie. La phrase complexe par subordination est une construction hiérarchique. En revanche, dans l'approche sémantique, la subordination est fondée sur d'autres paramètres.

Pour expliquer la subordination comme étant un phénomène sémantique, on considère qu'une phrase élémentaire présente l'énoncé comme vrai alors que précédée de *que*, la phrase n'est plus présentée comme vraie et sa valeur de vérité dépend alors de l'élément qui l'introduit. Nous prenons ces exemples pour illustrer cette approche :

Je pars bientôt.

Qu'il parte/ Qu'il parte bientôt ou non, cela ne fait rien.

Que a un double rôle : cette conjonction suspend la valeur de vérité de *P* et peut donner l'instruction de la recherche dans l'élément lexical qui précède.

Dans cette perspective, la subordination est un mécanisme qui entraîne la suspension de la valeur de vérité d'un énoncé et ce pour deux raisons : d'abord, la présence de la conjonction *que* et ensuite, la référence au contenu sémantique d'un élément antérieur, qui est forcément la principale. Or, dans les deux approches, nous sommes confrontée au flou terminologique : les notions de principale et de subordonnée posent problème aussi bien pour la définition que pour leurs statuts. Cela nous amène à poser plusieurs questions :

- Sur quels paramètres peut-on opposer le couple coordination/juxtaposition à la subordination ?
- Peut-on réellement parler de hiérarchie entre la principale et la subordonnée ?
- La subordonnée a-t-elle vraiment un statut inférieur à celui de la principale ?
- Est-ce que les conjonctions et locutions conjonctives ont uniquement ce simple rôle d'« introduire » la subordonnée, comme on le trouve dans toutes les grammaires ?

Pour tenter de répondre à ces questions, nous allons explorer la notion de subordination avant de la confronter aux notions, qui lui sont opposées dans la tradition grammaticale : la coordination et la juxtaposition.

1. La subordination

La subordination est considérée dans la tradition grammaticale comme étant une relation hiérarchique entre procès subordonné et super ordonné. Elle est définie ainsi :

« Lorsque la phrase complexe est construite sur le rapport de dépendance orienté entre une proposition dite-subordonnée- et une proposition dite-principale ou régis-sante » (Riegel, 2004 :461).

Une phrase complexe contient deux propositions : la proposition subordonnée est régie par une proposition plus importante et à laquelle elle apporte des informations de nature périphérique.

Cette relation hiérarchique est explicitée par un mot grammatical qu'il soit monolexical : *conjonction* ou *pronom relatif*, ou polylexical : *locution conjonctive*.

En revanche, les deux autres mécanismes de la phrase complexe : la coordination et la juxtaposition sont perçues comme deux relations impliquant la symétrie entre les deux propositions qui les constituent. Elles sont définies par opposition à la subordination.

1.1. Subordination / Coordination et Juxtaposition

Si, dans les grammaires traditionnelles, la subordination est liée à la présence d'un connecteur qui code les deux propositions, la coordination et la juxtaposition ne le sont pas ; elles ne présupposent aucun rapport de dépendance hiérarchique car elles n'ont aucune fonction syntaxique l'une par rapport à l'autre et peuvent fonctionner comme des propositions indépendantes.

Bien qu'elles aient des caractéristiques qui les différencient et leur attribuent des particularités, la juxtaposition et la coordination ne peuvent pas être analysées l'une par opposition à l'autre mais toutes les deux s'opposent à la subordination.

En fait, la juxtaposition permet de lier deux procès sans avoir besoin d'un connecteur qui les unit ; aucun mot de liaison explicitant la relation des deux procès (1), et la coordination est assurée lorsque deux unités du même niveau et ayant la même fonction syntaxique sont unies par une conjonction de coordination parmi les sept conjonctions (*mais, ou, et, donc, or, ni, car*) (2) :

(1) *Je t'aime, je suis fou, je n'en peux plus.*

Rostand, *Cyrano de Bergerac*, GF Flammarion, p.184

(2) *Je sers un fou mais toi, qui sers-tu ?*

Albert Camus, *Caligula*, Gallimard, p.126

Selon La Grammaire Méthodique (2009 :874), « c'est l'absence de dépendance syntaxique entre les éléments reliés qui distingue la coordination de la subordination », d'où les raisons pour lesquelles on opposait subordination à coordination et juxtaposition. D'autant plus, ayant toutes les deux, contrairement à la juxtaposition, un connecteur unissant les deux éléments les composant, ne pourrait-on pas s'appuyer sur ce critère pour unifier subordination et coordination et les opposer à la juxtaposition ?

En fait, cette opposition est inadmissible car, dans Bescherelle (1997), nous trouvons les définitions suivantes : « Coordination et subordination ; ce sont deux procédés différents qui mettent en relation les éléments (...) d'une même phrase, ou des phrases, ou des propositions différentes » puis « La coordination relie des mots, groupes de mots ou phrases qui ont le même statut syntaxique, (...). L'existence de l'un des éléments mis en relation ne dépend pas de l'existence de l'autre » pour lui opposer la définition de la subordonnée définie ainsi : « Une relation qui s'établit entre des mots, groupes de mots ou phrases qui ont des statuts syntaxiques inégaux, des fonctions différentes. L'existence de l'un des éléments mis en relation dépend de l'existence de l'autre » (193, 194, 196N).

Nous pouvons, alors, déduire que la grammaire traditionnelle s'appuie sur des critères formels pour définir les relations entre procès. Elle néglige, de ce fait, les aspects sémantiques ; aspects transmis au récepteur indépendamment de l'existence ou non d'une autre unité lexicale pour les expliciter.

Nous montrerons, dans notre analyse, que cette distinction pourrait admettre des nuances.

En outre, la subordination est un domaine d'étude bien élargi. La relation de subordination contient plusieurs types de propositions, chacun ayant ses caractéristiques. Nous pouvons évoquer plusieurs : les relatives, les complétives et les circonstancielles.

1.2. La relative et la complétive

« La proposition qui complète un nom ou un groupe nominal appartenant à la proposition principale (l'antécédent). Elle est introduite soit par un pronom relatif simple (*qui, que, dont, où*) soit par un pronom relatif composé (*auquel, duquel...*). Le pronom relatif peut être sujet du verbe de la relative, complément d'objet direct ou complément du nom » (Bescherelle, 1997 : 385). Mais la caractéristique essentielle de la proposition subordonnée relative est le fait qu'elle est introduite par un pronom relatif ayant une fonction propre à lui, différente de la fonction de la relative elle-même :

(3) *Nous avons tous peur des années qui arrivent.* (Bescherelle, 1997 : 431).

La relative qui arrivent joue le rôle d'une épithète liée. Néanmoins, le pronom relatif qui occupe la fonction sujet du verbe de la subordonnée avoir peur. La totalité de la proposition détermine l'antécédent des années.

La subordonnée relative a diverses formes : elle peut être une relative adjective, substantive, adverbiale ou prédicative et elle est considérée comme une expansion qui modifie l'antécédent.

Si les relatives complètent le nom, les complétives complètent le verbe :

« Les propositions subordonnées conjonctives sont introduites par une conjonction de subordination et sont compléments du verbe de la principale. Parmi les conjonctives, on distingue les complétives et les circonstancielles¹ ».

D'ailleurs, on peut distinguer les complétives introduites par que, les interrogatives indirectes, (exclamatives), et les groupes infinitifs.

La complétive occupe différentes fonctions, en revanche, la conjonction que, l'introduisant, est vide de sens et de fonction. Il s'agit d'un simple marqueur de subordination et n'a aucune fonction syntaxique. Elle peut être complément d'objet direct ou indirect, suite des formes impersonnelles, sujet, complément de nom et d'adjectif.

Quoiqu'elle soit indispensable à la complétude et à la compréhension de la phrase, la subordonnée relative, comme son étiquette l'indique, obéit à une relation hiérarchique. Si la relative apporte, généralement, un ajout et enrichit la phrase, la complétive complète le sens et sans elle, la phrase devient agrammaticale :

(4) *Je dis que nous vivons dans un siècle effroyable.*

Victor Hugo, *Ruy Blas.*, p.28.

(5)**Je dis.*

Malgré cette contrainte, aussi bien les grammaires traditionnelles que les programmes scolaires continuent à appliquer la notion de la différence de statuts entre les propositions constituant une subordonnée.

Nous arrivons, alors, à constater que, comme le montre Halliday²(1978), il s'agit d'une grammaire -de règles- qui se contente de décrire les noyaux des phrases simples et complexes c'est-à-dire que la fonction prime sur la structure. Par ailleurs, nous revenons au fait que les grammaires traditionnelles négligeaient les concepts et les sémantismes des prédicats constituant les propositions aux dépens de la forme.

La subordination est très riche en catégories comme en moyens d'expression qui jouent deux rôles : celui d'un mot subordonnant et celui d'un mot exprimant une relation logico-sémantique entre les deux propositions. En outre, les complétives coexistent avec les circonstancielles et forment ensemble les conjonctives.

Nous verrons dans ce qui suit comment les circonstancielles ont été traitées traditionnellement.

2. Les circonstancielles

La formation de l'étiquette ou du terme –circonstancielle- est révélatrice de la façon dont nous apercevons ces subordonnées dans la grammaire. D'ailleurs, *circum stare* (du latin) signifie « ce qui est autour » ce qui leur attribue un caractère facultatif, occasionnel, voire non essentiel : « Les propositions subordonnées circonstancielles peuvent remplir la plupart des fonctions circonstancielles du groupe nominal : temps, cause, but, ... Elles ont, d'ailleurs, en général, une mobilité dans la phrase comparable à celle des GN compléments circonstanciels » (Bescherelle, 1997 : 437).

2.1. Propositions subordonnées circonstancielles /compléments circonstanciels

À partir des définitions des circonstancielles, les propositions circonstancielles sont assimilées aux compléments circonstanciels reconnus par le fait qu'on peut les supprimer sans que la phrase ne devienne agrammaticale. On peut également les déplacer :

(6) *La nuit, tu veilles dans l'ombre.*

(7) *Quand je dors, tu veilles dans l'ombre.*

Méditations Poétiques, Lamartine, « Souvenir », Cérès, p.52.

(6a) *Tu veilles dans l'ombre, la nuit.*

(7a) *Tu veilles dans l'ombre, quand je dors.*

(6b) *Tu veilles dans l'ombre.*

(7b) *Tu veilles dans l'ombre.*

Ayant ces caractéristiques, les propositions subordonnées circonstancielles sont considérées comme marginales, d'où la notion de Marge. Aucune hypothèse concernant la position des- non complétives par rapport au noyau du procès car elles créent un fond qui accueille la principale, supprimable, effaçable sans nuire ni au sens ni à la construction grammaticale.

En outre, traditionnellement, l'analyse des propositions subordonnées circonstancielles s'appuie sur l'étude de leurs connecteurs (conjonctions et locutions conjonctives) ; c'est une catégorie considérée comme homogène.

En revanche, les conjonctions ignorent la distinction conceptuelle alors que les grammaires traditionnelles accordent une conjonction (ou plus) spécifique (s) à chaque type de proposition et on attribue au mot subordonnant le rôle de moyen exprimant une relation logico-sémantique entre procès.

Nous pourrions, aussi, nous référer à *La Grammaire Méthodique* et en tirer la définition suivante :

« Toutes les propositions qui ne sont ni des relatives (...) ni des complétives (...) sont réputées être des propositions circonstancielles. » (2009 : 841).

De même, en se basant sur leur indépendance par rapport au verbe et à sa valence, ainsi que sur leur mobilité, on leur accorde l'épithète « facultative ». On ne distingue les propositions subordonnées circonstancielles des compléments circonstanciels que par les propriétés de leurs moyens d'expression. Ainsi les unes figurent-elles sous la forme d'une phrase ayant un noyau verbal et les autres sous forme de groupes prépositionnels :

« Elles (les circonstancielles) sont des propositions subordonnées grâce au verbe qui leur sert de pivot et entrent dans un système de valeurs sémantiques. » (2009 : 842).

2.2. Propositions subordonnées circonstancielles / mobilité

On peut regrouper différentes circonstancielles. Étant spécifique aux circonstancielles, la mobilité est l'une des caractéristiques du classement : si les temporelles introduites par quand, (8), (8a), les causales ayant pour connecteur parce que, (9), (9a), les finales codées par pour que, (10), (10a), et les concessives par bien que, (11), (11a), par exemple, obéissent au déplacement, certaines autres propositions sont soit antéposées, soit postposées et quelques-unes demeurent radicalement immobiles « les consécutives ».

(8) *Quand vous m'appellerez, je viendrai.*

Victor Hugo, *Ruy Blas*, p.111

(8a) *Je viendrai quand vous m'appellerez.*

(9) *Parce qu'elle avait eu beaucoup de malheurs, elle était très fatiguée.*

(9a) *Elle était très fatiguée parce qu'elle avait eu beaucoup de malheurs.*

Marguerite Duras, *Un Barrage contre le Pacifique*, p.61.

(10) *Pour qu'il te regarde, tu faisais des mines.*

(10a) *Tu faisais des mines pour qu'il te regarde.*

Sartre, *Huis Clos*, Folio, p. 50.

(11) *Bien que mon cœur s'en soit allé, je ne me suis pas consolé.*

(11a) *Je ne suis pas consolé bien que mon cœur s'en soit allé.*

Verlaine, *Romances sans paroles*, « Ariettes oubliées », p.140.

Ces exemples montrent la possibilité de changer la place de ces subordonnées (en tête de phrase ou à sa fin) sans modifier le sens ni toucher à la grammaticalité.

Cependant ce critère n'est pas généralisable à toutes les propositions, comme nous l'avons mentionné ; dans une phrase complexe formée d'une proposition principale et d'une proposition subordonnée circonstancielle consécutive, l'ordre est unique ; c'est-à-dire l'ordre logique : Cause-Conséquence car cela correspond à un ordre temporel dans le monde ; un ordre irréversible :

(12) *L'enfant a commis une faute si grave que sa mère l'a puni.*

Nous évoquons, aussi, dans ce cadre, les systèmes corrélatifs où la principale et la subordonnée sont indépendantes. Prenons l'exemple des comparatives :

(13) *Plus tu mangeras, plus tu risques de grossir.*

Tout en parlant des comparatives, consécutives, temporelles, causales, finales, conditionnelles... nous repérons la répartition catégorielle traditionnelle. Celle-ci prêche les critères formels permettant de distinguer l'une de l'autre. Elle lègue au second plan le sens, les concepts et la sémantique. Cette spécificité permet de distinguer le complément circonstanciel à nuances variées et la proposition subordonnée circonstancielle à répartition structurée.

Les grammaires traditionnelles optent pour la forme car elles voient que le sens laisse toujours place à bien des discussions complexes et variées, d'où se fixer des règles claires telles que la mobilité, l'emploi des modes, la possibilité de substitution, ce qui évitera diverses ambiguïtés.

En effet, la mobilité, étant la première caractéristique liée aux circonstanciels, a été étudiée précédemment. L'emploi des modes, critère éminemment morphologique, conduit à une structuration bien ancrée dans la tradition grammaticale : à chaque circonstancielle correspond un mode (indicatif / subjonctif) qui varie, aussi, selon la conjonction employée. Par exemple, dans la temporelle, on emploie tantôt l'indicatif (14), tantôt le subjonctif (15) :

(14) *Elle sera de quelque chose, lorsqu'elle sera ma femme.*

Musset, *On ne badine pas avec l'amour*, L'univers du livre, p. 69

(15) *Elle ne sera rien avant qu'elle ne soit ma femme.*

Ou, encore, le mode propre à la finale bien que celui propre à la consécutive soit l'indicatif :

(16) *Je travaille pour que mes parents soient fiers de moi.*

(17) *Le vent redouble ses efforts et fait si bien qu'il déracine celui du qui la tête était voisine.*

Lafontaine, *Les fables*, « Le chêne et le roseau », L'univers du livre, p. 43.

La subordonnée peut être substituable par un gérondif (18) ou par une participiale (19) :

(18) *Pierre étant venu, nous partirons.*

(19) *Marie en arrivant chez elle, ses parents l'accueillent avec joie.*

La Grammaire Méthodique identifie des circonstanciels de situation, celles qui ont la spécificité de déterminer le cadre dans lequel elles s'inscrivent (sémantique) et qui sont mobiles (syntaxique). Citons, par exemple, dans ce cadre, quelques temporelles, les causales et les conditionnelles aussi bien que des circonstanciels de perspective, elles, aussi, mobiles, mais au subjonctif et ne peuvent pas être substituables. Nous évoquerons, dans ce cadre, quelques temporelles chronologiques « *avant que* », les finales... ; elles ouvrent une « vue à distance » (2009 : 857), bien que d'autres introduites par *non que*, par exemple, montrent que le lien causal est nié.

Nous arrivons, ensuite, aux systèmes corrélatifs. À la différence des autres propositions, celles qui acceptent ces systèmes ont la particularité de ne pas être complément de phrase car elles n'admettent pas le caractère typique des circonstanciels, voire la mobilité.

Ces propositions imposent leur tâche sémantique qui coexiste avec les critères syntaxiques, c'est-à-dire, outre la corrélation syntaxique, les propositions, essentiellement, comparatives et consécutives, ont la marque d'une intensité explicite ou implicite par rapport à un élément de la principale.

3. Limites de l'approche traditionnelle

D'après l'étude faite précédemment, nous remarquons que l'évocation des circonstanciels a maintes failles : le fait de se contenter de la forme et de la primer sur le contenu. Nous constatons, alors, que si nous allons nous contenter de la dimension traditionnelle affirmant que le prédicat est toujours verbal, nous négligerons plusieurs richesses de l'expression de ces relations, à commencer par l'existence de prédicats nominaux (20) et adjectivaux (21) en plus des prédicats verbaux (22) :

(20) *Il a tant de courage qu'il gagne tous ses combats.*

(21) *Elle est devenue si faible et si pâle qu'on la croyait et qu'on la disait perdue.*

Guy de Maupassant, *Une vie*, Cérès, p. 153.

(22) *J'ai détesté la lâcheté que je ne pourrais jamais me retenir de faire mourir un traître.*

Caligula, p. 103.

Puis la contrainte que pose le cas des auxiliaires car l'auxiliaire, à lui-même, n'a ni une autonomie ni une fonction, le cas des unités figées qui ne sont prises en considération

qu'à travers leur sens compositionnel car le fait de décomposer les éléments composant une structure figée modifie son sens, et le cas des verbes supports.

Nous nous dirigeons, donc, vers la remise en question de la mise en place linguistique des relations entre procès ; qualifier ces relations entre procès de « subordonnées circonstancielles » est-il vraiment justifiable ? Toutes les règles fixées par les grammaires traditionnelles et transmises aux apprenants sont-elles fiables ?

Nous nous intéresserons dans notre cadre théorique à montrer les limites de la présentation traditionnelle qu'on vient de rappeler. Nous exposerons, dans ce qui suit, le cadre théorique sur lequel nous nous appuyerons pour étudier la phrase complexe.

Les auteurs de la finalité exposent une méthodologie pertinente et proposent un modèle que nous prenons pour référence.

3.1. Définition de la prédication de second ordre

C'est une relation entre procès qui abolit la notion de hiérarchie entre « subordonnée » et « principale » car quelques propositions, quoique non essentielles, font partie du prédicat et, tout en étant supposées comme marginales, contiennent le foyer en termes de poids informatif. C'est le cas des consécutives :

(23) Cette lettre d'amour qu'en moi-même j'ai faite

Et refaite de sorte qu'elle est prête.

Cyrano de Bergerac, p. 107.

Ces deux composantes de la phrase complexe ne peuvent pas être séparées ; effacer la consécutive, par exemple, conduit non seulement à une modification du sens mais à une perte du contenu de l'information qu'on veut transmettre.

Cette relation s'appuie, en plus des formes, sur des critères sémantiques. Par ailleurs, une phrase complexe devient un point qui rassemble des moyens grammaticaux, lexicaux et textuels destinés à la connexion transphrastique car l'identité d'une structure ne se réduit pas au contenu d'une conjonction et les relations transphrastiques sont accessibles indépendamment du codage ; l'inférence le justifie, d'ailleurs, car dire « Il fait beau. Je sors me promener » est compris comme une relation causale par tous les récepteurs qui partagent un savoir commun et ont une expérience partagée du monde.

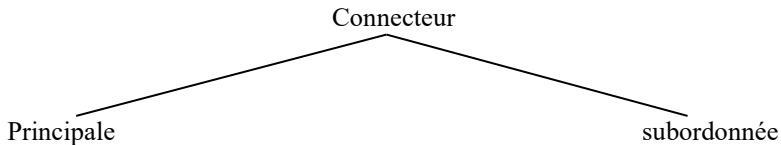
En outre, une relation transphrastique permet d'étudier des relations sans s'engager sur la nature de leurs moyens d'expression, y compris la conjonction dont le rôle se réduit à la mise en place d'une connexion entre deux prédicats.

« La connexion transphrastique peut être définie comme une relation qui se produit lorsque au moins deux procès simples et virtuellement indépendants sont unifiés pour former un procès complexe » (Cité par Gross, Prandi, 2004 : 35).

En plus, selon Halliday, la grammaire de « règles » fait appel à une autre grammaire –d’options- ; c’est-à-dire que le sens ne doit pas être légué au second rang en pensant aux centaines de formes d’expressions différentes. Ces grammaires sont selon lui :

« Deux modèles alternatifs de grammaire (...) (ils) ne sont pas exclusifs l’un de l’autre mais complémentaires » (Bescherelle, 1997 : 444).

Nous allons commencer, d’abord, par un schéma qui pourra expliquer cette notion :



Une phrase complexe se fonde, alors, sur deux procès situés au même niveau hiérarchique et connectés par une relation conceptuelle qui les domine ; une relation « triadique et symétrique » (Gross, Prandi, 2004 : 17) lorsque deux procès sont reliés par une autre relation super ordonnée qui fonctionne comme -prédicat- dont ils sont les arguments ; de ce fait, le schéma d’arguments de la subordonnée ne constitue plus un élément de celui de la principale mais tous les deux forment les arguments d’une unité qui leur est supérieure.

Ainsi, la relation et son contenu sont imposés de l’extérieur à un couple de procès qui sont tous les deux simples et logiquement indépendants l’un de l’autre et de la relation.

Il s’agit de la présence d’un mot prédicatif qui donne une contribution active à la caractérisation du contenu de la relation. Par conséquent, la proposition est le complément du connecteur, un mot de liaison doué d’un contenu positif et admet un terme prédicatif appelé, traditionnellement, locution. Celle-ci peut être, à l’opposé de la conjonction qu’on définissait dans les grammaires traditionnelles par « le mot invariable qui sert à unir deux éléments de rôles différents » (Gross, Prandi. 2004 : 16), elle-même vide de fonction, composée de plusieurs mots qui n’admettent pas l’intercalation dans l’assemblage qui les constitue. Or, le mot prédicatif catégorise explicitement la relation transphrastique ; c’est un moyen de codage transphrastique.

3.2. De la « locution » au « terme prédicatif »

Une locution est, traditionnellement, considérée comme une structure figée contenant des éléments soudés. C'est un bloc dont on ne peut pas changer les constituants. Or, cette opacité sémantique peut être nuancée.

En s'appuyant sur des tests, nous pouvons montrer que les locutions ne sont pas toutes figées. Elles sont, néanmoins, le résultat des modifications apportées à un prédicat nominal ; ce sont des reconstructions de constructions régulières et répondent à des règles combinatoires sans pouvoir les assimiler à des parties de discours parce que, même figées, on ne leur accorde pas la caractéristique de classe grammaticale.

Nous avons, d'abord, la possibilité de modification de quelques prépositions. Certaines prépositions peuvent être remplacées par d'autres sans modifier le sens ni la structure syntaxique. Mais commuter est un critère explicite du non-figement.

(24) *J'améliore mon travail avec l'intention de vous plaire.*

(25) *J'améliore mon travail dans l'intention de vous plaire.*

Ensuite, les substantifs sont substituables : « de manière que » ou « de façon de » n'entraîne aucune modification sur aucun niveau. D'autres modifications peuvent toucher la détermination, les intensifs, les actualisateurs³, etc.

Nous aboutissons à la conclusion suivante : nous devons prendre en considération trois phrases (principale, subordonnée et le connecteur) lors des analyses car l'expression résulte d'une interaction complexe entre la capacité du codage d'un mot de liaison, le contenu des termes prédicatifs spécialisés et l'inférence ; en effet, une relation transphrastique implique deux procès et un lien établi. Ce lien sera la structure prédicative de rang supérieur qui relie deux (ou plusieurs) procès dont chacun a une fonction.

Nous montrerons dans ce qui suit que la structure syntaxique, qu'elle relève de la subordination ou du couple (juxtaposition/coordination) est toujours la même relation de prédication de second ordre.

3.3. Rôle des connecteurs

Comme le montrent les grammaires traditionnelles, la mise en place des relations transphrastiques est conditionnée par la présence d'un mot de liaison les unissant. Toutefois, le contenu de ce mot de liaison peut être plus ou moins adéquat à la fonction qui lui est confiée. Il arrive, dans quelques cas, qu'une expression ait un codage adéquat (26) où le connecteur code, exactement, une relation consécutive, cependant, en (27),

l'absence du connecteur n'empêche pas la compréhension des contenus des procès par le biais de l'inférence. Dans (28), l'expression qui code la relation est plus étendue ; non seulement la relation finale est codée, mais aussi, la nuance d'un désir en jaillit (Gross, Prandi, 2004) :

(26) *Tant que j'aime mes parents, je leur obéis.*

(27) *A la mort de mon père, elle a coupé le pont avec la famille de son mari, avec la sienne aussi. Elle a changé de ville tout de suite après l'enterrement.*

Boudjedra, *L'escargot entêté*, Folio, p. 63

(28) *Il est sorti dans le désir de la rencontrer.*

Dans ce dernier exemple de finalité, le surcodage envisage, au-delà de la nuance sémantique spécifique, un contenu plus fin résidant dans le terme prédicatif lui-même : au-delà du but, un désir est exprimé à travers la troisième phrase.

Nous allons nous référer à la relation inférentielle (27) où le codage n'a pas le monopole : ce sont de purs et simples moyens d'expression qui n'ajoutent rien à la mise en place conceptuelle ; il y a plusieurs termes prédicatifs prêts à différencier et nuancer un noyau conceptuel commun.

L'inférence franchit une barrière formelle grâce à un « pont conceptuel » sans cadre grammatical. La relation transphrastique n'est plus le domaine des structures grammaticales mais code plutôt une relation ayant un contenu, une capacité de nouer et où, à l'intérieur du second énoncé, il y a un lien cohésif avec le premier. Il n'y a, donc, pas de relation grammaticale vide (donnée indépendamment d'un contenu) entre les deux procès.

Conclusion

La tradition grammaticale a même laissé ses traces sur la perception littéraire de l'écriture. La subordination, relève de la syntaxe et le couple coordination/juxtaposition de la parataxe. La syntaxe, c'est la marque de l'écriture. Le style de Proust ou de Mauriac sont restés légendaires grâce entre autres, à cette syntaxe bien ficelée, ces phrases qui s'enchaînent, s'imbriquent et font briller la subordination. La juxtaposition ou la coordination relèvent de l'oral, de l'immédiat alors que la subordination, c'est le gage de l'écriture.

Bibliographie

Arrivé, M., Gadet, F., Galmiche M. 1986. *La grammaire d'aujourd'hui (guide alphabétique de linguistique française)*. Paris : Flammarion.

- Banyś, W. 1997. Temps, modes et relations temporelles dans les propositions introduites par si : si « standard ». In : K. Bogaki, T. Zielinska-Giermak (éd.).
- Bat-Zev Schldkrot H. 1995. Faits de langues, mars 1995, N5, *La Comparaison*, FDL, PUF.
- Bescherelle. 1997. La grammaire. Paris : Hatier.
- Blanche-Benveniste, C. 1982. « Examen de la notion de subordination », *Recherches sur le français parlé* n° 4, p. 71-115.
- Bonnard, H. 1977. *Grammaire du français*. Paris : SUDEL.
- Bonnard, H. 1989. Les compléments de conséquence, dans *Grand Larousse de La Langue Française*, Tome 2.
- Bonnard, H. 1992. *Code de français courant*. Magnard.
- Combettes, B. 1994. « Subordination, formes verbales et opposition des plans », *Verbum* 1, p. 5-22.
- Dubois, J., Lagane, R. 1973. *La nouvelle grammaire du français*. Paris : Larousse, pour l'édition originale, Larousse-Bordas, 1997, pour l'édition consultée.
- Gaatone D., 1996. Subordination, subordonnées et subordonnants. In : C. Muller (éd.), p. 7-13.
- Grevisse, M. 1993. *Le Bon Usage* (13e édition refondue par A. Gosse). Duculot
- Gross, G., 1999, « Sémantique lexicale des connecteurs », in *Sémantique lexicale et grammaticale, Langages*, N° 136, p.76-84.
- Gross, G. 2002. « Locutions conjonctives et détermination », *Langages*, n°145, *La détermination au regard de la diversité lexicale*, p.9-20, Mars.
- Gross, G., Prandi, M. 2004. *La finalité : fondements conceptuels et genèse linguistique*. Bruxelles : De Boeck – Duculot.
- Gross, G. 2005. Les circonstancielles sont des complétives. In : *La syntaxe au cœur de la grammaire*, recueil offert en hommage pour le 60^e anniversaire de Claude Muller, sous la direction de F. Lambert et H. NØlke, Presses universitaires de Rennes.
- Gross, M. 1971. « Grammaire transformationnelle et enseignement du français », *Langue française*, n°11, Larousse, p. 4-14.
- Halliday, M. A. K., Hasan, R. 1976. *Cohesion in English*. London/New York : Longman.
- Maingueneau, D. 1991. L'analyse du discours, introduction aux lectures de l'archive, *Mots*, 1991, vol. 29, n° 1, p. 108-110.
- Riegel, M., Pellat J-C, Rioul R. 2004. *Grammaire méthodique du français*. PUF.
- Togebly, K. 1983. *Grammaire française*. Volume III, Copenhague : Akademisk Forlag.
- Tomassone, R. 1996. *Pour enseigner la grammaire*. I, Delagrave.
- Tomassone, R., Petiot, G. 2000. *Pour enseigner la grammaire : texte et pratique*, II, Delagrave.
- Voguë, S. 1985. *Référence, prédication, homonymie. Le concept de validation et ses conséquences sur une théorie des conjonctions*. Thèse de doctorat d'état, Université de Paris III.
- Voguë, S. 1993. « Connecteurs argumentatifs et prédication seconde : observation sur même concessif », Actes du XX^e congrès international de linguistique et philologie romanes, T1, p. 237-246.
- Wilmet, M. 1997. *La grammaire critique du français*. Hachette Supérieur Duculot.

Notes

1. *La grammaire du Français*, RBI 1998, DISOC 1999 pour la présente édition, p. 290.
2. Faïcel Abroug, Youssef Nouicer, Hayet Ben Salah, Med Béchir Othmani, *Grammaire scolaire : Communiquer en français*, Centre National pédagogique, p. 53.
3. Halliday. 1978. *Language as Social Semiotic: The Social Interpretation of Language and Meaning*. London : Edward Arnold, p. 4 note 9).



Les collocations dans le Coran : structures et traductions

Béehir Ouerhani

Université de Sousse, Tunisie

bechir.ouerhani@gmail.com

<https://orcid.org/0000-0001-7244-9868>

Reçu le 27-12-2021 / Évalué le 15-01-2022 / Accepté le 16-03-2022

Résumé

Le texte du Coran est un texte caractérisé par l'emploi de la prose rythmée, des rimes et des collocations qui se répètent de façon binaire ou qui assurent une sorte de renvois entre un certain nombre de Sourates. Il en résulte un texte riche en collocations de tout type, lesquelles collocations contribuent à l'identité même du texte coranique sur le plan formel. Si le texte coranique a donné lieu à un très grand nombre de séquences figées, il a fait lui-même usage des séquences figées de l'époque. Il s'agit ici d'en dégager une typologie syntaxique et de voir comment les traducteurs ont procédé pour rendre compte- ou non- de ce genre de constructions propres à ce texte.

Mots-clés : collocation, moule syntaxique, opacité sémantique, coran

Collocations in the Koran: structures and translations

Abstract

The text of the Qur'an is characterized by the use of rhythmic prose, rhymes and collocations that repeat themselves in binary structures. The result is a text rich in collocations of all types, which collocations contribute to the identity of this particular text. Otherwise, the Quran gave rise to a very large number of collocations; it also made use of the collocations which were in use. We are attempting here to definite a syntactic typology and of seeing how the translators proceeded to account - or not for this kind of constructions specific to this text.

Keywords: collocation, syntactic mold, semantic opacity, quran

Introduction

Cette contribution n'entend en aucun cas entrer dans le débat sur le caractère inimitable du texte coranique, ni la possibilité ou non de « traduire » ce texte. Certains parlent, d'ailleurs, de traduire « le sens » du Coran, donc d'une interprétation et non pas du texte-même, le considérant comme d'un niveau plus élevé que la capacité de

l'homme¹. Il s'agit ici de porter un regard linguistique qui confirme, à certains égards, l'originalité du texte sacré de l'Islam. Nous nous contentons de renvoyer à la littérature abondante sur cette originalité aussi bien sur le plan stylistique que syntaxique (voir par exemple Blachère 1950, 1966, 1991).

Notre étude part du constat suivant : le texte du Coran est un texte caractérisé par l'emploi, à une grande échelle, de prose rythmée, de rimes et de collocations qui se répètent de façon binaire ou qui assurent une sorte de renvois entre un certain nombre de Sourates. Il en résulte un texte riche en collocations de tout type, lesquelles collocations contribuent à l'identité même du texte coranique sur le plan formel. Il ne s'agit pas ici de faire une étude stylistique, ni statistique du texte saint de l'Islam, mais de regarder de près le fonctionnement d'un échantillon des collocations afin d'en dégager une typologie syntaxique.

Par ailleurs, si le texte coranique a donné lieu à un très grand nombre de séquences figées, il a fait lui-même usage des séquences figées de l'époque. Nous en examinerons quelques exemples.

Sur le plan de la traduction, il serait intéressant de voir comment les traducteurs ont procédé pour rendre compte- ou non- de ce genre de constructions propres à ce texte.

Nous essayerons d'apporter quelques éléments de réponse qui serviraient de repères méthodologiques en vue d'une étude exhaustive du fonctionnement des collocations et de leur traduction dans le Coran.

Quant à notre corpus, nous l'avons constitué à partir de l'examen d'un certain nombre de Sourates² auxquelles nous ajouterons, pour les besoins de l'analyse, d'autres que nous citerons le moment venu.

Les Sourates citées représentent un total de 422 versets. Nous en avons dégagé une centaine de séquences que nous avons considérées comme des collocations de différents types syntaxiques.

Avant d'examiner de près ces types, nous voudrions faire remarquer que notre échantillon répond déjà à l'une des propriétés connues (et mentionnées plus haut), à savoir le caractère récurrent qui résulte du fait de répéter des séquences à la fin des versets, voire des versets entiers. Cette caractéristique confère au texte du Coran une prose rythmée avec souvent des rimes en structures binaires, et, parfois, avec les mêmes sonorités tout au long d'une Sourate entière, des allitérations. Sur ce plan, nous pensons que la Sourate 55 الزحمان (ar-raḥma:n) représente le cas extrême avec la répétition du verset « 26 « **فَيَأْتِي آلَاءِ رَبِّكُمَا تُكَذِّبَانِ** » 26 fois sur un total de 78 versets.

1. Typologie des collocations dans le corpus traité

Sur le plan de la structure interne des séquences relevées, nous avons dégagé plusieurs types syntaxiques allant d'une suite binaire constituée par deux éléments formant un syntagme à des phrases entières, voire plus. Nous exposons ces types syntaxiques dégagés avec des exemples.

1.1. N._N. (N. de N.)

Ce type de collocations est formé selon le mode des groupes nominaux libres, équivalents de la construction *N. de N.* en français. Le premier substantif est par définition indéfini conformément aux règles grammaticales en arabe, puisque, le cas échéant, l'article défini est préfixé au deuxième substantif.

En voici quelques exemples dont nous donnons des équivalents français proposés par la traduction de R. Blachère (1966) sur laquelle nous reviendrons dans la deuxième partie :

Jour du Jugement	يوم الحساب (26/38)
Ceux doués de cœur	أولو الألباب (28/38)
La fin des choses	عاقبة الأمور (22 /31)

NB : Les deux chiffres indiquent respectivement de droite à gauche le numéro de la Sourate, suivi de celui du verset.

Observons que nous rencontrons également, en position de deuxième élément un syntagme (lui-même étant un groupe nominal *N._N.*) comme c'est le cas de dans :

Objet de jouissance de la vie immédiate (35/43) متاع الحياة الدّنيا

1.2. N. Adj.

Cette construction est très fréquente dans notre corpus. Elle constitue l'un des moules les plus productifs des noms composés en arabe aussi bien dans la langue courante que dans les langues spécialisées³ :

La vie immédiate	الحياة الدّنيا (33 /31)
La noble prédication (le Coran)	القرآن المجيد (1 /50)
Le Tourment intense	العذاب الشّديد (26 /50)
(un) serviteur venant à résipiscence	عبد منيب (32 ،8 /50)
Un cœur contrite	قلب منيب (33 /50)

Notons que, conformément à la règle grammaticale, en cas de détermination définie, l'article défini ال « al » est préfixé aux deux éléments de la séquence (le N. et le Adj.). Tel est le cas des trois premiers exemples. Quant à l'indéfini, il est caractérisé en arabe par l'absence de marque spécifique pour les deux éléments. Par ailleurs, le deuxième élément de la suite peut, dans certains cas, être :

un groupe nominal N._N. (N. de N.) :

Pharaon, **Maître des Epieux** (12/38) فرعون ذو الأوتاد

une proposition :

La Géhenne **qu'ils affronteront** (56/38) جهنم يصلونها

1.3. Adj._Adj.

Il s'agit d'une construction particulière au regard de l'analyse grammaticale. Comme un adjectif ne peut pas, en principe, qualifier un autre adjectif, ce type de constructions est analysé dans la tradition grammaticale arabe comme le résultat de l'ellipse de la conjonction de coordination « و » (et). En effet, la suite سميع عليم (Sourate 49/ verset 1) est constituée de deux adjectifs qualifiant Dieu : إِنَّ اللَّهَ سَمِيعٌ عَلِيمٌ (Allah est **audient et omniscient**). Les deux adjectifs sont censés être dans une relation de coordination سميع سميع (و), ce que montre, d'ailleurs, la traduction française (Blachère). Cette ellipse est un fait de style très fréquent dans la littérature arabe, encore plus dans le texte coranique. Elle témoigne d'un niveau de langue élevé. En voici quelques exemples tirés de notre corpus:

Révocateur et miséricordieux	تَوَّابٌ رَحِيمٌ (49/12)
Le Puissant, le Sage	العَزِيزُ الْحَكِيمُ (2 /46)
Le Puissant, le Donateur	العَزِيزُ الْوَهَّابُ (9/ 38)
Le Puissant, l'Absoluteur	العَزِيزُ الْغَفَّارُ (66/38)

Il est à noter, par ailleurs, que la détermination doit être la même pour les deux adjectifs de la suite.

1.4. Une relative

Ce sont des suites construites à partir d'un pronom relatif et qui se répètent tout au long du texte coranique, soit dans la même Sourate, soit d'une Sourate à l'autre. Dans notre corpus, elles servent à distinguer entre deux catégories d'hommes : d'une part les pieux, de l'autre les mécréants et les hypocrites. Il s'agit dans les deux cas des mêmes relatifs, mais c'est la proposition qui change, comme le montrent respectivement ces deux exemples :

Ceux qui auront été croyants, [qui] auront accompli des œuvres pies...	الذين آمنوا وعملوا الصّالحات (2/ 47)
Ceux au cœur de qui est un mal...	الذين في قلوبهم مرض (20/ 47)

Ce moule sert à attribuer différents qualificatifs aux hommes sur le modèle présenté ci-haut. C'est également un moyen très fréquent quand Dieu s'adresse aux croyants de manière exclusive pour donner ses instructions. Ainsi, nous avons un très grand nombre de Sourates, traitant aussi bien de la foi d'une manière générale que de points précis concernant la vie des croyants, qui commencent par l'apostrophe : /1) يا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا (871 = « Ô vous, qui croyez/ croyants » suivie d'instructions sous une forme affirmative ou négative. Nous avons relevé une vingtaine d'occurrences de ce type dans les 20 premières Sourates du Coran.

1.5. Un groupe nominal à valeur prédicative

Il s'agit d'un type particulier de groupes nominaux dont la tête (qui peut être à l'origine un adjectif substantivé) et les compléments forment un schéma prédicatif non actualisé. Il s'agit, en effet d'une structure prédicative occupant diverses fonctions grammaticales régies par le prédicat de la phrase dans laquelle elle se trouve.

Quant à la structure interne de ce type de groupe nominal, elle prend souvent la configuration *N. _ complément de N.* comme suit :

N. à valeur prédicative + un (ou plusieurs) complément(s)

Si le premier élément condense souvent- par le biais du phénomène d'incorporation- à la fois le prédicat et son premier argument, le deuxième exprime un autre argument du schéma prédicatif véhiculé par la suite. Notons que les traductions proposées permettent d'explicitier le schéma prédicatif comme le montrent les exemples que nous avons choisis (nous avons mis en gras le noyau de la suite) :

Adj. + locatif	... où ils seront immortels	خالدِينَ فِيهَا (14/46)
Adj. + COI (avec inversion)	Sur toute chose [il est] omnipotent	عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ (33/46)
Adj. <i>intensif</i> + COI	Injuste (<i>zallâm</i>) envers Nos serviteurs	ظَلَامٌ لِلْعَبِيدِ (29 /50)
Superlatif + adv.	... plus qu'eux [étaient] redoutables	أَشَدَّ مِنْهُمْ بَطْشًا (36 /50)

NB : La transcription phonétique entre parenthèses est proposé par le traducteur (Régis Blachère ; *Le Coran*, L/29 ; p. 552.).

1.6. Une phrase

Le texte coranique compte également des phrases entières qui se répètent dans le texte même et qui ont été reprises dans l'usage ultérieurement. Il s'agit aussi bien de phrases dites « verbales » (qui commencent, selon la tradition grammaticale arabe, par un verbe) que de phrases dites « nominales » (qui commencent par un nom, même si elles contiennent un verbe). Nous avons recensé un nombre important de ces suites. Dans la majorité des cas, on les retrouve plus d'une fois, entières ou tronquées, dans d'autres Sourates⁴ :

- Exemples de phrases « nominales » :

la promesse d'Allah est vérité.	إِنَّ وَعْدَ اللَّهِ حَقٌّ (17/46)
Celui qui se conforme à une preuve [venue] de son Seigneur	كَانَ عَلَىٰ بَيِّنَةٍ مِّن رَّبِّهِ (14 /47)
La plus désagréable des voix est certes la voix de l'âne.	إِنَّ أُنْكَرَ الْأَصْوَاتِ لَصَوْتُ الْحَمِيرِ (19/31)

Il est à noter que les exemples que nous avons présentés ci-dessus représentent des phrases dites « nominales » qui commencent par des « nawa:siḫ », des outils grammaticaux (verbes et prépositions) introduisant diverses valeurs (modales, aspectuo-temporelles) dont certains jouent le rôle d'auxiliaires ou de semi-auxiliaires selon les constructions dans lesquelles elles apparaissent⁵.

- Exemples de phrases « verbales » :

Demande: «Sont-ils égaux ceux qui savent et ceux qui ne savent point?»	[قُلْ] هَلْ يَسْتَوِي الَّذِينَ يَعْلَمُونَ وَالَّذِينَ لَا يَعْلَمُونَ (8/39)
Qu'il soit soufflé dans la Trompe !	نُفِّخُ فِي الصُّورِ (20/50)
... ceux dont le cœur a été scellé par Allah	طَبَعَ اللَّهُ عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ (16/47)
Prête l'oreille	أَلْقِ السَّمْعَ (37/50)

1.7. Une suite contenant plus d'une phrase

Nous observons également dans notre corpus des suites qui contiennent deux phrases ou plus qui se répètent. Dans les deux exemples que nous présentons ici, il s'agit à chaque fois de deux phrases indépendantes coordonnées par la conjonction de coordination « و » (= et) que nous mettons en gras :

La Vérité est venue et l'Erreur est dissipée	ظهر الحقّ وزهق الباطل (18/17)
Sur ceux-là nulle crainte et ils ne seront point attristés	لا خوف عليهم ولا هم يحزنون (13/46)

Nous avons essayé dans cette section de donner une idée sur les différentes structures possibles des suites relevées dans notre corpus. Nous constatons que la totalité des suites se répètent selon l'un de ces trois cas de figures : soit les suites se répètent dans la même Sourate ; soit on les retrouve dans d'autres Sourates ; soit, enfin, elles offrent un « modèle » syntaxique ; dans ce dernier cas, se dégage un moule syntaxique donnant lieu à des paradigmes. Il s'agit là d'un champ d'investigation qui nécessite un travail de description systématique sous cet angle. Nous voudrions dans ce qui suit nous intéresser à notre problématique sous l'angle du rapport du texte coranique avec un certain nombre de collocations en usage.

2. Le Coran en tant que source de collocations/ séquences figées

Nous avons vu dans la section précédente que le Coran est un texte fortement marqué par l'usage des collocations de différents types. D'un point de vue externe, nous pouvons avancer les deux points suivants :

En tant que référence religieuse, mais aussi stylistique et rhétorique, le texte coranique a été, et est encore, une source de séquences figées en arabe ;

Pour les mêmes raisons, le texte coranique a dû forcément reprendre un certain nombre de collocations d'usage à son époque.

Observons, tout d'abord, qu'il est indéniable que le texte du Coran est une source de séquences figées. Il suffit d'examiner la langue de tous les jours chez les différents locuteurs arabophones pour retrouver un nombre très important de suites reprises du Coran, entières ou tronquées. Ceci est vrai non seulement pour l'arabe littéral (écrit dans les journaux, les discours officiels, les œuvres littéraires, etc., et parlé à la radio et la télé), mais aussi pour l'arabe dialectal sous ses différentes formes. À titre d'exemple, lors d'un travail concernant la traduction des séquences opaques dans un texte littéraire, nous avons relevé 28 suites de différents types reprises totales ou partielles du texte coranique (avec troncation, changement de forme morphologique de certains éléments, etc.) sur un total de 73 suites repérées dans le texte en question⁶. Nous nous contentons dans ce qui suit de quelques échantillons.

- Le premier consiste en une reprise d'une suite avec omission du complément (Mahfoudh, p 38). Il s'agit d'une situation où la belle mère prend parti avec son beau fils contre sa propre fille. Le beau fils la prend en témoin et prononce cette suite :

(wa jahida ja:hidun min ?ahliha :) وشهد شاهد من أهلها

(et un membre de sa famille témoigna)

Cette suite représente uniquement une partie de la suite d'origine puisqu'on remarque une omission du COD (que nous mettons entre crochets dans la version arabe dans ce qui suit) : (مفعول) او (فاعل)، او شهد = V (N0, N1). Pour la suite tronquée, il s'agit des versets 26-27 de la Sourate 12 (Josef 12/ 26- 27) :

« وَشَهِدَ شَاهِدٌ مِّنْ أَهْلِهَا [إِنْ كَانَ قَمِيصُهُ قُدًّا مِنْ قَبْلِ فَصَدَقَتْ وَهُوَ مِنَ الْكَاذِبِينَ] // وَإِنْ كَانَ قَمِيصُهُ قُدًّا مِنْ دُبُرٍ فَكَذَبَتْ وَهُوَ مِنَ الصَّادِقِينَ[.]».

R. Blachère : « Un témoin de la famille [de la dame] attesta que, si la tunique de [Joseph] était déchirée par devant, la femme était sincère, tandis que [Joseph] était un menteur, mais que si la tunique était déchirée par derrière, c'était elle qui mentait, tandis que [Joseph] était sincère) ».

La troncation donne à la SF une valeur générique puisqu'elle permet au locuteur à la fois d'en garder le contenu conceptuel mentionné plus haut et de le décontextualiser.

- Le deuxième est tiré également du même ouvrage. Il s'agit d'une reproduction du même moule syntaxique avec changement de sens :

(Parfois tes bienfaits sur moi!) (؟atimmi ni?mataki ?alajja) أتمى نعمتك علي

Cette suite est employée par un personnage masculin qui parle à la femme qu'il désire. Cette collocation est employée dans le Coran plus d'une fois dont le verset (5/3) :

الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتْمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضِيْتُ لَكُمْ الْإِسْلَامَ دِينًا

R. Blachère « Aujourd'hui, j'ai parachevé votre religion et vous ai accordé Mon entier bienfait. J'agrée pour vous l'islam ».

Dans ce verset, l'environnement immédiat permet de préciser le sens très général de « نِعْمَتِي ». Mais nous constatons un glissement dans le contenu sémantique de la séquence lorsqu'elle passe du texte sacré au texte littéraire contemporain. Deux facteurs favorisent un tel glissement : d'une part le sens très général du mot

« نعمة » (bienfait, faveur), de l'autre le contexte de séduction dans le roman, qui favorise la nouvelle signification. Ainsi avons-nous deux « sens » :

(1) Emploi coranique : le sens d'accomplissement de la religion et du bien que Dieu accorde à ses fidèles.

(2) Emploi dans le roman :

Un sens global : *parfaire les bienfaits* ;

Dans ce contexte : une connotation sexuelle.

- Pour ce qui concerne le troisième exemple, nous voudrions présenter quelques collocations d'usage courant en dialectal tunisien et en arabe littéral en Tunisie :

- ناقة الله وسقياها

- فُيْهت الذي كفر

- على الظَّالِمِينَ آمِينَ

- ويل للمصليين

Il s'agit dans ces exemples de phénomènes de lexicalisation de séquences tirées du Coran. La plupart d'entre elles ont subi des troncations et ont connu un changement radical dans leur contenu sémantique. A titre d'exemple, la troisième séquence consiste en une sorte d'assemblage dont l'origine est tirée du dernier verset de la « Fatiha ». Le contexte d'origine représente un passage de « douça:ʔ », prière dans laquelle les Musulmans exhortent Dieu de leur montrer le droit chemin et de leur épargner le sort des mécréants et des égarés (الظَّالِمِينَ).

3. Le Coran et l'usage des collocations de l'époque

Notre propos sera focalisé dans cette section sur l'idée que le texte coranique a forcément puisé dans les séquences (séquences libres, collocations, séquences figées) de l'époque.

Nous voudrions mentionner, tout d'abord, qu'aborder une telle question se heurte tout de suite à une difficulté majeure, à savoir l'absence de dictionnaire historique de l'arabe, encore moins d'un dictionnaire historique de suites figées. Ce qui rend la situation extrêmement difficile puisque nous ne disposons pas de repères historiques fiables quant à l'apparition de telle expression ou telle autre. La tâche est d'autant plus difficile quand on sait qu'un grand nombre d'ouvrages (notamment les exégèses du Coran, mais aussi l'usage dans la tradition grammaticale et chez les lexicographes) réfèrent souvent au texte coranique pour illustrer leur propos et ne mentionnent pas

l'antériorité de tel emploi ou tel autre par rapport à ce texte.

Nous disposons toutefois de précieux indices que nous retrouvons dans deux types d'ouvrages de la tradition grammaticale arabe :

- Les ouvrages des lexicographes et les dictionnaires de langue générale ;
- Les ouvrages qui se sont intéressés aux proverbes et sentences (recueils de séquences figées, ouvrages de rhétorique, etc.)⁷.

Etant donné qu'il s'agit ici de l'étude d'un échantillon en vue de fournir des outils méthodologiques pour une étude systématique, nous nous sommes limité à quelques références dont notamment *Lisa:n-al-ṣarab* (Littéralement : la langue des Arabes), ouvrage lexicographique assez volumineux du XIV^e s. considéré comme la synthèse des propos des lexicographes, grammairiens et exégètes, ainsi que des travaux de collecte du lexique de la langue arabe qui remontent jusqu'à la période préislamique.

Dans ce genre d'ouvrages, nous relevons certaines remarques sur les collocations susceptibles de nous servir d'indices pour aborder notre question. En effet, l'examen de ces passages nous montre que les collocations sont le plus souvent introduites par des expressions métalinguistiques telles que :

- (il se dit [que]) « juqa:lu » يُقَالُ -
- (les Arabes disent [que]) « taqu:lu l ṣarab » تقول العرب -
- (Ils disent [que]) « juqa:lu:na » يقولون -
- (Parmi ce qu'ils disent) « min أفوالهم » من أفوالهم -
- (tu dis) « taqu:lu » تقول -

Nous nous intéressons dans ce qui suit à quelques échantillons.

(1) وَأَتُوا الْبُيُوتَ مِنْ أَبْوَابِهَا (189/2)

(Blachère : « Venez à vos demeures par leurs portes)

Nous retrouvons dans *Lisa:n-al-ṣarab* cette suite, avec tout de même une variation au niveau du verbe (دخل au lieu de أتى pour dénoter l'action d' « entrer »). En effet, sous l'entrée (ح، م، س)، et parlant de « Qurajj », la tribu du prophète Mohammad, l'auteur (Ibn Mandhour) mentionne que pendant le pèlerinage à la Mecque, les gens de cette tribu avaient l'habitude de ne pas entrer dans leurs maisons par leurs portes, une pratique parmi d'autres qui les distingue des autres tribus, en tant qu'habitants de la Mecque :

...et ils n'entraient pas dans leurs demeures par leurs portes lors du pèlerinage...)

«...ولا يدخلون البيوت من أبوابها وهم محرمون...»

At-ṭabari:, grand exégète du III^e siècle de l'Hégire (IX^e siècle de l'ère chrétienne, antérieur à Ibn Mandhour donc) fait la même remarque et relate les mêmes faits.

Mais l'originalité de cet ouvrage est qu'il précise qu'il s'agit d'une pratique antérieure à l'Islam qui accompagnait le rite du pèlerinage instauré par Abraham. L'auteur reprend des citations de plusieurs contemporains du prophète qui utilisent la même expression pour relater les faits susceptibles d'expliquer la raison de la révélation de cette Sourate⁸. L'un d'eux utilise d'ailleurs le même verbe que le Coran : « pendant la « Jahilijja » (l'ère préislamique) quand ils [les gens de Qurajj et leurs alliés] faisaient le pèlerinage, ils entraient dans leurs demeures par derrière et non pas par leurs portes d'entrée⁹ » :

10. كانوا في الجاهلية إذا أحرموا، أتوا البيوت من ظهورها، ولم يأتوا من أبوابها

Ainsi, il s'agit d'une pratique très ancienne à laquelle une expression était consacrée dans cette situation précise. La même expression est d'usage aujourd'hui en arabe pour dire qu'il faut respecter l'usage et emprunter le chemin « prescrit par la norme ». Observons que nous la retrouvons dans l'ouvrage de N. Mahfoudh dans un contexte précis : inciter l'un des personnages à respecter la tradition et à aller demander la main de sa bienaimée de chez son « tuteur » au lieu de l'aborder en cachette.

(2) قاب قوسين أو أدنى (9/53) (Blachère : « ...à deux arcs ou moins »)

Cette suite représente une expression figée à emploi adverbial. Elle est utilisée pour exprimer la proximité entre deux parties. S'il s'agit d'un procès qui n'a pas été réalisé, elle a une valeur aspectuelle puisqu'elle exprime l'imminence et elle peut avoir comme équivalent français *être sur le point de* ou *faillir faire quelque chose*.

Ibn Mandhour dans le *Lisa:n* (entrée ب، ق، و) mentionne le sens de proximité et utilise l'expression mais au singulier :

« تقول بينهما قاب قوسٍ » « **tu dis entre eux l'espace d'un arc** »

Il cite également la même expression dans un « ḥadi:ḥ », (un dit) du prophète, dans lequel il incite les croyants à aspirer au Paradis, ne serait-ce « qu'à **un arc**¹¹ ». At-ṭabari: cite, quant à lui, la même expression mais s'étale sur des controverses d'ordre théologique qui ne nous concernent pas ici. Nous voudrions terminer par un dernier exemple que nous trouvons assez intéressant :

(3) نعم/بئس = paradigme productif

Il s'agit des deux verbes figés qui s'emploient dans deux contextes opposés avec deux valeurs pragmatiques invariables. Le premier (نعم niḥmma) s'emploie dans un contexte appréciatif, à l'opposé du second (بئس biḥsa). Sur le plan syntaxique, la grammaire arabe établit un parallèle parfait entre les deux verbes quant à leur

combinatoire et aux contraintes dont ils font l'objet. En effet, dans ces deux emplois, ils sont invariables quant aux tiroirs verbaux et ne s'accordent pas en genre et en nombre puisqu'ils gardent la forme de la 3^{ème} personne du masculin singulier. Toutefois, les ouvrages de grammaire citent quelques emplois où l'on constate un accord avec le sujet féminin singulier qui semble désuet puisque les deux verbes sont, à notre connaissance, complètement figés en arabe contemporain. En nous référant à un certain nombre d'ouvrages de grammaire¹², nous pouvons dire que ces deux verbes étaient déjà employés avec les contraintes mentionnées plus haut à l'époque, avec un paradigme très large quant au nom (ou groupe nominal) en position de sujet.

Nous avons relevé dans le texte coranique 56 collocations construites autour des deux verbes en question : 16 occurrences du verbe appréciatif « نَغَمَ » et 40 occurrences du verbe dépréciatif « بُسَّ ».

Nous voudrions mentionner néanmoins que, si le texte coranique reprend cet emploi de l'époque, il est à l'origine d'une collocation très utilisée en arabe moderne » :

Blachère « quel détestable Devenir ! » (57/15) وبئس المصير

Nous assistons en effet à une lexicalisation qui consiste en un rétrécissement extrême du paradigme de la position sujet. Il n'accepte qu'un seul et unique sujet dans une situation énonciative bien précise : celle d'une mauvaise fin. Il en résulte un emploi indépendant qui reprend donc l'emploi coranique qui a consacré, sous l'effet de la répétition, cette combinaison particulière à partir du paradigme initial.

Nous nous sommes intéressé jusqu'à présent aux collocations dans le texte arabe du Coran. En tant que texte fortement marqué stylistiquement, il a recours fréquemment à des collocations de son époque. Nous ne pouvons ici qu'affirmer la nécessité de mener une étude exhaustive sur la totalité du texte coranique afin d'en extraire les collocations et d'en décrire leurs structures et leur fonctionnement.

4. Sous l'angle de la traduction

La question de la traduction du texte coranique a fait l'objet d'un nombre important d'études. Certains traducteurs ont eux-mêmes abordé le problème, les difficultés rencontrées et les solutions adoptées en guise d'introduction à leur traduction¹³. Nous n'avons pas l'intention dans cette section d'aborder cette question très vaste. Nous voudrions focaliser uniquement sur quelques aspects de la traduction des collocations du Coran vers le français. Nous avons choisi donc quelques échantillons de deux traductions tenues pour être assez différentes à plusieurs égards. La première est celle de R. Blachère (1966, Maisonneuve et Larose), faite par un Français non musulman dans la perspective d'offrir aux non musulmans ce texte sacré, ce qui explique dans

une grande mesure le fait qu'elle « colle » plutôt au texte d'origine¹⁴. La deuxième, réalisée par un musulman (Hamidullah, 1^{ère} édition Paris, 1959/ édition révisée 1990¹⁵), et révisée et publiée par une haute instance musulmane, est tenue pour s'être écartée de la littéralité pour verser plutôt dans une traduction-interprétation.

Nous voudrions, avant d'examiner les échantillons choisis, rappeler quelques points d'ordre général concernant les caractéristiques du texte coranique d'un point de vue traductionnel.

- Mentionnons, tout d'abord, la densité sémantique qui caractérise le texte coranique et qui est à l'origine de la multitude d'interprétations possibles dans les exégèses et des différences entre les traductions. Observons dans ce sens que les exégètes et les spécialistes du Coran parlent également d'ambiguïté dans certains versets qualifiés de « متشابهات » (ambigus) dont certains font déjà l'objet de controverses ;

- D'un point de vue formel, et comme nous l'avons vu plus haut, le texte coranique est caractérisé par un style particulier qui se manifeste essentiellement par une prose rythmée et un usage fréquent de collocations. Nous pouvons y ajouter la forte présence des tropes ;

- En rapport avec ces deux aspects cités se pose un troisième point relatif aux choix à faire lors de la traduction du texte coranique. En effet, les traductions du Coran peuvent être réparties en deux groupes selon le type de traduction à adopter : soit une traduction littérale soit une traduction qui s'éloigne de la littéralité en cherchant à exprimer l'essentiel du message, voire à proposer une interprétation du message d'origine. Inutile d'insister dès lors sur les enjeux engagés par le choix du traducteur selon qu'il opte pour la littéralité ou qu'il propose l'une des interprétations possibles. À cet égard, les traductions proposées ne seraient que des points de vue offerts aux non-arabophones par les traducteurs ;

- Tenant compte des points précédents, nous pouvons avancer ceci : en tant que combinaisons spécifiques, avec souvent une double lecture engendrant une certaine opacité dans le message¹⁶, un nombre important de collocations utilisées dans le Coran n'échappent pas à cette dualité de choix traductionnel (traduction littérale/ traduction-interprétation). Cette dualité permet, en effet, d'éclaircir un certain nombre de différences dans la traduction des collocations opaques notamment. Nous illustrerons notre propos à partir d'échantillons que nous avons examinés et que nous exposons dans ce qui suit. La collocation en question sera mise en gras.

Le premier exemple concerne le verset suivant :

(...) فَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ (الأحقاف 13:12)

que Blachère traduit par « (...) sur ceux-là nulle crainte et ils ne seront point **attristés** ». Hamidullah, quant à lui, propose la traduction suivante : « (...) Ils ne doivent avoir aucune crainte et ne seront point **affligés** ».

Dans le *Trésor de la Langue Française*, on a sous l'entrée AFFLIGÉ la signification suivante : « Affecté d'un mal physique ». Or, Tabari avance dans son exégèse l'interprétation selon laquelle il s'agit de ne pas avoir peur du châtiment, sans préciser s'il s'agit d'un châtiment corporel ou non. Ben Achour¹⁷, lui, l'interprète en attestant que le message consiste à promettre le paradis aux gens dont il est question. Il est clair donc que les deux traductions proposent deux interprétations possibles de la collocation dans le texte d'origine.

Le deuxième exemple est tiré du verset 151 de la Sourate 3 آل عمران :

« سنلقي في قلوب الذين كفروا الرعب بما أشركوا بالله ما لم ينزل به سلطانا »

Cette collocation est opaque à cause de la polysémie qui caractérise le mot « **سلطان** » qui peut avoir selon Ibn Fa:ris (XI s.) l'une des deux significations suivantes :

- 1 - La force et le pouvoir ;
- 2 - La preuve.

Les exégètes sont d'accord, à l'instar de Tabari, pour choisir la deuxième signification du mot en question : la preuve [de la part de Dieu]. Si Ben Achour n'utilise pas ce mot, le sens demeure implicite dans l'interprétation qu'il propose : « ne pas être sûr/ être en doute ».

Le choix unanime des exégètes a sans doute influencé les traductions respectives de Hamidullah, « Sans aucune preuve descendue de sa part » et de Blachère : « Nous jetterons l'effroi dans les cœurs de ceux qui sont infidèles, en prix d'avoir associé à Allah ce par quoi Il ne fait descendre nulle **probation** (*sultân*) ». Notons, toutefois, la nuance- que nous estimons d'ordre stylistique- puisque ce dernier utilise un mot qui semble plus « ancien ». Il éprouve d'ailleurs le besoin de mettre entre parenthèses le mot arabe, chose que nous rencontrons dans la traduction de R. Blachère chaque fois qu'il s'agit de spécificités culturelles¹⁸.

Le troisième exemple est édifiant quant au lien traduction/interprétation. Il concerne la traduction des deux mots « **حَقٌّ** » (littéralement *Le droit/ le vrai*) et « **باطل** » (littéralement *Le faux*) dans le verset 81 de la Sourate 17 الإسراء :

وَقُلْ جَاءَ الْحَقُّ وَرَهَقَ الْبَاطِلُ إِنَّ الْبَاطِلَ كَانَ رَهُوقًا

Encore une fois, le caractère générique et non spécifié des deux mots engendre une certaine opacité dans la séquence en question. En effet, Tabari explique que les deux termes font l'objet de controverse entre exégètes pour (Le Coran vs le diable ; Combattre les mécréants vs les mécréants ; tout ce que Dieu veut pour les croyants

vs tout ce qui provoque la colère de Dieu). Quant à Ben Achour, il lie cette séquence à la précédente où Dieu s'adresse à son prophète lui demandant d'entrer à la Mecque et de détruire les statues que les mécréants vénéraient. Ainsi, il indique que le mot « حَقٌّ » désigne par métaphore la gloire du prophète et la destruction des statuette de l'intérieur de la Kaaba, lesquelles statuette sont désignées donc par le mot « باطل ».

Au niveau de la traduction, nous remarquons que Hamidullah opte pour une interprétation, celle de définir le « حَقٌّ » par l'islam, cité entre parenthèses : « Et dis : La Vérité (l'islam) est venue et l'Erreur a disparu ». Ce qui laisse deviner que de l'autre côté, tout ce qui n'est pas conforme à l'islam est erreur. Au contraire, R. Blachère respecte la littéralité de la collocation et ne propose pas d'interprétation pour expliciter les deux mots dont le sémantisme est assez général : « Et dis « la vérité est venue et l'erreur est dissipée » ».

Le dernier exemple que nous avons choisi concerne le mot « الأوتاد » que comporte l'adjectif attribué au Pharaon dans le verset 12 de la Sourate 38 :

فرعون ذو الأوتاد

Encore une fois, cette séquence est ambiguë puisque le mot se prête à deux interprétations possibles dans ce contexte. Tabari précise, en effet, qu'il y a deux interprétations selon les spécialistes : soit ce mot désigne les pils/épieux que Pharaon utilisait pour torturer les gens, soit il désigne les pyramides. Conformément aux deux interprétations possibles, la traduction de Hamidullah mentionne les deux : « Pharaon l'homme aux pils (ou aux Pyramides) », alors que la traduction de Blachère se contente de la littéralité de la séquence : « Pharaon, Maître des Epieux ».

Ce ne sont là que quelques échantillons des collocations étudiées plus haut et examinées sous l'angle de la traduction. Nous en avons déduit une différence plutôt nette entre les deux traductions : d'une manière générale, si la traduction de Blachère colle à la littéralité de ces séquences, Hamidullah s'en écarte souvent parce qu'il prend en compte l'interprétation des exégètes et leurs controverses. Ce qui semble être en parfaite harmonie avec le fait que sa traduction a été « révisée » et éditée par la « Présidence Générale des Directions des Recherches Scientifiques Islamiques, de l'Ifta, de la Prédication et de l'Orientation Religieuse » (Riyad, Arabie Saoudite).

Conclusion

Nous avons essayé dans cette contribution d'examiner les collocations dans le texte coranique selon trois aspects à la fois différents et complémentaires. Dans un premier temps, l'examen de la structure interne de nos échantillons nous a permis de dresser une première typologie syntaxique de ces séquences. Sur le plan externe, nous avons vu que le texte coranique représente une source de collocations et de toutes sortes de séquences figées, tout en reprenant des collocations de l'époque. Le dernier aspect nous a permis de voir quelques échantillons de la traduction vers le français de quelques collocations relevées du texte coranique. La double lecture qui caractérise

la structuration sémantique des collocations serait l'un des facteurs de l'existence de deux choix : opter pour une traduction littérale ou choisir une traduction-interprétation. Ainsi, quelle que soit la méthode choisie, la traduction présentée n'est qu'un point de vue porté sur le texte d'origine.

Un travail systématique pourrait conduire à des conclusions plus générales et permettrait de mesurer l'importance de la couverture phraséologique textuelle dans un texte comme le Coran.

Bibliographie

Aṭ-ṭabari, IX s., *Tafsir Aṭ-ṭabari*, 24 T. Fondation Arrisa:la, 2000.

Baccouche, T. 2006. Le concept de figement en linguistique arabe. In : *Syntaxe et Sémantique : Composition syntaxique et figement lexical*. J. François, S. Mejri (dir.). p. 219- 226.

Ben Achour, T. 1997. *Tafsir at-tahir wa t-tanwir*. Dar Sohnoun, Tunis, 30 vol. [en arabe].

Hamidullah, M. 1990, *Le Saint Coran*, révisée et éditée par la Direction des Recherches Scientifiques Islamiques, de l'Ifra et de l'Orientalisme Religieuse en Arabie Saoudite, Complexe du Roi Fahd pour L'impression du Saint Coran, 1990, (initialement réalisée par M. Hamidullah et M. Léturmy, 1^{ère} édition Paris, 1959).

Ibn Fa:ris, XI s., *Maqa:ji:s-l-luya*.

Ibn Mandhour, XIII s., *Lisa:n al-Ṣarab*.

Le Coran en arabe en version txt : <https://www.islamicnet.com/quran.php> [consulté le 15 janvier 2022].

Mejri, S., Ouerhani, B. 2008, traduction en arabe de *Les expressions figées en français: noms composés et autres locutions* de Gaston Gross. Tunis : CERES.

Mejri, S. 2011. L'opacité des séquences figées. In : *Mélanges en l'honneur de Jacques François*, (éd. Franck Neveu, Peter Blumenthal et Nicole Le Querler), Peter Lang, p. 373- 386.

Mejri, S. 2013. Phraséologie, opacité, traduction : problématique générale. In: *Fraseología, Opacidad y Traducción*, Pedro Mogorrón Huerta, Daniel Callego Hernández, Paola Masseur et Miguel Tolosa Igualada (eds.), Peter Lang, p. 27- 38.

Mejri, S. 2019. « Figement et relation concessive ». *Thélème, Revista Complutense de Estudios Franceses*, Vol. 34, N°1, Universidad Complutense de Madrid, p.109-124.

Mogorrón Huerta, P., Mejri, S. (eds.) 2009. *Figement, défigement et traduction, Encuentros Mediterráneos 2*, Universidad de Alicante.

Ouerhani, B. 2013. Les séquences opaques dans le discours littéraire : enracinement culturel et traduction. In: *Fraseología, Opacidad y Traducción*, Pedro Mogorrón Huerta, Daniel Callego Hernández, Paola Masseur et Miguel Tolosa Igualada (eds.), Peter Lang, p. 165-178.

Ouerhani, B. 2015. « Le Duça:ʔ comme genre discursif particulier : les caractéristiques formelles ». In : *Linguistique du discours : de l'intra- à l'interphrastique* », Teresa Muryn, Salah Mejri (éd.), p. 87-103.

Trabelsi, C. 2000. « La problématique de la traduction du Coran : étude comparative de quatre traductions françaises de la Sourate « La Lumière » », *META*, vol. 45, n° 3. Montréal : Canada, p. 400-411.

Notes

1. Cf. Trabelsi 2000, note 1.
2. 31 لُقْمَان (loqma:n) ; 38 ص (sa:d) ; 39 الزُّمَر (az-zumar) ; 43 الزُّخُف (az-zuḫruf) ; 46 الأَحْقَاف (al-ʔahqa:f) ; 47 مُحَمَّد (muḥammad/ Mahomet) ; 49 الْحُجُرَات (al-ḥuḍura:t) ; 50 ق (qa:f). Nous proposons entre parenthèses une transcription phonétique en API.
3. Cf. Mejri et Ouerhani (2008 ; chapitre II).
4. Nous avons précisé plus haut que nous ne menons pas une étude statistique et que nous nous limitons à notre corpus réduit. Nous pensons, toutefois, qu'une étude exhaustive à la fois qualitative et quantitative permettrait de mettre en évidence l'ampleur du phénomène étudié dans le Coran.
5. Pour une idée plus approfondie sur ces outils grammaticaux et les types de phrases selon la tradition grammaticale arabe, voir Mehiri 2000 ; Ouerhani 2007.
6. Ouerhani (2013), nous avons traité les séquences opaques et leur traduction en français dans un roman du grand écrivain égyptien Nagib Mahfoudh.
7. Pour une idée claire et précise sur ce sujet, nous renvoyons à Baccouche (2006).
8. Tabari, *Tafsir*, Tome I, p. 556.
9. C'est nous qui proposons la traduction des différentes citations dans ce qui suit, sauf mention contraire.
10. Tabari, *ibid*.
11. T I, p. 692. Sur Support électronique : *Al-Maktaba -f-fa:mila*. Téléchargeable à l'adresse : <http://www.shamela.ws/>
12. Par exemple: Sibawayh (IX s.): *Al-Kita:b*, II/ 175; Al-Mubarrad (X s.): *Al-muqtadab*, II/140; Az-Zamaḵjari: (XIII s.): *Al-Mufassal*, I/361.
13. Cf. par exemple Blachère (1991). Par ailleurs, nous renvoyons à Trabelsi (2000) ; Pour les traductions françaises : Institut Européen en Sciences des religions <http://www.iesr.ephe.sorbonne.fr/index3763.html>;
14. Trabelsi (2000).
15. Le choix de cette traduction nous a semblé pertinent dans la mesure où il s'agit d'une traduction qui a été éditée plusieurs fois entre 1959 et 1990 et dont la dernière est éditée par une haute instance musulmane en Arabie Saoudite. A noter que le traducteur a refusé de cautionner les changements apportés : cf. Dominique Avon, 2009, *Intellectuels musulmans au confluent des sciences humaines et du dialogue interreligieux*, in *Un nouvel âge de la théologie ? 1965-1980. Colloque de Montpellier, juin 2007*, éd. Karthala, p.361.
16. Sur la notion d'opacité sémantique nous renvoyons, entre autres à Mejri S. (2010) et (2011) ; Ouerhani (2013).
17. Théologien et exégète tunisien du XX^e siècle, auteur de l'exégèse « at-taḥri:r wa-t-tanwi:r ».
18. Cf. également Trabelsi (2000).

Synergies Tunisie n° 5 / 2022



Comptes rendus
de lecture





Sana Abdelhamid

Université de Sousse, Tunisie

sanaabdelhamid@yahoo.fr

Teresa Muryn, Salah Mejri (éds.). *Linguistique du discours : de l'intra-à l'interphras-tique*. Peter Lang, 2015. 265 p.

Le huitième volume des *Etudes de Linguistique, Littérature et Art*, intitulé *Linguistique du discours : de l'intra- à l'interphrastique*, regroupe dix-huit contributions issues d'horizons théoriques assez divers, qui ont chacune contribué, de son côté, à tracer les limites du concept *discours* restées jusque-là assez floues. Dans cet ouvrage, ce concept est considéré dans une dimension très large qui va de l'unité de base de la construction du discours, à savoir la phrase, jusqu'à la dimension la plus étendue, celle des énoncés polyphrastiques. Ce qui permet d'inscrire cet ouvrage dans le passage de l'intra- à l'interphrastique.

Les auteurs ont ainsi traité des questions et des problématiques aussi variées que ne leur permet l'objet de leurs études, des questions en rapport avec la production (les moules structurant les énoncés), la perception, la cohésion, la cohérence, etc. L'objectif commun est de repérer les mécanismes et les outils qui contribuent à la structuration discursive.

Les trois premières contributions ont été consacrées à la structuration de discours monophrastiques. En revanche, les autres travaux s'installent dans une configuration polyphrastique. L'ouvrage s'ouvre sur un article collectif intitulé « Perception des modalités du français par des locuteurs natifs germanophones » où Said Bouzidi, Béatrice Vaxélaire et Irmtrand Behr ont traité la question de la modalité à partir d'une expérience qu'ils ont menée sur des locuteurs natifs français et des locuteurs germanophones apprenant le français. L'expérience consiste à faire écouter des *stimuli* / énoncés appartenant aux trois modalités énonciatives à savoir (l'assertive, l'exclamative et l'interrogative) et possédant des marqueurs morphosyntaxiques et intonatifs. L'objectif de l'expérience consiste à étudier l'incidence de ces structures sur la perception des modalités énonciatives. Après la partie expérimentale qui consiste en un test de perception, une autre partie a été consacrée à la description de la structure intonative des modalités énonciatives du français et d'un cas particulier de structures syntaxiques propre à cette langue qui

est l'inversion. Cette analyse a permis l'explication des résultats du test de perception et a révélé l'existence d'une corrélation entre les marqueurs intonatifs et morphosyntaxiques et la précocité de décision correcte prise pour l'identification de la modalité énonciative.

La question de la perception se trouve également au centre de l'étude de S. Adler qui porte sur la question *N'est-ce pas ?* L'auteur affirme que la perception de cette question comme question oratoire dépend d'une dimension dialogique situationnelle. En prenant comme corpus de travail des situations qui sont pour la plupart dialogiques répertoriées dans la presse écrite française, l'auteur examine les valeurs des tours *n'est-ce pas ?* tout d'abord en emploi absolu, ensuite avec complémentation. Ce travail a permis à l'auteur de déduire qu'en plus des indices lexicaux et grammaticaux qui permettent d'indiquer la valeur rhétorique du tour étudié, « le contexte et la situation d'énonciation dans son intégralité jouent un rôle prépondérant dans la détermination du statut de la question. ».

Partant de l'hypothèse que « la perception influence le choix des unités de la langue qui correspondent à la conceptualisation », Katarzyna Kwapisc-Osadnik étudie le phénomène d'agentivité dans les constructions passives pour montrer que le choix de la préposition dans le cas du passif agentif en français est déterminé par la façon de percevoir les données ; c'est ce qui lui permet de déduire que les structures perceptives déterminent les structures propositionnelles et phrastiques. Selon l'auteur, les phénomènes d'agent et d'agentivité se traitent en trois niveaux différents, à savoir le syntaxique, le sémantique et le cognitif.

Lidia Miladi concentre son étude dans sa contribution « Discours proverbial et ordre de mots » sur la question de « moules proverbiaux » qui sont déterminés par l'ordre des mots. L'auteur sélectionne des constructions proverbiales à ordre de mots dit « expressif » et l'oppose à des énoncés proverbiaux à ordre de mots dit « neutre ». L'examen syntaxico-pragmatique fondé sur le concept de « centre d'attention » a conduit l'auteur à constater que l'ordre de mots augmente la force pragmatique du proverbe et participe à l'élaboration de proverbes dits « expressifs ».

Dans sa contribution « Les unités polylexicales discontinues structurant les énoncés », qui s'inscrit dans le cadre de la configuration de la phrase plurielle (définition fournie par Wilmet) et au niveau de l'interphrastique, Salah Mejri postule qu'une unité polyphrastique est assurée par l'enchaînement prédicatif. L'auteur présente une synthèse sur les unités structurant des relations entre propositions ou phrases, se référant ainsi aux ouvrages de Riegel et alii (2011) et Wagner et Pinchon (1962). Ces deux ouvrages ont permis à l'auteur de relever le caractère hétéroclite au niveau des classes grammaticales de ces unités et la fonction structurante intrinsèque qui reste inférable. Il se

fixe donc comme objectifs de traiter la valeur prédicative de ces unités polylexicales, et de s'attarder à leur forme discontinue qui s'avère fondamentale à leur fonction endophrasique.

Ce sont là les trois paramètres qui n'ont pas été retenus par les deux auteurs des ouvrages de référence et qui ont permis à Salah Mejri de montrer que le caractère polylexical de ces unités et leur forme discontinue offrent des formes structurantes des énoncés et un moule où s'installe un enchaînement prédicatif.

La notion de « moule » dans l'enchaînement discursif est présentée également dans les deux contributions de Béchir Ouerhani et de Thouraya Ben Amor.

Dans la première contribution, Béchir Ouerhani commence son travail par rendre compte du processus de spécialisation du terme *duça* qui a engendré une spécification du terme à un genre discursif particulier à sens religieux « le Duça ». Ensuite, et à partir d'un corpus d'énoncés de Duça, l'auteur traite les aspects formels de ce genre qui se trouvent contraints à plusieurs niveaux et qui l'installent dans « un moule » particulier. Au niveau macrostructural, les énoncés sont caractérisés par « un moule englobant d'autres moules à plusieurs niveaux » et répondent toujours à la même configuration : « deux rubriques fixes...[qui] constituent le moule et lui donnent la configuration d'une unité discontinue ». Au niveau microstructural, les éléments de l'énoncé sont organisés dans une structure homogène de prose rimée et de constructions binaires (mots, syntagmes et phrases).

Dans la contribution de Thouraya Ben Amor, la notion de « moule » se trouve également reprise à deux niveaux d'analyse différents : le niveau phrasique et le niveau interpropositionnel dans le cadre de la phrase complexe. L'auteur traite la question de jeu de mots. Elle montre que le jeu de mots ne s'opère pas seulement sur les unités lexicales, mais qu'il se noue dans le cadre de la phrase simple comme il peut prendre une configuration interpropositionnelle dans le cadre de la phrase complexe.

Thouraya Ben Amor prend trois cas de figures pour illustrer ce niveau interpropositionnel : la coordination, la subordination et l'insertion et ce, afin de démontrer que le lien interpropositionnel contribue à assurer la cohésion et la cohérence de l'énoncé comportant un jeu de mots. Quant au niveau transphrasique, l'auteur montre, à partir de deux exemples tirés de séquences narrative et dialogale, que « le jeu de mots conditionne la gestion de la stratégie du discours » et qu'il « structure » donc le discours.

Un autre outil structurant lui aussi le discours, est la couverture phraséologique qui fait l'objet de l'étude de Alicia Hajok. L'auteur part d'un corpus de discours spécialisés tirés de sites de marchands et de sites d'avis de clients sur le web pour montrer que des schémas phrasiques récurrents se manifestent à travers des collocations propres à

des domaines, lesquels domaines sont susceptibles de générer une couverture phraséologique. Après avoir listé les propriétés linguistiques qui caractérisent le discours en langue spécialisée, l'auteur montre comment il est possible, à l'aide de techniques linguistiques et statistiques, de dégager une structure textuelle de fiches de produits afin de les générer automatiquement.

La contribution de Galina Belicova est également en rapport avec la structuration globale du texte. L'auteur a choisi de travailler sur un type particulier de discours, à savoir le discours religieux des cultures contemporaines française et russe. Elle part d'un jugement qui affirme « le caractère verbal de l'essence du monde concevable » et que la langue « est la source gnoséologique permettant la révélation des faits socio-culturels ». Elle s'appuie sur des unités linguistiques puisées dans les textes sacrés ou de la sagesse populaire français et russes pour montrer que « les unités linguistiques témoignant de concepts clefs de la culture et reflétant la sémantique culturelle sont de prépondérance fixée dans le fonds phraséologique » et peuvent témoigner des formes archétypiques de l'attitude de l'homme envers le divin. Le lexique religieux s'exprime donc à travers des phraséologismes d'origine biblique en français et en russe.

Le lexique est également l'un des outils structurant le texte et assurant sa cohésion. Dans sa contribution, Larissa Mouradova montre que le lexique religieux (théonymique) contribue à la réalisation du discours littéraire dans sa dimension esthétique. En effet, les « théonymes » (terme défini par l'auteur comme unités lexicales qui expriment des notions ayant rapport à la sphère religieuse) dont l'emploi était cantonné à leur sens propre, sont rendus possibles dans le sens figuré quand il s'agit de discours littéraire français (notamment avec les écrivains du XXI^e siècle) et reflètent les traits particuliers du style individuel de l'écrivain.

Toujours dans le cadre de la structuration globale du discours, Wojciech Prazuch se concentre dans sa contribution intitulée « intensité et consécution dans le discours politique » sur la dimension discursive des faits intensifs. Il étudie l'exploitation discursive des faits intensifs dans le cadre de l'expression de la conséquence. L'auteur présente des énoncés qui illustrent l'impact persuasif que dégagent les énoncés intensifs dans l'expression de la conséquence et qui contribuent à la structuration globale du discours.

Malgorzata Niziolek, dont le travail s'inscrit dans un projet vaste, à savoir la description des composants linguistiques définitoires de la littérature fantastique, procède à l'analyse de l'incertain à travers les différents exposants linguistiques qui sont plus ou moins figés. Cela lui a permis de déduire que la construction de ce genre textuel dépend de certaines régularités au niveau lexical (noms, adjectifs, verbes) et au niveau syntaxique (comme les structures verbales, les modes et les temps).

Les notions de cohérence/ cohésion ont été présentes dans la contribution de Halina Grzmil-Tylutki qui, pour répondre à la question posée depuis l'intitulé « La prolifération des théories discursives : inconvénient ou avantage ? », montre les divergences des interprétations du concept *discours* liées à la prolifération des théories linguistiques. Elle le fait en remontant aux quatre traditions linguistiques liées aux zones langagières française, polonaise, allemande et anglosaxonne. Elle affirme qu'il faudrait prendre conscience des inconvénients de cette prolifération théorique étant donné les divergences interprétatives et l'ambiguïté du concept *discours* en rapport avec les notions de cohésion et de cohérence. Cette dichotomie cohésion/ cohérence mise en rapport avec la notion de « perception » se trouve au centre de l'étude de A. Kieliszczyk qui s'inscrit dans le cadre d'une approche interactive entre auteur et « lecteur implicite ». En effet, à partir de genres particuliers de discours, à savoir l'avant-propos et le courrier des lecteurs, l'auteur recourt à un repérage des « traces » du lecteur dans le texte (les formes grammaticales d'apostrophe, d'impératif, de pronoms, etc.) pour en tirer une certaine perception du lecteur par l'auteur de l'avant-propos qui est celle du « partenaire intelligent ». En revanche, dans le courrier des lecteurs, le lecteur, lui-même devenu auteur, perçoit le lecteur (auteur) sous un angle qui peut être « valorisant », « critique » ou « neutre ».

Katarzyna Wolowska place sa contribution au niveau de l'interprétation du discours dans le cadre de la sémantique interprétative. L'analyse des sèmes qui entrent dans un réseau de rapports systémiques et contextuels est fondamentale dans le processus de l'interprétation. Mais, selon l'auteur, l'interprète doit également mobiliser toute sorte de relations contextuelles pertinentes, y compris les facteurs normatifs et pragmatiques, susceptibles de dégager une cohérence interne et une cohérence textuelle nécessaires pour l'approche interprétative.

Le rapport entre code et structuration discursive a fait l'objet de l'étude de Bertrand Verine qui vérifie à partir d'un test de perception haptique (tactile) et de description orale, si la structuration discursive est liée au code langagier ou si elle subsiste au passage à un autre code et vers une autre forme de perception. L'auteur constate que la perception haptique se caractérise, elle aussi, par une structuration séquentielle, d'abord analytique puis configurationnelle du toucher qui détermine la progressivité des opérations descriptives.

Une autre forme de perception qui est la perception par l'ouïe a été testée par Teresa Tomaszewicz pour un public de mal voyants ou de non-voyants à qui on applique une forme particulière de traduction intersémiotique « l'audiodescription » consistant à produire un texte qui décrit les éléments visibles d'une œuvre (film, série télévisée, spectacles, etc.). Le texte obtenu, objet de cette contribution, obéit certes à

des critères d'objectivité et de précision dans la description, mais n'obéit selon l'auteur ni à la même structuration ni au même prototype textuel d'une séquence descriptive ou d'une séquence narrative (tels qu'ils ont été précisés par J.-M. Adam). Ledit texte constitue un autre modèle séquentiel, « le modèle textuel médial ». D'après l'auteur, la connaissance de ce modèle « facilite la tâche de l'audiodescripteur qui est obligé de reconstruire dans la culture cible le même modèle. »

La contribution qui clôt l'ouvrage est celle de Joël Eline. Elle s'inscrit, elle aussi, dans le cadre de la perception du discours. L'objectif principal est d'étudier les mécanismes qui font naître le sentiment esthétique de l'activité verbale. Pour ce faire, l'auteur postule que l'étude linguistique du discours doit être « connectée » à la neurobiologie et aux sciences cognitives afin d'étudier les causes et les moyens qui permettent de générer un effet esthétique de l'activité verbale. Afin d'étayer son idée, l'auteur analyse deux procédés linguistiques différents : la métonymie et le défigement. Il en déduit que le sentiment esthétique « repose sur le déclenchement d'une réaction physiologique motivée [...] et la tâche du linguiste réside dans l'étude de ce qui joue le rôle de déclencheur de réactions ».

La diversité des questions soulevées dans cet ouvrage et la divergence des approches adoptées dans le traitement du discours ajoutent certes chacune une pierre au temple de la recherche sur le discours, mais loin d'apporter une définition précise et définitive au concept « discours », elles renvoient à des pistes de recherches qui sont restées inexplorées.



Thouraya Ben Amor

Université de la Manouba, Tunisie

bamorthouraya@yahoo.fr

Chédli Kéchaou. *Typologie des prédicats nominaux autonomes en construction avec les verbes supports : donner, prendre et mettre*, Thèse de doctorat de soutenue à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse, le 05/01/2016, 287 pages.

Cette thèse est organisée en quatre parties, la première est consacrée à l'introduction du cadre théorique, la seconde aux noms prédicatifs, la troisième à l'analyse du corpus et la quatrième à l'interprétation des données. Elle se propose de faire la description d'une construction formée essentiellement d'un verbe qui fonctionne à la manière d'un auxiliaire et d'un nom prédicatif. C'est en cela que ce type de verbes a le statut d'un support de la prédication, en l'occurrence une prédication nominale. La mise en évidence de cette classe de verbes remonte à Harris S. Z. (1964). Il s'agit de verbes sans structure argumentale propre qui actualisent des prédicats nominaux. Le verbe, faut-il le rappeler, porte en lui-même, de par sa morphologie, ses propres marques (personne, nombre, mode et temps) alors que le nom, l'adjectif et même l'adverbe, quand ils sont porteurs de prédication, reçoivent une actualisation externe.

L'étude se fonde sur un corpus construit à partir de 22.000 noms (base de données du Laboratoire de Linguistique Informatique, LLI) en écartant les noms concrets, sur la base que seuls les abstraits sont prédicatifs et en distinguant les noms dérivés des noms non dérivés (*i.e* approximativement 12.000 noms). Il ne s'agit pas d'étudier les verbes supports standard (*être, avoir et faire*) ou un seul verbe support comme dans la plupart des monographies consacrées à cette construction. Cette étude choisit trois verbes supports fréquents et hautement polysémiques *donner, prendre et mettre*.

Le premier chapitre de la thèse (p.11-54) expose les présupposés méthodologiques de nature distributionnaliste qui constituent le cadre théorique de cette étude. On y retrouve notamment les outils d'analyse de deux théories, celle du lexique-grammaire de Maurice Gross et celle des « classes d'objets » de Gaston Gross. L'auteure présente l'appareil descriptif et terminologique emprunté aux grammaires harrisiennes, notamment les notions de distribution, de position des arguments (N1, N2), de contraintes distributionnelles et transformationnelles. Les transformations que sont l'insertion, la permutation et l'effacement se réalisent à partir d'une phrase élémentaire comprenant un prédicat à la fois.

Elle expose, en particulier, certains outils méthodologiques empruntés à l'approche lexicale-grammaire de Maurice Gross dont le marquage sémantique des substantifs est distingué en : humains, concrets, non humains inanimés, abstraits, etc. De même, elle exploite certains aspects de la théorie des classes d'objet dont essentiellement le fait que le prédicat sélectionne ses arguments selon leurs domaines d'argument, leurs formes morphologiques, leurs actualisations, leur système aspectuel et leur propre niveau de langue. Le domaine d'arguments est décliné en termes d'hyperclasses (humains, animaux, végétaux, inanimés concrets, locatifs et noms de temps) puis en termes de classes d'objet. Elle retient la tendance qu'ont les noms abstraits à être des prédicats nominaux. Elle souligne l'importance qu'accorde cette approche à la forme morphologique du prédicat. En effet, les prédicats nominaux y sont distingués en prédicats autonomes (*i.e* non dérivés et n'ayant pas d'équivalents morphologiques) et non autonomes (pouvant avoir au moins un équivalent morphologique).

Le second chapitre (p.55-98) est consacré à la prédication nominale. La thèse rappelle que la prédication est envisagée à travers la classe des opérateurs chez Harris qui considère les supports du type « make » (*faire*), « be » (*être*) et « take » (*prendre*) comme des sous-classes d'opérateurs. Quant à Maurice Gross (1981), il maintient le terme « opérateur » et introduit la notion de verbe support. Il l'applique, par exemple, à « donner » dans *Max donne un avantage à Luc*, mais aussi à « faire », « avoir », etc. Par ailleurs, la détermination des prédicats nominaux dépend essentiellement de la sélection du verbe support attaché au nom prédicatif et d'un ensemble de contraintes comme celle de la co-référentialité comme dans : *Luc a le sentiment (E +*de son père) que tout va bien*.

L'auteure de la thèse oppose les noms prédicatifs (souvent abstraits) aux noms concrets en français. Sachant que l'actualisation des uns sur le plan du temps, de l'aspect et de la détermination, est différente de celle des autres.

En arabophone native et dans une réelle posture contrastive français-arabe, l'auteure cherche à vérifier l'existence de la structure *Verbe support + Nom prédicatif* en évoquant le cas du *nom-masdar* en arabe, l'équivalent controversé du déverbal en français. Elle soulève la problématique de l'orientation de la dérivation en arabe, *i.e* une dérivation qui aurait pour point de départ le *nom-masdar* vers le verbe ou l'inverse.

Elle tente de confronter globalement la typologie qu'elle propose au chapitre 3 aux constructions à verbe support en arabe et dégage certaines correspondances avec le français :

Type 1 :

أدى الوزير اليمين

'Addaa l-waziiru l-yamiina (*Le ministre a prêté serment*)

où, اليمين (l-yamiina) (*serment*) n'a aucune forme verbale correspondante exactement comme en français.

Type 2 : dans lequel il y a une rupture entre le nom prädicatif الامر (a'mrun) (*l'affaire*) et la forme verbale associée امر (amara) (*ordonner*) comme dans :

تولى الأمر

Tawallaa l-'amra (*Il s'est occupé de l'affaire (chose) (Il s'en est occupé)*)

Type 3 : le nom, ici حتف (*ḥatfun*) (*mort ou le terme de la vie*) fait partie d'une séquence figée :

لقي حتفه

Laqiya ḥatfahu (*Il est mort*)

Le troisième chapitre (p.99-179) est un chapitre central puisqu'il développe la typologie proprement dite des noms prädicatifs en français. Le principe d'organisation du corpus construit à partir de trois verbes supports *donner*, *prendre* et *mettre* combine deux critères : le type de noms prädicatifs et le verbe support sélectionné. À chaque verbe support correspondent trois types de noms selon leur nature morphologique :

Type 1 : verbe support + nom prädicatif autonome, c'est-à-dire un nom auquel il n'existe aucune autre forme morphologique verbale ou adjectivale apparentée ;

Type 2 : verbe support + nom prädicatif non autonome, c'est-à-dire un nom qui présente une forme verbale ou adjectivale apparentée mais celle-ci est accompagnée d'une rupture syntaxique ou sémantique ;

Type 3 : le nom se combine avec les verbes *donner*, *prendre* et *mettre* formant avec ces derniers des expressions figées.

La combinaison des trois verbes supports associés à ces trois types donne naissance à neuf tableaux qui organisent et résument les différentes occurrences du corpus. Ces tableaux sont suivis d'un catalogue des structures syntaxiques de chaque nom prädicatif selon l'extension de ses constituants (extension minimale ou maximale)

Dans le chapitre quatre (pp.180-220), il est rappelé que les verbes *donner*, *prendre* et *mettre* subissent un évidement sémantique qui leur confère un rôle d'auxiliaires à la manière d'*être* et d'*avoir* et les engagent dans une fonction appelée par Anne Daladier « voix nominale » (1996 :36). La désémantisation de ces verbes participe à leur grammaticalisation. C'est en cela que dans la typologie proposée, seuls les types 1 et 2 relèvent de la construction à verbe support alors que le type 3 se trouve hors de portée de la notion de verbe support.

Par ailleurs, concernant cette fois le nom de la construction à verbe support, la thèse évoque la recatégorisation de certains noms communs et de certaines suites introduites par une préposition locative qui subissent le défigement à travers une recatégorisation transgressive qui dévoilent du coup leurs classes sémantiques : locatifs (*Max a mis l'échelle **au pied du mur***) ou adjectivaux (*Max a mis Marie **au pied du mur***).

L'un des points forts de cette thèse est qu'elle réalise une étude transversale des constructions nominales à verbes supports en s'arrêtant bien sûr aux noms abstraits mais en évoquant également les noms concrets qui ont, dans certaines distributions, une fonction prédicative. Toutefois, certains supports généraux notamment *être* et *faire* n'actualisent pas seulement des noms, ils introduisent aussi des adjectivaux qui intègrent des noms comme dans : *Sa mère est **en larmes***. Le lien entre les verbes supports (*donner, prendre et mettre*) qui actualisent des noms et ces mêmes supports qui actualisent d'autres groupes catégoriels comprenant des noms et des adjectivaux est passé sous silence. Il est vrai qu'il est difficile d'embrasser toute l'étendue du double continuum qui relie d'une part les verbes supports et les prédicats nominaux aux constructions dites libres ou figées et d'autre part les constructions à verbes supports et les prédicats adjectivaux ou autres qui intègrent un élément nominal.



Leila Hosni

Université Tunis1, Tunis

hosni_leila@yahoo.fr

Sonia Gómez-Jordana, Jean-Claude Anscombre (dir), « Dire et ses marqueurs », *Langue Française*, N°186, Juin 2015, 140 pages.

Ce volume de *Langue Française* renferme sept articles qui s'intéressent au verbe « dire » et aux marqueurs discursifs dont il est le noyau. Dès l'introduction, Sonia Gómez-Jordana & Jean-Claude Anscombre annoncent le plan selon lequel ont été répartis les articles. Dans la première partie, les auteurs mènent une étude diachronique du phénomène, et dans la deuxième partie, il s'agit plutôt d'une étude synchronique. C'est un volume qui se caractérise également par la diversité des angles d'attaque : syntaxique, sémantique, pragmatique, énonciatif et morphologique. C'est dans ce sens que « ce numéro de *Langue française* se veut un petit pas vers une étude systématique des marqueurs en *dire*, et plus généralement, des marqueurs discursifs, en synchronie et en diachronie » (p. 7).

1. Une étude diachronique des marqueurs en *Dire*

Dans son article intitulé « Histoire de quelques correctifs formés sur *dire* », Agnès Steuckardt a effectué une étude diachronique de quatre « correctifs » formés sur « dire », à savoir *s'il faut ainsi dire*, *par manière de dire*, *pour ainsi dire* et *si je puis dire*. Une étude de ces marqueurs discursifs lui a permis de rendre compte des « facteurs favorables ou défavorables de leur stabilisation » (p. 21). Ces facteurs sont essentiellement sémantiques. Si, par exemple, *s'il faut ainsi dire* devient désuet après le XVII^e siècle, c'est parce qu'il exprime une « paresse énonciative du locuteur » ; et si *pour ainsi dire* résiste jusqu'au XIX^e siècle, cela est dû à son caractère à la fois polysémique et figé.

Juliette Delahaie intitule son article « *Dis, dis donc, disons* : du verbe aux marqueurs discursifs ». Elle s'y intéresse à l'étude des « liens entre les emplois verbaux et les emplois discursifs des impératifs de *dire, dis/ dites/ disons* » (p. 31). Une étude syntactico-sémantique de ces impératifs lui permet d'en distinguer trois emplois. Il s'agit tantôt d'« un verbe parenthétique » (*Dis1 et disons1*), tantôt

d'un marqueur de discours (*dis2*), tantôt d'un modalisateur du dire (*disons2*). L'auteur explique le passage d'un emploi à un autre par le processus de grammaticalisation.

Laurence Rouanne, elle aussi, inscrit son article « Les marqueurs en *c'est (X) dire* » dans une approche diachronique. Il s'agit, d'une part, d'une description syntactico-sémantique de la séquence *c'est dire*, et d'autre part d'une description plutôt sémantico-pragmatique des séquences présentant la forme *c'est X dire*, à savoir *c'est tout dire*, *c'est beaucoup dire*, *c'est peu dire* et *c'est assez dire*. L'objectif de l'auteur consiste à vérifier si ces séquences sont greffées sur la base de *c'est dire*. Une comparaison du fonctionnement syntactico-sémantique de cette dernière avec les différentes séquences *c'est X dire* a permis à l'auteur d'infirmer cette hypothèse. Ses arguments sont d'ordre diachronique, syntaxique et sémantique.

Inscrite dans le cadre des études des marqueurs médiatifs, la contribution de Sonia Gómez-Jordana Ferary « Dans la famille des *Comme on dit, qui dit quoi ?* Polyphonie et médiativité chez *comme qui dirait, comme disait l'autre, comme tu dis* » vise à rendre compte des propriétés syntactico-sémantiques d'un ensemble de marqueurs dont le point commun est qu'ils « relèvent de la médiativité ». L'objectif de cette étude consiste essentiellement à distinguer, sémantiquement, les trois marqueurs *comme qui dirait, comme disait l'autre, comme tu dis*, qui, malgré un ensemble de point de convergence, demeurent non commutables. Pour rendre compte de cette différence, l'auteur énumère les propriétés syntaxiques et sémantiques de ces expressions. Syntaxiquement, bien qu'elles soient toutes semi-figées, elles ne présentent pas le même type de variation ; et sémantiquement, elles ne véhiculent pas le même sens, c'est pour cette raison qu'elles ne peuvent pas être substituables dans le discours.

2. Une étude synchronique des marqueurs en *Dire*

J-J. Frankel tend à étudier, dans une approche synchronique, les différentes valeurs sémantiques du verbe *dire*, dans un article intitulé « dire ». Il commence par le distinguer de ses synonymes dans le sens où « il met en scène la production d'une forme verbale qui rend visible pour un sujet S une représentation non visible en elle-même (p. 87). Après avoir défini les notions de « forme », de « visibilité » et de « sujet », les termes définitoires de ce verbe, il énumère ses valeurs sémantiques, lesquelles valeurs sont interprétées par le biais de l'identification du lien entre « le visible » et « l'invisible ». *Dire* peut, en effet, marquer « le passage de non visible d'une forme verbale pour [le sujet] au visible de cette forme pour [le sujet] » (p. 90). Dans d'autres emplois de *dire*, le non visible (la représentation) correspond plutôt à un « état de choses ». Dans ce cas, on ne dit pas des mots, mais des choses (*Je vais te dire ce qui s'est passé*).

Les « verbes d'activité de parole » font l'objet de l'article de J-C. Anscombe, « Verbes d'activité de parole, verbes de parole et verbes de dire : des catégories linguistiques ». L'auteur tente de délimiter cette classe en mettant en évidence des propriétés linguistiques qui permettent d'en faire une catégorie linguistique. Pour ce faire, il commence par distinguer les *verbes de parole*, « dont le sens décrit une activité s'effectuant exclusivement par le biais de la parole parlée ou écrite (p. 104) comme « jurer », « convaincre », etc. et *les verbes de dire*, « des verbes [qui introduisent] une activité comme étant une activité de parole » (p. 104), ce qui est le cas de « dire », par exemple. Ayant annoncé, dès le début, qu'il adopterait la terminologie de la théorie des « actes de langage » : locutoire, illocutoire et perlocutoire, il enchaîne son étude en définissant, d'abord, la notion de *verbe d'activité de parole*. Il rend compte des propriétés linguistiques du sujet qu'il sélectionne (le locuteur), il énumère ses différents types : *les verbes locutoires* (chuchoter, bredouiller, etc.) et *les verbes modaux subjectifs* (croire, estimer, savoir, etc.)¹. Après avoir défini ce type de verbe et en avoir dressé une typologie, il met l'accent sur certaines caractéristiques permettant de le distinguer des autres verbes, comme la parenthésisation. Il montre, en effet, que certains verbes d'activité de parole [VAP]s peuvent apparaître sous la forme d'incise (verbes parenthétiques), tels que « dire », « affirmer », etc. Il s'est également intéressé aux différents types de rapports établis entre ces verbes, d'une part et le verbe « dire », « le verbe prototypique renvoyant à une activité de parole » (p.113), d'autre part. Il conclut que tous les verbes appartenant à cette catégorie ne sont pas paraphrasables par « dire ». Toutefois, tous ces critères (sémantiques et pragmatiques) ne permettent pas de fonder une classe homogène de [VAP]s vu l'absence de systématisme et la fréquence des exceptions. L'auteur fait donc intervenir des propriétés morphosyntaxiques basées essentiellement sur le phénomène de la « dérivation ». Pour lui, le dérivé « eur », par exemple, peut distinguer les verbes phonatoires, qui « présentent une émission sonore comme indépendante du contenu qu'elle accompagne et dont on peut attribuer la responsabilité au locuteur » (p. 117) des verbes articulatoires, où « l'élocution est liée au contenu et ne peut [...] être imputée au locuteur » (p. 117).

Afin d'étudier le phénomène de « la parole implicite », c'est-à-dire les compléments omis dans les constructions avec *dire*, Ch. Marque-Pucheu inscrit son étude « les paroles implicites : l'absence de complément direct dans les formulations avec *dire* » dans une approche syntactico-sémantico-pragmatique. En effet, elle dresse une typologie syntaxique des compléments omis de *dire*. Ces derniers peuvent, par exemple, figurer sous la forme d'un SN qui indique la manière, sous la forme d'une interrogation indirecte portant sur le dit, etc. Sémantiquement, ces constructions avec *dire* sont caractérisées par une « solidarité sémantique entre emplois de *dire* et noms associés » (p. 130). L'auteur fait, entre autres intervenir la notion de « classes

d'objets » pour confirmer cette idée et ce, en montrant qu'une construction avec *dire*, telle que *je ne voudrais pas dire, mais...* sélectionne obligatoirement un SN axiologique, d'où l'énoncé *Je ne voudrais pas dire **une bêtise**, mais...*. C'est cette systématisme qui permet d'interpréter l'énoncé sans restituer le complément omis (*des paroles bêtes*). Sur le plan pragmatique, elle recourt à l'approche polyphonique tout en affirmant qu'elle « n'est pas d'un grand secours pour rendre compte des interprétations lorsque les compléments restituables sont multiples, [mais qu'elle] permet [...] dans la plupart des formulations considérées d'attribuer des rôles aux différents êtres discursifs » (p. 133). De ce fait, cette approche permet, par exemple, l'interprétation de l'énoncé *dire + complément omis*, grâce à la présence d'une autre voix qui émerge dans l'énoncé par le biais du coordonnant « mais ».

L'importance de ce volume de Langue Française réside d'abord dans la diversité des corpus étudiés par les auteurs. En effet, ces derniers ont tenté de rendre compte d'un ensemble de marqueurs discursifs formés sur « dire » (*comme qui dirait, c'est X dire, comme tu dis*, etc.). Ces marqueurs, étant étudiés aussi bien en synchronie qu'en diachronie, témoignent de l'importance de cette problématique.

Note

1. Il étudie les *verbes perlocutoires* (convaincre), mais les exclut du cercle des [VAPs].



Néji Kouki

Tunis, Sorbonne Paris-Nord

nejikouki3@gmail.com

Les Cahiers du dictionnaire n° 6, 2014, Dictionnaires électroniques et dictionnaires en ligne. Paris, Classiques Garnier.

Le numéro 6, 2014, dirigé par Celeste Boccuzzi, comporte 503 pages. Il est réparti comme suit : une préface, ensuite des articles, puis des essais et enfin des comptes rendus.

La publication de ce nouveau numéro de *Les cahiers du dictionnaire* annonce encore une étape marquante dans la description des langues selon une approche pluridisciplinaire. Le lexique et l'informatique sont totalement reliés et combinés. Son titre, « Dictionnaires électroniques et dictionnaires en ligne » ne porte pas à croire que ce qui est annoncé représente le sujet unique traité dans ce numéro ; l'art et l'« industrie » dictionnaire dans toute leurs longues histoires sont abordés de différents points de vue. Ces approches ont en commun l'idée de dynamisme évolutif qui a marqué l'histoire dictionnaire, aussi bien au niveau de la conception que ceux de la réalisation et de la consultation. Ce dynamisme connaît un essor remarquable avec ce que la révolution informatique a apporté à différentes échelles. Tout un paradigme terminologique annonce non seulement le développement de l'art dictionnaire, mais surtout le début d'une nouvelle histoire. Parmi ces termes, on trouve : « mutation, métamorphose, passage de ... à, transformation, progrès, etc. ». Les articles, qui témoignent de cette richesse, sont axés autour de dichotomies telles que version papier/ version numérique, électronique/ en ligne, mais focalisent leurs études sur la contribution combien bénéfique de l'outil informatique dans ce monde dictionnaire.

C'est la référence de ce monde, Alain Rey, qui nous donne un aperçu général mais de fond sur les différents aspects d'études réunies dans ce recueil, mettant l'accent sur l'extension de sens de la définition même du dictionnaire. Selon Giovanni Dotoli, l'outil informatique a permis, entre autres, de mettre à la disposition des corpus accessibles pour une description lexicale technique. « Les Startups » sont l'objet de l'étude de Annibale Elia, Mario Monteleone et Francesca Esposito, comme exemple de traitement automatique du langage naturel.

Plusieurs articles tournent autour du Web et les différentes manières d'exploiter ses ressources. C'est dans ce cadre que S. Mejri, partant d'une constatation critique de quelques pratiques lexicologiques dans quelques sites dédiés aux séquences figées, valorise les ressources mises à la disposition et leur apport dans l'élaboration d'un dictionnaire propre à ces séquences. L'apport du dictionnaire électronique dans la recherche lexicale sur les technolectes par domaine constitue le centre de la réflexion de L. Messaoudi. Les utilisateurs, d'après l'étude de J. Monti sur le « Crowdsourcing », jouent un rôle constructif dans le changement des aspects des ressources lexicales et terminologiques. Ces utilisateurs sont impliqués dans l'actualisation et l'enrichissement des ressources à travers le Wiktionary.

Les dictionnaires en ligne font également l'objet de différents articles. B. Ouerhani s'est penché sur le statut des verbes supports arabes dans quelques dictionnaires arabes monolingues. On retient la nécessité de séparer les verbes supports des autres emplois ; ces verbes doivent être traités « comme des entrées à part entière ». Les dictionnaires bilingues et multilingues sont en pleine évolution et sont de grand intérêt aux utilisateurs de la catégorie « apprenants ». Les comparant aux versions papiers, S. Poli et S. Torsani mettent en évidence l'instabilité et la nature infinie de des dictionnaires en ligne, ils focalisent, notamment, sur l'impact économique de la commercialisation.

Une étude « archéologique » sur les premières éditions électroniques des anciens dictionnaires, est menée par Ch. Wionet qui rend compte d'un travail d'investigation au sein d'une équipe. Dans le même cadre, c'est autour du logiciel d'analyse Nooj, que M. Silberstein se focalise dans son article. Il nous montre l'apport de certains dictionnaires électroniques dans la réalisation du projet de linguistique descriptive. L'objectif étant la formalisation des langues naturelles et l'accès aux informations dictionnaires à travers ce logiciel. Le réseau Realiter met à la disposition des chercheurs un produit terminologique riche qui est, d'après M. Teresa Zanola, le fruit des travaux coopératifs de ce réseau plurilingue. Pour L. Diaz Martinez, nous assistons à une métamorphose lexicographique qui fait l'objet d'une longue réflexion, plus particulièrement, au niveau de l'établissement des corpus.

C. Cavallini, quant à lui, travaille sur la langue de Montaigne comme exemple de celle de la renaissance et met en relief l'apport des dictionnaires en ligne dans le perfectionnement de la petite liste des italianismes de cet écrivain. Il s'agit d'un outil qu'il met à la disposition des chercheurs.

Le Web comme moyen de communication et comme ressource fait l'objet d'autres travaux selon des points de vue différents. Les dictionnaires des rimes, occupant une partie de l'espace du Web, sont l'objet d'une réflexion critique menée par Salvatore Francesco Lattarulo. Par ailleurs, trois articles ont fait l'objet d'investigation sur les

dictionnaires de nouvelles générations. En effet, Maria Leo qui a focalisé dans son article sur l'approche de certains anglicismes dans ces dictionnaires, a essayé en même temps de mettre en évidence leurs limites. Dans le cadre du Web encore, le futur du dictionnaire numérique est au centre des réflexions de Mariadomenica Lo Nostro. La spécificité et l'universalisation de ces dictionnaires requièrent, d'après « le rêve » de l'auteure, la contribution de toutes les spécialités pour « donner un visage complet et exhaustif de la langue » (p. 263).

La lisibilité des dictionnaires numériques est un autre aspect de réflexion dans les textes de Mariangela Piccalo et Raffaele Spiezia, une réflexion qui porte sur *Le Robert Dixel Mobile*. Dans le premier, l'application « app », en tant qu'outil dictionnaire, est considérée comme un support qui met à la disposition des lexicographes de nouvelles potentialités à l'aide de ses nouvelles fonctionnalités relatives aussi bien à la consultation qu'à la lisibilité des entrées. Le second travail se penche principalement sur la lisibilité de l'application mobile *Le Robert Dixel Mobile* et présente des procédures méthodologiques relatives à cette lisibilité.

Les essais, quant à eux, occupent 124 pages (de la page 301 à la page 425) et sont au nombre de sept. Les trois premiers sont axés sur les couples langue/culture, langue/société et langue/patrimoine. Maria Gabriella Adam nous présente une étude intitulée « Mots perdus, interdits, cloisonnés. De quelques synonymies et détournements dans le *Dictionnaire comique, satyrique, libre et proverbial* de Philibert Joseph Le Roux (1718). L'étude met l'accent sur le rôle marquant de ce lexicographe, transgressant les normes puristes, dans l'enrichissement de la langue française à l'aide de l'emprunt (de la langue italienne et la langue espagnole). Dans le même ordre d'idées, l'essai de Pierluigi Ligas, intitulé : « Le premier livre d'une nation est le dictionnaire de sa langue » (Volney), focalise sur les liens fondamentaux qui réunissent la langue et les notions de nation, d'état et de groupe social. Pour l'auteur, le dictionnaire joue un rôle majeur dans la fusion entre corps lexical et corps social. Cette analyse est renforcée par la notion de « patriotisme lexiculturel », introduite par l'auteur pour la première fois.

Le sujet des emprunts en rapport avec les règlements de la politique des emprunts a été abordé par Celeste Boccuzzi. L'auteure s'interroge sur l'apport des bases de données à la politique linguistique. La définition de la politique des termes d'emprunts est, selon elle, capitale, dans ce sens qu'elle permet « d'éviter les emprunts inutiles et de contenir le phénomène d'anglicisation ». Quant à l'essai de Francesa Celi, il évalue l'apport du dictionnaire *Trésor du Félibrige*, conçu par Frédéric Mistral, à la constitution de l'idiome national. L'auteur met en relief la contribution de ce dictionnaire dans la naissance de la langue française.

Les deux essais suivants portent sur les dictionnaires bilingues. Il s'agit pour le premier du projet Diccit, le premier dictionnaire combinatoire Espagnol/Italien, dont Simone Greco nous présente aussi bien les développements que « les critères de la compilation et les caractéristiques » qui permettent d'atteindre les objectifs visés. En ce qui concerne le second essai, il est axé sur « les dictionnaires bilingues français-chinois publiés avant 1912 ». Feifei Shen nous présente un panorama de ces dictionnaires dans une approche critique qui met en relief leurs points forts et leurs points faibles. L'auteur met en évidence le rôle capital que ces dictionnaires ont joué dans le rapprochement entre les deux langues et les deux cultures. Leur place importante dans l'étude lexicographique bilingue est également à souligner.

Enfin, Cettina Rizzo nous emmène en voyage dans *Le dictionnaire des arts plastiques modernes et plastiques*, conçu en ligne¹ par Jean-Pierre Delarge. L'essai met en valeur ce travail ayant une orientation encyclopédique. Considéré comme une sorte de « cabinet », ce dictionnaire permet au lecteur de profiter de l'héritage d'un prestigieux passé.

Le recueil contient, de la page 429 à la page 490, 17 comptes rendus sur différents ouvrages dont la majorité tourne autour du lexique, du dictionnaire et de l'informatique.

Cet ouvrage collectif touche aux problèmes liés au lexique aussi bien au niveau théorique qu'au niveau pratique. Le grand intérêt de ce travail ne se limite pas aux résultats, ni à la mise en relief de l'outil informatique au service du lexique et du dictionnaire, mais aussi dans la mise en évidence de la richesse du domaine, sa complexité, et sa dynamique. Une dynamique qui se constate dans les perspectives annoncées dans les différentes participations.

Note

1. Sur le site www.ledelarge.com.



Lassaâd Oueslati

Université de Tunis I, Tunisie
lassaadoueslati2020@gmail.com

Les Cahiers du dictionnaire 2019, n° 11, *Dictionnaire et figement. Hommage à Salah Mejri Dictionnaires et encyclopédies. Hommage à Alain Rey*, 448 pages.

Le onzième numéro de la revue *Les Cahiers du dictionnaire* (2019) est un hommage à deux linguistes lexicologues qui ont marqué l'histoire de la lexicologie et la lexicographie françaises contemporaines. Il s'agit d'un hommage rendu à Salah Mejri et à Alain Rey. Le point commun entre ces deux linguistes est bel et bien le dictionnaire. Aussi Giovanni Dotoli, Eglantina Gishti et Mario Selvaggio, codirecteurs de ce numéro, en ont-ils consacré une partie pour chacun d'eux. La première est intitulée *Dictionnaire et figement, hommage à Salah Mejri* ; la seconde « *Dictionnaires et encyclopédies, hommage à Alain Rey* », les deux titres forment à la fois le titre de ce numéro de la revue et renvoient à ses deux parties auxquelles vient s'ajouter une troisième consacrée aux essais. La structure du numéro prend ainsi une forme ternaire composée de trois parties avec un point commun sous-jacent : mettre l'accent sur la réflexion menée par ces deux linguistes sur le dictionnaire.

Que le figement et l'encyclopédie soient associés aux dictionnaires ne s'explique pas seulement par les travaux des deux linguistes sur ces questions. Cela s'explique aussi par le fait que le figement et le dictionnaire alimentent une réflexion sur des questions qui leur sont afférentes tels que le lexique, la traduction, la parémie, la création lexicale, l'exemple lexicographique, l'emprunt, la langue de spécialité (la langue juridique en l'occurrence), les collocations et leurs moules, etc. Assimiler le dictionnaire à l'encyclopédie, c'est commettre une erreur terminologique flagrante. Il suffit de voir l'histoire des deux pour se convaincre de leur différence. La réflexion sur le rapport entre le figement et le dictionnaire d'une part et entre le dictionnaire et l'encyclopédie d'autre part, outre la réflexion sur la dimension pragmatique dans les dictionnaires et dans la néologie, justifie la structure ternaire de l'ouvrage. Il faut souligner néanmoins la présence de nombreux éléments implicites ou explicites qui montrent que ces trois parties ne sont pas étanches. D'ailleurs, on aurait eu droit à deux volumes, consacré chacun à l'un des deux linguistes. Ce choix de leur rendre hommage dans le même numéro des *Cahiers des dictionnaires* est une preuve tangible de l'enchevêtrement des différentes problématiques traitées.

La première partie comportant treize articles traite de la relation entre le figement et le dictionnaire. A. Rey intitule son article qui inaugure le numéro de la revue « Liberté surveillée ». Il y défend l'idée selon laquelle la liberté en langue n'est jamais absolue. Il y a nécessairement une quelconque contrainte dont le rôle principal est d'« assurer le fonctionnement du « code » de la langue ». La fixité du système linguistique est une condition *sine qua non* pour son fonctionnement. Aussi les linguistes sont-ils unanimes sur l'importance de ce principe fonctionnel de la langue. En dépit de la divergence de leurs centres d'intérêts, de leurs angles d'attaque, de leurs démarches, de leurs terminologies, etc., ils ne peuvent ignorer que le principe de fixité régit tout le système linguistique. Pour illustrer cette idée, A. Rey esquisse un tableau général des principales écoles linguistiques contemporaines. Il aboutit à une idée essentielle : le figement linguistique est un système complexe. L'étudier de façon générale dans toutes ses dimensions, c'est s'intéresser, non seulement, à la morphologie, à la syntaxe, à la sémantique, mais aussi à la pragmatique. L'ouvrage de Xavier Blanco et Salah Mejri (*Les pragmatèmes*) illustre parfaitement tous les niveaux de l'analyse linguistique en question. Cette notion de pragmatème ajoute à l'analyse linguistique une démarche supplémentaire tenant compte de la polylexicalité de ces unités. Ainsi la démarche scientifique adoptée dans cet ouvrage fait du pragmatème un objet d'étude délimité, non seulement par le figement et la composition sémantique, mais aussi « par les conditions effectives, anthropologiques, du fonctionnement de la langue, incluant les relations entre les signes, les utilisateurs et les conditions d'utilisation, la *pragmatique* ». Cette démarche et cet objet d'étude qu'est le pragmatème font, selon A. Rey, l'originalité de l'ouvrage de Mejri et de Blanco dans ce sens qu'ils enrichissent la sémiotique du langage tout entière.

Salah Mejri intitule son article dans cette partie « De l'inarticulé dans le langage ». Il y part d'un postulat selon lequel « l'inarticulé dans le langage est premier. Il est le pendant naturel de l'articulé, auquel il s'oppose et avec lequel il se complète ». L'objectif de cet article est fixé au préalable : « plaider en faveur du croisement de l'articulé et de l'inarticulé en en fournissant des définitions opératoires et en focalisant sur les différentes manifestations de l'inarticulé », la manière dont le dictionnaire tâche de rendre compte de l'inarticulé servant d'illustration. À voir de près l'apparition des premiers symboles linguistiques et leur évolution, force est de constater, selon Mejri, que « l'inarticulé précède l'articulé ». Il définit l'inarticulé dans le langage comme « tout ce qui échappe à la sphère des articulations du langage » ou encore « l'ensemble des faits qui se montrent rebelles à toute analyse ». Dans une démonstration scientifique étayée d'exemples précis, Salah Mejri parvient à conclure que « l'articulé se dégage de l'inarticulé », une conclusion qui le conduit à en faire d'autres, telles que celle qui consiste à dire que c'est la situation de communication qui produit le sens et non pas le

langage et c'est elle qui « fixe dans les moyens d'expression un sens, qui est plus proche de l'acte que du sens isolable, fixé préalablement dans les grognements ».

Ces précisions terminologiques étant faites, S. Mejri énumère les manifestations de l'inarticulé. Partant du postulat que « la langue existe, se reconfigure, se transmet, se conserve, s'enrichit par le discours », il illustre « cette dynamique autorégulatrice » par trois domaines : la pragmatique, le lexique et la grammaire. En ce qui concerne le premier domaine, la pragmatique, il est considéré comme le plus important dans ce sens que la première fonction du langage, selon l'approche de Mejri, est la fonction pragmatique. Une certaine correspondance entre la situation extralinguistique et l'expression linguistique correspondante se fixe dans le discours. Le principe de fixité agit également dans le domaine lexical. C'est ce qui s'observe de façon claire dans l'emploi de certaines séquences phrastiques ou certains syntagmes qui, une fois dotés de sens et encapsulés, deviennent intégrables « grâce à (leurs) virtualités combinatoires » dans des énoncés comme des unités lexicales à part entière. Le troisième domaine concerné par l'inarticulé est le celui de la grammaire. En effet, la fixité grammaticale « établit pour une longue durée l'expression de formes assurant la bonne formation des énoncés ». Cette fixité grammaticale concerne aussi bien les relations corrélées entre prédicats que l'expression des relations logiques et l'ordonnement des prédicats.

L'autre volet de cet article concerne les difficultés rencontrées dans le traitement de ces types de fixité, notamment la fixité pragmatique dans le dictionnaire. Ces derniers, tous types confondus, se heurtent également à des difficultés théoriques et pratiques dans la « saisie du sens syntaxique fixé dans les mots », à cause justement de cet inarticulé. Les lexicographes fournissent un grand effort pour tenir compte de l'inarticulé dans la fixité lexicale. S. Mejri illustre ces difficultés par trois points : l'expression de la partie du tout, les profils dénominatifs et la fixité dans des séquences autonomes syntaxiquement.

Giovani Dotoli essaie dans « Code, figement » de mettre l'accent sur la pertinence des thèses défendues par S. Mejri dans son article « Figement absolu ou relatif : la notion de degré de Figement », publié en 2005 dans *Linx*. Dotoli, rendant hommage à Mejri, fait un résumé de cet article. La pertinence de ce dernier réside, selon Dotoli, dans le fait qu'il est un « article-résumé de la question ». En effet, on y a trouvé des critères formels, syntaxiques, sémantiques, sans oublier le contenu catégoriel des unités figées ni « les mécanismes sémantiques à l'œuvre dans la SF ». Tous ces critères réunis facilitent la tâche de distinguer le figement absolu du figement relatif et de mesurer ainsi le degré du figement, entreprise qui est loin d'être facile. À ces difficultés théoriques s'ajoutent d'autres de nature terminologique. En effet, le figement renvoie à trois termes distincts, à savoir la collocation, le figement et la phraséologie, notions considérées comme complémentaires.

Face au figement absolu qui est complètement opaque, on trouve que la langue, selon Dotoli, « voyage entre opacité et clarté, liberté et fixité », aspects qui montrent que le figement joue un « rôle central dans la linguistique ». C'est ce qui permet à Dotoli, en s'inspirant des travaux d'Umberto Eco, d'introduire la notion de « code ». Eco défend l'idée selon laquelle la phrase « se situe dans une « immense famille de codes », tout comme le figement.

En rapport avec l'étude des cas qui se trouvent « à mi-chemin entre locutions et combinaisons libres », Eglantina Gishti consacre son article « La combinatoire collocationnelle : l'application lexicographique d'un phénomène linguistique complexe » à l'étude du traitement lexicographique de la combinatoire de la collocation comme un type de figement. Cherchant à savoir dans quelle mesure les dictionnaires de langue attestent et « traitent linguistiquement les collocations, et si l'utilisation des dictionnaires monolingues est utile, au moins en partie, à un locuteur étranger », Gishti se réfère à deux dictionnaires français monolingues, le *Petit Robert* et le *TLFi*. Elle examine un corpus lexical, extrait de certaines œuvres littéraires. Parallèlement à ce corpus de textes littéraires, elle enrichit son étude par un travail de tri manuel afin de détecter les collocations possibles, sachant que cette étude s'est limitée au prélèvement des collocations convenant à la typologie d'Hausmann (1989, 2010), celle qui concerne « les combinaisons de mots binaires aux capacités combinatoires limitées, dont les composants (la base et le collocatif) entretiennent une relation hiérarchisée (...) tandis que le collocatif est sélectionné en fonction de la base pour exprimer un sens donné ». L'étude commence déjà par une précision terminologique distinguant les collocations des syntagmes figés.

Portant sur le traitement de la collocation dans les dictionnaires, cette étude commence par une distinction préalable entre le figement et la collocation. Elle s'intéresse ensuite au terme de *collocation* dans les dictionnaires, ce qui conduit l'auteur à examiner la façon dont on accède à l'information collocationnelle dans le *Petit Robert Électronique* et dans le *TLFi*. L'examen du traitement linguistique des collocations dans les dictionnaires de langue permet à Gishti de constater que les dictionnaires examinés posent le problème de l'accès à l'information collocationnelle. De surcroît, le traitement des collocations, en dépit de sa finesse, est loin d'être systématique.

La description du lexique au sein de la même langue, en l'occurrence le français, fait surgir des problématiques d'un apport théorique important. Il s'agit d'articles portant sur le figement et son traitement dans les dictionnaires monolingues. Font partie de ces articles celui de Pierre-André Buvet et celui de Lichao Zhu. Le premier s'intéresse à la façon dont les dictionnaires décrivent les déterminants nominaux. Il axe son article sur trois points fondamentaux : la présentation du concept de déterminant nominal, la

discussion de la description des noms déterminatifs et la présentation de « l'intérêt de rajouter des descripteurs syntaxico-sémantiques dans les descriptions lexicographiques des noms ». Le second examine « le moule locutionnel lexicographique » et son rapport avec « le traitement des phraséologismes » dans le dictionnaire. L'objectif de Zhu est de mener une réflexion méthodologique et herméneutique de la linguistique outillée » et de démontrer à partir de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie Française* « la méthode de modélisation et la pertinence de la notion de « moule locutionnel » dans le traitement linguistique des phraséologismes ».

Fjoralba Dodo, s'inscrivant dans la thématique générale de la première partie de cet ouvrage, le figement et le dictionnaire, aborde la question de « la traduction des énoncés » en appuyant son étude sur un corpus lexicographique français albanais). Outre les problèmes que posent ces énoncés, à savoir leur contenu sémantique, leur autonomie, etc., ils posent également le problème de leur transposition dans une autre langue L2. En effet, le principal écueil est de trouver un équivalent également figé. En se penchant sur l'étude des proverbes français et albanais, puisés dans le dictionnaire bilingue français-albanais de Vedat Kokona (2008), l'auteur se fixe pour objectif de montrer quelques démarches adoptées lors de la transposition des énoncés parémiques du français vers l'albanais. En appliquant la démarche de J.-C. Anscombe, laquelle consiste à trouver l'équivalence adéquate, Dodo, après avoir rappelé la définition du proverbe et de l'énoncé parémique, présente les différentes équivalences dans la traduction des expressions proverbiales du français vers l'albanais. Elle s'intéresse ainsi aux différents types d'équivalences tels que l'équivalence sémantique, syntaxique, stylistique, catégorielle, rythmique, etc. Cette étude lui a permis de soulever les difficultés que posent le traitement lexicographique des énoncés parémiques d'une part et le transfert en albanais de leur contenu, étant donné que toutes les équivalences sont requises lors de leur traduction dans toute traduction.

La problématique des dictionnaires bilingues et les problèmes théoriques et pratiques qu'ils posent semblent attirer certains linguistes. Rien que dans la première partie de ce numéro des *Cahiers des dictionnaires*, nous trouvons deux articles traitant de la même problématique, celui de Danguolė Melnikienė et celui de Céleste Boccuzzi. Le premier aborde une question qui, bien que considérée comme périphérique et secondaire, semble conditionner la qualité du dictionnaire bilingue, à savoir le choix de l'exemple dans ce genre de dictionnaires. Le titre de l'article « L'exemple lexicographique, un vrai casse-tête des dictionnaires bilingues » en dit long sur la problématique dont il traite. Partant de la fameuse formule de Voltaire selon laquelle un dictionnaire sans exemples n'est qu'un squelette, Melnikienė s'est fixé pour objectif dans son article de « présenter en grands traits différents types d'exemples lexicographiques », le corpus étant « les dictionnaires bilingues d'encodage, édités en Lituanie après l'an 2000 ».

Étant donné que la rédaction d'un dictionnaire bilingue sert à rapprocher, non seulement deux langues différentes mais aussi deux cultures, la tâche du lexicographe devient épineuse dans le sens qu'il doit fournir un exemple qui soit en cohérence avec la langue qu'il illustre et la culture qu'il représente. Aussi la structure même de l'article fait-elle écho à cette réflexion. Après une interrogation sur le statut des exemples, forgés ou cités, l'auteur énumère les principaux types d'exemples dans le dictionnaire bilingue, dont les phrases et les syntagmes libres pour en venir par la suite aux phrases et syntagmes plus ou moins codés. Le dernier type d'exemples lexicographiques est celui des expressions idiomatiques. Son raisonnement nous conduit à admettre que les exemples choisis par les lexicographes « peuvent décider de la qualité du dictionnaire ». Autrement dit, ce qui compte dans un dictionnaire bilingue, c'est moins l'importance numérique de la nomenclature que la pertinence de l'exemple, raison pour laquelle, chercher un exemple est loin d'être une tâche aisée. Il s'agit plutôt d'un vrai casse-tête.

Quant à Céleste Boccuzzi, elle choisit la même problématique des dictionnaires bilingues mais pour traiter le rapport du figement et de la traduction dans ce genre de dictionnaires. Intitulant son article « Figement et traduction dans les dictionnaires bilingues franco-italiens », elle tente de montrer à quel point il est important que le traducteur connaisse parfaitement les deux langues concernées et maîtrise le domaine spécialisé auquel renvoie le dictionnaire bilingue. Voulant examiner la rigueur des dictionnaires bilingues italien-français et français-italien quant à la traduction des expressions figées, elle commence par rappeler, en premier lieu, les caractéristiques du figement et, en second lieu, les difficultés que pose la traduction des expressions figées. Comme le traitement de la phraséologie est loin d'être récent, elle rappelle à ce propos quelques dictionnaires bilingues du XIX^e siècle ayant traité de cette question de façon générale et des séquences figées de façon particulière. L'examen des dictionnaires bilingues présents dans le marché italien montrent quelques difficultés relatives à la traduction des expressions figées. En effet, traduire le figement présuppose la maîtrise des deux systèmes linguistiques, les deux cultures et le fonctionnement sémantique des séquences figées. L'application de ces critères scientifiques a permis à l'auteur de cet article de remarquer que ces dictionnaires bilingues sont loin de satisfaire aux attentes des lecteurs potentiels.

Outre sa spécialité en une langue déterminée, un dictionnaire peut se spécialiser dans l'explication de la métalangue utilisée pour se référer à un domaine déterminé. Dans cette perspective, Ksenofon Kisafi, Ejona Xhemalaj, Era Bucpapaj essaient de répondre à un certain nombre de questions du type : « comment nous devrions exprimer, comprendre et interpréter correctement le langage juridique ». Cette question s'explique par la spécificité du langage juridique, lequel langage diffère de la langue générale ou de toute autre langue de spécialité. En effet, « les actes

juridiques sont rédigés selon une forme déterminée, soumis à une procédure spéciale et adoptés par l'organisme compétent ». Au-delà de la communication exacte et de la simple transmission d'idées, la rigueur qui caractérise le langage juridique peut servir dans la compréhension du tout le système juridique. C'est pour cela que « l'emploi correct de la terminologie juridique peut jouer un rôle important dans la compréhension et la connaissance du contenu des normes ».

En rapport avec le figement, d'un côté, et la langue de spécialité et les rapports entre les langues au niveau de l'emprunt, de l'autre, trois autres articles abordent ces questions relatives au traitement des expressions figées. Il s'agit de l'article de Mario Selvaggio, celui de Marie-Denise Sclafani et celui de Luis Menenes-Lerin. Le premier essaie d'examiner le rapport entre le figement et la créativité linguistique et poétique. Le second décrit « Le figement dans le *Nuovo vocabolario commerciale fraseologico* de Caricati et Mariotti ». Le troisième aborde la question du variant et de l'invariant en essayant de décrire « les emprunts autochtones de l'espagnol mexicain : *Invariant, variation et figement* ».

La deuxième partie de cet ouvrage est un hommage à Alain Rey, figure emblématique des dictionnaires, en l'occurrence les *Robert*. Elle est intitulée « Dictionnaires et encyclopédies, hommage à Alain Rey ». Elle traite de la relation entre les dictionnaires et l'encyclopédie pour mettre l'accent sur les travaux d'Alain Rey sur les dictionnaires et les encyclopédies. Aussi le premier article de cette deuxième partie est-il celui d'Alain Rey. Ce dernier nous livre une réflexion sur les dictionnaires et les encyclopédies où histoire, étymologie, philosophie, etc. s'enchevêtrent. Il définit le dictionnaire comme un moyen qui nous « transmet une réflexion menée en référence au latin, sur la parole, le discours, les manières de s'exprimer et de communiquer par le langage ». La réflexion sur l'encyclopédie, son histoire et ses fonctions conduit A. REY à la définir comme « une pédagogie, une méthode pour conduire le jeune enfant. La démarche créatrice de la *paideia* associe les avoirs à l'exploration du connaissable, le *logos*, intraduisible parce qu'il intègre la pensée rationnelle à l'expression verbale, et son antonyme complémentaire le *mythos* (le mythe), qui est création poétique visant le dévoilement du réel invisible ». L'article est ainsi construit sur deux axes, l'un consacré au dictionnaire et l'autre à l'encyclopédie, l'objectif étant, outre l'esquisse de l'histoire de ces deux types d'ouvrage, la présentation de ce qui les relie et sépare, sans oublier la spécificité de leur traduction.

Giovani Dotoli continue cette réflexion sur le rapport entre l'encyclopédie et le dictionnaire. Il essaie d'expliquer son point de vue selon lequel la première n'est qu'un « développement du second ». Pour lui, il règne une symbiose entre les deux, unis

par l'axe sémiotique. La réflexion sur le rôle du dictionnaire et celui de l'encyclopédie chez Diderot mène Dotoli à conclure que « l'encyclopédie est un dictionnaire, ou mieux une continuation du dictionnaire, dont elle épouse toutes les connotations ». Les deux types de livre se mêlent et s'enchevêtrent à travers l'histoire. Pour s'en convaincre, il suffit de voir la position de Diderot et celle de D'Alembert pour ne citer que ces deux là. La relation entre les deux est loin d'être un long fleuve tranquille. « Dictionnaire et encyclopédie, affirme Dotoli, sont toujours en mariage solennel ». Il ajoute qu'« ils se séparent et se brassent, se croisent et s'éloignent, en revenant constamment sur le même pont, celui de la rencontre de la langue et de la chose ».

Salah Mejri aborde la question de l'encyclopédie, chère à Alain Rey, sous l'angle de la traduction d'une œuvre traitant de l'encyclopédie, en l'occurrence celle de ce lexicographe intitulée *Miroirs du monde. Une histoire de l'encyclopédisme*, (Fayard, 2007). Il part d'une précision terminologique et philosophique distinguant deux types de traduction, celle par nécessité et celle par choix. En s'opposant à la première, commandée par des besoins économiques, commerciaux, ou autres, la deuxième, la traduction par choix, « s'inscrit dans un projet non utilitaire qui pourrait avoir des visées esthétiques » ou même « des visées de nature philosophique, épistémologique ou scientifique ». La traduction de l'ouvrage de Rey par Mejri s'inscrit dans cette visée. Elle est profondément subjective et sa subjectivité est à chercher dans les textes choisis pour la traduction. Salah Mejri se fixe pour objectif de chercher les traces de subjectivité dans la traduction de cette référence.

Ainsi l'article de Salah Mejri se veut une esquisse des principales raisons motivant la traduction de ces *Miroirs du monde*. Le choix de la traduction de ce texte repose sur trois principales raisons le domaine, l'auteur et le texte. Traduire pour Mejri, c'est non seulement transférer un savoir relatif à un domaine, mais c'est aussi connaître la culture et les affinités de l'auteur afin d'être fidèle à l'esprit du texte, l'esprit qui véhicule un savoir mais aussi un savoir-faire, une dimension esthétique qui se manifeste à travers l'expression de la subjectivité. Traduire cette œuvre de Rey, cela ne peut être qu'une tâche complexe. En effet, « quand on traduit un texte d'Alain Rey, on traduit en réalité une pensée complexe, un positionnement intellectuel et éthique et un usage particulier des mots ». Rendre hommage à Alain Rey, c'est aussi mettre en lumière sa pensée, son style, son éthique et son savoir. C'est aussi faire apparaître la complexité de sa pensée qui « se décline sous la forme d'une pensée qui problématise ». Aussi Mejri ponctue-t-il son article par des passages extraits de l'œuvre de Rey, histoire d'illustrer concrètement tous ces aspects.

Dans son article, « La communication politique. Le « parent pauvre » des dictionnaires et des encyclopédies ? », Françoise Finnis-Boursin explique en quoi ce type de

communication reste à l'écart dans les références lexicographiques et encyclopédiques. Son statut marginalisé est dû, aussi paradoxal soit-il, à sa richesse et à son caractère protéiforme. Toujours en rapport avec la différence entre dictionnaire et encyclopédie, Gianfranco Dioguardi illustre cette différence à travers l'étude de la signification des mots et le rapport des dictionnaires et des encyclopédies avec ce qu'il appelle « la complexité du troisième millénaire ». Le passage du dictionnaire à l'encyclopédie passe par le sens. En effet, « quand les significations des mots s'étendent, lorsqu'elles passent d'une analyse structurale à une interprétation conceptuelle se référant à des domaines scientifiques ou artistiques donnés, ou, en tout cas, à des domaines spécialisés, nous sommes alors en présence d'une *encyclopédie* ». Le rappel de l'histoire de l'encyclopédie avec le grand maître Diderot, Dioguardi parvient à préciser clairement la complexité de la tâche qui incombe à tout auteur d'encyclopédie au troisième millénaire, face au foisonnement des connaissances que représente ce type d'ouvrage.

Mario Selvaggio, quant à lui, s'intéresse à « l'entrée *goût* dans l'Encyclopédie ». Il présente l'histoire de cette grande entreprise qui a marqué le XVIII^e siècle qu'est l'*Encyclopédie*. Ce qui fait sa grandeur, ce n'est pas seulement son grand volume, ni le grand savoir qu'elle renferme, mais c'est aussi le fait qu'elle soit l'œuvre de grands maîtres tels que Louis de Jaucourt, Voltaire, Montesquieu, Diderot, d'Alembert, Jacques-François Blondel, Rousseau et Paul Landois. Selvaggio, examinant cette entrée, *Goût*, qui s'étend sur une douzaine de pages, trouve qu'il ne s'agit pas d'une simple entrée marquant tout dictionnaire. Il s'agit plutôt d'« un véritable petit traité ». L'auteur de cet article décortique les différents sens dénotatifs, connotatifs, propres et figurés du mot *goût* au siècle des lumières. Il y combine histoire, linguistique et philosophie pour mettre l'accent sur la dimension pluridisciplinaire de l'encyclopédie.

Cet aspect pluridisciplinaire et protéiforme de l'encyclopédie est illustré par de nombreux articles mettant l'accent sur l'un des aspects caractérisant ce genre d'ouvrage. En effet, l'encyclopédie peut s'intéresser aux symboles, à la littérature, à la poésie, à l'art et même à une science humaine telle que la linguistique. S'agissant des symboles, Diana Del Mastro Pensiero présente *Symbolarium*, un grand projet inachevé d'un scientifique, philosophe et prêtre orthodoxe russe, Pavel Florenskij. Ce projet fut entamé aux années vingt du siècle passé. C'est un dictionnaire de symboles qui, selon Del Del Mastro Pensiero, « aurait dû être fondé sur une idéographie (...) plutôt que sur des signes linguistiques habituels des dictionnaires ». En ce qui concerne la littérature et l'histoire littéraire, Frédéric-Gaël Theuriau a choisi de nous présenter le *Dictionnaire littéraire des écrivains d'expression populaire*, une autre forme que peut revêtir l'encyclopédie. On y trouve en effet des notices d'auteurs allant du Moyen Âge au XXI^e siècle. Grâce à ses entrées régies par les « critères du domaine de la littérature d'expression populaire », il devient aisé de retracer une histoire littéraire qu'on ne trouve pas dans l'histoire officielle.

Quant au traitement de la linguistique dans l'encyclopédie, il est développé par Augusto Ponzio, qui essaie de répondre à la question : « comment traiter la linguistique de l'*Encyclopédie* ? ». La réponse est illustrée par le rôle joué dans cette entreprise par César Chesneau Du Marsais, grammairien, philosophe et ami de Diderot. Ponzio, menant une étude sur Chesneau et sur son empreinte dans l'*Encyclopédie*, montre que cet auteur a beaucoup influencé cette œuvre qui a marqué le XVIII^e. Il le considère plus comme philosophe du langage que comme grammairien, étant donné que « le philosophe du langage réfléchit sur les mots, sur les paroles, sur les énonciations ». Ainsi, la grammaire pour Chesneau est loin d'être réductible à une série de normes ou des fonctions pédagogiques. La grammaire « doit remonter jusqu'aux principes qui fondent les règles », il lui incombe d'expliquer ces principes fondant les règles.

Dans son article « l'art contemporain dans les encyclopédies et les dictionnaires », Éric Jacobée-Sivry s'intéresse à l'art dans le dictionnaire et l'encyclopédie. Il commence par poser une série de questions : « Comment les encyclopédies et les dictionnaires spécialisés rendent-ils compte de l'art d'aujourd'hui et de ses évolutions ? Permettent-ils au spectateur de mieux comprendre les œuvres ? », une série de questions auxquelles essaie de répondre Jacobée-Sivry qui se penche sur l'étude de l'art moderne et de l'art contemporain du point de vue terminologique. En effet, on assiste actuellement à un foisonnement des arts à tel point qu'on ne parle plus d'écoles telles que l'impressionnisme mais plutôt de thèmes. En cherchant à vérifier la présence de l'art contemporain dans *L'Encyclopaedia Universalis*, encyclopédie générale ou dans les dictionnaires et encyclopédies spécialisés, il constate sa présence sous plusieurs formes. En dépit de leur défaillance quant au contenu et face au grand foisonnement qui les caractérise, ces ouvrages lexicographiques et encyclopédiques ont « un but pédagogique plus ou moins orienté. »

La troisième partie de cet ouvrage collectif est consacrée aux essais. Elle comporte trois articles, celui de Laurent Catach, celui de Jean Marcel Lauginie et celui d'Alfonso Rascon Caballero. Le premier est une présentation critique du « nouveau portail numérique du *Dictionnaire de l'Académie française* ». Ce dictionnaire a fait l'objet de neuf éditions, la première ayant eu lieu en 1694 et la neuvième étant entamée par l'Académie depuis les années quatre-vingt du siècle passé. Le premier volume de cette dernière édition a été publié en 1992. Après avoir publié les deuxième et troisième volumes, respectivement en 2001 et 2011, l'Académie est en train de préparer la sortie du quatrième et dernier volume de cette neuvième édition. Cette dernière constitue en soi un événement d'autant plus qu'un volet numérique verra le jour, ce qui montre clairement la vocation initiale de cette institution : remplir « une mission de *service public* ». Catach met en valeur l'originalité de cette nouvelle édition. Outre le volet numérique qu'elle prend au sérieux et qui constitue un vaste chantier, elle procède

à l'intégration de différentes éditions en les numérisant, elle constitue une nouvelle ouverture sur d'autres types de ressources dont notamment la terminologie et la francophonie, et ce grâce à des « liens » vers d'autres ressources lexicographiques ». À ces nouveautés viennent s'ajouter d'autres relatives à la conjugaison, à l'orthographe, sans oublier la possibilité de la consulter sur n'importe quel type d'écran favorisant ainsi une navigation plus souple et plus rapide dans les ressources. Avec cette neuvième édition, l'Académie s'inscrit de plain pied dans la modernité.

Jean Marcel Lauginie s'intéresse dans son article à « (la) terminologie et (à l')action commerciale ». Il essaie de montrer en quoi la terminologie a servi l'action commerciale, et ce pendant une période allant de 1969 à 2019. Il étaye son approche par l'analyse terminologique approfondie de trois néologismes : *jeune pousse*, *mercatique* et *toile* dont l'apparition a coïncidé avec la révolution terminologique née de 1999 à 2005. Quant à Alfoso Rascon Caballero, il décrit les « aspects pragmatiques en lexicographie et en didactique. » Partant du constat que les études linguistiques en rapport avec l'enseignement des langues aux étrangers s'intéressent de plus en plus à la pragmatique, il montre l'importance du fait que les dictionnaires prennent en considération les éléments extralinguistiques dans l'interprétation des mots et des termes. Les entrées doivent apporter des indications pragmatiques afin de faciliter la communication dans une langue par des étrangers. L'article défend la nécessité d'inclure les pragmatèmes et les marques pragmatiques dans les dictionnaires. Il fait une présentation générale de la « pratique en enseignement des langues et dans les manuels », après quoi il discute du « contenu pragmatique dans les dictionnaires », ce qui le conduit à mettre en relief les « marques pragmatiques en lexicographie et le « ton » de l'exemple ». Les aspects pragmatiques tels que le ton, la relation entre locuteurs, etc. doivent figurer dans le dictionnaire, étant donné l'importance du cotexte et les aspects extralinguistiques dans l'intercompréhension. Aussi cet article, dans sa défense de l'importance de la pragmatique dans les dictionnaires, fait-il écho à l'article d'Alain Rey et à celui de Salah Mejri qui inaugure ce volume.

Ce numéro des *Cahiers du dictionnaire* constitue à lui seul un événement scientifique de taille qui vient marquer le début de cette année 2020. Au-delà de l'hommage qu'il rend aux deux figures emblématiques de la lexicographie contemporaine, Salah Mejri et Alain Rey, il fait écho à la diversité et à la richesse des dictionnaires et de l'encyclopédie que représentent ces deux linguistes. Les articles traitent en effet du lexique, de la grammaire, de l'art, de la philosophie, de la littérature, de la terminologie, etc. C'est une véritable référence « encyclopédique » qui vient enrichir la bibliothèque linguistique et philosophique. Les étudiants et chercheurs y trouveront beaucoup de réponses à leurs interrogations. Cet ouvrage leur permettra sûrement d'en poser d'autres et de problématiser davantage les questions traitées.

Béchir Ouerhani

Université de Sousse, Tunisie

bechir.ouerhani@gmail.com

Fredj Lahouar, *Il était une fois... Roman. Dictionnaire encyclopédique raisonné de la révolution tunisienne*. 2016, Arabesques, Tunis, (Préface de Salah Mejri), 518 pages.

Le titre, à l'image de l'ouvrage, intrigue par cette dualité atypique. La première partie (*Il était une fois... Roman*) implique un récit, une fable qui frôle le merveilleux. La deuxième renvoie explicitement à *L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* (1751-1772). Il en découle une deuxième dualité chez le lecteur : d'un côté, s'active l'attente créée par le titre et la forme qui « oriente l'esprit du lecteur vers la représentation d'un dictionnaire classique qui renferme une nomenclature faite d'entrées sélectionnées par l'auteur sur la base d'une documentation effective à partir d'un usage courant des mots pendant la « révolution » » (Préface de S. Mejri, -I-) ; de l'autre côté se trame un récit romanesque dont le puzzle est reconstitué par le lecteur au fur et à mesure qu'il « consulte » les entrées et constitue les profils des personnages, les événements, les lieux, etc., profitant ainsi d'une multitude de possibilités d'interprétation. Se profile alors « une trame romanesque avec tout ce que cela implique comme diégèse, cadre spacio-temporel, actants et innovation langagière et narrative » (*Ibid*). Nous voudrions porter notre attention sur les principaux aspects de cette dualité qui structurent à la fois la forme et le contenu de ce *dico-roman* (titre initial donné par l'auteur. Voir l'avant-propos).

Sur le plan du contenu, ce *dictionnaire* romancé, ou roman fragmenté en entrées dictionnaires, propose sans détour un parti pris à l'égard de la « Tunisie post-révolution », marquée par les différentes manœuvres de l'islam politique pour régler son compte à l'héritage du leader de l'indépendance et premier président de la république Habib Bourguiba, et imposer à la société tunisienne un modèle sociétal géré par la loi divine, ainsi qu'une pratique politique qui utilise d'une manière mercantile outrageante le religieux. Se dégagent alors en filigrane deux représentations diamétralement opposées. Ces deux mondes servent de matrice à toutes sortes d'oppositions entre personnages, lieux, notions, événements, dates, etc. Nous avons ainsi des oppositions telles que le religieux atemporel vs le politique en

tant que pratique des hommes gérée par les hommes ; Bourguiba (symbole d'une Tunisie qui aspire à la modernité) vs Ibn Abdelwahhab (symbole du salafisme : islamisme fondamentaliste et fondateur du courant wahhabite) ; Haddad (penseur tunisien du début du XX^e siècle et symbole de lutte pour l'émancipation de la femme) vs Ben Laden (symbole du djihadisme et de l'effacement de la femme) ; La Tunisie (appellation d'un état-nation) vs L'Ifriqiyya (régie du Califat) ; le raisonné vs le dogmatique ; les libertés individuelles vs la chari'a (loi divine) ; le citoyen vs le guide suprême, « l'ange-en-chef », le « gourou » (chef du mouvement islamiste en Tunisie) ; les institutions de l'Etat démocratique vs la « mosquée », « l'antré », « la colline ardente » (siège du parti islamiste) ; etc.

De la lettre A jusqu'à la lettre Z, le contenu des entrées, mais surtout la manière avec laquelle il est exprimé (détournement de sens, dérision, exploitation de l'ambiguïté, expressions « idiomatiques », citations...) indique clairement au lecteur que le parti pris de l'auteur est celui de la liberté et de la raison contre l'incursion du religieux dans la vie des gens et leur organisation en sociétés et états. De ce point de vue, l'ouvrage de Fredj Lahouar est un manifeste allégorique qui dénonce, non seulement les manœuvres diaboliques des islamistes en vue d'une islamisation rampante de la Tunisie, mais également contre la lâcheté des arrivistes et des pseudo-démocrates-progressistes-laïques (*laïcistards*), bref des lèches-bottes de tout bord qui ont prêté le flanc, par arrivisme, par narcissisme ou par peur. Tout ce beau monde de *politicards* est complice en laissant faire tout simplement, ou en cherchant des alliances avec les islamistes (voir *Troiika*), causant par la même occasion la ruine du camp démocrate. Vue de l'extérieur, cette expérience est présentée par l'Occident, notamment comme une expérience unique –voire un modèle- de cohabitation entre islamistes et démocrates dans les pays dits du « printemps arabe ». Fredj Lahouar nous donne la preuve qu'elle n'en est pas une !

Concernant la forme, F. Lahouar nous offre un ensemble d'entrées dictionnaires que l'on peut, selon les interprétations, appréhender comme un récit sous forme d'un dictionnaire ou comme un dictionnaire « raconté » à la manière d'un roman. Cette dualité s'exprime comme suit : d'un côté, nous avons une macrostructure et une microstructure (entrées, renvois internes, exemples, contenu conceptuel et énumération d'emplois : propres, figurés, glissement de sens, expressions et proverbes, citations d'auteurs imaginaires tirées de références créées de toutes pièces, etc. ; de l'autre côté, s'opposent des protagonistes auxquels sont liés des événements, des lieux et un langage propre dont la majorité des mots et des tournures est créée par l'auteur. Comme nous venons de l'exposer plus haut, les entrées - qui croisent trois systèmes linguistiques : le français, l'arabe standard littéral et le dialectal tunisien - offrent deux paradigmes principaux qui traduisent les enjeux socioculturels et politiques de tout ce qui se passe en Tunisie depuis 2011. Avec son système de renvois et toutes

sortes de dérivations, générées par les règles ou non, ses citations imaginaires et ses « expressions idiomatiques » créées de toutes pièces, plus on avance dans la lecture, linéaire ou fragmentée, plus le dictionnaire devient roman.

Nous voudrions revenir sur l'aspect linguistique du *dico-roman*, spécialement dans sa composante lexicale. En effet, nous sommes, dès la première entrée, frappés par l'emploi d'une langue romancée qui ne décrit pas l'usage de systèmes linguistiques - l'arabe littéral, l'arabe tunisien, le français - comme il est attendu d'un « vrai » dictionnaire, mais qui crée sa propre langue, moyennant un jeu de transgression systématique des normes : morphologie, syntaxe, niveaux de langue, purisme arabe, système du dialectal, système dérivationnel, phraséologie, etc.). Pour exprimer ses idées, raconter l'histoire des événements et dessiner le profil des personnages ainsi que la complexité des situations, l'auteur crée son propre langage. Tout au long des 518 pages, il ne cesse de faire à la langue (en fait, aux langues) des enfants naturels à la manière de San Antonio, auteur qui lui est très cher¹. Nous en choisissons quelques spécimens :

1. La Création systématique de paradigmes moyennant une dérivation qui transgresse les règles en vigueur, créant un foisonnement de néologismes en mesure de décrire les notions, les personnages et les événements des deux mondes opposés par toute sorte d'affixation, composition amalgame et soudure et visant toutes les parties du discours :

- en *-ite* des dizaines de mots dont : *Apostasite, Assadite, Blasphémite, Carthagite, Impiétite, kaddafite, Miraculite, Modernite, Sacralisite, Saddamite, wahhabite, etc.* ;
- en *-ard* : *troïcard (Troïka), laïcisards, etc.* ;
- des adjectifs usant de toute la panoplie de suffixes disponibles : *gouvernementeurs, Bourguibien, Bourguibistes, laïcisants, antresque (Antre), etc.* ;
- des verbes : *bourguibiser, débourguibiser, mosquëiser, caméléoner, cabalestiquer* ;
- des noms : *républinarchie (= république+monarchie), roisident (roi+ président), polithologie (politique+ théologie), laïcophobie (laïc+phobie), etc.*

2. La création d'énoncés selon des moules phraséologiques : *Ils ont plus d'un bourguiba dans leur sac à merde (Bourguiba), Saigner son bédouin (Bédouin), Fomenter l'abolition (Abolition), N'est pas absent qui veut (Absent), N'est pas animal qui veut (Animal), Ne tartourise pas qui veut (Tartour), N'antré pas qui veut (Antre), Ne vampirise pas qui veut (Vampire), Qui s'absente s'impose (Absent), Qui dit Antre, dit fauve (Antre) ; Se faire benaliser (Benali), etc.*

3. La création de citations et de sources imaginaires (journaux, magazines, essais et biographies avec les noms d'auteurs fictifs, etc.) : *Le chat perché, L'insolent, Le fulgurant,*

Le minaret, L'irremplaçable, Les Origines de la Tunisie médiévalisée, Shéhérazade travestie, Le printemps arabe raconté à ma petite fille, etc.

Depuis la parution de ce *dico-roman*, bien des évènements se sont passés en Tunisie, (changement d'alliances et disparitions de certains partis politiques, émergence de nouveaux partis et de nouveaux personnages, élections présidentielles et législatives, le chef de *l'Antre* qui devient Président de l'Assemblée des Représentants du Peuple, etc.). Autant d'éléments à exploiter pour en faire une deuxième édition remaniée en intégrant d'autres entrées. Ce à quoi l'auteur œuvre déjà.

À la fois universitaire et auteur-poète-traducteur, spécialiste de la littérature française et fin connaisseur de la littérature arabe médiévale et contemporaine, chanteur des libertés individuelles et de la liberté de conscience, Fredj Lahouar n'a de cesse de jouer avec les codes et la norme établie, et d'intriguer par la panoplie de néologismes, de jeux de mots et de toutes sortes de jeu de transgression des moules conventionnels.

Nous voudrions finir par évoquer la superposition, voire l'enchevêtrement des systèmes linguistiques évoqué plus haut. Toutefois, si l'auteur a choisi de rédiger les entrées en français, pensant probablement à la souplesse du système dérivationnel français et au potentiel qu'il lui offre, nous sommes curieux de voir ce que donnerait sa traduction vers l'arabe, avec tous les termes et les paradigmes empruntés à l'arabe standard et au dialectal tunisien, projet à propos duquel nous avons eu des échanges intéressants avec l'auteur lui-même.

À ouvrage atypique, compte rendu atypique ! Nous tenons à finir ce compte rendu par deux extraits qui illustrent parfaitement la matrice qui a servi de moule à tout l'ouvrage : d'un côté un *Bourguiba* érigé en symbole de la lutte contre l'obscurantisme, considéré par ses détracteurs comme l'ennemi numéro un de l'islam et l'instigateur du projet de déracinement de la Tunisie (*l'Ifrikiyya* pour eux) ; de l'autre, un *Bédouin* décrit comme symbole de l'invasion de l'islam politique venu d'outre-mer et œuvrant pour *débourguibiser* la Tunisie. Par ailleurs, ces échantillons donnent une idée sur les néologismes et sur tous les jeux de création et de transgressions mis en œuvre par l'auteur.

Bourguiba

— N. p., s'emploie seul pour désigner :

1. — Un être fabuleux, un monstre selon certains, un saint selon d'autres, supposé avoir gouverné, durant trois décennies d'affilée, la contrée d'Ifrikiyya – dite alors Tunisie – au cours d'une certaine période de sa désolante préhistoire à laquelle la glorieuse révolution du 14 janvier 2011 a mis fin :

Bourguiba est le premier roisident de la républinarchie de Tunisie. Son règne fut considéré, par les historiens illustres de son temps, comme l'âge d'or de ce petit pays sans ressources et sans envergure, aujourd'hui dans la tourmente.

Jules Ganniège, *Les Origines de la Tunisie médiévalisée*, p. 159

[...] 3. — Un loup politique, dans les milieux de décision, y compris chez les gouvernements actuels :

Non, l'Ange en chef n'a rien d'un *bourguiba*. C'est un ignare et un fanatique, doublé d'un nombriliste revenchard, sans compter qu'il est ladre et cupide. Un magouilleur né pour tout dire.

Tawfiq Tihoumi, *L'Enjeu en suspens*, p. 259

[...] 5. — Un être nain, menu, petit, au propre et au figuré, en particulier dans les milieux des initiés, des bénis et de leurs valets laïciscards :

Des bourguibas de son espèce ne pèsent pas un radis. Il faut bien plus pour inquiéter le Saint Siège et son occupant. Ce nabot semble ignorer que sa sainteté l'Ange a eu raison de bien plus coriaces que lui.

Le Halo, 19/11/2012

Fadhel Bouhadra, *Un si grand homme*, p. 29

[...] 8. — Un tribun :

Ecoutez ce que dit *ce bourguiba du diable* ! se serait exclamé l'instance occulte. Encore un mot, et on nous lapidera. Il serait bon, pour mener à bien notre sainte tâche, qu'il disparaisse pour un moment ou, mieux encore, pour toujours. Trois jours plus tard, à huit heures quinze du matin, Chokri Belaïd a été lâchement abattu par trois inconnus.

Thameur Amdoun, *Parcours d'un escroc*, p. 198

[...] 13. — Féministe, partout en Tunisie, sans l'Ifriquiyya :

Il est difficile de juger de ce qui passe à la lumière des faits divers, horribles pour la plupart, dont celui de la sourde muette qui a été violée dernièrement par trois énergumènes. Son père, un simple manœuvre de soixante cinq ans m'a semblé être *un bourguiba authentique et convaincant*. Et sincère en plus. Il s'est dit prêt à se battre pour démasquer l'animal qui a perpétré ce crime crapuleux.

Ali Hawwa, *L'Exception*, p. 139

[...] 16. — Un homme honnête et intègre :

C'est un véritable saint ce petit bonhomme, *bourguiba* jusqu'aux bouts des ongles. Un *bourguiba* qui ne fréquente ni les mosquées ni les mausolées et qui préfère Abou Nouwas à Hassan Ibn Thabit. Il est mort sans le sou, au propre et non au figuré.

Rima Borhan, *Le Wâli de Monastir*, p. 197

[...] 22. — Un être déraciné, faux, inauthentique, artificiel, étrange, surtout chez les bénis :

Sans ces *bourguibas de malheur*, nous aurions été en bons termes avec nous-mêmes et avec Dieu. Faisons en sorte que ces vermines soient définitivement neutralisées.

Le Minbar, 16/10/2011

23. — Se dit, surtout dans les milieux des initiés, comme synonyme d'athée :

Ces *staliniens bourguibas pourris* devraient être pendus haut et court ou enterrés vivants, hurle un béret monté sur les épaules d'un de ses collègues.

Le Fulgurant, 26/9/2012

[...] 26. — Le diable, surtout dans les cercles des bénis :

Gardez-vous bien de ces hommes, ils vous perdront. Rappelez-vous, mes frères dans la foi, que Dieu, qu'il soit loué, a créé *bourguiba* pour nous mettre à l'épreuve. Ne décevez pas votre créateur en vous laissant encercler par *les bourguibas de tous bords*.

Le Prêche, 6/6/2010

27. — *Bourguibiste*, substantif et adjectif, se dit dans le sens de mécréant, en parlant surtout des intellectuels, des écrivains, des poètes et des artistes :

Bientôt, on ira déloger *les bourguibistes* de l'université, menace un béret ligueur, et on les jettera tous dans les poubelles.

Le Fulgurant, 15/10/2012

Les bourguibistes, contre lesquels leur loi d'immunisation ne peut rien du tout, n'ont jamais milité dans les rangs du parti du Destour, ni dans celui qui lui a succédé sous Ben Ali. Ces *bourguibistes* sont ceux qui ont pris le parti de la Tunisie contre tous ceux qui entendent la réduire à néant.

Le Chat perché, 3/8/2013

28. — *Bourguibien*, substantif et adjectif, se dit dans le sens de courtisan, flatteur, lèche-bottes :

C'est bizarre ce qui se passe chez nos voisins les pieux. Leur chef, qui déteste Bourguiba mort et vivant, se fait entourer de tous *les bourguibiens des bas-fonds* ! Vous y comprenez quelque chose ?

Le Fulgurant, 3/8/2012

29. — V. tr., *bourguibiser*, s'emploie, dans les milieux des bénis, comme synonyme de déraciner :

Tous ceux qui se sont employés cinq décennies durant à *bourguibiser* le pauvre peuple tunisien devrait être mis hors d'état de nuire. C'est pour réaliser ce but que nous avons conçu la loi d'immunisation de la révolution.

Le Halo, 15/3/2013

30. — V. tr., *débourguibiser*, s'emploie, dans ces mêmes milieux, dans le sens d'islamiser :

Notre objectif primordial, s'écrie l'Ange en chef d'une voix passionnée, est de *débourguibiser* méthodiquement la société tunisienne. Pour ce faire, c'est des femmes et des enfants qu'il faudrait que nous nous occupions en priorité.

Le Minaret, 23/11/2011

31. — N. f., *bourguibite*, se dit de l'une des manifestations du fléau baptisé *islamismite*, dit également *inquisitionite* :

Un vieillard sénile, professeur de son état, essayiste et écrivain à ses heures perdues, cédant à un accès de *bourguibite*, a traité le défunt président de tous les noms, allant jusqu'à affirmer que le père de l'indépendance est l'incarnation du *taghout*.

Le Fulgurant, 27/9/2011

Bédouin

— N. m. s'emploie dans le sens de :

1. — Islamiste d'obédience wahhabite, dans le jargon des blogueurs :

Les bédouins sont rentrés de Londres, de Paris, de Berlin et de Rome à dos d'avions, pardon à dos de chameaux.

La Tunisie, 16/2/2011

2. — Frustré :

Il est bizarre que ce *bédouin*, venu d'ailleurs, se soit fait photographe, dès son arrivée à Médenine, au milieu d'une nuée de fillettes affreusement foulardées et caftanisées. Pour le salut des mâles, dit-il en substance dans une mosquée bondée, il est nécessaire que les femelles se fassent les moins visibles possible !

Jusqu'au bout, 7/12/2012

[...] 4. — Vandaliseur :

Une horde de *bédouins* a quitté la mosquée et s'est dirigée vers l'ambassade des Etats-Unis, sur laquelle ils se sont acharnés, hommes et femmes, une heure durant. Le frère ministre de l'intérieur, un béni coriace et déterminé, a déclaré sans sourciller : Nous les attendions devant la porte de la citadelle, ils sont venus par derrière (sic) !

L'Antique observateur, 12/6/2012

[...] 6. — L'expression *ameuter ses bédouins* s'emploie, en parlant de l'Ange en chef et de ses troupes, dans le sens de manipuler les foules pour faire pression sur les adversaires politiques :

Tu verras, le jour J, le gourou ne manquera pas d'*ameuter ses bédouins*. C'est ça la tactique des fascistes de son acabit.

La Tunisie, 8/12/2012

Polémiques, 15/11/2012

[...] — V. tr., *bédouiniser*, s'emploie dans le sens de :

8. — Faire régresser :

Les islamistes ambitionnent de *bédouiniser* la Tunisie en une décennie, ou deux au grand maximum.

Actualités, 5/8/2012

9. — S'emploie, dans le même sens, à la forme pronominale :

La Tunisie *se bédouinise* à vue d'œil. Si les bénis se faisaient réélire pour un mandat de plus, ils achèveraient de la *da'échiser* de bout en bout.

La Tunisie, 14/9/2012

Note

1. F. Lahouar a écrit deux « San Antonio ». Le plus célèbre est *ça chauffe pour nos poires*, paru sous forme de roman-feuilleton dans le quotidien tunisien *Le Renouveau* au cours de l'été 2000.



Imen Mizouri

Sorbonne Paris Nord, France

mizourimen@yahoo.com



Présentation de la thèse *L'enchaînement polylexical (Du prédicat à la polylexicalité)*, Imen Mizouri, soutenue le 07 décembre 2021 à Sorbonne Paris Nord.

1. L'enchaînement

1.1. Point initial : les marqueurs

Pour aborder la problématique de l'enchaînement, il est utile de partir des unités lexicales qui vont ensemble et qui servent de marqueurs structurants du lexique. Or, examiner le fonctionnement de ces unités nous met face à plusieurs interrogations : qu'est-ce qui est enchaîné ? Est-ce les mots, est-ce les énoncés ?

1.2. Marqueurs de quoi ?

Répondre à ces questions exige la description des liens établis entre les unités. Ces liens sont de nature prédicative. Dans cette perspective, les marqueurs jouent le rôle de prédicats structurants de la chaîne lexicale. Leur fonction dépasse de loin leur traitement de connecteur, d'embrayeur ou d'adverbe de différentes sortes ; elle est plutôt sémantique.

1.3. Le piège des formes linguistiques

Partant de ces constats, il s'agit d'examiner les relations d'enchaînement prédicatif entretenues entre les unités, quelles qu'en soient la nature et la configuration. Pour ce faire, nous optons pour les trois fonctions primaires comme cadre théorique. Ce cadre est inspiré de la grammaire universelle de R. Martin (2016), selon laquelle tout énoncé peut être ramené à ces trois fonctions : modalisateur, prédicat et argument (M (PA)). Le prédicat est le noyau ou l'élément de base de toute relation ; c'est lui qui sélectionne ses arguments. L'argument est l'élément qui sature la position créée par le prédicat. Le modalisateur est celui qui prend en charge la production de l'énoncé.

2. Cadre théorique

2.1. Le prédicat

Le prédicat relève de l'ordre cognitif ; il existe indépendamment des codes langagiers. Pour se concrétiser, toute prédication a besoin de cadre dans lequel elle prend forme, c'est-à-dire elle passe du niveau cognitif ou virtuel vers le niveau de production langagière. Cela permet de verser le contenu prédicatif dans des unités lexicales.

2.2. La grammaire universelle

Tout énoncé est réductible à la grammaire universelle fondée sur les trois fonctions primaires. Il est apparenté à une structure binaire de base : un déterminé (*Dé*), ce dont on parle, et un / des déterminant(s) (*Dã*), ce qu'on en dit.

2.3. La triple articulation

Tout le processus passe par l'unité lexicale. Dans la triple articulation du langage, l'unité lexicale (S. Mejri, 2018) est considérée comme l'unité d'analyse linguistique qui se caractérise principalement par l'encapsulation de contenus prédicatifs, par sa propre combinatoire et par sa souplesse d'emploi. Cela permet de voir dans l'enchaînement une concaténation de prédicats, qui, pour former un énoncé, attisent la dynamique interne pour en sélectionner des traits susceptibles de former une chaîne prédicative qui pourrait être versée dans une configuration énonciative quelconque.

3. L'enchaînement prédicatif

3.1. Du virtuel à l'actuel (l'enchaînement)

L'enchaînement prédicatif décide de l'orientation énonciative, en faisant émerger un axe sémantique vers lequel convergent tous les prédicats. Il met en place un ordonnancement établi nécessairement par une hiérarchie de relations prédicatives.

3.2. Les cadres

Il existe trois cadres combinatoires dans lesquels se déploient les enchaînements prédicatifs :

- le cadre syntagmatique : le syntagme est une phrase compactée où l'on se passe de l'actualisation, c'est-à-dire de l'ancrage énonciatif. Les moyens d'actualisation sont réduits ;
- le cadre phrastique : la phrase est une unité controversée. Elle est une structure

syntaxique et une unité énonciative à la fois, d'où son caractère inopérant. La phrase est à l'interface du côté de la prédication : elle comporte un contenu sémantique, et en même temps, c'est la réalisation d'un énoncé. De plus, elle est un cadre assez malléable, avec des limites floues, notamment avec les notions de phrase multiple (M. Wilmet 2007), et de différentes formes de subordination, parfois interposées avec l'interphrastique, opposant structure syntaxique et autonomie sémantique ;

- le cadre textuel : le texte est un enchaînement d'empans orientés par un attracteur prédicatif principal pour former une unité textuelle globale.

3.3. Les marquages

Les trois cadres combinatoires syntagmatique, phrastique et textuel sont des formes différentes d'énoncé. Il est toujours pertinent de parler d'énoncé à la place de phrase, et ce pour au moins deux raisons :

- d'abord, l'énoncé est une unité autonome et auto-suffisante à la fois : quelle qu'en soit l'actualisation, un énoncé est une prédication autonome. Il porte en lui-même ses ingrédients de prédication sous-jacents ; il est aussi auto-suffisant car, contrairement à la phrase qui est par définition une structure syntaxique, l'énoncé peut être toute production langagière saturée par l'enchaînement prédicatif ;
- ensuite, l'énoncé est toute réalisation discursive effectuée par un énonciateur dans une situation d'énonciation précise. Son actualisation n'est qu'un choix énonciatif parmi d'autres.
- Les énoncés sont au service du contenu prédicatif. Dit autrement, pour passer du contenu virtuel à la réalisation linguistique, tout contenu prédicatif se verse dans un cadre combinatoire, qui donne lieu à un énoncé. Plusieurs dimensions décident de la configuration d'un énoncé, notamment la liberté de production langagière, les contraintes linguistiques, pragmatiques, énonciatives, etc. Ainsi le lexique ne serait-il en fait qu'un réseau d'inférences prédicatives versé dans des productions langagières.

4. Méthode de l'analyse prédicative

La production langagière exige une certaine tension. Etant un phénomène très complexe, l'enchaînement prédicatif est basé sur la récursivité prédicative. Il s'agit d'un phénomène assez économique qui demande le minimum d'énergie pour exprimer le plus possible d'idées. L'aboutissement ultime de la concaténation prédicative dans le cadre de multiples actualisations est le fruit d'une dynamique d'interactions mutuelles entre les prédicats à partir desquelles une auto-organisation impose une orientation sémantique.

4.1. Les deux mouvements de l'analyse prédicative : analyse et synthèse

À partir de réseaux prédicatifs, la coexistence de deux opérations assure le processus prédicatif de tout énoncé : on paraphrase ce qui est dit pour ramener les moyens d'actualisation et accéder, par la suite, aux contenus prédicatifs synthétisés. Cela implique deux opérations principales :

- une analyse minutieuse des prédicats qui tient compte de la granularité fine des unités ainsi que de leur combinatoire syntagmatique ;
- une synthèse prédicative qui, au-delà de la matérialité des mots, accède aux contenus prédicatifs ainsi qu'aux relations sous-jacentes entretenues entre les prédicats impliqués pour dégager des contenus hiérarchiquement supérieurs.

Ce va-et-vient entre une analyse fouillée des mots et une synthèse d'inférences prédicatives permet de dégager les enchaînements prédicatifs : la masse des inférences, initialement chaotique, finit par se stabiliser autour de prédicats principaux qui servent de colonnes vertébrales aux différentes séquences du discours, lesquelles sont enchaînées entre elles pour former le contenu des énoncés.

4.2. Interactions et activations prédicatives

Dans la dynamique prédicative, les interactions permettent de distinguer deux types de prédicats :

- les prédicats virtuels, qui sont encapsulés dans l'unité lexicale, avant d'être actualisés dans un énoncé. Dans le mot *tisane*, il existe l'ensemble des prédicats constitutifs de sa définition ;
- les prédicats actualisés, qui sont les prédicats réalisés dans un énoncé parmi l'ensemble des prédicats virtuels potentiels.

Exemple : Chaque samedi, j'*arrose* ma *tisane*. Sinon *les feuilles* flétrissent.

La relation de nature partitive ou méronymique entre *tisane*, en tant que *plante*, et *feuilles*, en tant que *partie* de cette plante, implique le lien inférentiel entre les deux, celui de végétal. De plus, l'enchaînement est fait grâce à l'emploi du verbe *arroser* qui comporte en lui-même le trait [*plante*]. Par définition, *arroser*, c'est « répandre de l'eau sur quelque chose au moyen d'un instrument approprié » (TLFi). Ainsi, on dit « *arroser un jardin, des plantes, etc.* ». Cela est compatible avec les plantes, y compris la *tisane*.

De ce jeu d'activation et de désactivation de prédicats émerge l'enchaînement qui donne lieu, grâce aux différentes potentialités de concaténation entre les prédicats, à différents types d'énoncés possibles. C'est l'enchaînement qui décide de l'orientation prédicative de l'énoncé, dans ce cas celui de « *plante* ».

Le même prédicat change d'orientation suivant l'enchaînement dans lequel il est inséré. L'emploi du même prédicat « *tisane* » décide de l'ordre établi. Dans :

J'ai *acheté* de la *tisane* au *supermarché*. Cela m'a *coûté cher*,

on assiste à l'activation du trait [*marchandise*] grâce à la disposition mise en place par l'enchaînement des prédicats : « *acheter + tisane (marchandise) + supermarché + coûter + cher* ». On ne dispose plus, dans cet énoncé, du prédicat [*plante*], qui est toujours inclus virtuellement dans « *tisane* ». C'est plutôt la « *marchandise* » qui est mise en exergue. Cela montre que le même mot varie de contenu prédicatif selon son emploi.

4.3. Emergence d'attracteurs

La dynamique prédicative est très complexe. Plus la complexité est grande, plus il émerge de nouveaux systèmes. Cette émergence exige une auto-organisation des systèmes chaotiques. Ce sont les interactions entre les prédicats qui font émerger de nouvelles relations, c'est-à-dire un sens nouveau.

Si la grammaire est la forme du sens, elle donne lieu à des récits. Le récit est d'abord dans notre pensée avant d'être verbalisé. Vient ensuite l'enchaînement pour mettre de l'ordre et organiser les contenus dans une orientation précise. L'enchaînement est en quelque sorte une syntaxe qui n'est pas forcément technique. Il décide de l'orientation et de l'agencement de tout énoncé.

Pour un ancrage énonciatif, les prédicats se caractérisent par une grande souplesse à la fois dans la forme et dans le fonctionnement :

- dans la forme, les prédicats peuvent être autonomes, c'est-à-dire ils se suffisent à eux-mêmes, ou assujettis à des arguments qui participent à leur configuration.

On peut avoir les formes suivantes :

$P \rightarrow xRy / xR / Ry / xRyz / \text{etc.}$

- dans le fonctionnement, les prédicats disposent d'une souplesse qui en permet l'ancrage dans différents enchaînements :

Exemple : le prédicat [*danse*].

- Il *danse*.
- Il est *maître* à danser (professeur de danse).
- *Les écus se mirent* à danser (les dépenser inconsidérément).
- *Danser autour de leur fortune*.
- *Danser devant le buffet* (avoir faim sans pouvoir acheter de la nourriture).
- *Ne pas savoir sur quel pied danser* (ne savoir à quoi s'en tenir, que décider).
- *La danser* (Être battu, malmené).
- *Faire danser une danse à quelqu'un*. (*Donner, allonger, coller, filer, flanquer une danse* à qqn : lui administrer une correction).
- *Danse des artères* (Battements exagérés). (TLFi)

Chaque énoncé est un enchaînement de prédicats actualisés, où chaque prédicat s'active, selon son profil prédictif, en se concaténant avec d'autres prédicats, dans une orientation sémantique bien déterminée. Dans l'exemple : « Quand *le chat n'est pas là, les souris dansent* », il s'agit d'un micro-récit dont l'ancrage implique tous les ingrédients du système.

L'enchaînement des prédicats impose une hiérarchie qui structure tout énoncé. Cela permet de distinguer certains types de prédicats qui viennent structurer l'espace occupé par l'enchaînement. Nous distinguons :

- les prédicats *cadratifs* : servant de cadre dans lequel s'enchaînent d'autres prédicats d'un rang inférieur. Ce sont principalement des prédicats de modalisation, de temps et de lieu ;
- les prédicats *structurants* : ayant pour fonction d'agencer l'enchaînement de différents prédicats dans un énoncé suivant une orientation déterminée. Il s'agit de prédicats qui viennent saturer l'espace énonciatif avec des relations logiques (cause, conséquence, finalité, concession, etc.) ;
- les prédicats *complexes* : générant essentiellement de la récursivité prédictive, selon laquelle les arguments sont des prédicats pour d'autres arguments. Ces prédicats complexes peuvent être emboîtés dans d'autres schémas prédictifs, comme ils peuvent être déterminatifs, marquant une concaténation linéaire [Il *pense que P*].

Le recours aux prédicats complexes agit au niveau cognitif et favorise l'économie de schémas sémantiques. La récursivité est un outil d'économie aussi bien linguistique que prédictif. Au niveau de la langue, plusieurs moyens participent à l'économie du système en fournissant le maximum d'agencements potentiels avec le minimum d'énergie : la troisième articulation du langage en est un excellent exemple. L'intégration de la forme syntaxique dans les unités lexicales permet, grâce aux contraintes imposées par la langue, de réaliser toutes sortes d'énoncés.

Au niveau de la cognition, l'encapsulation de prédicats dans des unités lexicales permet d'établir toutes les inférences possibles. L'enchaînement s'établit primordialement entre les prédicats inférés.

Pour assurer l'unité du récit, les interactions établies entre les différents prédicats font émerger un axe vers lequel convergent tous les prédicats : un attracteur autour duquel se crée un cadre prédictif qui est l'empan.

L'enchaînement des attracteurs donne lieu à l'attracteur fondamental qui est l'axe fondateur de tout récit ou de tout texte. Le texte fini n'est en fait qu'une forme de récit constituée d'un enchaînement d'attracteurs, et, par conséquent, d'empans.

5. Applications

5.1. Exemples

Pour mettre à l'épreuve notre analyse, le choix a été fixé sur des textes finis de nature très variée : une préface d'ouvrage, un chapitre d'ouvrage, une interview et un article du dictionnaire. Ces applications aboutissent à la conclusion ultime que l'enchaînement prédicatif est une dynamique sous-jacente qui dépasse de loin le niveau lexical pour s'effectuer d'abord au niveau cognitif, celui des prédicats. Ces prédicats obéissent à une orientation précise qui vient mettre de l'ordre et décide de la concaténation des prédicats.

5.2. Validation

Certains outils permettent de voir l'aboutissement de la démarche, notamment la reformulation qui fait que le même empan peut être reformulé différemment, c'est-à-dire le même schéma prédicatif avec différentes représentations.

Les interactions orientées en fonction de leur enchaînement donnent lieu à l'ensemble des inférences prédicatives, nécessairement organisées autour d'un attracteur de grande densité prédicative. Cela fait la trame unique de chaque texte, l'empan.

Pour valider notre approche, plusieurs moyens sont envisageables. Nous en retenons deux : le résumé et le compte rendu. Pour le résumé, il s'agit de dégager les principaux attracteurs constitutifs d'un texte. Réduire un texte à l'ensemble des attracteurs de ses inférences prédicatives au-delà de sa matérialité linguistique permet, d'un côté, de dégager sa charpente prédicative sous-jacente, et de vérifier, de l'autre, si celle-ci correspond au texte initial.

Le compte rendu, à l'instar du résumé, traduit la structure des attracteurs et leur convergence vers une totalité correspondant au contenu global du texte. Il en fournit en plus les principales articulations et le mode d'analyse et de présentation.

Ces deux tests illustrent bien l'idée que l'analyse prédicative transcende les dimensions linguistiques. Grâce à cet aspect expérimental, il est ainsi possible de donner plusieurs formes linguistiques au même contenu prédicatif. Queneau l'a bien illustré dans *Exercices de style*.

5.3. Hiérarchie prédicative (les empan)

Si l'on admet l'idée que le récit serait la forme ultime de tout enchaînement prédicatif fini, l'on peut y voir une sorte de hiérarchie prédicative stratifiée obtenue au moyen de toutes sortes d'emboîtements et d'implications. Cela se traduit entre autres par la convergence, à travers la concaténation des prédicats explicites et inférés, vers les différents attracteurs émergents qui peuvent être en rupture partielle ou totale par rapport aux éléments constitutifs de base (Rémy Lestienne, *Dialogues sur l'émergence*, Le Pommier 2012).

5.4. Vers une conception dynamique de l'interprétation

Grâce à l'analyse prédicative, l'on quitte l'approche statique vers une autre qui souligne le caractère dynamique de toute interprétation. Cela s'explique par les trois moments de la construction du sens :

- Celui de l'auteur qui donne forme à ses contenus prédicatifs ;
- Celui du lecteur (interprétant) qui déconstruit la forme initiale en vue d'en dégager la dynamique interne ;
- Celui de la synthèse effectuée par l'interprétant pour faire émerger le sens global à partir des constituants des deux premières phases.

Il s'ensuit la possibilité d'avoir plusieurs interprétations qui, tout en partageant un contenu fondamental, varient en fonction de ce que l'interprétant y a investi de ses univers de croyance (l'ensemble des modalisations possibles). L'exemple de la traduction des grands textes (religieux, littéraires, philosophiques, etc.) illustre bien cette réalité interprétative. De tels éléments heuristiques sont nécessaires à l'élaboration d'une herméneutique contrôlée (François Rastier, *Herméneutique et linguistique : dépasser la méconnaissance*, 2003).

Thouraya Ben Amor

Université de la Manouba, Tunisie

bamorthouraya@yahoo.fr

« Les proverbes *in situ* » d'Anissa Zrigue, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Kairouan, Imprimerie La Victoire, octobre 2021.

Cette monographie de 337 pages intitulée *Proverbes in situ* et publiée par la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Kairouan (2021) est une version identique, à peu de chose près, à la thèse de doctorat d'Anissa Zrigue soutenue en 2017 dont le titre initial est : « Les propriétés sémantiques et discursives des proverbes ».

Le choix de ce nouveau titre souligne explicitement l'axe privilégié par cette recherche sachant que la plupart des études dédiées à cette thématique favorisent, le plus souvent, la description de la structure interne des énoncés parémiques, quand elles ne s'attachent pas au traitement lexicographique classique de ces unités visant, entre autres, le recensement des proverbes. Le titre oriente donc la problématique de l'emploi des proverbes, à travers leur insertion dans le discours, vers la focalisation sur le traitement de leurs environnements contextuels et cotextuels.

L'auteure précise que le corpus de départ est constitué de 5000 parémies empruntées à différentes ressources lexicographiques et parémiographiques puisées dans deux langues : le français et l'arabe.

L'ouvrage quant à lui comprend outre le corps de la thèse, une bibliographie, un index des auteurs, un index des termes, un glossaire et des annexes renfermant deux parties. Pour des raisons de commodité de gestion, les annexes ne présentent qu'un échantillon de 1000 entrées parmi les proverbes les plus courants : 859 proverbes français et 141 proverbes arabes et tunisiens. La première partie présente une base de données servant aux analyses proposées dans l'ouvrage et dans laquelle les proverbes sont répertoriés selon une grille fonctionnelle qui tient compte d'un ensemble de critères sélectionnés. Quant à la seconde partie, composée d'un peu plus d'une centaine de pages, elle est consacrée au « grand corpus des proverbes ». Aussi bien des proverbes français que des proverbes arabes y sont classés par ordre alphabétique selon l'initiale du mot en tête du proverbe.

L'ouvrage comprend quatre parties.

La première partie revient sur « les grands traits spécifiques des proverbes ». Elle fait le point sur l'état de la question et sélectionne, parmi les références de l'abondante littérature parémiologique, celles qui sont relatives aux aspects ayant trait à la problématique.

La deuxième partie appréhende le proverbe au regard de la prédication. Elle commence par rappeler et commenter les critères définitoires du proverbe, entre dimension phrastique, aspect dénominatif, etc. Puis, elle décrit le fonctionnement prédicatif des proverbes dans le cadre de sa combinatoire interne et externe. Enfin, le proverbe fait l'objet d'une interrogation sur son fonctionnement analytique ou synthétique, avant d'être étudié en tant que « prédicat synthétique ».

La troisième partie tente de cerner le proverbe par rapport au contexte extralinguistique. C'est en cela que la dimension pragmatique est particulièrement sollicitée d'où l'évocation, par exemple, d'un autre type d'énoncé contraint par le contexte : le « pragmatème ». L'énonciation d'un proverbe correspond à un acte de parole variable selon la situation. Ainsi, intervient le sens pragmatique qui traduit généralement ce que le locuteur cherche à transmettre à son interlocuteur selon la situation dans laquelle le proverbe est énoncé.

La quatrième et dernière partie développe la relation du proverbe avec son cotexte linguistique en soulignant sa prédilection pour le fonctionnement endophorique. L'auteure se penche en particulier sur l'actualisation de cette forme de parémie ; outre les marqueurs de la dimension citative qui le caractérisent, le proverbe présente une actualisation par ses cotextes droit ou gauche ou par les deux à la fois. Par ailleurs, en s'insérant dans le discours, le proverbe s'inscrit nécessairement dans des réseaux d'interaction avec son cotexte. Il participe, ainsi, à la cohésion et à la cohérence textuelles dans la mesure où il intervient, par exemple, dans la progression thématique notamment dans le cas de proverbes endophoriques insérés dans des relations transphrastiques implicites ou explicites.

Cette étude qui contribue à mettre en lumière des aspects peu communs du proverbe vise à enrichir les critères définitoires de cette forme d'énoncé parémique et à élaborer des paramètres différentiels par rapport à des énoncés similaires ou comparables comme les maximes, les adages, les slogans, etc. Par ailleurs, elle cherche à démontrer que le proverbe peut assurer les mêmes fonctions discursives que les unités mono- ou polylexicales malgré sa structure phrastique interne. Le recours à la théorie des trois fonctions- dans sa version : prédicat, argument, actualisateur- permet d'expérimenter dans cette exploration de nouveaux outils d'investigation.

En définitive, chercher à étudier le proverbe *in situ* laisse inférer que ce point de vue est de nature à apporter un éclairage inédit. Aussi le mode de fonctionnement contextuel et cotextuel du proverbe serait-il à même de mieux révéler des propriétés distinctives non encore décelées.



Leila Hosni

Université de Tunis I, Tunisie

hosni_leila@yahoo.fr

Lassâad Oueslati, Jacqueline Bacha (dir), *Autour de la parenthèse, Les cahiers de Friga*, N°1, 2019.

Dans la majorité des études qui lui sont consacrées, la parenthèse est essentiellement définie comme un « signe de ponctuation », un signe graphique qui équivaut, à l'oral, à « une pause ». C'est dans ce sens qu'elle est fréquemment et exclusivement étudiée dans les ouvrages de linguistique.

L'ouvrage *Autour de la parenthèse* montre, toutefois, que cette notion peut acquérir une dimension pluridisciplinaire, dépassant ainsi le domaine qui lui a été toujours réservé, à savoir la linguistique, pour couvrir également d'autres champs disciplinaires comme la littérature, la didactique, la traduction, etc. domaines où le concept de parenthèse revêt d'autres dimensions le rendant plus important que le texte même.

Il s'agit d'un ouvrage collectif issu d'un colloque international qui s'est déroulé les 3 et 4 mars 2016, à l'Institut Supérieur des Sciences Humaines de Jendouba (ISSHJ). Il est préfacé par Salah Mejri, présenté par Jacqueline Bacha et Lassâad Oueslati, les organisateurs du colloque et publié en 2019 dans le premier numéro de la revue de l'Institut, *les Cahiers de Friga*.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la notion de parenthèse y est étudiée aussi bien en linguistique qu'en littérature. Les contributions sont donc réparties en deux volets lesquels font l'objet des deux parties de l'ouvrage : « Parenthèse en Linguistique » (première partie) et « parenthèse en littérature » (deuxième partie). Cette répartition est annoncée aussi bien dans la préface où S. Mejri a insisté sur l'importance de l'étude de la notion de « parenthèses », comme étant une notion transversale : « (...) derrière ce signe graphique se profilent plusieurs autres concepts qu'on peut rattacher à la réflexion linguistique, à la création littéraire ou aux pratiques didactiques et traductologiques » (p. 5) que dans la Présentation de l'ouvrage où les auteurs ont montré que « la parenthèse se trouve (...) au carrefour de nombreuses disciplines : la syntaxe, la prosodie, la rhétorique, la linguistique, la littérature, la pragmatique, la didactique, etc. » (p. 7).

Dans la première partie, consacrée à l'étude linguistique (syntaxique, sémantique, pragmatique, etc.) de la parenthèse, on introduit également une approche didactique de la question. Linguistique et Didactique seront donc associées pour consolider la dimension théorique (la linguistique) par une dimension pratique (la didactique/ l'enseignement). Intitulée « Parenthèse entre linguistique et didactique des langues », cette partie fait donc l'objet de deux thématiques :

- La parenthèse en linguistique
- La parenthèse en didactique.

Du point de vue linguistique, la parenthèse était d'abord traitée dans plusieurs types de discours, l'objectif étant d'étudier sa valeur énonciative et son rôle dans la cohérence discursive. Trois contributions l'ont, en effet, étudiée dans le cadre du discours scientifique, une contribution dans le discours littéraire et une dernière s'y est intéressée comme un marqueur de cohérence textuelle.

Dans son article intitulé « L'adverbe "généralement" en construction parenthétique dans le discours scientifique », N. Najai s'est occupé de l'adverbe « généralement », comme étant une construction parenthétique ayant plusieurs valeurs énonciatives, telles que « la focalisation », « la précaution », « la réserve », etc. Quant à W. Boughanmi, il s'est intéressé à « l'emploi parenthétique des marqueurs de l'atténuation dans le discours scientifique ». Ces marqueurs exprimant l'incertitude et la réserve sont essentiellement des « adverbes modaux en –ment » qui peuvent figurer dans des constructions parenthétiques. L'objectif de l'auteur consiste à « essayer de montrer s'il existe, d'un point de vue énonciatif, une différence entre l'emploi ordinaire de ces adverbes ou atténuateurs et leurs emplois parenthétiques » (p. 76).

La troisième contribution était plus particulièrement consacrée aux « textes de vulgarisation scientifique », c'est-à-dire « toute pratique discursive à mi-chemin entre le spécialiste et le non spécialiste » (P. 117). R. Khalifa y a, entre autres, répondu aux questions suivantes :

- Est-ce que la parenthèse est un élément « accessoire » ou « nécessaire » dans ce type de texte ?
- En quoi se manifestent son « apport sémantique » (P. 117) et sa valeur énonciative ?

Tout comme le discours scientifique, le discours littéraire présente des particularités par rapport à l'emploi des séquences parenthétiques. Intitulé « Parenthèses et plans de discours chez Jean-Patrick Manchette », l'article de M.O. Hidden et H. Portine met l'accent sur l'emploi de la parenthèse dans deux différents « plans de discours » dans les romans de Manchette : « le plan narratif » et « le plan de discours direct ». À travers une étude quantitative, les auteurs ont montré que la position du romancier par rapport à ses romans est, entre autres, identifiée grâce au nombre de parenthèses utilisées. Ces

dernières, étant très fréquentes dans le discours direct et moins fréquentes dans la narration, marquent « une distanciation » de l'écrivain par rapport à ses écrits.

La parenthèse peut également jouer un rôle important dans la cohérence discursive (tous les types de discours). Bien qu'elle soit définie comme un « élément détaché », elle garantit dans certains cas une continuité référentielle au sein du discours. C'est le cas des « SN anaphoriques décrochés » étudiés par L. Hosni dans un article intitulé « Les SN anaphoriques décrochés : quel(s) rôle(s) de la parenthèse » ?

Dans le domaine de la phraséologie, la parenthèse a fait l'objet de deux articles, à savoir « le défigement autour de la parenthèse » et « le fonctionnement parenthétique du proverbe ». Dans le premier, T. Ben Amor a effectué une étude syntactico-sémantique des « insertions parenthétiques dans un environnement de suites qui reçoivent une lecture défigée qu'il s'agisse de défigement formel ou sémantique » (p. 101). Dans le deuxième, A. Zrigue a mis l'accent sur une relation plus ou moins paradoxale entre le proverbe, qu'elle considère comme « un prédicat » et la parenthèse souvent définie comme « un accessoire » pour montrer enfin que, malgré son aspect parenthétique, le proverbe continue à assurer sa fonction prédicative.

La richesse de cette notion, souvent définie comme un « simple » signe de ponctuation, a mené d'autres linguistes à en dresser une typologie. Leur point de départ est une étude syntaxique, sémantique, pragmatique, énonciative, etc. du phénomène. D'ailleurs, dans son article « Les insertions parenthétiques : grammaire et emplois discursifs », M. Riegel a mené une étude « grammaticale » et « énonciative » des « insertions parenthétiques », ce qui lui a permis d'en distinguer deux types « les incidentes » et « les incisives ». S. Labidi, quant à lui, a parlé des « adjonctions parenthétiques », en en distinguant un « cas typique », à savoir « les adjonctions parenthétiques phrastiques ». Une description syntactico-sémantique a également été faite par L. Oueslati sur les adverbes tels que « à mon avis », « selon N. », etc. et ce, en les assimilant aux « verbes dits faibles » (p. 33) et aux incisives. Intitulant son article « Verbes parenthétiques, incisives, et adverbes dans la théorie des trois fonctions primaires », l'auteur s'est intéressé à la fonction prédicative de ces « adverbes parenthétiques » qui peuvent être « des adverbes parenthétiques prédicatifs non-autonomes » et « des adverbes parenthétiques prédicatifs autonomes ».

Une étude purement pragmatique de la parenthèse a fait l'objet de l'article de N. Mejri, « Analyse pragmatique des insertions parenthétiques à l'oral ». Utilisée à l'oral, la parenthèse prend plusieurs formes. L'auteure a donc dressé une typologie des différents « mécanismes de parenthésage à l'oral » ainsi qu'un classement des « stratégies de parenthésage à l'oral sur l'échelle de la politesse ».

La richesse de cet ouvrage ne se manifeste pas seulement au niveau des angles d'attaque selon lesquels est traitée « la parenthèse », mais aussi au niveau des corpus traités. Si certains auteurs ont choisi de travailler sur des corpus écrits en langue française, certains autres sont partis de corpus écrits en arabe et en anglais, sans oublier les corpus traduits.

Une description du pragmatème du *duṣaʔ* (l'invocation) dans *risa:latu al-yofra:n* (l'épître du pardon) de *Abu al-ṣala:ʔ al-maṣarri:a* mené N. Kouki à énumérer les propriétés syntactico-sémantiques impliquant des stratégies discursives de « la phrase incidente » en arabe et ce, à travers son article « l'incise comme unité discursive : l'exemple du *duṣaʔ* dans « رسالة الغفران », « l'épître du pardon » ; étude syntactico-sémantique ».

Rédigé en Anglais, l'article de T. Mouelhi « Temporal parentheses and narrative «duration» in Anne Classidy's «shopping for one» » met l'accent sur « les parenthèses temporelles » en étudiant la nature et les fonctions discursives dans un texte littéraire. Elle étudie ainsi les pauses que ces parenthèses impliquent en établissant une relation entre le « temps des événements » et « le temps du récit » qui les relate.

Dans la traduction linguistique, ce sont « les notes de bas de page » qui jouent le rôle de la parenthèse. C'est ce que A. Chekir a tenté d'expliquer dans sa contribution « Les notes de bas de pages comme structures parenthétiques dans la traduction linguistique ». Ce type de structures parenthétiques sont « reléguées en position infra-paginale, mais elles pallient le manque de fidélité par rapport au texte d'origine dans les traductions adaptées » (p. 156).

Du point de vue didactique, les auteurs ont mis l'accent sur « les parenthèses contrastives ». Partant de la même définition et des mêmes objectifs de ce type de « parenthèses didactiques », D. Mahrassi¹ et L. Kalai² se sont proposés de l'étudier à partir d'une séquence didactique. Ils n'ont, toutefois, pas adopté la même méthode. Si la démarche de la première « se limite à l'étape pré-pédagogique qui présente le travail préalable de l'enseignant et qui consiste à identifier les erreurs des apprenants dans un premier temps pour recourir à des parenthèses contrastives explicatives dans un second temps » (p. 204), la démarche du second consiste à proposer « une séquence didactique de français langue étrangère où il y a une prise en compte des systèmes linguistiques de l'arabe et du français » (p. 234) et à faire intervenir les apprenants dans l'identification des erreurs pour ensuite les confronter à d'autres langues et cultures.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à l'étude de la parenthèse en littérature. Certains auteurs (la majorité) s'en sont occupés dans le genre romanesque, d'autres dans le genre poétique.

Les insertions parenthétiques jouent un rôle très important dans les textes littéraires dans ce sens qu'elles marquent des interruptions donnant lieu à des pauses. Elles ont

de ce fait un rôle rhétorique, stylistique, etc. Elles peuvent, en effet, exprimer un point de vue, une attitude, une réaction de l'auteur, d'où leur valeur polyphonique. Elles servent par exemple à :

- transmettre une voix satirique de l'auteur, comme c'est le cas dans « Les soleils des Indépendances » qui a servi de corpus à Aimé Achi Adopo dans son article « L'usage des parenthèses dans Les soleils des Indépendances d'Ahmadou Kourouma », où elle est partie d'une analyse syntaxique et sémantique de la parenthèse pour montrer sa valeur littéraire : elle participe à la littérarité de la narration et à exprimer une voix satirique du romancier ;
- remettre en cause ou valoriser un courant littéraire, un genre littéraire et parfois la littérature même. A. Sebbah et M. Laabidi ont manifesté cette idée dans leurs articles respectifs « «Abymes» de la parenthèse chez Annie Ernaux » et « la parenthèse et l'intrigue dans la Trilogie d'Emile Zola ». Si le premier a insisté sur le rôle de la parenthèse dans le refus de l'écriture romanesque et dans la « désacralisation » de la littérature, la seconde l'a considérée comme un procédé de « re-valorisation ». Il s'agit, selon elle, de digressions qui « acquièrent une dimension plus large : elles révèlent une tentative de réanimer un courant littéraire agonisant : le naturalisme et un genre en difficulté : le roman » (p. 270).

En poésie, vu le caractère plus ou moins symbolique des poèmes, les parenthèses jouent un rôle plus ou moins particulier. Elles permettent d'« interpréter » le poème, de mieux lire le poète. Dans « La fonction de la parenthèse dans *Inversion de l'arbre et du silence* de Salah Stéité », B. Kammoun affirme que les parenthèses permettent d'« écrire le silence et [de] donner une matérialité au néant » (p. 291) et E. Kharmachi insiste, dans son article « Paroles Primaires, paroles secondaires en poésie : pour une lecture des parenthèses dans *Paysages avec figures absentes* de Philippe Jaccotet », entre autres, sur la fonction explicative et informative de celles-ci.

La présence des parenthèses peut ne pas caractériser une œuvre d'auteur, mais carrément la vie de ce dernier : une vie qui peut être mise entre parenthèses par une société incompréhensive qui refuse « la différence ». Il s'agit, dans ce cas, de la vie de Tristan Corbière, un poète du 19^e s., qui, après avoir mené une vie « légère » qui ne marque aucun intérêt pour la vie sociale, il devient « un poète-philosophe cynique », et ce, d'après A. Kaboub dans son article intitulé « Tristan Corbière : d'une existence entre parenthèses au courage de la philosophie cynique dans le *Amours jaunes* ».

Parfois, la particularité d'un genre littéraire justifie un rôle particulier de la parenthèse. C'est ce que D. Nasraoui et S. Raddaoui ont tenté de montrer dans leurs contributions respectives « Les femmes libertines de Charles Pinot-Duclos et le discours du désir (ou le désir du discours) » et « La parenthèse ou la parole insuffisante dans les textes

de Samuel Beckett ». Il s'agit dans le premier cas du « roman libertin » où la parenthèse figure sous la forme d'un « discours », lequel « se transforme en paroles libres, paroles digressives... La parenthèse est bavardage » (p. 300). Dans le deuxième cas, nous avons affaire à un texte beckettien « qui dit la recherche du sens » (p. 336), un texte où la parenthèse est une sorte de « figure de style », « une figure de discontinuité », mais aussi un moyen de « dérouter le lecteur ».

Repenser la parenthèse et en faire une problématique transversale était, au départ l'objectif du colloque et par la suite celui de l'ouvrage. Ayant atteint cet objectif, « Autour de la parenthèse » peut aujourd'hui être une vraie référence en la question, aussi bien pour les linguistes que pour les littéraires et les didacticiens.

Notes

1. Son article est intitulé « Le recours à des parenthèses contrastives selon une approche convergente dans le contexte tunisien ».
2. Son article est intitulé « Pour une parenthèse contrastive en classe de français ».



Lassaâd Oueslati

Université de Tunis I, Tunisie
lassaadoueslati2020@gmail.com

Dictionnaire historique de l'adjectif-adverbe de Martin Hummel et Anna Gazdik, publié en 2021 par Walter de GruyterGmb, Berlin/Boston

Le dictionnaire demeure l'œuvre la plus ancienne qui ait marqué l'histoire de l'humanité depuis l'invention de l'imprimerie. Dans l'usage de la langue, il est aisé de constater que la production langagière se caractérise par sa grande dynamique, voire son extrême turbulence : des mots disparaissent, d'autres apparaissent et d'autres encore réapparaissent sous un nouveau jour. La même turbulence est vécue dans plusieurs domaines tels que les sciences, les arts, la littérature, la politique, etc. Pour mettre un peu de stabilité dans cet univers foisonnant et turbulent, les Humains, en l'occurrence les lexicographes ont toujours tenté de fixer, ne serait-ce que pour une période déterminée, les mots aussi bien que les notions utilisées. Aussi avons-nous des dictionnaires de langue, de littérature, des arts, etc.

En ce qui concerne les dictionnaires de langue, ils ont tendance à regrouper les mots selon un ordre alphabétique strict sans tenir compte de la catégorie syntaxique du mot vedette. Pour cette raison, des noms peuvent suivre des verbes, des adjectifs, des adverbes, des prépositions, etc., l'objectif du dictionnaire étant la définition des mots. Le *Dictionnaire historique de l'adjectif-adverbe* présente une macrostructure différente de celle du dictionnaire de langue. Le titre est révélateur de sa spécialisation. Il n'a pas pour objectif de définir, à l'instar des dictionnaires de langue, les mots en respectant l'ordre alphabétique. Il s'est fixé pour objectif de fournir « (...) la documentation diachronique de l'emploi des adjectifs-adverbes français dans les groupes « verbe + adjectif-adverbe » (ex. couper court) du XI^e siècle à nos jours ». Le projet s'avère ambitieux d'autant plus que Martin Hummel et Anna Gazdik ont tenu compte, dans ce dictionnaire, de la dimension diachronique, de ce type de combinaison « verbe+ adjectif ». Contrairement à ce que laisse entendre la tradition, cette structure est très productive en dépit du nombre réduit des adjectifs concernés par un tel fonctionnement adverbial.

Dans la présentation de l'ouvrage, M. Hummel rappelle l'historique de ce projet depuis sa naissance en 2001 jusqu'à sa publication en 2021. Ce dictionnaire est le fruit de la collaboration de plusieurs équipes de recherche et de nombreux projets

ayant pour tâche de réfléchir sur le fonctionnement adverbial des adjectifs, l'objectif constant étant de faire « ainsi la lumière sur une des richesses de la langue française qui n'est que trop souvent mise à l'écart ». Étudier la structure « verbe+adjectif » contribue par conséquent à la mise en valeur de cette richesse.

Cette présentation est suivie de deux grandes parties : la deuxième étant consacrée entièrement au dictionnaire, la première est plutôt d'ordre théorique. Intitulée « Introduction linguistique à l'adjectif-adverbe », cette partie est subdivisée en deux sous-parties : la première a pour titre « La perspective fonctionnelle », la seconde « La perspective diachronique ». Cette subdivision n'est que l'écho du titre de l'ouvrage. S'agissant de la première partie, M. Hummel la consacre à la présentation de la problématique de l'adjectif fonctionnant comme adverbe. Il fait une synthèse critique de la littérature relative à cette question. Une telle démarche l'a conduit à reposer la question des parties du discours aussi bien que la proximité entre deux catégories syntaxiques, en l'occurrence l'adjectif et l'adverbe. Il rappelle à ce propos « la coexistence des systèmes monocatégoriel et bicatégoriel », après quoi il présente les différents points de vue relatifs à cette question tels que « le point de vue typologique », celui de « la linguistique descriptive dogmatique », etc. Il établit dans son analyse un parallélisme entre les deux catégories sur le plan morphologique, prosodique, syntaxique et sémantique. Ainsi parle-t-il d'une part de « l'accord adverbial » et de l'autre de « l'absence de l'accord dans les fonctions adjectivales ». Il met l'accent en plus sur l'importance du contexte dans la distinction entre la fonction adjectivale et la fonction adverbale. Cette synthèse a amené M. Hummel à soulever d'autres questions afférentes telles que celle de la prédication seconde, « la cohésion interne du groupe syntaxique », la productivité de cette structure, la « lexicalisation et le schéma prosodique », le rapport entre l'adjectif-adverbe et l'adverbe en -ment, la valence syntaxique et ses différentes configurations, « l'affinité avec le langage familier et populaire », le contenu sémantique de ces structures et « l'emploi inférentiel », etc.

Quant à la seconde sous-partie, elle est consacrée à « la perspective diachronique ». L'auteur justifie d'emblée le choix de l'ordre des sous-parties. Ce dictionnaire n'étant pas étymologique, il cherche à montrer que ce phénomène n'est pas l'apanage du français moderne. Bien au contraire, on le trouve non seulement dans les écrits datant du XI^{ème} siècle, lesquels écrits forment des traces de l'oral, mais on le trouve aussi dans les langues romanes. Toutes ces données historiques relatives à plusieurs langues ayant le même phénomène montrent que le problème posé par l'adjectif-adverbe est loin d'être arbitraire ou marginal. Il s'agit au contraire d'une question touchant plusieurs systèmes linguistiques en impliquant la syntaxe, la sémantique et le contexte d'emploi. Que la question diachronique de ce phénomène soit traitée en deuxième lieu, cela obéit, selon l'auteur, à une logique qui consiste à présenter d'abord la perspective fonctionnelle de ce phénomène pour l'étayer ensuite par des exemples inscrits dans la

diachronie. Le corpus puisé dans des œuvres littéraires des siècles passés est de nature à montrer la productivité de cette structure « verbe +adjectif-adverbial ». Ce constat amène M. Hummel à remettre en question l'analyse de ce phénomène par des linguistes tels que Grundt et Heise pour lesquels l'adjectif-adverbe fait partie d'une liste fermée. En effet, l'internet, rendant plus facile l'accès à des bases de données textuelles, montre l'extrême productivité de la même structure en français oral. De plus, ce phénomène lexical est très fréquent dans le français non-hexagonal. M. Hummel souligne à ce propos que « S'il est vrai que le français standard tend à réduire le groupe des soi-disant adverbies courts à une liste plutôt fermée, acceptée dans l'expression standard, il n'en reste pas moins que leur emploi s'avère largement productif au fil de l'histoire, dans les registres sous-standards, dans les variétés non-hexagonales, dans la communication orale informelle, et notamment aussi dans les argots de métier, c'est-à-dire le quotidien des langues de spécialité, mais aussi dans la littérature, toujours extrêmement riche ». Il cite à ce propos des exemples rappelant l'aspect argotique distinguant un domaine d'un autre. C'est ainsi qu'on dit dans le sport et particulièrement dans « l'argot journalistique du Tour de France » *contrôlé positif*, dans l'immobilier *chercher grand*, dans le sport *jouer serré*, etc.

La présentation n'omet pas de mettre en valeur l'importance de ce phénomène. D'abord sur le plan numérique, M. Hummel fournit des chiffres étayant cette importance. La combinaison entre deux cents adjectifs-adverbes avec sept cents verbes différents donne lieu à ce dictionnaire constitué de 2659 entrées. Chaque entrée est définie sur le plan sémantique. Une description diachronique suit cette définition avec le recours à des citations puisées dans les textes de l'époque décrite. Les corpus utilisés pour cette fin sont à la fois riches et variés. Combiner les données fournies par la base textuelle *frantext* et les données recueillies du web font que cette approche soit bien fondée sur le plan scientifique. Les milliers de citations insérées dans les définitions font de ce dictionnaire une référence scientifique incontournable pour les chercheurs voulant mettre en lumière les rapports entre les catégories notamment l'adjectif et le verbe.

La diversité des références citées dans la bibliographie, la multiplication des citations littéraires ou familières, la finesse de la définition et la qualité des données fournies pour chaque entrée « verbe-adjectif adverbe », tous ces éléments font la singularité de cette référence lexicographique. Nous ne pouvons que rejoindre M. Hummel en disant que « Nous croyons en effet que feuilleter ce livre, le lisant au hasard de ses entrées, offrira un plaisir particulier. Il nous fait connaître la richesse, l'élégance, le charme, voire le côté coquet de ces expressions que Lucien Tesnière (1966 : 469) a qualifiées, à juste titre, de « fort savoureuses ».



Imen Mizouri

Sorbonne Paris Nord
mizourimen@yahoo.com

Linguistique du défigement, Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de la Manouba, Imprimerie Nationale de la République Tunisienne, Thouraya Ben Amor, 2021.

Linguistique du défigement est le titre de la version publiée du mémoire d'habilitation à diriger des recherches de Thouraya Ben Amor. Cet ouvrage de 444 pages a été publié par la Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de Manouba (Université de la Manouba, Tunisie) en 2021. Ce volume préfacé par Salah Mejri (Sorbonne Paris Nord) comprend, outre une introduction générale et une conclusion générale, sept chapitres, une bibliographie et un index des termes. Cette monographie retrace l'émergence d'une notion et milite en faveur de la naissance d'un concept linguistique.

Le défigement est un phénomène usuel en tant que pratique langagière. Toutefois, bien qu'il soit émergent dans certaines études linguistiques actuelles, il demeure peu théorisé. L'objectif principal de cette recherche n'était pas tant de réaliser une énième étude qui décrit les modes de production des suites défigées que d'interroger la dynamique du substrat qui préside aux divers mécanismes générant le défigement et surtout de démontrer que le défigement est certes un phénomène du discours, mais qu'il est aussi, *de facto*, inscrit dans la langue. Cette démonstration s'est articulée sur sept chapitres.

Le premier chapitre intitulé « Le défigement : un objet d'étude linguistique » résume les différents traitements réservés au défigement. Cette synthèse est réalisée de manière à justifier et à motiver la nécessité d'un changement dans la posture épistémologique de son appréhension. En effet, le défigement n'a pas été jusque-là envisagé comme un objet d'étude strictement linguistique ; les manipulations formelles et sémantiques qui font le défigement ont déjà intéressé plusieurs domaines dont la rhétorique, la littérature, l'analyse du discours, la psychanalyse, etc. Cette multiplicité prouve bien sûr l'intérêt accordé à ce phénomène, mais elle participe aussi à la fois au flou qui l'entoure. Cet aspect diffus est renforcé par l'assimilation du défigement à divers phénomènes voisins quelquefois à des jeux

d'esprit au mieux à des jeux de mots. Pourtant, le défigement n'est réductible ni aux calembours, ni aux équivoques, ni aux mots-valises, ni à toute autre figure de style ou à tout autre procédé littéraire.

Parmi les diverses fonctions auxquelles il est rattaché, le défigement finit par s'inviter au champ disciplinaire de la linguistique au détour essentiellement de la fonction heuristique qui lui est accordée. C'est ainsi que progressivement se réalisent les prémisses de l'émergence d'une théorisation du défigement.

Le second chapitre interroge « les relations défigement-figement » et leur rôle dans le statut accordé au défigement. Il explique les raisons qui font que tout en étant corrélé au figement, le défigement n'est pas seulement cet inverse binaire du figement. L'appréhension binaire est d'autant plus discutable que le figement- en soi et devant la difficulté de lui faire correspondre une définition en compréhension- cherche toujours une définition conventionnelle stricte et consensuelle. Cette dernière pourrait d'ailleurs justement émaner d'une définition logique du figement qui s'appuierait sur le paramètre du défigement en tant que critère définitoire à travers une phrase analytique toujours vraie.

Par ailleurs, la transversalité du défigement se vérifie d'abord au niveau de la combinatoire dans la mesure où le défigement n'engage pas seulement l'unité mais aussi sa combinatoire qui se prête à un détournement potentiel. De même, si le défigement touche prototypiquement les suites figées non-compositionnelles et opaques, il peut également viser des séquences compositionnelles et transparentes mais pragmatiquement contraintes (« *Le port du masque est obligatoire* » par rapport au contexte extralinguistique relativement récent de la pandémie Covid-19). Ensuite, sous l'influence de l'usage et de la circulation de la parole, certains énoncés discursifs défigés sont effectivement recyclés dans la langue. Enfin, le mécanisme de la dénomination est également candidat au défigement sans oublier les réemplois dont les allusions, les clichés, les stéréotypes et toute forme de savoirs partagés. C'est parce que le défigement se distingue par sa dimension transversale qu'il a été étudié dans une acception large mais pour et en lui-même.

Le troisième chapitre jette les bases « pour une définition immanente du défigement ». Inscrire le défigement de plain-pied dans les faits de langue passe par l'application du principe d'immanence. Dans cette nouvelle perspective, le défigement est envisagé comme un « possible de langue » quel que soit le degré de déviance de l'énoncé défigé. La langue étant un système qui présente initialement du jeu dans ses rouages, elle constitue un cadre qui la prédispose à connaître des ruptures diverses et à recevoir des transgressions formelles et sémantiques. Le défigement bénéficie également des deux

principes interdépendants et structurels qui gèrent l'économie générale de la langue et sous-tendent sa plasticité : d'une part la fixité et d'autre part la variation.

Ainsi, si le procédé de défigement est possible c'est parce que les sources de fixité sont multiples ; elles sont de nature morphosyntaxique, lexicale, syntactico-sémantique, référentielle, pragmatique. Ces fixités sont garantes de la congruence qui permet l'interprétabilité des énoncés défigés. Vu sous cet angle, le défigement ne se distinguerait pas des diverses variations qui traversent le système linguistique comme les variations diachroniques, notamment les changements linguistiques, les variations diasystématiques, diatopiques, diaphasiques, etc. La non-prédictibilité des configurations syntagmatiques compte parmi les facteurs qui favorisent le défigement. Le passage par la mémorisation quant à lui assure la restituabilité de l'unité ou de l'énoncé défigés. Finalement, le principe définitoire du défigement se cristalliserait dans une fonction idiosyncratique associée à un variant de nature phraséologique.

Le quatrième chapitre consacré au principe d'articulation et aux unités phraséologiques montre en quoi le défigement n'a rien d'anodin parce que son appréhension renvoie nécessairement à la nature de l'unité linguistique qu'il engage et par ricochet au principe général d'articulation du langage.

Après un bref rappel des allusions discursives de nature syntagmatique, phrastique, ou textuelle qui font le lit d'un pan du défigement dit discursif, le chapitre est focalisé sur le défigement proprement linguistique. Il s'agit de circonscrire l'unité du défigement. C'est pour cela que la double articulation est évoquée d'abord dans son acception classique, celle de Martinet. Ensuite, les limites du traitement des unités de la première articulation notamment celui des unités polylexicales conduisent vers une typologie du principe d'articulation à trois niveaux envisagés du point de vue de l'encodage : le niveau des phonèmes (première articulation), le niveau des morphèmes au sens strict (seconde articulation) et celui des unités lexicales (troisième articulation). Ainsi, l'unité phraséologique à laquelle est incident le défigement correspondrait à cette dernière articulation.

Les points d'impact du défigement seraient quant à eux protéiformes allant du phonème ou du graphème jusqu'à l'énoncé en passant par la syllabe, le morphème, le lexème (monolexical ou polylexical).

Le cinquième chapitre « Défigement et combinatoire figée » montre que la combinatoire figée est, par excellence, le champ prototypique où s'opère le défigement. L'observation des énoncés défigés dans ce cadre combinatoire a révélé l'existence d'un faisceau de corrélations entre différents paramètres dont l'aspect marqué ou non marqué de ce défigement, la nature de la saturation transgressée (syntaxique ou sémantique), la présence d'indices endogènes ou exogènes au foyer du défigement, etc.

Cet agencement complexe prouve que les manipulations transgressives qui font ces détournements sont loin d'être aléatoires. Ces corrélations constantes formeraient probablement des règles qui comptent autant d'éléments pour fonder une grammaire du défigement

Le sixième chapitre intitulé « Défigement et combinatoire libre », contrairement à ce que l'adjectif « libre » pourrait laisser entendre, est relatif aux détournements linguistiques incidents aux cooccurrences fortement contraintes. Après une brève présentation de trois différents cadres théoriques de ce type de cooccurrence, respectivement celui des « emplois appropriés », celui des « collocations » et celui de la congruence se réalisant à travers une « double attraction lexicale », le chapitre décrit particulièrement trois principaux points d'ancrage du préconstruit phraséologique : en premier lieu les constructions à verbes supports en montrant leur part de fixité qui favorise le défigement, en second lieu les modifieurs lexicalement contraints comme les adjectifs et les adjectivaux classifieurs, ou les adverbiaux intensifieurs et en dernier lieu les constructions à modifieurs obligatoires, comme, à titre d'exemple, la configuration *prédéterminant_ modifieur lié*. C'est ainsi que la fixité combinatoire de ce type de solidarités lexicales verrouillées par la saturation lexicale des positions élargit considérablement le champ potentiel des défigements linguistiques.

Le septième et dernier chapitre fait du défigement « une manipulation prédicative ». Il traite, en particulier, la finalité interprétative du défigement souvent envisagée comme le résultat d'une restructuration sémantique. Le choix de la théorie des trois fonctions primaires offre un cadre intégratif et synthétique qui considère l'enrichissement sémantique véhiculé par les énoncés défigés comme une restructuration logico-sémantique, le défigement pouvant porter sur les fonctions argumentale, prédicative ou modalisatrice.

Les énoncés défigés ont la particularité de multiplier les prédications et de les condenser. Ce chapitre développe les diverses configurations que peut prendre cette multiplication prédicative. Il offre une panoplie d'outils linguistiques permettant de bien cerner le profil des énoncés défigés comme la nature logique des prédicats (de premier ordre, de second ordre), leur organisation (paratactique, hypotaxique), leur portée syntaxique (syntagmatique, phrastique, interpropositionnelle, transphrastique, etc.), les différents transferts opérés entre classes sémantiques de prédicats, l'aspect consubstantiel ou non du défigement de manière à apprécier le rôle souvent structurant dans le fonctionnement de ces détournements linguistiques.

Les exemples qui illustrent cette démonstration en sept chapitres sont empruntés à un corpus assez large et représentatif du phénomène, construit à partir de deux sources : la première est constituée de chroniques radiophoniques de Pierre Desproges diffusées quotidiennement sur France Inter et publiées respectivement en trois volumes :

- (1981) *Manuel de savoir-vivre à l'usage des rustres et des malpolis*, Editions du Seuil, Collection Points ;
- (1983) *Vivons heureux en attendant la mort*, Editions du Seuil, Collection Points ;
- et (1987) *Chroniques de la haine ordinaire*, Editions du Seuil, Collection Virgule, dirigée par Nicole Vimard avec Edmond Blanc et Claude Duneton.

et la seconde source repose sur l'un des *dossiers du Canard enchaîné* intitulé *Le Grand Bêtisier* de l'année 2009-2010 complétée par les pages accessibles du site officiel du *Canard enchaîné*.

En définitive, cet ouvrage tente de démontrer que le défigement linguistique est un fait de langue à part entière essentiellement parce qu'il constitue une prédication très spéciale incidente à l'une des nombreuses fixités de nature phraséologique.

Synergies Tunisie n° 5 / 2022



Annexes



Profils des contributeurs



• Coordinateur scientifique et auteur •

Béchir Ouerhani enseigne les sciences du langage et la traduction à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse (Université de Sousse, Tunisie). Il est membre de l'unité de recherche *Traitement informatique du lexique* UR11ES45 et rédacteur en chef adjoint de la revue *Synergies Tunisie*. Ses travaux portent notamment sur la description syntactico-sémantique de la prédication non verbale et la phraséologie arabes, la métalangue du discours linguistique arabe et la problématique de la traduction de la terminologie des sciences du langage vers l'arabe.

• Auteurs des articles et des comptes rendus •

Sana Abdelhamid est docteur en sciences du langage de l'Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité. Elle est enseignante à la Faculté des lettres et de sciences humaines de Sousse depuis 2006. Ses recherches portent sur l'analyse syntactico-sémantique du lexique et la linguistique du discours dans la perspective du Traitement Automatique des Langues.

Mohamed Sahbi Baazaoui enseigne la grammaire arabe, la sémantique lexicale et la traduction à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Kairouan. Il est également chargé de cours de grammaire dans l'agrégation de l'arabe. Ses travaux portent sur la lecture critique de la tradition grammaticale arabe dans le domaine de la morphosyntaxe et la didactique de l'arabe comme langue étrangère.

Thouraya Ben Amor enseigne à la Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de la Manouba (Université de la Manouba, Tunisie). Elle est membre de l'unité de recherche *Traitement informatique du lexique* UR11ES45. Elle est également rédactrice en chef adjointe de *Synergies Tunisie*. Ses travaux de recherches sont relatifs à la Sémantique lexicale, à la Phraséologie, à la Linguistique du discours, notamment au discours humoristique et au Traitement Automatique des Langues.

Romdhane Ben Mansour enseigne la philosophie antique et médiévale à l'Institut Supérieur des Sciences Humaines, Tunis (ISSHT). Il s'intéresse aux rapports des arts logiques avec les sciences aussi bien théoriques que pratiques, notamment l'impact de la théorie de la démonstration sur la métaphysique d'Aristote. Dans ce sens,

il a soutenu sa thèse dont le sujet est *le rapport entre logique et métaphysique chez Averroès* (Jordanie, 2013). Il a publié, entre autres, *la politique et le raisonnement syllogistique à partir du commentaire d'Averroès sur la République de Platon* (Qatar, 2019), *La Providence entre Aristote, Alexandre d'Aphrodise et Averroès* (Liban, 2016) et *Des études islamiques aux sciences naturelles et intellectuelles, ambition d'Averroès* (Revue internationale d'éducation de Sèvres, 2018).

Abdellatif Chekir est docteur en linguistique, Maître-assistant à l'Institut Supérieur des Langues de Nabeul. Il s'intéresse au contrastif et au calque. Il a publié plusieurs articles sur la métalangue et le calque dans des revues tunisiennes et internationales. Il a également publié deux ouvrages : *Dictionnaires des calques français-arabe, collocations et expressions figées. Le calque linguistique en arabe moderne*.

Jan Goes est Directeur du Laboratoire Grammatica depuis 2008. Il travaille sur des thèmes de recherches variés dont : linguistique française, adjectifs, didactique du FLE et du FOS, le français en contexte, la grammaire et l'histoire de la grammaire, la civilisation arabo-musulmane. Il s'intéresse actuellement aux prototypes de la catégorie adjectivale en français moderne, aux types d'adjectifs, à la syntaxe et à la sémantique, aux liens entre la linguistique, la grammaire et la didactique du FLE/FOS, à l'histoire de la grammaire scolaire et son influence sur la didactique du français, aux liens entre le monde roman et le monde arabe. Langues étudiées : le français, le néerlandais, le roumain, l'arabe.

Taoufik Grira est Professeur d'enseignement supérieur de l'Université Tunis Al-Manar. Il travaille sur la grammaire et la linguistique Arabes. Il est auteur d'ouvrages et d'articles sur la grammaire, la terminologie grammaticale arabes et la didactique de la langue arabe.

Leila Hosni enseigne la linguistique française à la faculté des sciences humaines et sociales de Tunis. Elle a obtenu un doctorat en co-tutelle (Université de Sousse et Université de Paris 13), en 2012. Sa thèse, ainsi que la majorité de ses travaux de recherche, portent sur les marqueurs de cohérence/ cohésion textuelles. Elle s'est également intéressée à d'autres problématiques, telles que « la phraséologie », « la traduction » et « la dialectologie », étant donné qu'elle est membre de l'Atlas Linguistique de Tunisie.

Néji Kouki est docteur en sciences du langage de l'université Sorbonne Cité Université Paris13, membre de la structure de recherche : Centre d'Etudes et de Recherches Economique et Sociales (CERES), Tunis, (Projet Lexiques, Dictionnaires et Ressources (LDR)). Ses centres d'intérêt sont la prédication non élémentaire, la phraséologie, la

métalangue, les études contrastives, la traduction. Il est Directeur central du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au sein du ministère de l'éducation de Tunis.

Fredj Lahouar est maître de conférences en langue et littérature françaises à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse (Tunisie). Il a soutenu une thèse intitulée *Le Désir dans l'œuvre de Georges Bataille*. Son travail porte sur l'érotisme dans son expression perverse, question à laquelle il a consacré un essai intitulé *Perversion corporelle, perversion discursive* et plusieurs articles sur *Les Mille et une nuits*.

Asma Mejri est maître-assistante à l'Université de Tunis. Ses recherches portent principalement sur trois axes : l'analyse syntactico-sémantique du lexique, la traduction de la littérarité et de l'implicite et le changement linguistique (travaux d'habilitation à diriger des recherches).

Soumaya Mejri est docteur en sciences de gestion. Elle enseigne, à l'ESSEC (Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales) de l'Université de Tunis, les théories des organisations, la gestion des ressources humaines et les fondamentaux du management. Diplômée d'un master en informatique linguistique, elle intègre les sciences du langage et le traitement informatique dans ses travaux de recherche. Elle a publié des travaux de recherche sur le croisement des trois disciplines.

Imen Mizouri est docteur en Sciences du langage de l'Université Sorbonne Paris Nord. Elle est membre du laboratoire TTN (Théories, Textes, Numérique). Ses recherches portent essentiellement sur la phraséologie, l'enchaînement prédicatif, la traduction et le traitement automatique des langues.

Lasaâd Oueslati enseigne à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis (Université de Tunis, Tunisie). Il est membre de l'unité de recherche Traitement Informatique du lexique UR11ES45. Ses travaux de recherches sont relatifs à la morphologie, la sémantique lexicale, la phraséologie, la description des parlers tunisiens, notamment dans le cadre de l'Atlas Linguistique de Tunisie. Il s'intéresse à la description du français dans la perspective du Traitement Automatique des Langues Naturelles. Il s'intéresse également à la traduction.

Projet pour le numéro 6 – Année 2023



Inférence et analyse prédicative

Coordination: Thouraya Ben Amor (Université de la Manouba, Tunisie)
et Imen Mizouri (Université Sorbonne Paris Nord, France)

Les deux termes de l'intitulé entretiennent une relation dissymétrique. L'inférence, étant un concept emprunté à la logique, est communément traitée aussi bien par les linguistes que par les logiciens. Plusieurs travaux en fournissent les différentes définitions, toutes sortes d'illustrations et un très grand nombre d'analyses portant aussi bien sur le lexique que sur les discours. Peut-être faudrait-il mentionner particulièrement les travaux de Robert Martin qui représentent une référence de base pour toute définition aussi bien formelle que contrôlable linguistiquement : dans son ouvrage *Inférence, antonymie et paraphrase* (Klincksieck, 1976), il fournit une définition fondée sur les rapports logiques qu'entretiennent sémantiquement des différents mots du lexique d'une langue, en l'occurrence la langue française. Il reprend dans son dernier ouvrage (*Linguistique de l'universel*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2021) le même concept et l'érige en un universel linguistique, considérant que l'inférence est un mécanisme sous-jacent à la structuration de tout lexique d'une langue, conditionnant ainsi toute interprétation linguistique à ce mécanisme. On peut mentionner également tous les travaux qui se sont intéressés à un autre type d'inférence, celle qui s'intéresse particulièrement à des présupposés de nature pragmatique. Deux types d'inférence sont à distinguer dans ce cadre : les inférences pragmatiques inscrites en langue et les inférences qui dépendent uniquement des situations particulières d'énonciation. Seules les premières nous intéressent. Un ouvrage récent en souligne l'intérêt : *Les pragmatèmes* 2018 de Xavier Blanco et de Salah Mejri, paru chez Classiques Garnier.

Le deuxième terme de l'intitulé est, contrairement au premier, assez peu étudié. Ce numéro sera l'occasion d'offrir à tous ceux qui s'intéressent à l'analyse prédicative d'exposer leurs présupposés théoriques, leur méthodologie d'analyse et leurs résultats aussi bien théoriques qu'appliqués. Retenons néanmoins les travaux

de Pierre-André Buvet, de Salah Mejri, de Lichao Zhu, d'Imen Mizouri, de Thouraya Ben Amor, etc. qui ont abordé d'une manière ou d'une autre la problématique de l'analyse prédicative en rapport avec toutes sortes d'aspects particuliers, notamment le défigement linguistique, l'enchaînement prédicatif, le traitement automatique, etc.

La confrontation de ces deux termes permettra entre autres de préciser l'intérêt du croisement des deux concepts retenus, le rôle joué par l'inférence dans l'enchaînement des prédicats, la manière dont l'implication intervient pour structurer d'une manière cumulative la progression sémantique dans le cadre du discours, etc. Parmi les axes retenus, nous mentionnons :

- la notion de prédicat comme outil d'analyse d'énoncés ;
- celle d'inférence abordée sous l'angle des relations implicatives telles qu'elles s'expriment dans les réseaux lexicaux et telles qu'elles se manifestent dans les énoncés ;
- le rôle assuré par l'inférence dans la structuration des énoncés ;
- les mécanismes à l'œuvre dans la structuration sémantique des textes définis, indépendamment de leur nature et de leur genre ;
- les aspects méthodologiques et heuristiques du croisement de ces deux concepts.

Bibliographie

- Ben Amor, TH. 2021. *Linguistique du défigement*, Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de la Manouba, Imprimerie Nationale de la République Tunisienne.
- Blanco, X., Mejri, S. 2018. *Les pragmatèmes*. Paris : Classiques Garnier, (préfacé par Alain Rey).
- Martin, R. 1976. *Inférence, antonymie et paraphrase : éléments pour une théorie sémantique*, Klincksieck.
- Martin, R. 2021. *Linguistique de l'universel*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Peeters, 2^e édition.
- Mejri, S. 2008. « Préface. La traduction de l'humour et des jeux de mots : fixité, inférence et univers de croyance », in *Equivalences*, n° 35/1-2, *Jeux de mots et traduction*, (dir.) Salah Mejri, p. 5-9.
- Mejri, S. 2018. « Les pragmatèmes et la troisième articulation du langage ». *Verbum*, XL, 1, p. 7-19.
- Mejri, S., Buvet, P. A., (dir.), à paraître, *La prédication*. Honoré Champion.
- Mejri, S., Zhu, L. 2020. « Données dictionnaires informatisées : réseaux inférentiels et phraséologiques », in Magri V., (dir.), *Le Français Moderne*, Linguistique et traitements quantitatifs, 1, Paris, CILF, p.102-136.
- Mizouri, I. 2020. *L'enchaînement polylexical : du prédicat à la polylexicalité*, Thèse de doctorat, Sorbonne Paris Nord.
- Muller, C. 1998. « Prédicats et prédication : quelques réflexions sur les bases de l'assertion », in Mats Forsgren, Kerstin Jonasson, Hans Kronning (Eds) : *Prédication, assertion, information*, Actes du colloque d'Uppsala, 1996. Uppsala, 1998, Acta Universitas Upsaliensis, p. 355-366.
- Muller, C. 2013. « Le prédicat, entre (Méta) catégorie et fonction ». *Cahiers de lexicologie*, 2013-1, N ° 102, p.51-65. Disponible sur halshs-00989006, version 1.

Un appel à contributions a été lancé en Janvier 2022.

Contact: synergies.tunisie.redaction@gmail.com

<https://gerflint.fr/synergies-tunisie>

Consignes aux auteurs



- 1** L'auteur aura pris connaissance de la politique éditoriale générale de l'éditeur (le Gerflint) et des normes éditoriales et éthiques figurant sur le site du Gerflint et de la revue. Les propositions d'articles seront envoyées pour évaluation à synergies.tunisie.redaction@gmail.com avec un court CV résumant son cursus et ses axes de recherche. L'auteur recevra une notification. Les articles complets seront ensuite adressés au Comité de rédaction de la revue selon les consignes énoncées dans ce document. Tout texte ne s'y conformant pas sera retourné. Aucune participation financière ne sera demandée à l'auteur pour la soumission de son article. Il en sera de même pour toutes les expertises des textes (articles, comptes rendus, résumés).
- 2** L'article sera inédit et n'aura pas été envoyé à d'autres lieux de publication. Il n'aura pas non plus été proposé simultanément à plusieurs revues du Gerflint. L'auteur recevra de la rédaction de la revue une « déclaration d'originalité et de cession de droits de reproduction et de représentation ». Un article ne pourra pas avoir plus de deux auteurs. Les coauteurs préciseront en note la répartition des responsabilités scientifiques et rédactionnelles de chacun.
- 3** Proposition et article seront en langue française. Les articles (entrant dans la thématique ou épars) sont acceptés, toujours dans la limite de l'espace éditorial disponible. Ce dernier sera réservé prioritairement aux chercheurs francophones (doctorants ou post-doctorants ayant le français comme langue d'expression scientifique) locuteurs natifs de la zone géolinguistique que couvre la revue. Les articles rédigés dans une autre langue que le français seront acceptés dans la limite de 3 articles non francophones par numéro, sous réserve d'approbation technique et graphique. Dans les titres, le corps de l'article, les notes et la bibliographie, la variété éventuelle des langues utilisées pour exemplification, citations et références est soumise aux mêmes limitations techniques.
- 4** Les articles présélectionnés suivront un processus de double évaluation anonyme par des pairs membres du comité scientifique, du comité de lecture et/ou par des évaluateurs extérieurs. L'auteur recevra la décision du comité. La mention « article à paraître » ne peut être délivrée que par l'éditeur Gerflint, après avis favorables des comités scientifique et de lecture de la revue, de sa Rédaction en chef, du pôle éditorial international du Gerflint et du Directeur de la publication.
- 5** Si l'article reçoit un avis favorable de principe, son auteur sera invité à procéder, dans les plus brefs délais, aux corrections éventuelles demandées par les évaluateurs et le comité de rédaction. Les articles, à condition de respecter les correctifs demandés, seront alors soumis à une nouvelle évaluation du Comité de lecture, la décision finale d'acceptation des contributions étant toujours sous réserve de la décision des experts du Conseil scientifique et technique du Gerflint et du Directeur des publications.
- 6** La taille de police unique est 10 pour tout texte proposé (présentation, article, compte rendu) depuis les titres jusqu'aux notes, citations et bibliographie comprises). Le titre de l'article, centré, en gras, n'aura pas de sigle et ne sera pas trop long. Le prénom, le nom de l'auteur (en gras, sans indication ni abréviation de titre ou grade), de son institution, de son pays, son adresse électronique (professionnelle de préférence et à la discrétion de l'auteur) et son identifiant ORCID (*identifiant ouvert pour chercheur et contributeur*) seront également centrés et en petits caractères. Le tout sera sans couleur, sans soulignement ni hyperlien.

7 L'auteur fera précéder son article d'un résumé condensé ou synopsis de 8-10 lignes maximum suivi de 3 ou 5 mots-clés en petits caractères, sans majuscules initiales. Ce résumé ne doit, en aucun cas, être reproduit dans l'article.

8 L'ensemble (titre, résumé, mots-clés) en français sera suivi de sa traduction en anglais. En cas d'article non francophone, l'ordre des résumés est inchangé. Les mots-clés seront séparés par des virgules et n'auront pas de point final.

9 La police de caractère unique est Times New Roman, toujours taille 10, interligne 1. Le texte justifié, sur fichier Word, format doc, doit être saisi au kilomètre (retour à la ligne automatique), sans tabulation ni pagination ni couleur. La revue a son propre standard de mise en forme.

10 L'article en Word sera d'une longueur de 5000 mots minimum, 8000 mots maximum bibliographie, notes, annexes et espaces compris. Sauf commande spéciale de l'éditeur, les articles s'éloignant de ces limites ne seront pas acceptés. La longueur des comptes rendus de lecture variera en fonction de la source (ouvrage, numéro de revue, événement scientifique, thèse, mémoire) et sera comprises entre 1000 et 3000 mots en Word. Comptes rendus et entretiens seront en langue française.

11 Tous les paragraphes (sous-titres en gras sans sigle, petits caractères) seront distincts avec un seul espace. La division de l'article en 1, 2 voire 3 niveaux de titre est suffisante.

12 Les mots ou expressions que l'auteur souhaite mettre en relief seront entre guillemets ou en *italiques*. Le soulignement, les caractères gras et les majuscules ne seront en aucun cas utilisés, même pour les noms propres dans les références bibliographiques, sauf la majuscule initiale.

13 Les notes, brèves de préférence, en nombre limité, figureront en fin d'article avec appel de note automatique continu (1,2,...5 et non i,ii...iv). L'auteur veillera à ce que l'espace pris par les notes soit réduit par rapport au corps du texte.

14 Dans le corps du texte, les renvois à la bibliographie se présenteront comme suit : (Dupont, 1999 : 55).

15 Les citations, toujours conformes au respect des droits d'auteurs et du code français de la propriété intellectuelle seront en italiques, taille 10, séparées du corps du texte par une ligne et sans alinéa. Les citations courtes resteront dans le corps du texte. Les citations dans une langue autre que celle de l'article seront traduites dans le corps de l'article avec version originale en note.

16 La **bibliographie** en fin d'article précèdera les notes (sans alinéa dans les références, ni majuscules pour les noms propres sauf à l'initiale). Elle s'en tiendra principalement aux ouvrages cités dans l'article et s'établira par classement chrono-alphabétique des noms propres. Les bibliographies longues, plus de 15 références, devront être justifiées par la nature de la recherche présentée. Les articles dont la bibliographie ne suivra pas exactement les consignes 14, 17, 18, 19 et 20 seront retournés à l'auteur. Le tout sans couleur ni soulignement ni lien hypertexte.

17 Pour un ouvrage

Baume, E. 1985. *La lecture – préalables à sa Pédagogie*. Paris : Association Française pour la lecture.

Fayol, M. et al. 1992. *Psychologie cognitive de la lecture*. Paris: PUF.

Gaonac'h, D., Golder, C. 1995. *Manuel de psychologie pour l'enseignement*. Paris : Hachette.

18 Pour un ouvrage collectif

Morais, J. 1996. La lecture et l'apprentissage de la lecture : questions pour la science. In : *Regards sur la lecture et ses apprentissages*. Paris : Observatoire National de la lecture, p.49-60.

19 Pour un article de périodique

Kern, R.G. 1994. « The Role of Mental Translation in Second Language Reading ». *Studies in Second Language Acquisition*, n°16, p. 41-61.

20 Pour les références électroniques (jamais placées dans le corps du texte mais toujours dans la bibliographie), les auteurs veilleront à adopter les normes indiquées par les éditeurs pour citer ouvrages et articles en ligne. Ils supprimeront hyperlien, couleur et soulignement automatique et indiqueront la date de consultation la plus récente [Consulté le], après vérification de leur fiabilité et du respect du Copyright.

21 Les textes seront conformes à la typographie française.

22 Graphiques, schémas et figures éventuels seront envoyés aux formats Word et PDF ou JPEG, en noir et blanc uniquement, avec obligation de références selon le *copyright* sans être copiés/collés mais scannés à plus de 300 pixels. Les articles contenant un nombre élevé de figures et de tableaux et/ou de mauvaise qualité scientifique et technique ne seront pas acceptés. L'éditeur se réserve le droit de refuser les tableaux (toujours coûteux) en redondance avec les données écrites qui suffisent bien souvent à la claire compréhension du sujet traité.

23 Les captures d'écrans sur l'internet, de plateformes, d'applications, d'extraits de films ou d'images publicitaires seront refusées. Toute partie de texte soumise à la propriété intellectuelle doit être réécrite en Word avec indication des références, de la source du texte et d'une éventuelle autorisation. Le Gerflint, éditeur de la revue, ne fait pas de reproductions d'éléments visuels (toiles, photographies, images, dessins, illustrations, couvertures, vignettes, cartes, etc.). Outre les références bibliographiques, l'auteur pourra proposer en note une URL permanente permettant au lecteur d'accéder en ligne aux œuvres analysées dans son article.

24 Seuls les articles conformes à la politique éditoriale et aux consignes rédactionnelles seront édités, publiés, mis en ligne sur le site web de l'éditeur et diffusés en libre accès par lui dans leur intégralité. La date de parution dépendra de la coordination générale de l'ouvrage par le rédacteur en chef. L'éditeur d'une revue scientifique respectant les standards des agences internationales procède à l'évaluation de la qualité des projets à plusieurs niveaux. L'éditeur, ses experts ou ses relecteurs (évaluation par les pairs) se réservent le droit d'apprécier si l'œuvre convient, d'une part, à la finalité et aux objectifs de publication, et d'autre part, à la qualité formelle de cette dernière. L'éditeur dispose d'un droit de préférence.

25 Les prépublications de l'article et de ses métadonnées ne sont pas autorisées. Une fois éditée sur gerflint.fr, seule la « version pdf-éditeur » Gerflint de l'article peut être déposée pour archivage dans un répertoire institutionnel, avec mention exacte des références et métadonnées de l'article. L'archivage de numéros complets est interdit. Tout signalement ou référencement doit respecter les normes internationales et le mode de citation de l'article, tels que dûment spécifiés dans la politique de la revue.



Synergies Tunisie, n° 5 / 2022
Revue du GERFLINT
Groupe d'Études et de Recherches
pour le Français Langue Internationale

En partenariat avec la Fondation Maison des Sciences de L'Homme de Paris

Président d'Honneur : Edgar Morin

Fondateur et Président : Jacques Cortès

Conseillers et Vice-Présidents : Ibrahim Al Balawi, Serge Borg et Nelson Vallejo-Gomez

PUBLICATIONS DU GERFLINT

<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb14524060t>

ISNI 0000 0001 1956 5800

IdRef : 077342070

Le Réseau des Revues Synergies du GERFLINT

Synergies Afrique centrale et de l'Ouest

Synergies Afrique des Grands Lacs

Synergies Algérie

Synergies Argentine

Synergies Amérique du Nord

Synergies Brésil

Synergies Chili

Synergies Chine

Synergies Corée

Synergies Espagne

Synergies Europe

Synergies France

Synergies Inde

Synergies Iran

Synergies Italie

Synergies Mexique

Synergies Monde

Synergies Monde Arabe

Synergies Monde Méditerranéen

Synergies Pays Germanophones

Synergies Pays Riverains de la Baltique

Synergies Pays Riverains du Mékong

Synergies Pays Scandinaves

Synergies Pologne

Synergies Portugal

Synergies Roumanie

Synergies Royaume-Uni et Irlande

Synergies Russie

Synergies Sud-Est européen

Synergies Tunisie

Synergies Turquie

Synergies Venezuela

Essais francophones : Collection scientifique du GERFLINT

Essais francophones. Série CREDIF

Direction du Pôle Éditorial International :

Sophie Aubin (Universitat de València, Espagne)

Contact: gerflint.edition@gmail.com

Site officiel : <https://www.gerflint.fr>

Webmestre : Thierry Lebeau (France)

Synergies Tunisie, n° 5 / 2022

Couverture, conception graphique et mise en page : Emilie Hiesse (*Créactiv'*) - France

© GERFLINT - Sylvains-les-Moulins - France - Copyright n° D47P1F8

ARK : <http://ark.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w>

Bibliothèque Nationale de France - juin 2022

GERFLINT

Groupe d'Études et de Recherches pour le Français
Langue internationale

Programme mondial de diffusion scientifique
francophone en réseau

www.gerflint.fr

La thématique de ce numéro 5 aborde des aspects différents de la langue arabe en croisant les acquis de la tradition grammaticale arabe et les approches linguistiques modernes. Elle revêt, forcément, de ce fait, des dimensions historique, terminologique et normative, explicitées chez les uns et inférées chez les autres. L'une des spécificités de la tradition grammaticale arabe est qu'elle est omniprésente dans la production linguistique arabe actuelle, et ce aussi bien par le biais de ses analyses que par celui de sa terminologie, du moins partiellement. Dans le domaine de l'enseignement, l'essentiel des analyses et approches proposées par les grammairiens d'il y a plus de dix siècles sont reprises telles quelles et enseignées actuellement à l'école et au lycée. Se pose alors la problématique de la place des contenus conceptuels issus de la tradition grammaticale et l'adéquation des termes qui les expriment avec l'apport de la linguistique moderne. C'est dans cette perspective que la tradition grammaticale arabe ne cesse d'être revisitée et questionnée sur une multitude de problématiques dont certaines sont posées ici. Ainsi, toutes les contributions de la partie thématique s'inscrivent naturellement, d'une manière ou d'une autre, dans le mouvement de réinterprétation du patrimoine grammatical et linguistique arabe en vue de son intégration dans le mouvement de la recherche moderne.